

Bulletin du

Conseil communal

Lausanne

N^o 15

Séance du mardi 15 mai 2007

Présidence de M. Jean-Luc Chollet (UDC), président

Sommaire

Ordre du jour	467
Ouverture de la séance	471

Communications:

1. Ouverture d'un compte d'attente destiné à financer l'étude concernant la 2 ^e étape de l'assainissement de la Caisse de pensions (CPCL)	473
2. Ouverture d'un compte d'attente en vue de la construction de nouveaux logements et équipements publics sur les parcelles communales 352, 354, 357, 358, 359 (Edelweiss)	474

Lettres:

1. Démission du Conseil communal de M. Pierre Dallèves (LE) (M. Pierre Dallèves)	471
2. Démission de la Commission permanente des finances et du Conseil communal de M. Filip Uffer (Soc.) (M. Filip Uffer)	472
3. Démission du Conseil communal et de la Commission permanente des finances de M ^{me} Valérie Schwaar (Soc.) (M ^{me} Valérie Schwaar)	472
4. Retrait de la motion de M. Grégoire Junod: «Métamorphose: pour une démarche participative» (M. Grégoire Junod)	473
5. Demande d'urgence de la Municipalité pour les préavis N ^{os} 2006/66 et 2007/7 (Municipalité)	473

Interpellation:

«Plus d'espace incitatif pour les immeubles écologiques» (M. Vincent Rossi). <i>Dépôt</i>	475
---	-----

Motions:

1. «Réorganisation du SSI, un statut pour les sapeurs-pompiers professionnels et une révision du RSSI pour les sapeurs-pompiers volontaires» (M. Yves-André Cavin et consorts). <i>Dépôt</i>	475
2. «Rétrocession des indemnités perçues pour l'exercice d'autres mandats politiques» (M. Fabrice Ghelfi). <i>Dépôt</i>	475

Postulats :

1.	«En route pour l’Hermitage et Sauvabelin, durablement» (M ^{me} Elisabeth Müller). <i>Dépôt</i>	474
2.	«La géothermie, de l’or rouge sous les pieds, il suffit de forer!» (M. Charles-Denis Perrin). <i>Dépôt</i>	475
3.	«La fête de l’art contemporain à Lausanne» (M ^{me} Claire Attinger). <i>Dépôt</i>	475
4.	«Lausanne a mal à son air pur: plaidoyer pour un plan général climatique PGC» (M. Charles-Denis Perrin). <i>Rapport photocopié</i> de M. Philippe Mivelaz, rapporteur	482
	<i>Discussion</i>	484
5.	«Pour une politique et des mesures financières claires et transparentes en matière d’encouragement à la production d’énergie renouvelable et d’utilisation rationnelle de l’énergie» (M. Charles-Denis Perrin). <i>Rapport photocopié</i> de M. Gilles Meystre, rapporteur	484
	<i>Discussion</i>	486

Questions orales	475
-----------------------------------	-----

Préavis:

N° 2006/42	Politique municipale en matière de protection des non-fumeurs. Réponse au postulat de M. Fabrice Ghelfi (Administration générale et Finances)	477
	<i>Rapport photocopié</i> de M ^{me} Marie-Claude Hofner, rapportrice	481
	<i>Discussion générale</i>	482
N° 2007/7	Installation, réaménagement et mise en conformité de l’éclairage public sur les tracés des transports publics (Services industriels)	487
	<i>Rapport photocopié</i> de M. Alain Hubler, rapporteur	495
N° 2006/46	Modification du Règlement du Conseil communal de Lausanne: création d’une commission permanente de politique régionale et réponse à la motion Alain Hubler et consorts «Pour un grand Lausanne démocratique et participatif» (Administration générale et Finances). <i>Suite et fin de la discussion sur le rapport-préavis N° 2006/46 et le rapport le concernant</i>	497
N° 2006/66	Dispositif lausannois en matière de toxicomanie et de marginalité. Réponse aux motions de M ^{me} Solange Peters et de M. Gilles Meystre (Sécurité sociale et Environnement, Sécurité publique et Sports)	502
	<i>Rapport de majorité: rapport photocopié</i> de M. Roland Philippoz, rapporteur de majorité	538
	<i>Rapport de minorité: rapport photocopié</i> de M ^{me} Françoise Longchamp, rapportrice de minorité	546
	<i>Discussion générale</i>	548
	<i>Discussion</i>	554

Ordre du jour

15^e séance publique à l'Hôtel de Ville, le 15 mai 2007 à 19 h 30

A. OPÉRATIONS PRÉLIMINAIRES

1. Communications.

B. QUESTIONS ORALES

C. RAPPORTS

2. *Rapport-préavis N° 2006/46*: Modification du Règlement du Conseil communal de Lausanne: création d'une commission permanente de politique régionale et réponse à la motion Alain Hubler et consorts «Pour un grand Lausanne démocratique et participatif». (AGF). CLAUDE-ALAIN VOIBLET. (*Reprise de la discussion.*)

3. *Projet de règlement de M. Alain Hubler*: «Des droits syndicaux pour les employé-e-s de la Ville». (AGF). ROLAND PHILIPPOZ.

4. *Postulat de Mme Adèle Thorens* pour une diminution des nuisances de la route de contournement de la Sallaz et pour l'aménagement d'une place vraiment conviviale à l'usage des piétons et des habitants du quartier. (Trx). YVES FERRARI.

5. *Motion de Mme Cesla Amarelle* sur les procédés de réclame en matière de petit crédit. (Trx). ISABELLE MAYOR.

6. *Rapport-préavis N° 2006/42*: Politique municipale en matière de protection des non-fumeurs. Réponse au postulat de M. Fabrice Ghelfi. (AGF). MARIE-CLAUDE HOFNER.

7. *Postulat de M. Charles-Denis Perrin*: «Lausanne a mal à son air pur, plaidoyer pour un plan général climatique PGC.» (AGF, Trx, SI). PHILIPPE MIVELAZ.

8. *Postulat de Mme Florence Germond* pour la réaffectation des présélections en espaces pour les bus, piétons et vélos. (Trx). BENOÎT BIÉLER.

9. *Postulat de M. Ulrich Doepper* pour des P+R urbains plus efficaces et pour de meilleurs outils de maîtrise du stationnement sur le domaine privé. (Trx). VALÉRIE SCHWAAR.

10. *Postulat de M. Charles-Denis Perrin* pour une politique et des mesures financières claires et transparentes en matière d'encouragement à la production d'énergie renouvelable et d'utilisation rationnelle de l'énergie. (SI). GILLES MEYSTRE.

11. *Rapport-préavis N° 2006/66*: Dispositif lausannois en matière de toxicomanie et de marginalité. Réponse aux motions de Mme Solange Peters et de M. Gilles Meystre. (SSE, SPS). *Rapport de majorité*: ROLAND PHILIPPOZ; *rapport de minorité*: FRANÇOISE LONGCHAMP.

12. *Préavis N° 2007/5*: Prolongation de la durée du droit distinct et permanent de superficie en faveur de la S.I. LE VERNAND S.A. au chemin de Praz-Lau 3 à Vernand-Dessous. (CLP). MARIE-ANGE BRÉLAZ-BUCHS.

13. *Préavis N° 2007/7*: Installation, réaménagement et mise en conformité de l'éclairage public sur les tracés des transports publics. (SI). ALAIN HUBLER.

D. DROITS DES CONSEILLERS COMMUNAUX

INITIATIVES

14. *Postulat de Mme Andrea Eggli*: «Quartier de Montelly: environnement et qualité de vie». (14^e). DISCUSSION PRÉALABLE.

15. *Postulat de Mme Elisabeth Müller*: «Ne jetons plus la biomasse au feu!» (14^e). DISCUSSION PRÉALABLE.

INTERPELLATIONS

16. *Interpellation de Mme Evelyn Knecht* au sujet des pétitions en suspens. (15^e/04). [AGF]. DISCUSSION.*

17. *Interpellation de M. Julian Thomas Hottinger*: «Les emballages: ça PET sous toutes les formes!» (17^e). [Trx]. DISCUSSION.*

18. *Interpellation de M. Stéphane Montangero*: «Concurrence fiscale: combien de <Johnnys> et combien de <lits chauds> à Lausanne?» (11^e). [AGF]. DISCUSSION.*

Prochaines séances: 5.6 (18 h, séance double), 26.6 (18 h, séance double), 4.9 (de 18 h à 20 h), 2.10 (18 h, séance double), 23.10, 6.11 (18 h, séance double), 20.11 (18 h, séance double), 4.12 (18 h, séance double), 5.12 (19 h).

Au nom du Bureau du Conseil:

Le président:

Jean-Luc Chollet

Le secrétaire:

Daniel Hammer

* Développement et réponse envoyés aux conseillers communaux.

POUR MÉMOIRE

I. RAPPORTS

24.4 *Préavis N° 2007/21*: Commune de Lausanne. Comptes de l'exercice 2006. (AGF). COMMISSION DES FINANCES.

7.2.06 *Pétition de M. Carl Kyril Gossweiler* pour des amendes d'ordre au bénéfice des préventions. COMMISSION DES PÉTITIONS.

21.3.06 *Postulat de M. Roland Rapaz*: «De l'eau pour se désaltérer et se rincer les mains sur les places du centre ville». (Trx). TRISTAN GRATIER.

27.6 *Pétition de l'Association des étudiants de l'Ecole d'études sociales et pédagogiques de Lausanne (A3EtSiPlus) et consorts (369 sign.)* concernant le stationnement dans les quartiers de Vennes et de Montolieu. (Trx). COMMISSION DES PÉTITIONS.

12.9 *Pétitions de M. Carl K. Gossweiler* sur l'avenue des Toises 14. (CLP). COMMISSION DES PÉTITIONS.

7.11 *Rapport-préavis N° 2006/55*: «Ville de Lausanne: interface pour l'apprentissage». Réponse au postulat de M. Serge Segura. (AGF). PHILIPPE MIVELAZ.

7.11 *Pétition de M^{me} Monique Guex-Ciabacchini et consorts (59 sign.)* contre la transformation et l'agrandissement du Théâtre municipal-Opéra. (Trx, CLP). COMMISSION DES PÉTITIONS.

7.11 *Pétition du Mouvement pour la Défense de Lausanne et consorts (1062 sign.)*: «Sauvons l'immeuble Isoz de l'avenue de la Gare 39!» (Trx). COMMISSION DES PÉTITIONS.

21.11 *Pétition de M^{me} Cornélia Mühlberger de Preux et consorts (208 sign.)* demandant l'obtention du statut de «zone de rencontre» pour le tronçon sud du chemin de la Grangette. (Trx). COMMISSION DES PÉTITIONS.

5.12 *Motion de M^{me} Evelyne Knecht* pour le maintien d'une bibliothèque dans le quartier de Mon-Repos. (CLP). SOLANGE PETERS.

5.12 *Postulat de M. Giampiero Trezzini*: «Une meilleure utilisation et valorisation de l'eau dans les pays émergents par l'aide technique directe», et *postulat de M^{me} Andrea Eggli*: «Pour défendre le droit à l'or bleu, les petites rivières font les grands fleuves (bis). Sans eau, pas de vie.» (Trx, AGF). ROLAND OSTERMANN.

23.1 *Motion de M^{me} Magali Zuercher*: «L'ouverture des «Portes St-François», l'occasion de redonner la rue Pépinet aux piétons!» (Trx). MARC-OLIVIER BUFFAT.

23.1 *Pétition de M. Martial Deléchat, M^{me} Jenny Goy et consorts (1035 sign.)* «Contre le projet de club de rencontre

à la rue Haldimand 7: halte à l'encouragement à la dégradation de l'humain!» (Trx). COMMISSION DES PÉTITIONS.

23.1 *Pétition du SSP section Lausanne, de SUD-Lausanne, de l'UPSI, de l'UEACL et consorts (1116 sign.)*: «A travail égal, salaire égal! Non à un personnel à deux vitesses! Pétition du personnel de l'Administration adressée au Conseil communal de la ville de Lausanne.» (AGF). COMMISSION DES PÉTITIONS.

23.1 *Pétition de M. Pascal Barone et consorts (519 sign.)* contre la fermeture à la circulation de la rue Pépinet. (Trx). COMMISSION DES PÉTITIONS.

13.2 *Rapport N° 2006/2*: Pétitions en suspens. (AGF). RAPHAËL ABBET.

13.2 *Pétition de M^{me} Dominique Marin Wursten et consorts (79 sign.)* demandant la mise en place d'un système de ralentissement de la circulation à la route du Jorat, à Montblésson. (Trx). COMMISSION DES PÉTITIONS.

13.2 *Pétition de M^{me} Geneviève Chiché*: «Chômage: pas de travail mais peut-être des idées». (SSE). COMMISSION DES PÉTITIONS.

13.3 *Rapport-préavis N° 2007/1*: Pour des collations saines dans les collèges lausannois. Réponse à la motion de M^{me} Céline George-Christin. (EJE). FLORENCE GERMOND.

13.3 *Rapport-préavis N° 2007/2*: Transformation du Temple de St-Luc en Maison de quartier. Réponse au postulat Marc Dunant «Pour une Maison de quartier à la Pontaise». (EJE). JACQUES-ETIENNE RASTORFER.

13.3 *Préavis N° 2007/3*: Quartier de la Bourdonnette. Aménagements paysagers au sud-ouest du quartier suite à la construction de la paroi antibruit. (SSE). ANDREA EGGLI.

13.3 *Rapport-préavis N° 2007/4*: Règlement du Conseil communal. Adaptation aux dispositions légales en vigueur. Avis préalable de la Municipalité sur les projets de règlements de M^{me} Nicole Grin et de MM. Michel Brun, Georges Arthur Meylan, Georges Glatz, Pierre Santschi et Marc Dunant. (AGF). ROGER COSANDEY.

13.3 *Motion de M. Alain Hubler et consorts*: «De solides amarres pour les Docks!», et «Audit destiné à établir les responsabilités du Conseil de Fondation pour les musiques actuelles en rapport avec la crise actuelle des Docks». (CLP). CLAUDE BONNARD.

27.3 *Préavis N° 2007/6*: Vente de 1030 m² environ de la parcelle N° 3037 située au chemin des Mayoresses à M^{me} Françoise GUENIN ZOUTOPOULOS et M. Dionisios ZOUTOPOULOS. (CLP). NICOLAS GILLARD.

27.3 *Rapport-préavis N° 2007/8*: Stratégie de développement du chauffage à distance à Lausanne. Réponse aux

motions de MM. Béboux et Perrin et de M. Perrin. (SI). PIERRE DALLÈVES.

27.3 *Préavis N° 2007/9*: Grand-Pont. Aménagement des arches est 1-3. Crédit complémentaire au préavis N° 2003/25. (Trx, EJE). ANDRÉ GEBHARDT.

27.3 *Préavis N° 2007/10*: Construction du centre inter-communal de logistique de Malley. Demande de crédit complémentaire. (Trx). FABRICE GHELFI.

27.3 *Rapport-préavis N° 2007/11*: Réponse au postulat de M^{me} Solange Peters «Pour l'instauration de mesures d'incitation à l'engagement de femmes aux postes de cadres de l'Administration communale». (AGF). DIANE GILLIARD.

27.3 *Préavis N° 2007/12*: Vente, à la Commune de Crissier, de quatre parcelles en nature de forêts. (CLP). MAURICE CALAME.

24.4 *Motion de M. Jean-Michel Dolivo*: «Modification du RPAC. Demande de modification de l'art. 72bis – Mise à l'invalidité et assurance perte de gain maladie.» (AGF). DENIS PACHE.

24.4 *Préavis N° 2007/13*: Centre sportif de Chavannes. Création d'un terrain en matière synthétique, pose d'une clôture et rénovation de l'éclairage. (SPS, SSE). CLAIRE ATTINGER DOEPPER.

24.4 *Préavis N° 2007/14*: Lausanne Jardins 2009. (SSE). DAVID PAYOT.

24.4 *Préavis N° 2007/15*: Adaptation de la structure tarifaire de l'électricité au décret cantonal sur le secteur électrique et à la future loi sur l'approvisionnement électrique. (SI). GILLES MEYSTRE.

15.5 *Préavis N° 2007/16*: Demande de crédit pour le remplacement de l'application informatique du Contrôle des habitants. (SPS, AGF). ULRICH DOEPPER.

15.5 *Préavis N° 2007/17*: Octroi d'une subvention d'investissement à la paroisse catholique de St-Etienne pour la réfection et l'extension de sa chapelle. (EJE). ROLAND RAPAZ.

15.5 *Motion de M. Jean-Michel Dolivo*: «Licenciement économique: égalité de traitement entre fonctionnaires de la Ville et personnes engagées avec un contrat de droit privé – Droit à une indemnité tenant compte de la durée des rapports de travail et de l'âge.» (AGF). ANDRÉ GEBHARDT.

15.5 *Motion de M. Marc-Olivier Buffat et consorts* demandant l'étude de l'installation de caméras de vidéosurveillance en des endroits ciblés de Lausanne. (SPS, AGF, EJE). ALAIN HUBLER.

15.5 *Postulat de M. Laurent Guidetti*: «Pour des conditions de travail décentes dans les bureaux mandatés par la Ville!» (Trx, SI, SSE). STÉPHANE MONTANGERO.

15.5 *Postulat de M. Guy Gaudard*: «Pour une «énergie» incitative et non contraignante». (SI, SPS). NICOLE GRABER.

15.5 *Projet de règlement de M^{me} Stéphanie Apothéloz*: «Proposition de modification du Règlement du Conseil communal de Lausanne: Indemnités pour frais de baby-sitting». (AGF). OLIVIER MARTIN.

15.5 *Postulat de M^{me} Elisabeth Müller*: «Les coopératives de locataires: une façon d'accéder au logement à promouvoir». (CLP). CLAIRE ATTINGER DOEPPER.

15.5 *Rapport-préavis N° 2007/18*: Accès à l'information et aux prestations sociales. Réponse à la motion Charles-Denis Perrin et consorts demandant à la Municipalité de participer au développement de nouvelles formes d'aide et d'assistance aux personnes âgées, précarisées ou handicapées, ainsi qu'aux professionnels et associations qui œuvrent en leur faveur. (SSE). JEAN-LOUIS BLANC.

15.5 *Rapport-préavis N° 2007/19*: Projet Métamorphose. Préavis d'intention et rapport-préavis. Réponses aux motions de M^{me} Isabelle Truan, et de MM. Léopold Bavaud, Marc-Olivier Buffat. Réponses aux postulats de MM. Fabrice Ghelfi, Charles-Denis Perrin, Giampiero Trezzini. Demandes de crédits. (Trx, AGF, SPS, CLP, EJE, SSE, SI). CLAUDE-ALAIN VOIBLET.

15.5 *Rapport-préavis N° 2007/20*: Vieillir au XXI^e siècle à Lausanne. Réponse au postulat de M^{me} Claire Attinger et consorts. (CLP). TRISTAN GRATIER.

15.5 *Rapport-préavis N° 2007/22*: Introduction d'une politique de développement durable en ville de Lausanne. 7^e PARTIE. Vivre ensemble – Politique des quartiers et de proximité – Conclusions de l'Agenda 21. Réponse aux motions, postulat et pétitions: Diane Gilliard «Pour une maison des associations», Eddy Ansermet «Pour une radicale amélioration du service public», Marc Dunant «Accueil du public dans l'Administration», Carl Kyril Gossweiler «Pour une information du public respectueuse du public», Carl Kyril Gossweiler «Pour une ouverture cohérente de l'information au public». (AGF, EJE, SPS, CLP, Trx, SSE, SI). ROLAND PHILIPPOZ.

15.5 *Rapport-préavis N° 2007/23*: Nouveau statut des policières et policiers lausannois. Réponse à la motion de M. Fabrice Ghelfi. (SPS). ANDRÉ MACH.

15.5 *Préavis N° 2007/24*: Renouvellement des logiciels de gestion des amendes d'ordre et des sentences municipales de la Ville de Lausanne – Adaptation aux technologies numériques. (SPS, AGF). GILLES MEYSTRE.

15.5 *Pétition de M. Jacques Knöpfli et consorts (7707 sign.)* pour le maintien des jardins familiaux de Vidy, Lausanne. COMMISSION DES PÉTITIONS.

15.5 *Pétition de M^{me} Françoise Longchamp et consorts (50 sign.)* demandant la construction d'un trottoir tout le long du chemin de la Fauvette. COMMISSION DES PÉTITIONS.

II. INTERPELLATIONS

8.4.03 *Interpellation de M. Charles-Denis Perrin et consorts* au sujet d'une plus grande intégration des forces de police lausannoises dans l'organisation Police 2000. (5^e/03). DISCUSSION.

30.3.04 *Interpellation de M. Jean-Yves Pidoux* sur l'application de la nouvelle Loi cantonale sur l'exercice de la prostitution. (2^e/04). DISCUSSION.

8.11.05 *Interpellation de M. Pierre Santschi: «Contrôle démocratique de l'automatisation des processus électoraux».* (8^e/05). DISCUSSION.

13.6 *Interpellation de M^{me} Adèle Thorens et consorts: «Quel avenir pour le <Site associatif du 52>?»* (19^e). DISCUSSION.

21.11 *Interpellation de M^{me} Adèle Thorens: «Quelle utilisation du Fonds communal pour le développement durable à l'issue du processus d'Agenda 21?»* (7^e). DISCUSSION.

13.3 *Interpellation de M^{me} Rebecca Ruiz: «Pénurie de salles à disposition des associations lausannoises: l'exemple du centre culturel chilien».* (12^e). DISCUSSION.

13.3 *Interpellation de M. Nicolas Gillard et consorts: «Assainissement de la Caisse de pensions du personnel communal: un trou de Fr. 300 millions supplémentaires pour la Ville?»* (12^e). DISCUSSION.

27.3 *Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet: «La gestion des dépenses publiques selon la majorité de gauche à la tête de la Ville de Lausanne».* (13^e). DISCUSSION.

Séance

du mardi 15 mai 2007

Membres absents excusés: M. Pierre Dallèves, M^{me} Martine Fiora-Guttman, M. Cédric Fracheboud, M^{me} Florence Germond, M^{me} Nicole Graber, M. Julian Thomas Hottinger, M. Stéphane Montangero, M. Francisco Ruiz Vazquez.

Membres absents non excusés: M. André Gebhardt.

Membres présents	91
Membres absents excusés	8
Membres absents non excusés	1
Effectif actuel	<u>100</u>

A 19 h 30, en la salle du Conseil communal de l'Hôtel de Ville.

Le président: – Mesdames, Messieurs, chers Collègues, l'heure étant passée, l'assemblée étant en nombre, j'ouvre cette séance du Conseil communal en invoquant la bénédiction divine sur nos travaux.

Communications

Le président: – Au chapitre des communications, nous avons reçu quelques lettres de démission, trois à ce jour. La première:

Démission du Conseil communal de M. Pierre Dallèves (LE)

Lettre

Pierre Dallèves
Chemin du Levant 7
1005 Lausanne

M. le Président du Conseil communal
Secrétariat du Conseil communal
Hôtel de Ville
1002 Lausanne

Lausanne, le 8 mai 2007

Concerne: Démission

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,
Monsieur le Syndic,
Madame et Messieurs les Conseillers municipaux,

Par la présente lettre, je vous informe de ma décision de prendre congé et de démissionner de ma charge de conseiller communal le 31 mai 2007.

Ce choix n'est dicté ni par une raison professionnelle, ni par un déménagement, mais, après plus de dix ans d'activité au sein de ce vénérable Conseil, sentant décroître quelque peu plaisir et motivation, j'en tire la conclusion qu'il est temps pour moi de faire place à d'autres forces, dotées d'un enthousiasme à la mesure de cette tâche exigeante, qui sauront faire profiter notre Ville de leur expérience et de leur force de proposition.

Ce serait être ingrat que de ne pas relever qu'en sus de solides amitiés, le mandat de conseiller communal m'a apporté beaucoup de satisfactions, dont la moindre n'est pas d'être toujours resté fidèle à mes convictions au service de la Ville, et je souhaite que ce Conseil fasse passer l'intérêt commun avant toute querelle partisane.

C'est avec un grand intérêt que je continuerai à suivre, autant que possible, vos débats sur le petit écran.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les Conseillers municipaux, l'expression de mes sentiments distingués.

(Signé) *Pierre Dallèves*

Le président: – Est-il là? Pierre Dallèves est entré au Conseil communal en 1996 et a occupé entre autres les fonctions suivantes: président de la Commission permanente des pétitions en 2000, Commission dont par ailleurs il a été membre de 1998 à 2001; membre de la Commission permanente de recours en matière d'impôt communal; membre du Bureau du Conseil de 1999 à 2000 en qualité de scrutateur suppléant, puis de scrutateur. Nous remercions M. Dallèves de son engagement en tant que président de groupe et en tant que conseiller communal, de ses interventions, de la solidité de son argumentaire et lui souhaitons bonne chance pour la suite de sa carrière et de sa vie personnelle.

Démission de la Commission permanente des finances et du Conseil communal de M. Filip Uffer (Soc.)

Lettre

Monsieur
Filip Uffer
Ch. du Levant 59
1005 Lausanne

Conseil communal de Lausanne
Monsieur le Président
Jean-Luc Chollet
Hôtel de Ville
Case postale 3280
1002 Lausanne

Lausanne, le 14 mai 2007

Démission de la Commission des finances

Démission du Conseil communal

Monsieur le Président,

Elu député au Grand Conseil en mars 2007, je ne pourrai dès lors plus être membre de notre Conseil communal.

Par conséquent, je vous présente

- ma démission de la Commission des finances pour le 5 juin 2007
- ma démission du Conseil communal pour le 27 juin 2007 (je souhaite encore siéger le 26 juin)

C'est avec regret que je quitterai cette assemblée grâce à laquelle j'ai pu apprendre à connaître notre ville de Lausanne «de l'intérieur» si j'ose dire, et grâce à laquelle j'ai pu faire la connaissance et me lier d'amitié avec de nombreuses personnes, toutes engagées pour le bien commun.

Je souhaite bon vent à tous mes collègues pour la poursuite des travaux et, malgré les différences d'opinion parfois durement marquées, ainsi que les soirées tardives, de vivre cette législature avec beaucoup de respect et d'amitié.

Veuillez recevoir, Monsieur le Président, mes meilleures salutations.

(Signe) *Filip Uffer, Conseiller communal*

Le président: – Filip Uffer est entré au Conseil communal le 1^{er} janvier 2002. Il a été élu par ce Conseil à la Commission permanente des finances ainsi qu'à la Commission permanente de gestion. Nous remercions M. Uffer de son travail, de son engagement. Vous avez, cher Collègue, des sujets qui vous tiennent à cœur, pour lesquels vous vous êtes engagé sans compter. Personnellement, je vous témoigne mon amitié et mon respect, tant pour votre activité

professionnelle que pour votre passage au Conseil communal.

Démission du Conseil communal et de la Commission permanente des finances de M^{me} Valérie Schwaar (Soc.)

Lettre

Valérie Schwaar
Av. Mont-d'Or 23
1007 Lausanne

021 616 40 85

Conseil communal
Monsieur le Président
Jean-Luc Chollet
Hôtel de Ville
Place de la Palud 2
Case postale 6904
1002 Lausanne

Lausanne, le 13 mai 2007

Démission du Conseil communal et de la Commission permanente des finances

Monsieur le Président,

Permettez-moi, par la présente, de vous faire part de ma décision de démissionner du Conseil communal de Lausanne et de sa Commission permanente des finances pour le 25 juin 2007.

Elue au Grand Conseil pour la législature 2007-2012, j'y siégerai dès cette date et ne peux cumuler deux mandats législatifs.

Je souhaite procéder ainsi, afin que le ou la commissaire socialiste qui me succédera à la Commission des finances puisse être élu-e lors de la séance du Conseil communal du 26 juin et assurer ainsi un suivi des dossiers qui pourraient devoir être traités durant la pause estivale.

En vous remerciant et en vous assurant du plaisir que j'ai eu à siéger – peu de temps! – au Conseil communal de Lausanne, je vous prie d'accepter, Monsieur le Président, mes plus cordiales salutations.

(Signé) *Valérie Schwaar*

Copie pour information: M. Daniel Hammer (électronique)

Le président: – M^{me} Schwaar est entrée au Conseil communal le 1^{er} juillet 2006, soit au début de cette législature. Ce Conseil l'a également élue à la Commission permanente

des finances. Nous remercions M^{me} Schwaar pour son engagement en faveur de la Ville, lui souhaitons un mandat passionnant au Grand Conseil. Je ne peux pas en dire plus pour votre engagement à la Ville, mais nul doute que nous aurons l'occasion, prochainement, de prendre un café ensemble à la buvette du Grand Conseil! Je le souhaite.

Nous avons reçu encore un mot de M. Grégoire Junod:

**Retrait de la motion de M. Grégoire Junod :
« Métamorphose : pour une démarche participative »¹**

Lettre

Au président du Conseil communal

Lausanne, le 24 avril 2007

Monsieur le Président,

Par la présente, je vous informe que je retire ma motion datée du 13 février 2007 et intitulée « Métamorphose : pour une démarche participative ».

Je vous remercie d'en prendre bonne note.

Cordialement

(Signé) *Grégoire Junod*

Le président : – La suite des communications par la voix de notre secrétaire, M. Daniel Hammer.

M. Daniel Hammer, secrétaire : – Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, tout d'abord M^{me} Zamora rejoindra cette assemblée en cours de séance et vous prie de bien vouloir l'excuser de son retard.

Au chapitre des demandes d'urgence, le 10 mai, nous avons reçu une demande portant sur les points 11 et 13 de l'ordre du jour.

Demande d'urgence de la Municipalité pour les préavis N^{os} 2006/66 et 2007/7

Lettre

Monsieur Jean-Luc Chollet
Président du Conseil communal
Hôtel de Ville
1002 Lausanne

¹BCC 2006-2007, T. II (N° 12) p. 223.

Lausanne, le 10 mai 2007

Séance du Conseil communal du 15 mai 2007

Monsieur le Président,

Ayant examiné l'ordre du jour de la séance susmentionnée, la Municipalité vous demande de bien vouloir traiter en urgence les préavis suivants :

Point 11 – Rapport-préavis N° 2006/66 : « Dispositif lausannois en matière de toxicomanie et de marginalité. Réponse aux motions de M^{me} Solange Peters et de M. Gilles Meystre ».

Motif de la demande : *La commission a terminé ses travaux. L'objet du rapport-préavis soulève des problèmes importants qui donneront vraisemblablement lieu à un référendum, ce qui implique d'écourter au maximum la phase précédant le débat politique.*

Point 13 – Préavis N° 2007/7 : « Installation, réaménagement et mise en conformité de l'éclairage public sur les tracés des transports publics ».

Motif de la demande : *Etroitement combinés aux travaux du m2, les travaux décrits dans le préavis doivent pouvoir être réalisés sans délai.*

D'avance, nous vous remercions de la suite que vous voudrez bien donner à la présente et vous prions d'agréer, Monsieur le Président, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :	Le secrétaire :
Daniel Brélaz	Philippe Meystre

Ouverture d'un compte d'attente destiné à financer l'étude concernant la 2^e étape de l'assainissement de la Caisse de pensions (CPCL)

Communication

Lausanne, le 7 mai 2007

Monsieur le Président Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la préparation du préavis sur la 2^e étape de l'assainissement de la Caisse de pensions, prévu en 2008, les études s'orientent plutôt vers un apport en nature sous la forme de cession de biens immobiliers que vers un versement en espèces. Toutefois, avant de pouvoir prendre une décision, il est nécessaire de procéder à une vérification de l'évaluation de certains biens du parc immobilier en main de la Ville.

Cette évaluation du portefeuille devra être effectuée par un expert neutre, travaillant sur mandat, et répondant aux

critères de l'Autorité cantonale de surveillance des Fondations. Le coût de cette expertise est estimé à Fr. 100'000.–.

En sa séance du 15 mars 2007, la Municipalité a décidé l'ouverture d'un compte d'attente pour réaliser cette étude.

Consultée, conformément à l'article 97 *bis* du Règlement communal, la Commission des finances s'est, dans sa séance du 25 avril 2007, prononcée favorablement à ce sujet.

Vous remerciant de la suite que vous voudrez bien donner à la présente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité:

Le syndic: Daniel Brélaz
Le secrétaire: Philippe Meystre

Ouverture d'un compte d'attente en vue de la construction de nouveaux logements et équipements publics sur les parcelles communales 352, 354, 357, 358, 359 (Edelweiss)

Communication

Lausanne, le 8 mai 2007

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

En date du 1^{er} décembre 2006, les parcelles 352 (avenue de Morges 58) et 354, 357, 358, 359 (avenue de Morges 139/ rue Couchirard 9) sont devenues propriétés communales. Ces parcelles, dont la surface totale est de 6546 m², sont colloquées dans la zone mixte à forte densité et en zone urbaine du PGA. La Municipalité était associée dans cette affaire à MM. Hofmann, architecte, et Liardet qui ont acquis de leur côté 2362 m² (parcelle 356 et l'équivalent de la parcelle communale 642) en s'engageant à maintenir et à rénover l'immeuble situé à l'avenue de Morges 119, comprenant des logements et le Café de l'Ouest.

L'acquisition de ces biens-fonds, anciennement propriétés d'Edelweiss, permet de détenir des terrains constructibles proches du centre ville et de réaliser ainsi un programme mixte d'environ 200 logements combinés avec des activités liées au quartier de Prélaz.

Les parcelles propriétés de la Ville se situent de part et d'autre de l'avenue de Morges qui forme une coupure assez forte par l'importance de son trafic. Les parcelles situées au sud de l'avenue de Morges se prêtent à la réalisation d'un programme de logements avec des activités au rez-de-chaussée.

La parcelle située au nord de l'avenue de Morges est frappée de plusieurs servitudes limitant la hauteur constructible. De ce fait, le programme de logements à réaliser sera

limité: dans sa partie nord – située en bordure du chemin de Renens – qui permet la réalisation d'un ou deux immeubles d'habitation d'un bon standing; dans sa partie sud – le long de l'avenue de Morges – où un à deux autres immeubles d'habitation, d'un standing moins élevé, pourront également être réalisés. En revanche, la partie centrale de cette parcelle se prête à la réalisation d'une maison de quartier et d'autres activités d'utilité publique complémentaires.

Afin de réaliser ce projet, une démarche en deux phases est proposée:

- 1^{re} étape: sélection d'un ou deux investisseurs sur la base d'un concours;
- 2^e étape: organisation d'un concours d'architecture, en partenariat avec l'investisseur sélectionné et la Ville, cette dernière participant aux frais du concours à hauteur de 40% au maximum.

Ce modèle est actuellement mis en application pour la réalisation d'un programme de logements à l'avenue de Provence.

Le montant total nécessaire pour financer ces deux phases est de Fr. 350'000.–.

En sa séance du 22 mars 2007, la Municipalité a décidé l'ouverture d'un compte d'attente pour réaliser cette étude.

Consultée, conformément à l'article 97 *bis* du Règlement communal, la Commission des finances s'est, dans sa séance du 25 avril 2007, prononcée favorablement à ce sujet.

Vous remerciant de la suite que vous voudrez bien donner à la présente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité:

Le syndic: Daniel Brélaz
Le secrétaire: Philippe Meystre

Postulat de M^{me} Elisabeth Müller: «En route pour l'Hermitage et Sauvabelin, durablement»

Dépôt

Lausanne, le 10 mai 2007

(Signé) Elisabeth Müller

Postulat de M. Charles-Denis Perrin: «La géothermie, de l'or rouge sous les pieds, il suffit de forer!»

Dépôt

Lausanne, le 8 mai 2007

(Signé) *Charles-Denis Perrin*

Postulat de M^{me} Claire Attinger: «La fête de l'art contemporain à Lausanne»

Dépôt

Lausanne, le 11 mai 2007

(Signé) *Claire Attinger*

Motion de M. Yves-André Cavin et consorts: «Réorganisation du SSI, un statut pour les sapeurs-pompiers professionnels et une révision du RSSI pour les sapeurs-pompiers volontaires»

Dépôt

Lausanne, le 8 mai 2007

(Signé) *Yves-André Cavin et consorts*

Motion de M. Fabrice Ghelfi: «Rétrocession des indemnités perçues pour l'exercice d'autres mandats politiques»

Dépôt

Lausanne, le 10 mai 2007

(Signé) *Pour le groupe socialiste: Fabrice Ghelfi*

Interpellation de M. Vincent Rossi: «Plus d'espace incitatif pour les immeubles écologiques»

Dépôt

Lausanne, le 14 mai 2007

(Signé) *Vincent Rossi*

Le président: – Voilà pour ce soir en ce qui concerne les communications.

J'ouvre le moment des questions orales.

Questions orales

Question

M. Pierre Santschi (Les Verts): – Ma question s'adresse très probablement à M. le syndic, que j'ai d'ailleurs prévenu. Il y a à peu près une année et demie, j'ai déposé une interpellation concernant les processus démocratiques dans le cadre du vote électronique, et la manière dont ce dernier se met en place. Les récentes élections françaises ont montré que tout n'était pas aussi rose – si je puis dire – que certains veulent bien le croire et qu'il y a peut-être des précautions à prendre pour gagner la confiance de la population dans ces systèmes de vote. C'est aussi de saison pour notre propre équipement, puisque, comme vous le savez, notre salle va changer sur ce plan. Je demande donc à M. le syndic si je recevrai bientôt de la Municipalité une réponse, qui, peut-être, éclairera les différents aspects du problème.

Réponse de la Municipalité

M. Daniel Brélaz, syndic: – M. Santschi m'a rendu attentif à cette question il y a une semaine. A la fin de l'année passée, nous avons passablement retardé différents dossiers, dont le Règlement du Conseil communal, suite notamment à la maladie de M. Pache, qui pensait pouvoir achever la réponse à cette question aussi. Cela n'a pas été le cas et son successeur n'a pas remarqué l'absence de réponse. Il s'en occupe depuis deux jours, et ça va venir ces prochaines semaines.

Question

M. Filip Uffer (Soc.): – Je ne sais à qui s'adresse ma question. J'ai été interpellé par un habitant d'une commune vaudoise, non desservie en électricité par la Ville de Lausanne. Cet habitant a acheté un scooter électrique à Villars-le-Terroir, commune desservie par la Ville de Lausanne, semble-t-il... Non? Il pensait pouvoir recharger son scooter aux bornes installées dans notre ville. Il peut le faire chez lui, mais quand il est en déplacement, son rayon d'action étant d'environ 35 km, il doit procéder à une recharge. Il s'est renseigné et il paraît qu'il y a un dispositif possible, et payant, en tout cas pour les habitants de Lausanne. Mais on lui a dit que ce n'était pas accessible à quelqu'un qui n'habite pas la ville de Lausanne. C'est surprenant. Je ne sais pas si c'est une mauvaise information, mais il m'intéresserait de savoir ce qu'il en est. Je n'ai pas averti la Municipalité de ma question.

Réponse de la Municipalité

M. Jean-Yves Pidoux, municipal, directeur des Services industriels: – Je ne crois pas que les électrons reconnaissent le lieu de domicile du propriétaire d'un scooter! Donc si la personne concernée a un scooter rechargeable sur les bornes qui existent actuellement à Lausanne, elle peut le faire sans aucun problème. Il est vrai que nous avons, pour l'instant, un petit problème, au sens où nous ne pouvons pas subventionner l'achat de scooters. Il n'existe plus de modèles homologués pour la Ville de Lausanne, une fameuse marque française ne fabrique plus les scooters que nous subventionnions dans le temps. Nous sommes donc en attente d'une accréditation pour de nouveaux véhicules. Une fois cette accréditation obtenue, nous pourrions construire une douzaine de bornes de recharge. Elles sont prévues dans un préavis.

Pour répondre spécifiquement à votre question, je ne vois donc aucune difficulté pour un propriétaire de scooter électrique et n'habitant pas la commune d'en recharger les batteries à Lausanne même.

Question

M. Claude-Alain Voiblet (UDC): – Cet après-midi, un collègue de gauche m'a dit que la meilleure manière d'avoir des informations sur la gestion de la Commune était de s'abonner à *24 heures*. Elle avait parfaitement raison. Il y a quinze jours, j'ai posé une question en commission pour savoir quel serait le lieu d'implantation du local d'injection. Le responsable de ce dossier pour la Municipalité m'a répondu qu'il n'était pas question de le divulguer. J'ai quand même fini par connaître cette implantation, par la presse. J'aimerais savoir si la Municipalité entend à l'avenir informer le Conseil communal de cette manière, et qui est responsable de la communication au sein de la Municipalité.

Réponse de la Municipalité

M. Jean-Christophe Bourquin, municipal, directeur de la Sécurité sociale et de l'Environnement: – J'ai cru comprendre qu'il allait y avoir un débat sur le préavis à propos de l'espace de consommation de stupéfiants. Je peux répondre maintenant, mais je propose de reprendre cette question dans le débat principal, si ça ne vous dérange pas... (... *rumeurs, protestations...*). Vous voulez que je réponde maintenant? Je vais le faire, il n'y a pas de problème.

L'information a été publiée par *24 heures* à la suite d'une fuite que je n'ai pas maîtrisée. Je ne suis pas responsable de cette fuite, *24 heures* disposait de l'information. Il est exact que j'ai dit à la commission qui traitait le préavis toxicomanie que cette information serait donnée aux conseillers communaux lors de la séance de ce soir. Nous avons été pris de vitesse par *24 heures*; les journalistes font leur travail, ils trouvent les informations. On ne va pas les en

empêcher. La raison pour laquelle il était prévu de vous diffuser cette information ce soir est très simple: l'immeuble de César-Roux 16 est propriété de la Ville de Lausanne depuis hier matin. (*Quelques rires.*) Il n'était pas envisageable, dès lors, de communiquer à son propos, de convoquer les habitants à une séance d'information pour leur faire part de projets municipaux sur un immeuble dont nous n'avions pas la maîtrise. Vous imaginez aisément la manière dont le propriétaire de l'immeuble aurait ressenti ces projets... Il aurait pu dire: «Mais qu'est-ce que c'est que cette Municipalité qui fait des projets sur mon immeuble? Nous en sommes aux discussions pour l'achat, il n'est pas encore vendu. Qu'est-ce qu'on se permet de faire?» C'est un type de fonctionnement qu'on qualifie volontiers d'arrogant, mais la Municipalité n'est pas tombée dans ce travers. La communication a été faite de manière tout à fait claire. Lorsque l'information a été publiée dans un journal de la place, j'ai répondu sur ce que nous allions faire, soit informer les habitants une fois que les choses seraient réglées. Je ne vois pas ce qu'il y a à reprocher à cette manière de faire.

Question

M. Charles-Denis Perrin (LE): – Comme M. Uffer, j'ai été interpellé par un citoyen, qui avait appris qu'un nouvel adjoint social avait été nommé à la Direction de la sécurité sociale. Cette personne n'avait pas vu passer la mise au concours du poste. Je voudrais savoir si c'est dû à une mauvaise lecture ou ce qui s'est passé avec ce poste.

Réponse de la Municipalité

M. Jean-Christophe Bourquin, municipal, directeur de la Sécurité sociale et de l'Environnement: – A ma connaissance, le poste a été mis au concours tout à fait normalement, par une annonce publiée dans *24 heures*. Il est vrai qu'il a été confié à une personne qui travaille déjà au Service social de Lausanne, donc qui avait l'expérience nécessaire pour assumer cette fonction. Je vais vérifier, Monsieur Perrin. Je vous donnerai l'information.

Le président: – L'«heure» des questions est close. Programme de la soirée: nous allons aborder quelques points pour lesquels les commissions s'étaient prononcées à l'unanimité. Nous prendrons également le point 13 pour lequel la Municipalité a demandé l'urgence et ensuite nous aborderons le point 11, pour lequel la Municipalité a également demandé l'urgence.

Nous commençons par le point 6, rapport-préavis N° 2006/42: Politique municipale en matière de protection des non-fumeurs. Réponse au postulat de M. Fabrice Ghelfi. J'appelle à cette tribune M^{me} Marie-Claude Hofner.

Politique municipale en matière de protection des non-fumeurs

Réponse au postulat de M. Fabrice Ghelfi

Rapport-préavis N° 2006/42

Lausanne, le 6 septembre 2006

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

1. Objet du rapport-préavis

La Suisse est un des pays où l'on fume le plus en Europe (30% de la population en 2005). Le tabagisme constitue un problème de santé publique majeur, bien plus que la consommation de drogues illégales. En Suisse, la dépendance à la nicotine est la cause de 8000 décès prématurés par année, sans compter le nombre de maladies invalidantes et mortelles.

La fumée passive s'avère également dangereuse pour la santé. Les concentrations de certaines substances toxiques (nitrosamines dioxines) contenues dans la fumée qui s'échappe du bout de la cigarette sont plus importantes que celles que l'on trouve dans la fumée inhalée. L'exposition à la fumée passive a des conséquences importantes sur la santé publique en raison du nombre de personnes exposées.

Au travers de son postulat, M. Fabrice Ghelfi propose d'introduire dans l'Administration communale lausannoise des mesures afin d'éviter les nuisances engendrées par l'exposition à la fumée du tabac et d'appliquer ainsi l'article 19 de l'Ordonnance 3 relative à la Loi sur le travail (OLT 3) qui précise: «L'employeur veillera, dans le cadre des possibilités de l'entreprise, à ce que les non-fumeurs ne soient pas incommodés par la fumée du tabac d'autres personnes.»

La Municipalité propose à votre Conseil de répondre favorablement au postulat Ghelfi.

2. Table des matières

1. Objet du rapport-préavis	477
2. Table des matières	477
3. Rappel du postulat	478
4. Expériences de collectivités romandes ou entreprises en matière de tabagisme	478
4.1 Ville de Genève	478
4.2 Etat de Vaud – CHUV	478
4.3 Ce qui se fait ailleurs	479
5. Avis des associations	479
6. Mesures municipales envisagées	479
7. Aspects financiers	480
8. Conclusions	480

3. Rappel du postulat

Dans son postulat du 13 septembre 2005¹, développé le 14 novembre 2005², M. Fabrice Ghelfi demande à la Municipalité de prendre deux types de mesures :

- protéger les non-fumeurs de la fumée passive, qu'ils soient collaborateurs de la Ville ou usagers de ses services; à cet égard, la solution la plus simple et la moins onéreuse consiste à interdire la fumée au sein des bâtiments communaux;
- élaborer et mettre en place une campagne d'information et fournir des moyens (consultations médicales, séances d'information, groupes de soutien, etc.) aux fumeurs qui souhaitent arrêter de fumer.

4. Expériences de collectivités romandes ou entreprises en matière de tabagisme

4.1 Ville de Genève

Depuis le 1^{er} juillet 2005, il est interdit de fumer dans les locaux de l'Administration municipale, à savoir notamment :

- | | |
|-------------------------|-----------------------------|
| – les locaux de travail | – les couloirs |
| – les bureaux | – les sanitaires |
| – les ateliers | – les salles de conférences |
| – les dépôts | – les salles d'expositions |
| – les locaux communs | – les salles de spectacles |

Création d'espaces fumeurs

Spécialement aménagés à cet effet, ces espaces doivent être clairement signalés. Il est autorisé de fumer dans les locaux sociaux et de repos (cafétéria) lorsque le renouvellement d'air est suffisant.

Mesures de soutien

La Ville de Genève conseille, en collaboration avec la consultation antitabac des HUG, les collaborateurs dépendant de la fumée, afin de leur proposer un programme de désaccoutumance.

4.2 Etat de Vaud – CHUV

La démarche «Hospices-CHUV sans fumée» n'a pas été simple à mettre en place. Si, dans une première phase, des locaux ont été mis à disposition des fumeurs, il s'est vite avéré que si ces derniers se retrouvaient confinés, il n'en allait pas de même de la fumée. Les locaux fumeurs ont donc été supprimés. Cependant, des zones fumeurs sont prévues à l'extérieur des bâtiments, si possible dans des zones couvertes.

Des mesures sont prévues pour accompagner cette décision et en assurer l'application.

Pour les patients

Information et conseils sont donnés aux fumeurs dans le cadre de la consultation «Stop-tabac», composée de spécialistes médecins et infirmières. Par ailleurs, une information est insérée dans les documents d'admission. Enfin, une formation ad hoc est donnée aux équipes soignantes confrontées à des patients fumeurs.

Pour les collaborateurs

Les mesures entreprises pour les collaborateurs sont principalement de l'ordre de l'information et de la sensibilisation (distribution de brochures, site intranet, stands, etc). Des forums de discussion et des ateliers de réflexion sont également mis en place. S'agissant d'un établissement médical, la vente de produits de substitution délivrés sans ordonnance a été encouragée auprès des pharmacies du lieu.

¹BCC 2005, T. II, p. 534.

²BCC non encore paru.

4.3 Ce qui se fait ailleurs

Les Hautes Ecoles, l'Université de Genève, l'EPFL et l'Université de Lausanne se sont également engagées dans la voie de l'interdiction de la fumée dans leurs locaux. L'Université de Lausanne, par la voix de ses étudiants, a refusé l'instauration de lieux réservés aux fumeurs.

Les grandes entreprises (ABB Suisse, Novartis, Roche, Migros, Romande Energie) ne sont pas en reste et ont également interdit la fumée dans leurs locaux.

5. Avis des associations

Association des chefs de service

L'ACS de l'Administration communale se dit favorable à la protection des non-fumeurs et à la promotion de la lutte contre le tabagisme. Cependant, elle estime tout aussi important de laisser la possibilité aux fumeurs de ne pas se cacher pour s'adonner à leur pratique. Consciente de l'évolution des mœurs qui tend vers des espaces de travail et publics sans fumée, elle rend attentif aux tensions possibles que pourrait générer au sein du personnel cette mesure au caractère absolu et obligatoire. L'ACS souhaite qu'une bonne communication entoure la décision municipale et que l'on offre la possibilité aux intéressés de s'exprimer sur la manière de mettre en œuvre les solutions au sein des services.

SUD – section de Lausanne

La section syndicale SUD-Lausanne salue l'intention de la Municipalité de vouloir prendre des mesures contre les nuisances induites par la fumée passive au travail. Elle souhaite cependant que les collaborateurs de l'Administration soient entendus sur la question. Elle trouve que les mesures de soutien pour les personnes désirant arrêter de fumer sont insuffisantes et souhaiterait que des espaces appropriés soient mis à disposition des fumeurs. Enfin, elle demande qu'une étude, bâtiment par bâtiment, soit menée afin de trouver les solutions ad hoc.

SSP

Le Syndicat suisse des services publics est favorable à la mesure d'interdiction générale de fumer dans les bâtiments de l'Administration lausannoise. Le SSP est toutefois d'avis de mettre en place des mesures d'accompagnement en faveur des fumeurs qui désireraient faire une cure de désintoxication. Il propose que la moitié des frais de traitement occasionnés soient pris en charge par la Commune, déduction faite de la somme prise en compte par l'assurance. Cette proposition se justifie selon le SSP par le fait que cette interdiction peut engendrer un inconfort majeur chez les collaborateurs gravement atteints par le tabagisme et qu'il incombe à l'employeur de les encourager à faire face efficacement à la modification radicale d'une habitude. Le SSP propose enfin d'instaurer cette mesure à l'essai pendant une année.

FPAC

Même si une large majorité des membres de la FPAC adhère au projet (70%), la minorité restante y voit une atteinte importante à ses droits et conditions de travail et un non-respect des minorités. La FPAC estime nécessaire de prévoir des zones fumeurs. Quant aux moyens qui pourraient être alloués aux personnes désirant arrêter de fumer, elle les trouve insuffisants par rapport au prix actuel des thérapies.

Synthèse

Les associations de personnel sont unanimes sur un point: elles demandent que des espaces soient réservés aux fumeurs.

Exception faite de l'ACS, toutes les autres associations se rejoignent sur un deuxième point: elles demandent que des mesures d'accompagnement et de soutien soient mises en œuvre en faveur des fumeurs qui désireraient se libérer de leur dépendance. De plus, elles demandent que la Commune participe aux frais des cures de sevrage qu'entreprendraient les fumeurs.

6. Mesures municipales envisagées

La Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation a fait œuvre de pionnier dans le domaine concerné. Dès la rentrée d'août 2006, d'un commun accord avec les directeurs d'établissement, l'interdiction de fumer dans les locaux réservés à l'enseignement a été étendue à tous les espaces communs des bâtiments scolaires, salles des maîtres, salles de travail, parloirs, couloirs, escaliers ou préaux. Le corps enseignant a également été invité à ne plus fumer à l'extérieur en présence des élèves. Il sera examiné la question de la mise à disposition d'un endroit pour les fumeurs, sans toutefois que des travaux ne soient entrepris.

Au vu des expériences réalisées jusqu'ici dans différentes entreprises et compte tenu de la pression qui s'exerce aujourd'hui sur elles pour prendre des mesures contre les méfaits de la fumée, il apparaît très clairement que la seule voie possible consiste à bannir définitivement la fumée des bâtiments de l'Administration communale lausannoise.

Fort de cet objectif, la Municipalité entend adopter les mesures suivantes :

- prononcer une interdiction générale de fumer dans l'ensemble des locaux de l'Administration communale ;
- consentir des exceptions à ce principe général d'interdiction de fumer en autorisant, lorsque les possibilités existent, la mise à disposition d'un local pour les fumeurs, clairement identifié comme tel, dans les différents bâtiments considérés, et ce, sans frais. En effet, la Municipalité n'entend pas investir des montants considérables pour créer des locaux surcompressés destinés aux fumeurs. A noter que cette proposition déroge au principe d'égalité de traitement dans ce domaine bien précis, faute de locaux disponibles. Il appartiendra à chaque direction de trouver des solutions satisfaisantes pour l'ensemble des parties concernées ;
- ne pas contribuer financièrement au coût des cures qu'entreprendraient les fumeurs pour tenter d'arrêter de fumer, au motif que ces initiatives, aussi louables soient-elles, relèvent clairement de leur responsabilité personnelle. Plusieurs raisons dictent ce choix :
 - dans notre système de santé, rien n'oblige légalement l'employeur à soutenir financièrement de pareilles initiatives ;
 - de plus, la Municipalité exprime ses plus grandes réserves concernant la faisabilité d'une telle proposition en raison de la variété et du coût des méthodes pour cesser de fumer (médicaments divers, acupuncture, hypnose, etc.). Dans quelle proportion la Commune participerait-elle aux coûts ? Qui procéderait au contrôle des demandes de participation financière et gérerait les justificatifs ? Les médicaments seuls seraient-ils remboursés ou les consultations pourraient-elles également être prises en charge ? Telles sont notamment les questions qui se poseraient si la Commune participait financièrement à cette opération ;
 - enfin, si la Municipalité faisait sienne la proposition des associations de personnel, elle contreviendrait au principe du secret médical qui protège chacune et chacun. Dans ce domaine, l'employeur doit se montrer très circonspect ;
- mandater un médecin, spécialiste de la consultation en tabacologie, pour donner une information et des conseils à l'occasion de conférences au personnel désireux de rompre sa dépendance à la nicotine. Les coûts y relatifs seront prélevés sur la rubrique 1200.318 du budget de fonctionnement du Service du personnel. Pour sa part, l'infirmière d'entreprise du Service du personnel, qui a été formée dans le domaine des dépendances, suivra et accompagnera individuellement et en toute confidentialité les personnes désireuses de recourir à ses services ;
- fixer l'entrée en vigueur de l'interdiction de fumer dans les locaux de l'Administration communale au 1^{er} août 2007, date coïncidant avec le déménagement de Beau-Séjour à Flon-Ville.

7. Aspects financiers

Néant.

8. Conclusions

Fondée sur ce qui précède, La Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le rapport-préavis N° 2006/42 de la Municipalité, du 6 septembre 2006 ;
ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

d'accepter la réponse au postulat de M. Fabrice Ghelfi du 14 novembre 2005, intitulé «Des mesures pour sortir de la fumée au sein de l'Administration communale».

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Daniel Brélaz

Le secrétaire :
François Pasche

Rapport

Membres de la commission: M^{me} Marie-Claude Hofner (AGT), rapportrice, M. Eddy Ansermet (LE), M^{me} Marie Deveaud (Soc.), M^{me} Martine Fiora-Guttman (LE), M. Fabrice Ghelfi (Soc.), M. Philippe Jacquat (LE), M^{me} Sandrine Junod (UDC), M^{me} Isabelle Mayor (Les Verts), M. Gianni John Schneider (Soc.), M^{me} Maria Velasco (Les Verts).

Municipalité: M. Daniel Brélaz, syndic.

Rapport photocopié de M^{me} Marie-Claude Hofner (AGT), rapportrice: – Séance de commission du 13 novembre 2006, de 14 h à 15 h 30, salle Vuillermet de l’Hôtel de Ville.

Présidée par M^{me} Marie-Claude Hofner, la commission siège au complet. Elle est composée de M^{mes} Marie Deveaud, Martine Fiora-Guttman, Sandrine Junod, Isabelle Mayor, Maria Velasco, et de MM. Eddy Ansermet, Fabrice Ghelfi, Philippe Jacquat et Gianni John Schneider qui remplace M^{me} Solange Peters.

Assistent également à la séance M. le syndic Daniel Brélaz et MM. Jean Borloz, chef du Service du personnel, et José P. Vincent, son adjoint.

Invité à présenter son postulat, M. Ghelfi déclare que sa proposition s’inscrit dans le droit fil des mesures arrêtées en la matière par le Canton de Vaud, mesures qui entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2007. Des mesures du même type ont par ailleurs été introduites avec succès par le Canton du Tessin, l’Administration fédérale ou nombre de pays européens. Il souligne toutefois que fixer une règle n’est pas bannir les exceptions, comme la mise à disposition de locaux pour les fumeurs là où la chose est possible, pour autant que ces lieux ne présentent aucun danger pour les non-fumeurs et ne les importunent pas. Pour information, il présente une liste de mesures d’accompagnement qui pourraient être confiées au CIPRET pour mise en œuvre au sein de l’Administration communale. Ces mesures sont susceptibles d’être adoptées par la Municipalité. Elles figurent en annexe. Mais en aucun cas, il n’est favorable à un financement par la Commune, comme la majorité des commissaires d’ailleurs, à la prise en charge de cures ou de moyens de désintoxication pour les fumeurs désirant arrêter. Il estime que dans ce domaine chacun est libre et responsable de ses choix. Il est rejoint sur cette position par la grande majorité des commissaires.

M^{me} Hofner est d’un avis contraire. Elle estime que l’ensemble des mesures de prévention primaires et secondaires visant tant la protection des non-fumeurs que l’aide à la désaccoutumance devraient être soutenues par les employeurs, au titre de l’application des directives MSST. D’autre part, M^{me} Hofner dit que cesser de fumer est possible mais extrêmement difficile et que les mesures d’aide sont décisives dans le processus. En effet, elle souligne que des études scientifiques ont mis en évidence que

l’inhalation de fumée de cigarettes induit une accoutumance et une dépendance proche de celle des opiacés, la question n’est donc pas réductible à un « libre choix » de la part du fumeur.

M. le syndic confirme l’adhésion de la Municipalité à l’esprit de ces mesures, mais relève qu’il ne sera pas engagé de frais pour aménager des locaux fumeurs, le futur bâtiment de Flon-Ville n’en prévoit aucun. Là où l’installation de locaux réservés aux fumeurs est possible, leur affectation sera du ressort des directions.

Pour M^{me} Fiora-Guttman, le principe de liberté doit prévaloir: pour les fumeurs, celle de fumer, pour les non-fumeurs, de n’avoir pas à en souffrir. Encore reste-t-il à organiser la coexistence. Au surplus, il y a d’autres dépendances qui doivent également être traitées. Ce principe est également affirmé par M^{me} Deveaud dans un souci cependant de protéger les non-fumeurs.

M. Schneider, quant à lui, n’est pas favorable à des locaux fumeurs, estimant que là où ils existent, ils ne présentent pas toutes les garanties requises. Que les fumeurs fument dehors, pour autant qu’une infrastructure sommaire existe sous forme de cendriers, notamment.

M. le syndic retrace un bref historique du combat mené contre la toxicomanie: il y a trois ans environ, la Municipalité a arrêté des règles contre la consommation d’alcool au travail, c’est au tour aujourd’hui de la fumée.

M. le syndic insiste sur le fait que si les mesures d’accompagnement citées par M. Ghelfi semblent acceptables a priori, elles ne sauraient entraîner toutefois des dépenses pour la Commune. M^{me} Hofner déplore cette position. Elle estime ce choix représentatif d’une vision à court terme de l’allocation des ressources en matière de maintien et de protection de la santé au travail.

Le rapport-préavis est ensuite examiné point par point:

- ch. 1: objet du rapport-préavis: ne suscite aucun commentaire;
- ch. 2: table des matières: non plus;
- ch. 3: rappel du postulat: pas d’avantage;
- ch. 4: expériences des collectivités romandes: il en est pris acte;
- ch. 5: avis des associations: un feu nourri est tiré contre l’aide à des mesures de désintoxication: aucun des commissaires n’en veut, à l’exception de M^{me} Hofner, pour les raisons citées plus haut. La proposition de trouver des solutions pour organiser la coexistence « fumeurs – non-fumeurs » au gré des bâtiments, n’est pas jugée opportune;
- ch. 6: mesures municipales envisagées: le vœu est exprimé par la commission qu’en la matière la

règle adoptée soit: «Pas de local fumeurs». Un commissaire s'oppose à cette position. Les autres mesures proposées par la Municipalité n'appellent aucun commentaire, mis à part une fois de plus l'opposition de M^{me} Hofner quant à la non-entrée en matière de la Municipalité quant à la «contribution financière au coût des cures». D'autres mesures de prévention secondaires ont été assumées par des collectivités (lutte contre la tuberculose), pour ne rien dire des mesures de prévention primaire (vaccination contre la grippe). L'entrée en vigueur des mesures est fixée au 1^{er} août 2007;

- ch. 7: aspects financiers: néant;
- ch. 8: conclusions: au vote, le rapport-préavis est accepté à l'unanimité.

Le président: – Madame la rapportrice, avez-vous quel-que commentaire initial à faire?

M^{me} Marie-Claude Hofner (AGT), rapportrice: – Oui, la discussion a été assez animée, particulièrement sur les mesures d'accompagnement. Certaines personnes proposaient des mesures d'accompagnement à l'arrêt du tabac, des mesures de soutien et d'aide personnalisées aux personnes qui souhaitent profiter de cette interdiction pour commencer une cure et essayer d'arrêter de fumer. L'ensemble des autres membres ne souhaitait pas que la Municipalité soutienne ces mesures.

Le président: – J'ouvre la discussion sur cet objet.

Discussion générale

M. Fabrice Ghelfi (Soc.): – Je prends la parole puisque je suis à l'origine de ce préavis, par le postulat déposé à l'époque. Conformément aux déterminations de la commission, je ne peux que vous recommander de voter la conclusion telle qu'elle vous est proposée. Cela permettra à la Municipalité d'élaborer des instructions pour interdire la fumée dans les lieux publics de l'Administration à partir du 1^{er} août prochain. Pour les mesures d'accompagnement – cela a été dit par la rapportrice – nous n'avons pas souhaité, au sein de la commission, introduire des mesures plus «actives» en faveur des fumeurs qui souhaiteraient s'engager dans un processus d'arrêt de la fumée. En revanche, dans la politique d'information qui devrait accompagner ces décisions municipales, on pourrait imaginer qu'une association telle que le Centre d'information pour la prévention du tabagisme (Cipret) soit mandatée pour tenir des stands au sein de l'Administration, ou distribuer des papillons d'information, ou mettre à disposition l'accès au site Internet. De manière que les quelques personnes qui souhaiteraient s'engager dans un tel processus puissent au moins obtenir l'information nécessaire. Nous n'avons pas souhaité amender le préavis pour y apporter quelques compensations financières et je me rallie à cette position.

Le président: – La discussion se poursuit. La parole n'est plus demandée. Madame la rapportrice, voulez-vous nous donner les déterminations de la commission relatives à la conclusion?

M^{me} Marie-Claude Hofner (AGT), rapportrice: – Le rapport-préavis est accepté à l'unanimité.

Le président: – Celles et ceux qui acceptent la conclusion le manifestent par un lever de main. Merci. Qui s'oppose? Personne. Qui s'abstient? Avec deux abstentions, vous avez accepté la conclusion de ce rapport-préavis. Merci, Madame la rapportrice.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu le rapport-préavis N° 2006/42 de la Municipalité, du 6 septembre 2006;
- oui le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide:

d'accepter la réponse au postulat de M. Fabrice Ghelfi du 14 novembre 2005, intitulé «Des mesures pour sortir de la fumée au sein de l'Administration communale».

Le président: – Pendant que nous en sommes à l'air pur, nous prenons le point suivant, postulat de M. Charles-Denis Perrin: «Lausanne a mal à son air pur: plaider pour un plan climatique PGC». J'appelle le rapporteur, M. Philippe Mivelaz.

Postulat de M. Charles-Denis Perrin: «Lausanne a mal à son air pur: plaider pour un plan général climatique PGC»²

Rapport

Membres de la commission: M. Philippe Mivelaz (Soc.), rapporteur, M. Philippe Jacquat (LE), M^{me} Sandrine Junod (UDC), M. Charles-Denis Perrin (LE), M. Vincent Rossi (Les Verts), M^{me} Valérie Schwaar (Soc.), M. Serge Segura (LE), M^{me} Myriam Tétaz (AGT), M^{me} Adèle Thorens (Les Verts), M^{me} Elisabeth Wermelinger (Soc.).

Municipalité: M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux.

Rapport photocopié de M. Philippe Mivelaz (Soc.), rapporteur: – La commission s'est réunie une fois, le 14 février 2006 de 8 h 30 à 9 h 45.

²BCC 2005-2006, T. II (N° 13/I), p. 361; BCC 2006-2007, T. I (N° 6/II), pp. 497 ss.

Les membres de la commission: M^{mes} et MM. Valérie Schwaar, Elisabeth Wermelinger, Charles-Denis Perrin, Serge Segura, Philippe Jacquat, Adèle Thorens, Vincent Rossi, Myriam Tétaz, Sandrine Junod, Philippe Mivelaz (rapporteur).

La Municipalité et l'Administration communale: MM. Olivier Français, conseiller municipal, Daniel Litzisdorf, chef de l'Office de coordination des risques environnementaux (OCRE), adjoint au chef du Service d'urbanisme, Direction des travaux; Georges Ohana, ingénieur adjoint, Service du développement stratégique, Direction des services industriels. M^{me} Fabienne Bonny, assistante au Service d'urbanisme, Direction des travaux, a pris les notes de séance. Nous la remercions pour son excellent travail.

Objet du postulat

Le «plan général climatique PGC» serait, à l'image de ce qu'est le Plan général d'affectation en matière de construction, un instrument de planification visant à «régir la problématique de la pollution». Il s'agirait d'une part de faire l'inventaire des sources de pollution (trafic, chauffage, déchets, etc.), et d'autre part, d'établir des objectifs de réduction et un catalogue des mesures prises pour diminuer ces nuisances. Le PGC comprendrait en particulier un catalogue de mesures d'urgence en cas de situation de pollution extrême temporaire. A noter que de tels plans existent déjà à Zurich et à San Francisco.

Discussion

Est rappelé le contexte dans lequel cette proposition est apparue. En février 2006, on mesurait des taux très supérieurs aux normes admises de poussières fines dans l'air. On se souvient des polémiques qui s'ensuivirent, notamment sur l'emplacement des instruments de mesure, mais il n'en demeure pas moins que ces mesures ont de quoi inquiéter. Le postulat ne se limite pourtant pas au seul problème des particules fines, mais entend traiter l'ensemble des sources de pollution de l'air. Il s'inscrit également dans le cadre des accords de Kyoto selon lesquels les villes suisses doivent posséder un plan local pour atteindre leurs objectifs de réduction des gaz à effets de serre.

Le conseiller municipal rappelle à la commission le cadre légal définissant les compétences de la Ville dans ce domaine; elles sont définies par la Loi sur la santé publique du 29 mai 1985:

Art. 16 – autorité sanitaire communale

¹ La Municipalité est l'autorité sanitaire communale.

² Elle veille à la salubrité locale, à l'hygiène des constructions, des habitations, de la voirie, des plages et des piscines accessibles au public.

³ La Municipalité a l'obligation d'informer sans délai le service de la santé publique ou de tout fait important concernant la santé publique.

⁴ Selon les directives du médecin cantonal, du chef de service de la santé publique ou du médecin-délégué, elle prend les mesures urgentes pour combattre les maladies transmissibles. Elle organise la police des cimetières et des inhumations.

⁵ Demeurent réservés les articles 17a, 30 et suivants de la présente loi ainsi que la législation sur les épizooties; dans les limites de leurs attributions, les communes peuvent édicter des règlements d'application de la présente loi, sous réserve de l'approbation du chef de département concerné.

Les responsabilités communales sont donc assujetties à l'Autorité cantonale. De plus, la pollution de l'air doit être traitée à l'échelon régional, dans la mesure où celle-ci n'est pas confinée aux limites territoriales politiques. Au niveau cantonal, c'est le Service de l'environnement et de l'énergie (SEVEN) qui traite de cette question. A la Commune, c'est le chef de l'Office de coordination des risques environnementaux (OCRE), rattaché à la Direction des travaux, qui est le répondant des problèmes environnementaux. A ce titre, il traite aussi bien des problèmes liés à l'air, à l'eau, que des sols, du bruit, etc. En cas d'intervention de crise, il coordonne les divers services communaux.

Outre la création de l'OCRE, diverses mesures allant dans le sens du postulat sont déjà mises en œuvre: le plan des mesures OPair de l'agglomération Lausanne-Morges, le programme SuisseEnergie de l'Office fédéral de l'énergie (OFEN) et les cités de l'énergie. Certaines demandes, incluses dans le postulat, sont déjà effectives dans le plan OPair, comme l'inventaire des émissions, le catalogue des mesures prises contre les particules fines. On attend également que le développement du chauffage à distance, l'assainissement du parc immobilier communal et de la CPCL et la mise en service du m2 aient des répercussions positives sur la qualité de l'air en diminuant les émissions provenant des chauffages et du trafic.

En ce qui concerne les pics de pollution, la conférence des directeurs des travaux publics a décidé d'élaborer un plan d'action, harmonisé au niveau national. La responsabilité du déclenchement, cependant, est régionale.

Les commissaires reconnaissent l'intérêt de mener une politique coordonnée au niveau de la région ou du canton en cas de pic de pollution, mais elle a estimé que cela ne devait pas dispenser la Ville de Lausanne de mener sa propre politique en matière de qualité de l'air, surtout pour une vision à long terme. Si des mesures sont déjà mises en œuvre, l'intérêt du postulat est également de permettre une vue d'ensemble sur le problème. Le postulant informe que des recherches ont été menées à l'EPFL qui ont abouti à des modèles d'évaluation d'impact et que ceux-ci pourraient être utiles à l'élaboration du PGC.

Les discussions au sein de la commission ont montré que le problème de la pollution de l'air préoccupe des conseillers communaux, tous groupes confondus, et que certains ont des projets de postulats en préparation. Il est suggéré que ceux-ci puissent être traités avec le présent postulat.

M. le directeur des Travaux informe que la Municipalité accueille avec intérêt le postulat, qui va dans le sens de la politique qu'elle mène. Il estime par contre qu'un délai de deux ans serait nécessaire à sa réalisation.

Déterminations

La commission s'est prononcée à l'unanimité pour la prise en considération du postulat. Par 9 voix et une abstention, elle propose de donner un délai de deux ans pour la réponse de la Municipalité.

Le président : – Monsieur Mivelaz...

M. Philippe Mivelaz (Soc.), rapporteur : – Je n'ai rien à ajouter à mon rapport.

Le président : – J'ouvre la discussion.

Discussion

M. Charles-Denis Perrin (LE) : – Je ne vais pas ajouter grand-chose, la soirée sera longue. Je viens simplement dire ma satisfaction de voir que tous les autres groupes s'engouffrent derrière cette proposition. Pour ma part, je voulais seulement relever l'importance que j'accorde au Plan directeur du réseau de chauffage à distance, en préparation. Il va être un élément puissant à disposition de la Ville pour réduire la pollution de l'air dans certains quartiers. Je suis très heureux que ce Plan directeur se mette en place; pour moi, il fait aussi un peu partie de ce postulat.

Enfin, je constate que d'autres motions ou postulats sont en préparation. Un délai de deux ans a été demandé par la Municipalité. Ça me semble tout à fait raisonnable pour arriver à quelque chose de cohérent, ce qui est, je crois, le but principal de ce PGC. Il s'agit de mettre de la cohérence dans toutes les actions qui seront proposées ou qui, pour certaines, le sont déjà, dans le cadre d'une véritable stratégie municipale.

Le président : – La discussion se poursuit. La parole n'est plus demandée. Monsieur le rapporteur, voulez-vous nous donner les déterminations de la commission, je vous prie.

M. Philippe Mivelaz (Soc.), rapporteur : – La commission s'est prononcée à l'unanimité pour la prise en considération du postulat et le renvoi à la Municipalité. Et puis par 9 voix et 1 abstention, elle propose de donner un délai de deux ans pour la réponse.

Le président : – Nous votons sur la prise en considération de la motion. Celles et ceux qui se déclarent d'accord le manifestent par un lever de main. Merci. ... qui sont contre? Personne. ... qui s'abstiennent? Personne. Deuxième vote concernant l'extension du délai de réponse. Celles et ceux qui sont d'accord avec cette proposition? Merci. ... qui ne sont pas d'accord? Personne. ... qui s'abstiennent? Quatre abstentions. Merci. Cet objet est traité, avec remerciements à son rapporteur.

Le Conseil communal de Lausanne,

– vu le postulat de M. Charles-Denis Perrin : «Lausanne a mal à son air pur, plaidoyer pour un plan général climatique PGC»;

– vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire;

– considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport. Le délai imparti à la Municipalité pour répondre à ce postulat est fixé à deux ans.

Le président : – Point 10, postulat de M. Charles-Denis Perrin : «Pour une politique et des mesures financières claires et transparentes en matière d'encouragement à la production d'énergie renouvelable et d'utilisation rationnelle de l'énergie». J'appelle M. Gilles Meystre, mais il me semble que je ne l'ai pas vu... Il est là? Il est par là! (*Brouhaha, rires.*) Il n'est pas là. Ah! Il est vraiment là!

Postulat de M. Charles-Denis Perrin :
«Pour une politique et des mesures financières claires et transparentes en matière d'encouragement à la production d'énergie renouvelable et d'utilisation rationnelle de l'énergie»³

Rapport

Membres de la commission : M. Gilles Meystre (LE), rapporteur, M. Luc Chessex (AGT), M. Pierre Dallèves (LE), M. Philippe Mivelaz (Soc.), M. Denis Pache (UDC), M. Charles-Denis Perrin (LE), M. Blaise Michel Pitton (Soc.), M. Roland Rapaz (Soc.), M. Vincent Rossi (Les Verts), M. Giampiero Trezzini (Les Verts).

Municipalité : M. Jean-Yves Pidoux, municipal, directeur des Services industriels.

Rapport photocopié de M. Gilles Meystre (LE), rapporteur : – La commission s'est réunie le jeudi 8 mars 2007 à la Direction des services industriels, rue de Genève 34, salle de conférences des polymécaniciens. Elle était composée des membres suivants : MM. Charles-Denis Perrin, Pierre Dallèves, Roland Rapaz (en remplacement de M. André Mach), Philippe Mivelaz, Blaise Michel Pitton (en remplacement de M. Filip Uffer), Giampiero Trezzini, Vincent Rossi, Luc Chessex, Denis Pache et du soussigné, remplaçant M. Tristan Gratier. La Direction des SIL était quant à elle représentée par MM. Jean-Yves Pidoux, directeur des Services industriels, Jean-Marie Rouiller, chef du Service du développement stratégique (SDS) et Nicolas Waelti, adjoint administratif au SDS, que nous remercions pour l'excellent procès-verbal qu'il a rédigé.

³BCC 2006-2007, T. I (N° 5), p. 283; *idem*, T. I (N° 9), pp. 885-886.

1. Objet du postulat

Le postulat de M. Perrin rappelle qu'il est du devoir d'une collectivité de se préoccuper des questions d'énergie, et ce à deux titres :

- de manière immédiate et spécifique, pour la qualité de vie des citoyens (en matière d'émission de particules fines, Lausanne est mal classée, par exemple);
- de manière plus générale, pour la sauvegarde de la planète et la préservation de sa diversité et de ses ressources.

Par son postulat, il propose donc deux pistes d'actions :

1. Renforcement du soutien aux projets

C'est-à-dire mettre en place une politique plus clairement définie de soutien aux personnes qui investissent dans des projets d'utilisation rationnelle de l'énergie, permettant d'éviter les gaspillages et d'augmenter la production d'énergies renouvelables (prix d'électricité préférentiel pour les pompes à chaleur, mesures fiscales, établissement de critères clairs donnant droit à un soutien par exemple).

2. Amélioration de l'information et de l'accès à l'information

C'est-à-dire profiler plus clairement les SIL comme un guide pour le citoyen perdu dans les méandres des nouvelles réglementations et possibilités de soutien. Il indique que les SIL font déjà un bon travail d'information, mais qu'il s'agit de l'intensifier. On vit actuellement un tournant où le développement durable devient une préoccupation de premier plan. Il est probable donc que les développements techniques et la législation deviennent toujours plus denses dans ce domaine, et que le citoyen aura d'autant plus besoin d'une information de départ claire et facile à obtenir.

2. Position de la Municipalité

Les collectivités publiques sont au cœur d'un bouleversement et à un tournant de la politique énergétique, extrêmement discutée à tous les niveaux, fédéral, cantonal et communal. Face à ce foisonnement, des éléments de synthèse sont nécessaires. Dans cette perspective, le postulat va dans le bon sens et permettra aux SIL de formaliser un bilan provisoire de son offre, déjà entamé d'ailleurs.

Dans les domaines du soutien à la production d'énergies renouvelables et de l'encouragement aux économies d'énergie, la Ville dispose de deux fonds, le Fonds communal pour le développement durable et le Fonds communal pour l'utilisation rationnelle de l'électricité et la promotion des énergies renouvelables. Ces fonds interviennent pour soutenir des projets menés par des institutions, des collectivités et des privés. Ils ont soutenu des actions dans le domaine du solaire photovoltaïque, du vélo électrique, des

voitures à gaz, de la production de biogaz, pour ne citer que quelques exemples. Une clarification de l'action de ces fonds sera bienvenue, d'autant plus que la Ville n'est plus la seule à proposer des mesures de soutien.

La Loi cantonale sur l'énergie, très avancée en comparaison cantonale, est assortie de deux règlements d'application, dont l'un porte sur le fonctionnement d'un fonds de soutien alimenté par une taxe sur l'électricité. Ce fonds sera assez richement doté. Il en va de même au niveau fédéral. Le Conseil des Etats vient d'accorder Fr. 320 millions pour le soutien aux énergies renouvelables dans le cadre de la discussion sur la Loi sur l'approvisionnement en électricité (LApEl).

3. Discussions de la commission

Globalement, l'ensemble des commissaires se dit favorable au postulat. Les expériences des uns et des autres témoignent en effet de la nécessité d'une meilleure orientation des particuliers comme des professionnels vers les différents prestataires et offres en matière d'énergies renouvelables. La réduction de la pollution en ville de Lausanne est également un objectif largement partagé.

Si les objectifs du postulat ne donnent pas lieu à un véritable débat, les modalités de leur mise en œuvre font néanmoins l'objet de discussions, en termes de **planification** d'une part, et de **définition des tâches** incombant strictement à la collectivité publique, d'autre part.

A. Planification

Un commissaire estime qu'il convient d'attendre de connaître définitivement les mesures fédérales et cantonales pour élaborer une politique communale, la politique énergétique étant une compétence fédérale, en partie déléguée aux cantons. A l'inverse, un autre commissaire juge nécessaire d'agir de suite, le domaine énergétique – à l'instar de l'informatique – étant en perpétuel mouvement.

B. Tâches publiques

Un certain nombre de mesures sont préconisées par les commissaires pour faciliter l'utilisation rationnelle de l'énergie :

- un dépliant et des pages web synthétisant les prestations des acteurs énergétiques;
- la création d'un guichet d'informations destiné aussi bien aux particuliers qu'aux entreprises;
- un soutien aux entreprises œuvrant dans le sens du postulat.

Certains commissaires estiment que l'engagement de la collectivité ne doit pas se substituer à l'économie privée. Les SIL doivent rester un premier niveau de conseil qui oriente la clientèle, alors que le travail d'audit, par exemple, incombe au secteur privé. De l'aveu du directeur des SIL, l'équilibre entre privé/public est difficile. Les SIL ont

d'excellentes compétences dans le domaine de l'efficacité énergétique et des économies d'énergie pour les bâtiments. Parallèlement, le secteur privé doit combler ses lacunes : une enquête par pointages du SEVEN a en effet démontré que la norme SIA 380/1 portant sur le justificatif thermique de l'enveloppe des bâtiments n'était, dans deux tiers des cas, pas respectée ou inconnue. Il appartiendra quoi qu'il en soit à la direction de se positionner clairement sur la répartition des tâches entre privé et public, dans le cadre du bilan en cours d'élaboration.

En matière de soutien aux entreprises œuvrant dans le sens du postulat, la direction des SIL rappelle que des structures de soutien existent déjà (Lausanne Région, Eco Conscience, fonds environnementaux de la Ville pouvant – sur demande – soutenir des projets ciblés. Enfin, les SIL rappellent également que le fascicule intitulé *Les quatre saisons de l'énergie* est régulièrement joint aux factures d'électricité de leurs clients et que le site de la Ville offre bon nombre d'informations dans le domaine de l'énergie.

Les commissaires, comme la direction des SIL, reconnaissent toutefois qu'un effort de coordination entre les nombreux acteurs d'une part, et une amélioration de la lisibilité et de la visibilité des informations d'autre part, sont nécessaires.

4. Conclusions de la commission

Invitée à passer au vote du postulat, la commission approuve à l'unanimité son renvoi à la Municipalité.

Le président : – Puisque vous êtes là, avez-vous quelque commentaire à ajouter, Monsieur le rapporteur ?

M. Gilles Meystre (LE), rapporteur : – Non, Monsieur le Président.

Le président : – Merci. J'ouvre la discussion.

Discussion

M. Charles-Denis Perrin (LE) : – En effet, nous avons la chance de vivre aujourd'hui une époque où toutes sortes d'aides nouvelles existent, permettant de concevoir des solutions de développement durable. Je l'ignorais au moment de déposer mon postulat : il est possible de déposer des projets directement sur le site Internet de la Fondation pour le centime climatique⁴. Je ne sais pas si la Municipalité va le faire, mais c'est une source très intéressante d'aide pour mettre en place des systèmes et prendre des décisions, au niveau individuel aussi. Je vous invite donc non seulement à soutenir ce postulat mais également à déposer vos projets sur ce site.

Le président : – La discussion se poursuit. La parole n'est pas demandée. Monsieur le rapporteur, voulez-vous nous donner la détermination de la commission ?

M. Gilles Meystre (LE), rapporteur : – Oui, Monsieur le Président, la commission a approuvé à l'unanimité le renvoi de ce postulat à la Municipalité.

Le président : – Celles et ceux qui acceptent le renvoi le manifestent par un lever de main. Bien. ... qui s'opposent ? Personne. ... qui s'abstiennent ? Personne. Cet objet est traité, avec remerciements à son rapporteur.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu le postulat de M. Charles-Denis Perrin pour une politique et des mesures financières claires et transparentes en matière d'encouragement à la production d'énergie renouvelable et d'utilisation rationnelle de l'énergie ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Le président : – Point 13 : préavis 2007/7, « Installation, réaménagement et mise en conformité de l'éclairage public sur les tracés des transports publics ». J'appelle M. Alain Hubler, rapporteur.

⁴<http://www.stiftungklimarappen.ch/>

Installation, réaménagement et mise en conformité de l'éclairage public sur les tracés des transports publics

Préavis N° 2007/7

Lausanne, le 8 février 2007

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

1. Objet du préavis

Dans sa séance du 7 février 2006, votre Conseil a adopté les conclusions du préavis N° 2005/78¹ portant sur les réaménagements de l'espace public suite à la création des nouvelles lignes tl du réseau 08 et à la construction du m2. Ce projet approuvé, la Municipalité a pu analyser l'impact de ces réaménagements sur le réseau de l'éclairage public et définir les actions à entreprendre.

Pour les nouvelles lignes du réseau tl 08, il s'agit de réaliser les travaux suivants pour un montant de Fr. 1'740'000.–:

- réaménagement de l'éclairage public en fonction des nouveaux mâts et arrêts du réseau (il s'agit d'éviter un foisonnement de mâts sur l'espace public);
- renouvellement et mise en conformité du matériel électrique vétuste concerné par ce réaménagement.

Pour le m2, il faut relever que le financement du projet lui-même comprend déjà la remise en état des installations préexistantes et que le préavis N° 2005/78 incluait le financement de l'éclairage public pour la promenade qui sera créée sur la partie couverte de la tranchée du m2, entre le pont des Jordils et l'avenue de Cour. En conséquence, les travaux encore nécessaires concernent uniquement les abords immédiats de cinq stations importantes et portent sur un montant de Fr. 1'115'000.–. L'éclairage public à l'extérieur des stations sera conçu pour assurer une continuité avec les solutions retenues à l'intérieur, aujourd'hui connues.

La Municipalité profite de l'occasion des travaux de remise en état des rues touchées par le chantier du m2 pour mettre aux normes l'éclairage public dans ces zones. Ces travaux permettront également de renforcer le sentiment de sécurité des piétons. Ils se montent à Fr. 615'000.–.

Par le présent préavis, la Municipalité sollicite donc un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 3'470'000.– destinés à financer l'installation, le réaménagement et la mise en conformité de l'éclairage public sur les tracés des réseaux tl 08 et m2.

La Municipalité demande également à votre Conseil d'approuver un crédit spécial de fonctionnement pour 2007 de Fr. 100'900.– afin de couvrir les frais du personnel nécessaire pour réaliser ces travaux dans les délais et pour maintenir la qualité d'exploitation de l'éclairage public.

¹Préavis N° 2005/78 du 27 octobre 2005 intitulé «Métro m2 et Réseau tl 08 – Réaménagement des espaces publics. Couverture du m2 entre la rue du Liseron et l'avenue de Cour. Réponse à la motion M. Zuercher», BCC 2006, à paraître.

2. Table des matières

1. Objet du préavis	487
2. Table des matières	488
3. Préambule	488
4. Réaménagement et mise en conformité de l'éclairage sur le réseau tl 08	489
4.1 <i>Périmètre des travaux</i>	489
4.2 <i>Préavis spécifiques</i>	489
5. Installation et mise en conformité de l'éclairage public sur le tracé du m2	489
5.1 <i>Installations aux abords immédiats des stations m2</i>	490
5.2 <i>Réaménagement et mise en conformité des zones touchées par le chantier du m2</i>	491
6. Ressources humaines	491
7. Aspects financiers	492
7.1 <i>Récapitulatif des investissements</i>	492
7.2 <i>Plan des investissements</i>	492
7.3 <i>Conséquence sur le budget</i>	492
7.3.1 <i>Charges de fonctionnement</i>	492
7.3.2 <i>Charges financières</i>	492
8. Conclusions	493
9. Annexe	494

3. Préambule

Conçu comme un axe structurant du réseau des transports publics, véritable ascenseur urbain reliant le bas et le haut de la ville, le m2 a induit une importante restructuration du réseau tl. Certaines lignes seront modifiées, d'autres seront créées pour offrir aux usagers un bon transfert entre le réseau de surface et le réseau souterrain. Ces modifications ont un impact sur le réseau de l'éclairage public qui a dû être repensé dans une perspective de rationalisation du mobilier urbain sur l'espace public. Les réaménagements à entreprendre permettront de mettre en conformité les équipements, ce qui aura pour effet d'améliorer la qualité de l'éclairage sur la chaussée, de diminuer la pollution lumineuse pour les habitations, de réduire la consommation électrique et d'optimiser les coûts d'exploitation et d'entretien.

La durée de vie moyenne des équipements de l'éclairage public est de 25 à 35 ans. Nombre de ces installations subissent un vieillissement accéléré en raison des fortes sollicitations provoquées par des conditions atmosphériques extrêmes, le salage hivernal ou les vibrations dues au trafic routier. L'âge moyen du matériel concerné par ce préavis est de l'ordre de 35 à 40 ans. Les progrès techniques réalisés depuis leur installation sont significatifs, notamment en matière d'efficacité énergétique (meilleure étanchéité pour une réduction des coûts d'entretien, réflecteurs et ampoules mieux adaptés aux luminaires, composants d'allumage et d'éclairage plus performants et plus économes en énergie, etc.).

L'éclairage des espaces publics en ville de Lausanne est principalement composé de candélabres, de systèmes d'éclairages muraux fixés sur des façades de bâtiments et par des luminaires suspendus à des câbles. Afin de limiter l'impact visuel sur le paysage urbain et de minimiser les coûts d'installation, les mâts et les câbles porteurs soutenant les lignes électrifiées des tl sont également conçus pour permettre la suspension de luminaires.

4. Réaménagement et mise en conformité de l'éclairage sur le réseau tl 08

Les SIL ont examiné avec les tl les possibilités de regrouper leurs différents mâts afin d'en limiter le nombre. Une partie des candélabres actuellement en place seront donc remplacés par des mâts tl équipés de luminaires. Les frais de mise en commun pour les mâts tl équipés pour l'éclairage public sont répartis entre les tl et les SIL.

Les luminaires prévus sont de la dernière génération. Leur flux lumineux est mieux dirigé et permet un meilleur rendement de l'éclairage sur la chaussée et le trottoir, une diminution de la pollution lumineuse et une économie d'énergie électrique. Les frais d'entretien sont également réduits grâce à une meilleure étanchéité (moins de saleté à l'intérieur du luminaire).

4.1 Périmètre des travaux

Le réseau tl 08 prévoit 6 nouvelles lignes dont le tracé implique des réaménagements de l'éclairage public. Les travaux prévus par ce préavis portent sur les zones suivantes :

- chemin de Boissonnet, chemin des Abeilles et chemin Isabelle-de-Montolieu ;
- place Chauderon et rue des Terreaux ;
- giratoire de la Maladière et avenue des Figuiers ;
- avenue de Cour, avenue de l'Elysée, chemin de Fantaisie et giratoire de Montchoisi.

La réalisation de ces travaux est prévue pour l'essentiel sur 3 ans, de 2007 à 2009. Leur planification se fera en coordination avec celle établie par la Direction des travaux pour ses interventions en rapport avec le réseau tl 08 (préavis N° 2005/78 déjà cité). Au total, ces travaux comprennent l'installation de 204 points lumineux, dont 71 luminaires suspendus, 52 candélabres et 81 mâts tl équipés de luminaires.

Les travaux prévus se montent à un total de Fr. 1'740'000.–, selon la répartition suivante :

Tracés du réseau tl 08	Génie civil	Matériel	Total
Chemins de Boissonnet, des Abeilles et Isabelle-de-Montolieu	650'000.–	124'000.–	774'000.–
Place Chauderon et rue des Terreaux	19'000.–	12'000.–	31'000.–
Giratoire de la Maladière et avenue des Figuiers	335'000.–	71'000.–	406'000.–
Avenues de Cour et de l'Elysée, chemin de Fantaisie et giratoire de Montchoisi	370'000.–	159'000.–	529'000.–
Total	1'374'000.–	366'000.–	1'740'000.–

4.2 Préavis spécifiques

La nouvelle ligne tl empruntant l'avenue du Grey implique des travaux de génie civil particulièrement importants pour l'éclairage public. D'autres services de la Ville envisageant également des interventions sur cette zone, son réaménagement, prévu pour 2009, fera l'objet d'un préavis spécifique ultérieur.

Sur la ligne rue du Bugnon–avenue de la Sallaz qui sera désaffectée, l'éclairage actuel est suspendu à des mâts tl vétustes, datant des années 1940. Il sera remplacé par un éclairage sur mâts standard et fera l'objet d'un préavis spécifique ultérieur. Ces travaux sont planifiés sur deux ans, de 2010 à 2011. Ils seront coordonnés avec les travaux de réaffectation de la voirie, déjà financés dans le cadre du préavis N° 2005/78, menés par la Direction des travaux.

5. Installation et mise en conformité de l'éclairage public sur le tracé du m2

Notons au préalable que le service de l'électricité (SEL) a procédé en 2003 au déplacement des réseaux de distribution et de l'éclairage public afin de libérer les espaces nécessaires aux travaux d'excavation du m2. Le m2 s'engageait à couvrir les frais de déplacement et de remise en état à l'identique. La différence de coût entre la remise en état à l'identique et la remise à neuf a été prise en charge par les crédits annuels d'extensions ordinaires. Un nombre important de collaborateurs a été engagé sur ces interventions durant plusieurs mois.

Le métro m2 sera doté de 14 stations caractérisées par des situations topographiques et urbanistiques très diverses, souvent souterraines mais également aériennes ou situées dans des ouvrages existants, comme à la Gare ou à Bessières. Le m2 prend à sa charge les frais de remise en état de l'éclairage public touché par ses travaux. Lorsque la situation préexistante est modifiée par la remise en état, la participation financière du m2 est réduite en fonction de critères préétablis. L'éclairage des stations elles-mêmes, des escaliers et des rampes d'accès est pris en charge par le m2. En revanche, l'éclairage des espaces publics réaménagés aux abords des stations est à la charge de la Ville.

Les stations Lausanne CFF et Fourmi (route de Berne) ne requièrent aucune intervention. Les aménagements nécessaires aux abords de la station Croisettes sont pris en charge par la Commune d'Epalinges, cette station se trouvant sur son territoire.

L'aménagement de l'éclairage public de la station Sallaz est inclus dans le financement de la route de contournement de La Sallaz présenté dans le préavis N° 2005/83². Les alentours de la station Vennes seront inclus dans le financement du parking d'échange qui sera construit dans cette zone³.

5.1 Installations aux abords immédiats des stations m2

Seules les stations importantes du m2 nécessitent des interventions particulières au niveau de l'éclairage public. Il s'agit des stations suivantes :

- Ouchy ;
- Lausanne Flon ;
- Riponne ;
- Ours ;
- Bessières.

La réalisation des travaux sera coordonnée avec les autres services communaux concernés (Service des parcs et promenades et Service des routes et de la mobilité, principalement) pour réduire les coûts de fouilles et limiter les nuisances. Ils sont planifiés pour l'essentiel sur 3 ans, de 2007 à 2009.

Les travaux envisagés comprennent l'installation de candélabres, de luminaires suspendus et de quelques illuminations par LEDs (light-emitting diodes ou diodes électroluminescentes).

Les travaux prévus se montent à un total de Fr. 1'115'000.–, selon la répartition suivante :

Stations du m2	Génie civil	Matériel	Total
Ouchy	50'000.–	75'000.–	125'000.–
Jordils, Délices, Grancy, Lausanne CFF	–	–	–
Flon	150'000.–	240'000.–	390'000.–
Riponne	75'000.–	215'000.–	290'000.–
Ours	–	10'000.–	10'000.–
Bessières	60'000.–	240'000.–	300'000.–
CHUV, Sallaz, Fourmi, Vennes, Garage atelier, Croisettes	–	–	–
Total	335'000.–	780'000.–	1'115'000.–

²Préavis 2005/83 intitulé «Plan partiel d'affectation [...] – Construction de la route de contournement de La Sallaz par le chemin des Cascades – Etude d'impact sur l'environnement – Crédit d'investissement», adopté par votre Conseil dans sa séance du 27 juin 2006.

³A ce sujet, voir le préavis N° 2006/13 intitulé «Projet de parking-relais à Vennes – Crédit d'études pour le suivi de la procédure d'appel d'offres, le développement du projet du parking jusqu'à l'obtention du permis de construire et le suivi du projet» et adopté par votre Conseil dans sa séance du 12 septembre 2006.

5.2 Réaménagement et mise en conformité des zones touchées par le chantier du m2

Des réaménagements et mises en conformité sont également prévus à proximité de plusieurs stations, sur les zones touchées par le chantier du m2, où l'éclairage public a été déplacé et doit être réinstallé :

- zone de l'avenue des Jordils, dans le périmètre de la station Jordils ;
- zone de l'avenue de Cour, dans le périmètre de la station Délices ;
- zone du boulevard de Grancy, dans le périmètre de la station Grancy ;
- place de la Riponne, dans le périmètre de la station Riponne ;
- rue Saint-Martin, rue Caroline et escaliers du pont Bessières, dans le périmètre de la station Bessières.

Au-delà de l'efficacité purement fonctionnelle, la mise en conformité de l'éclairage public dans le périmètre de ces stations permettra de renforcer le sentiment de sécurité.

La réalisation des travaux sera coordonnée avec les autres services communaux concernés (Service des parcs et promenades et Service des routes et de la mobilité, principalement) pour réduire les coûts de fouilles et limiter les nuisances. Ils sont planifiés pour l'essentiel sur 3 ans, de 2007 à 2009.

Les travaux envisagés comprennent l'installation de candélabres, de luminaires suspendus et de quelques illuminations par LEDs.

Les travaux prévus se montent à un total de Fr. 615'000.– selon la répartition suivante :

Périmètre des travaux	Génie civil	Matériel	Total
Avenue des Jordils	115'000.–	25'000.–	140'000.–
Avenue de Cour	110'000.–	30'000.–	140'000.–
Boulevard de Grancy	125'000.–	75'000.–	200'000.–
Place de la Riponne	45'000.–	15'000.–	60'000.–
Rues Saint-Martin et Caroline	25'000.–	50'000.–	75'000.–
Total	420'000.–	195'000.–	615'000.–

6. Ressources humaines

La section de l'éclairage public est actuellement composée de 7,8 équivalents plein-temps (EPT) et sollicite les dessinateurs du bureau technique pour un temps de travail équivalent à 2 EPT. On peut donc estimer que l'activité « éclairage public » est assumée par 9,8 EPT. Toutefois, au fil du temps, cette section a été de plus en plus sollicitée pour diverses manifestations (Festival de la Cité, Fête de Lausanne, Fête de la Musique, fêtes de fin d'année, pour les plus importantes) et pour du service de piquet. En 2005, le temps mis à disposition de la collectivité pour ce type d'activités s'est monté à environ 3000 heures, soit près de 2 EPT ou 20% du travail effectué par la section de l'éclairage public. Le développement de la charge de travail liée à ces prestations entraîne des retards de plus en plus lourds dans l'exécution des tâches courantes d'entretien et la réalisation de projets particuliers, comme l'illumination des bâtiments historiques.

La réalisation des travaux présentés ci-dessus dans les délais requis, liés à la mise en service du m2 et du réseau tl 08, nécessite une augmentation de l'effectif de 1 EPT :

- 1 technicien chef de section (responsable de projet), à engager pour une durée limitée au 31 décembre 2009.

Un crédit spécial de fonctionnement de Fr. 100'900.– est demandé à votre Conseil pour son engagement dès le 1^{er} avril 2007.

Ce crédit se répartira de la manière suivante au budget 2007 du Service de l'électricité :

7640.301	Traitements	82'500.–
7640.303	Cotisations aux assurances sociales	5'100.–
7640.304	Cotisations à la caisse de pensions	13'200.–
7640.305	Assurance-accidents	1'600.–
7640.436	Remboursement de traitements	-1'500.–
	TOTAL	100'900.–

7. Aspects financiers

Pour mémoire, les crédits attribués à l'éclairage public par le préavis annuel « Remplacements et extensions ordinaires des réseaux des SIL » se montent à Fr. 800'000.– pour l'exercice 2007 et ne couvrent que l'entretien courant. Les projets ponctuels d'ampleur, comme ceux qui font l'objet de ce préavis, sont présentés séparément à votre Conseil.

7.1 Récapitulatif des investissements

	Génie civil	Matériel	Total
Réaménagements et mise en conformité sur le réseau tl 08	1'374'000.–	366'000.–	1'740'000.–
Installations aux abords immédiats des stations m2	335'000.–	780'000.–	1'115'000.–
Réaménagement et mise en conformité des zones touchées par le chantier du m2	420'000.–	195'000.–	615'000.–
Total	2'129'000.–	1'341'000.–	3'470'000.–

7.2 Plan des investissements

Les travaux décrits ci-dessus figurent au plan des investissements 2007 et 2008 à raison d'un million de francs annuels. Les travaux à réaliser sur la ligne tl de l'avenue du Grey et ceux qui concernent la désaffectation de la ligne tl rue du Bugnon-avenue de la Sallaz seront proposés au plan des investissements respectivement pour les années 2009 et 2010-2011.

	2007	2008	2009	2010
Investissement (en francs)	1'000'000.–	1'100'000.–	1'100'000.–	270'000.–

7.3 Conséquence sur le budget

7.3.1 Charges de fonctionnement

Les charges annuelles supplémentaires de personnel sont estimées à Fr. 135'000.– par an pour 2008 et 2009 (contrat à durée limitée).

7.3.2 Charges financières

Les charges financières, calculées sur l'investissement total de Fr. 3'470'000.– selon la méthode de l'annuité constante, avec un taux d'intérêt de 5% et une durée d'amortissement de 30 ans, s'élèveront à Fr. 226'000.–.

8. Conclusions

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis N° 2007/7 de la Municipalité, du 8 février 2007 ;
ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 3'470'000.– afin d'adapter l'éclairage public aux nouveaux réseaux de transports urbains ;
2. d'autoriser la Municipalité à calculer et à enregistrer en fonction des dépenses réelles les charges d'intérêts et d'amortissements relatives à ces investissements ;
3. d'octroyer un crédit spécial de fonctionnement pour 2007 de Fr. 100'900.– afin de couvrir les frais de personnel (1 EPT, technicien chef de section, dès le 1^{er} avril 2007) nécessaires pour mener à bien ces travaux, à répartir comme suit :

7640.301	Traitements	82'500.–
7640.303	Cotisations aux assurances sociales	5'100.–
7640.304	Cotisations à la caisse de pensions	13'200.–
7640.305	Assurance-accidents	1'600.–
7640.436	Remboursement de traitements	-1'500.–
	TOTAL	100'900.–

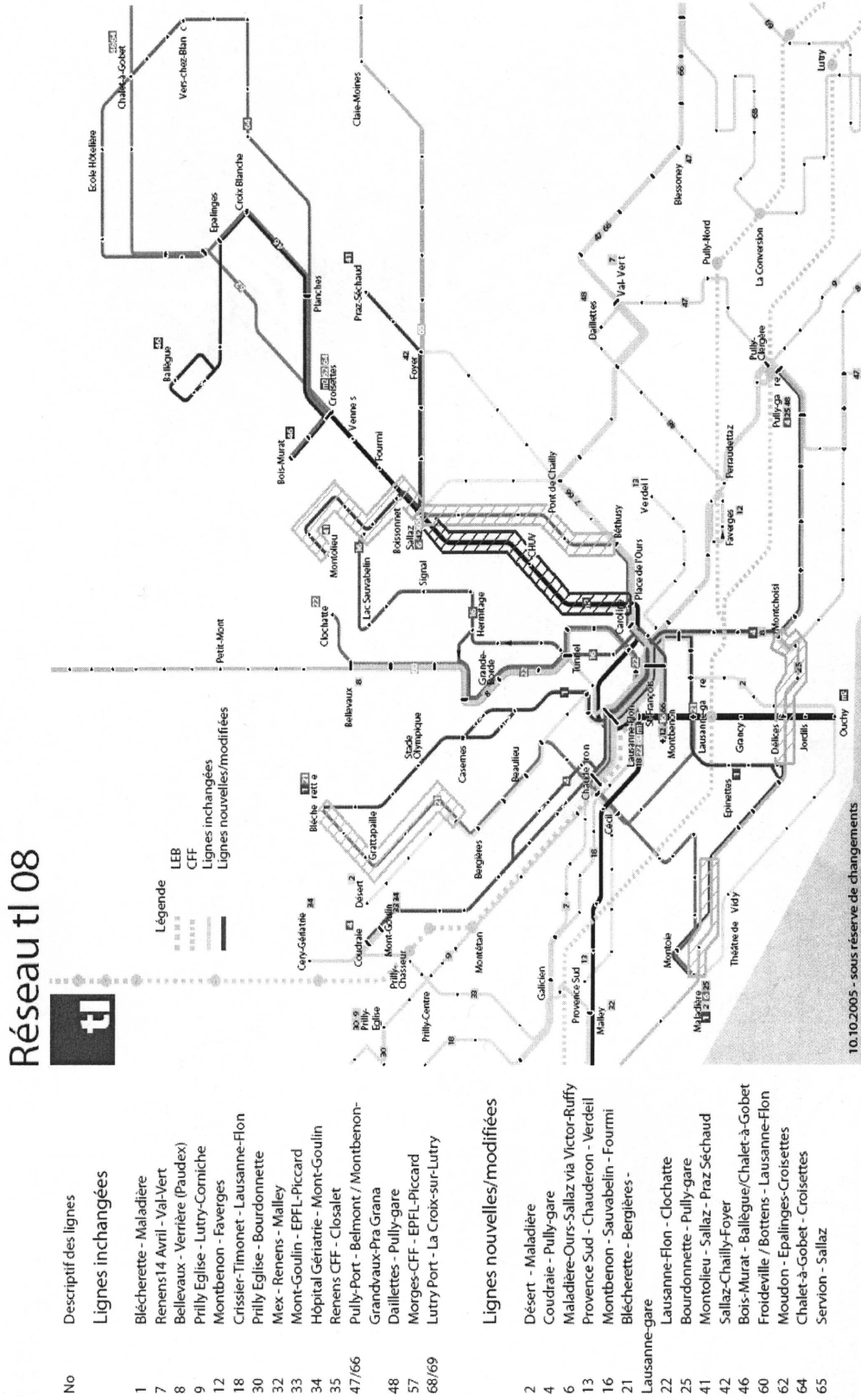
Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Daniel Brélaz

Le secrétaire :
Philippe Meystre

9. Annexe

Les tracés concernés par les travaux décrits dans ce préavis sont entourés et hachurés à l'avenue du Grey et sur la ligne tl rue du Bugnon-avenue de la Sallaz, qui sera désaffectée, feront l'objet de préavis ultérieurs).



Rapport

Membres de la commission: M. Alain Hubler (AGT), rapporteur, M^{me} Caroline Alvarez (Soc.), M. Jean-Louis Blanc (LE), M. Guy-Pascal Gaudard (LE), M^{me} Nicole Graber (Les Verts), M. Albert Graf (UDC), M. Roland Ostermann (Les Verts), M^{me} Valérie Schwaar (Soc.), M. Kugathasan Thavathurai (Soc.), M^{me} Isabelle Truan (LE).

Municipalité: M. Jean-Yves Pidoux, municipal, directeur des Services industriels.

Rapport photocopié de M. Alain Hubler (AGT), rapporteur: – La commission N° 52 chargée de l'examen du préavis N° 2007/07 s'est réunie dans les locaux des Services industriels le 16 avril 2007. Elle était composée de M^{mes} Caroline Alvarez, Valérie Schwaar, Isabelle Truan et Nicole Graber, et de MM. Kugathasan Thavathurai, Jean-Louis Blanc, Guy-Pascal Gaudard, Roland Ostermann, Albert Graf ainsi que du soussigné, Alain Hubler (rapporteur).

La Municipalité et l'Administration étaient représentées respectivement par M. Jean-Yves Pidoux, directeur des Services industriels, et M. Eric Davalle, chef du Service de l'électricité, MM. Alfonso Izzo et Stephan Henninger de la Division éclairage public et M^{me} Martine Glück, assistante, qui a tenu les notes de séance, ce dont nous la remercions chaleureusement.

Introduction du municipal

En introduction, M. Pidoux a rappelé que le financement d'une partie de l'équipement de l'éclairage public sur les tracés du m2 et du réseau tl 08 était déjà pris en compte par divers préavis votés par notre Conseil (route de contournement de la Sallaz, amélioration du sentiment de sécurité en ville de Lausanne, notamment). Il a précisé que deux zones feront l'objet de demandes de financement séparées (avenue du Grey, en coordination avec la Direction des travaux et les tl, probablement en 2009; la ligne rue du Bugnon-avenue de la Sallaz, qui sera désaffectée par les tl, d'ici 2010-2011).

En ce qui concerne le m2, M. Pidoux a relevé que les délais étaient extrêmement serrés et qu'il était impératif, pour des raisons de coûts et de limitation des nuisances, de coordonner la mise en place de l'éclairage public en fonction de l'avancement des divers chantiers déjà ouverts. M. Pidoux a conclu son intervention en rappelant que le matériel utilisé permettra un éclairage plus efficace, tout en réduisant la consommation d'énergie et la pollution lumineuse pour le voisinage.

Discussion générale

Les questions des commissaires ont essentiellement porté sur les types de lampes utilisées, le recyclage, l'efficacité énergétique, les normes en matière d'éclairage public et la répartition des coûts entre les tl, le m2 et les SIL.

Recyclage, choix du matériel et efficacité énergétique

Les SIL ont indiqué qu'ils recycloient depuis longtemps les lampes par catégories et en séparant le cuivre et l'aluminium. Ils sont attentifs aux questions d'efficacité énergétique. L'illumination des obélisques du pont Bessières est par exemple réalisée avec des diodes électroluminescentes (LEDs). Ce type d'équipement est plus cher à l'achat que le matériel standard, mais sa durée de vie est plus longue et il génère des économies importantes de consommation d'énergie et de coût d'entretien. Les SIL utilisent des lampes à décharge (lampes à vapeur de sodium à haute pression et lampes aux iodures métalliques) qui ont un excellent rendement qui oscille entre 50 et 70%, alors que les lampes économiques proposées pour les ménages ont un rendement qui se situe entre 20 et 30%, et les lampes à filament, un rendement de 5% seulement. Pour l'instant, les LEDs sont utilisées avant tout pour de l'éclairage événementiel et pour l'illumination des bâtiments et ouvrages d'art. Les SIL ont indiqué que dans le choix du matériel, il s'agissait de favoriser les économies d'énergies tout en tenant compte des coûts d'exploitation.

Normes en matière d'éclairage public

Les normes suisses sont basées sur les normes européennes. Elles ne sont pas contraignantes, mais en cas d'accident, elles sont retenues comme significatives. A ces normes s'ajoutent des recommandations de la Société Suisse de la Lumière, de l'Office fédéral de l'environnement et du WWF. Les SIL tiennent compte de ces recommandations dans la mesure où elles sont applicables sur site. La priorité est donnée à la sécurité des passages à piétons, des giratoires et des carrefours.

Répartition des coûts

La répartition des coûts entre les tl et les SIL est la suivante: les tl assument le coût du mât et de son entretien, les SIL assument le coût du génie civil, du socle et du luminaire. Quant au m2, il prend à sa charge les frais de remise en état de l'éclairage public touché par ses travaux. Lorsque la situation préexistante est modifiée par la remise en état, la participation financière du m2 est calculée au pro rata en tenant compte de l'état de vétusté du matériel au moment des travaux.

Discussion de points spécifiques du préavis et amendement

Un commissaire a estimé, au vu des grands travaux qui se préparent à Lausanne dans le cadre du projet Métamorphose, que le poste demandé dans le préavis pour une durée limitée devrait être transformé en poste à contrat de durée illimitée.

Le crédit spécial de fonctionnement a donné lieu à un amendement. En effet, le montant demandé postulait qu'un collaborateur serait engagé au 1^{er} avril 2007, une

date révolue. Le montant sera donc forcément moins élevé. En conséquence et à l'unanimité, les commissaires ont proposé de modifier de la manière suivante la conclusion demandant ce crédit: «3. d'octroyer un crédit spécial de fonctionnement pour 2007 afin de couvrir, sur la base d'un traitement annuel de Fr. 135'000.–, les frais de personnel (1 EPT technicien chef de section, engagé dès que possible) nécessaires pour mener à bien ces travaux, à répartir *prorata temporis* dans les rubriques suivantes du budget:

7640.301	Traitements
7640.303	Cotisations aux assurances sociales
7640.304	Cotisations à la caisse de pensions
7640.305	Assurance-accidents
7640.436	Remboursement de traitements

Autorisation d'engager des travaux

M. Pidoux a demandé l'autorisation pour les SIL d'engager et de commencer à dépenser, avant l'acceptation formelle du préavis par le Conseil communal, les montants nécessaires à la participation à des chantiers déjà engagés par d'autres services techniques de la Ville, pour réduire les coûts et les nuisances pour le voisinage. Dans l'immédiat, il s'agit d'un montant de Fr. 64'000.–, destinés à un chantier sis au chemin du Funiculaire. La commission a voté à ce sujet et, à l'unanimité, a autorisé les SIL à participer à des chantiers déjà engagés par d'autres services techniques de la Ville.

Vote des conclusions

Les conclusions 1 et 2 ont été votées en bloc et acceptées à l'unanimité. La conclusion 3 amendée a été acceptée par 6 voix contre une et 3 abstentions. La voix négative et les 3 abstentions manifestaient la volonté de s'opposer à un engagement selon un contrat à durée limitée. Les commissaires concernés estimaient qu'au vu des travaux d'ampleur que la Municipalité se propose de mener ces dix prochaines années, un engagement à durée indéterminée s'imposait.

A l'issue de ses débats, la commission vous recommande donc, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, d'accepter le préavis N° 2007/7.

Le président: – Monsieur le rapporteur, avez-vous quelque complément à faire?

M. Alain Hubler (AGT), rapporteur: – Non, Monsieur le Président. Je n'ai pas de complément à mon rapport.

Le président: – Bien. J'ouvre la discussion sur ce rapport. La parole n'est pas demandée. Voulez-vous nous éclairer de vos lumières concernant les conclusions de la commission?

M. Alain Hubler (AGT), rapporteur: – Bien volontiers, Monsieur le Président. Une petite précision: la conclusion 3 a été amendée pour des questions de *timing*, puis-

qu'il s'agissait d'engager un collaborateur au 1^{er} avril 2007 et que la commission a siégé le 16 avril. Nous avons donc modifié la conclusion 3 de façon à rendre les coûts nécessaires à l'engagement de ce collaborateur proportionnels au temps. On appelle ça *prorata temporis*. Cet amendement a été admis à l'unanimité. A part cela, les conclusions 1 et 2 ont été votées en bloc et acceptées à l'unanimité. Et la conclusion 3, amendée, a été acceptée par 6 voix contre 1 et 3 abstentions.

Le président: – Alors: vote des conclusions, les 1 et 2 en bloc. Celles et ceux qui sont d'accord? Merci. ... qui ne sont pas d'accord? ... qui s'abstiennent? Personne. Unanimité totale, c'est liquidé, merci. (*Une voix dans la salle:* «Il y a encore la troisième!») Ah! pardon! J'ai été trop vite! La troisième conclusion, amendée: celles et ceux qui sont d'accord avec cette modification de *timing*? Bien. ... qui ne sont pas d'accord? Une poignée. ... qui s'abstiennent? Une autre poignée, plus petite. Vous avez donc accepté la modification du délai, je remercie le rapporteur.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu le préavis N° 2007/7 de la Municipalité, du 8 février 2007;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide:

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 3'470'000.– afin d'adapter l'éclairage public aux nouveaux réseaux de transports urbains;
2. d'autoriser la Municipalité à calculer et à enregistrer en fonction des dépenses réelles les charges d'intérêts et d'amortissements relatives à ces investissements;
3. d'octroyer un crédit spécial de fonctionnement pour 2007 afin de couvrir, sur la base d'un traitement annuel de Fr. 135'000.–, les frais de personnel (1 EPT, technicien chef de section engagé dès que possible) nécessaires pour mener à bien ces travaux, à répartir *prorata temporis* dans les rubriques suivantes du budget:

7640.301	Traitements
7640.303	Cotisations aux assurances sociales
7640.304	Cotisations à la caisse de pensions
7640.305	Assurance-accidents
7640.436	Remboursement de traitements

Le président: – Nous avons, concernant le point 2, une reprise des discussions concernant le rapport-préavis N° 2006/46, «Modification du Règlement du Conseil communal de Lausanne: création d'une commission permanente de politique régionale et réponse à la motion Alain

Hubler et consorts «Pour un grand Lausanne démocratique et participatif». J'appelle le rapporteur, M. Claude-Alain Voiblet, pour la reprise de la discussion.

Modification du Règlement du Conseil communal de Lausanne: création d'une commission permanente de politique régionale et réponse à la motion Alain Hubler et consorts «Pour un grand Lausanne démocratique et participatif»

*Suite et fin de la discussion sur le rapport-préavis N° 2006/46 et le rapport le concernant*⁵

Le président : – Où en étions-nous restés, Monsieur Voiblet?

M. Claude-Alain Voiblet (UDC), rapporteur : – J'étais absent lors de la dernière séance, donc il m'est difficile de répondre à cette question. Je crois que vous aviez simplement évoqué ce point de l'ordre du jour, mais qu'il n'y a pas eu de discussion. Me semble-t-il.

(Brouhaha.)

Le président : – Il faut retrouver le fil, et une fois amorcé, ça repartira.

M. Daniel Brélaz, syndic : – *(En arrière-fond.)* A Gauche Toute!, vu l'absence de M. Hubler, a demandé le report du vote. Le débat s'est arrêté à ce moment-là.

Le président : – Merci, Monsieur le Syndic, de nous éclairer de vos lumières.

Discussion

M^{me} Thérèse de Meuron (LE) : – Je ne sais pas si ça vaut la peine de venir jusqu'à la tribune pour dire si peu de choses, mais je crois me souvenir, puisque j'avais remplacé au pied levé M. Voiblet, que M^{me} Nicole Grin était intervenue, et que tout de suite après, quelqu'un dans le public de gauche... *(... légers rires...)* A Gauche Toute!, je ne sais plus très bien, excusez-moi... Quelqu'un a demandé que le motionnaire soit présent pour le débat; or il n'était manifestement pas là. Je crois que c'était ça. Je ne sais pas si la personne qui a déposé une motion d'ordre et interruption de séance est présente ce soir.

Le président : – Ça me revient. Monsieur le motionnaire est là, nous pouvons donc reprendre. J'ouvre la discussion.

Discussion

M. Alain Hubler (AGT) : – Nous étions tous absents la dernière fois, mais je sais de quoi je cause et je vais le faire.

Je rappelle d'emblée que ce préavis est censé apporter une réponse à deux propositions du Conseil communal. Celle de M. Fabrice Ghelfi demandait la création d'une commission permanente de politique régionale, qui serait chargée d'examiner les préavis de portée régionale et devrait rapporter annuellement devant le Conseil de l'avancée de la politique régionale que mène la Ville. Cette proposition a quand même quatre ans d'ancienneté. La mienne demandait d'étudier les conditions de création d'un grand Lausanne, démocratique et participatif, par le biais éventuel de fusions avec les communes voisines qui le souhaiteraient. Cette demande d'étude est âgée de quatre ans et demi.

Autant dire que la Municipalité a eu le temps d'étudier ces deux objets et de se prononcer. Entre parenthèses, je me souviens que M. le syndic avait dit à l'époque en commission: «Si vous me laissez six mois, ça sera une feuille, si vous me laissez un an, ça sera une étude très courte.» Bref, nous étions en droit d'attendre des propositions concrètes, d'autant plus que la politique régionale bouge beaucoup depuis quelques années.

D'abord quelques compliments. Ce préavis a un mérite, un grand mérite: il brosse un tableau complet des collaborations intercommunales en place et des projets en cours. Il donne aussi des informations historiques tout à fait utiles. Il constitue donc une référence profitable pour les membres de ce Conseil et peut-être aussi des Conseils des Communes voisines. Je remercie donc l'Administration et la Municipalité pour ce travail de synthèse fort bien ficelé.

Malheureusement, un travail de synthèse, même bien fait, a des conséquences politiques très limitées. Et surtout ne répond pas au désir, peut-être trop subliminal, des deux initiants. Ce désir, pas si inavoué que cela, est le suivant: le Parlement de cette ville, et sans doute la population, aimeraient bien avoir leur mot à dire sur les projets intercommunaux, surtout s'ils sont de grande ampleur.

A l'heure du projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM), à l'heure de la construction, actuelle ou projetée, d'une multitude de métros ou de funiculaires, à l'heure de la «Métamorphose» de Lausanne, à l'heure des grands projets qui impliquent peu ou prou toute l'agglomération, il me semble un peu léger de ne répondre à nos deux propositions que par un inventaire et un historique des collaborations intercommunales et par une simple bénédiction municipale à l'égard d'une commission de politique régionale mollement consultative. A l'heure où tout bouge dans l'agglomération, il me semble malsain et peu démocratique de tout vouloir régler, pour «Métamorphose», au niveau de la Municipalité, ou à celui d'un comité directeur de onze membres pour le PALM. N'oublions pas que le montant total pour ces deux projets cumulés s'élève à Fr. 3 milliards – ce n'est quand même pas rien!

Bref, je suis déçu du peu de cas que la Municipalité fait des parlements et des habitants de sa commune, mais aussi de ceux des communes voisines. Du moins en ce qui

⁵BCC 2006-2007, T. II (N° 14/II), pp. 415 ss.

concerne les grands projets. Je ne suis pas le seul à être déçu. Moi aussi, je lis *24 heures*. J'y ai lu, par hasard, un excellent article paru samedi dernier sous la plume de M. Busslinger, sauf erreur. Il était judicieusement titré: «Y a-t-il un pilote dans l'agglomération?» Question intéressante, que la Municipalité pourrait peut-être se poser... Une chose est certaine, certains doutent. Je cite l'article, des extraits, très courts: «Anne-Marie Depoisier, ancienne syndique de Renens, estime que Lausanne se métamorphose un peu seule dans son coin. Jean-Claude Mermoud admet que le Grand Conseil est un peu largué dans ces grands projets d'agglomération. Le professeur Da Cunha relève le manque d'un échelon démocratique supra-communal. Et Daniel Brélaz relève que créer cet échelon reviendrait à créer une seconde planète «Terre», et ne comprend pas les critiques des communes voisines de l'Ouest.» Eh bien moi, je les comprends! Et si le syndic les comprenait, il militerait pour un Parlement d'agglomération, qui lui éviterait par exemple de se faire imposer un tunnel à Ouchy par son municipal des Travaux. (*Rires.*) Et cette militance, il aurait pu la mettre en acte en répondant de manière un peu plus volontaire à nos deux propositions. Ou tout au moins en s'engageant activement pour une structure démocratique à l'échelle de l'agglomération.

Mais finissons-en. Malgré l'excellent travail historique et de recensement que constitue ce préavis, il ne répond absolument pas à mes préoccupations, qui sont, je le répète, une démocratie à l'échelle de l'agglomération. En conséquence, au nom du groupe A Gauche toute!, je vous incite à refuser ou au moins à vous abstenir sur ce préavis. Mais soyons clairs. Il n'est pas question ici d'une revanche du Conseil communal insatisfait, mais bel et bien de donner un signal puissant à la Municipalité pour qu'elle s'engage sur la voie d'une plus grande démocratisation de l'agglomération.

M. Fabrice Ghelfi (Soc.): – Je suis à l'origine aussi d'une des deux interventions, par le biais d'un projet de règlement, qui fondent ce préavis. Il est vrai que ce dernier tombe à brûle-pourpoint, dans la mesure où la Ville de Lausanne, en toute fin d'année dernière, a ratifié la convention concernant le projet d'agglomération Lausanne-Morges, le PALM. Cette convention⁶, ratifiée par la Municipalité lausannoise, engagera les signataires. En effet, il faudra – je cite – «participer aux instances de collaboration, adapter notre planification territoriale, intégrer les objectifs du PALM à nos projets d'investissements publics et inscrire des montants à notre budget communal». Pour travailler autour de ces quelques engagements, il est prévu à Lausanne une représentation municipale et une délégation de collaborateurs de la Ville. Le Conseil communal est donc exclu du processus, conformément à un article de la convention, qui stipule que «la convention est signée par les Autorités exécutives des partenaires concernés, sans approbation par les Autorités législatives ou délibérantes,

qui sont toutefois informées de la démarche par leur Exécutif». Merci de l'information autour du PALM, qui résume en quatre paragraphes des documents qui vont considérablement bouleverser notre ville et son entourage.

La convention, donc, exclut les organes délibérants et ceci n'est pas acceptable. En revanche, nous devons décider d'allouer des budgets – ça c'est de notre compétence – ou voter des projets tellement négociés à l'échelon supérieur que nous ne serons plus guère qu'une chambre de ratification. Je reconnais cependant que les Exécutifs et des experts mandatés pour cela doivent prendre quelques options et que tout ne doit pas être débattu dans les Parlements, sinon il faudrait plusieurs décennies au PALM pour aboutir. Pourtant, ce n'est pas trop demander que de disposer d'un lieu qui examine ces projets d'envergure régionale et qui analyse ou commente l'activité municipale sur ce dossier. Toutes proportions gardées, c'est comme si nous nous penchions un peu sur la politique extérieure de la Municipalité. Il s'agit à l'évidence d'une compétence qui ne lui est pas contestée. En revanche, il est utile que le Conseil communal puisse débattre des orientations générales. La Municipalité aura tout à gagner dans cette affaire. Qu'elle s'en convainque, puisqu'elle pourra, le cas échéant, affirmer que sa politique bénéficie du soutien de son Législatif.

Les projets ne manquent pas! Lutte contre la pollution, nuisances sonores, économie, gestion du paysage, coordination en matière de densité, urbanisation, transports, mobilité douce, Schéma directeur de l'Ouest, du Nord, etc., et j'en passe. Tous ces projets touchent le territoire, mais le territoire n'est pas seul concerné, puisqu'on peut aussi imaginer parler, échanger, débattre avec les Communes environnantes en matière régionale, en matière culturelle, sportive, de sécurité, de taxis – tiens, ça me rappelle quelque chose! – de collaboration scolaire, d'énergie, de politique sociale et j'en passe aussi. Ce n'est pas le travail qui manquera à cette commission. Elle devra plutôt veiller à solliciter un inventaire de chacune des directions pour organiser son activité en fonction de priorités.

Je vous recommande par conséquent d'accepter les trois premières conclusions du préavis, qui instaureraient cette commission permanente de politique régionale. Dans l'hypothèse d'un vote favorable ce soir, je propose au Bureau de mettre immédiatement en œuvre le dispositif de désignation de la commission, à l'issue du délai référendaire. L'idée étant que cette commission commence à travailler à partir de la rentrée, juste après la pause estivale, pour se consacrer en priorité au projet d'agglomération, mais aussi à l'organisation de son travail jusqu'à la fin de la législature.

M. Daniel Brélaz, syndic: – Je réponds d'abord sur les propositions qui vous sont faites. Je viendrai dans un deuxième temps sur la motion de M. Hubler.

C'est un choix délicat que le Bureau va tenter. Non pour les réunions que cette commission décidera de son propre

⁶<http://www.agglo-lausanne-morges.ch/Documents/Doc-22-fev-2007/PALM-convention.pdf>

chef, dans le but d'examiner un certain nombre de choses qui ne sont d'ordinaire pas soumises au Conseil communal – comme le font par exemple certaines commissions consultatives. Mais lorsqu'il s'agira d'objets concrets, le Bureau devra réfléchir pour savoir s'il faudra une commission ordinaire ou, parce qu'il y a un élément touchant à la politique régionale, si une commission spécialisée sera nécessaire. Par exemple le projet Métamorphoses: doit-il être traité par une grande commission de dix-sept membres, ou devrait-il être confié à la future commission parce qu'il comporte un aspect d'interface régionale? Ça vaut la peine de faire l'expérience, sans ignorer quelques difficultés d'arbitrage. Il faut avoir l'honnêteté de le reconnaître, mais nous essayerons de le faire fonctionner le mieux possible.

L'initiative de M. Hubler comporte deux volets. Le principal demande d'étudier les conditions de fusion de Lausanne et des Communes voisines. Il est précisé que les modalités de fusion doivent garantir le respect des spécificités locales et l'intégration du modèle participatif prévu par Agenda 21. Je veux bien qu'on fasse de la politique-fiction, mais à ma connaissance aucune Commune de l'agglomération n'a aujourd'hui la moindre intention de fusionner avec Lausanne! Les déclarations comme celle de M. Hubler font passer Lausanne et son Conseil communal pour arrogants envers les autres Communes de l'agglomération. Ce qui, bien sûr, simplifie toute négociation, discussion, partenariat, avec ces Communes, qui trouvent dans ce genre de déclamation la justification absolue de leur méfiance à l'égard de Lausanne l'arrogante qui veut tout bouffer. Il faut de temps en temps être capable de choisir entre plusieurs objectifs. Evidemment, nous souhaiterions que les choses soient différentes, mais elles sont ce qu'elles sont.

M. Hubler a évoqué d'autres aspects, qui vont faire l'objet de discussions approfondies dans la commission qui s'occupe du projet Métamorphoses. J'ai reçu l'autre jour le professeur da Cunha; il souhaite accompagner ce processus avec ses étudiants. Cela prouve qu'il ne le trouve pas si mauvais, sinon il ne chercherait pas à obtenir toutes sortes de mandats pour lui et pour les étudiants dans ce cadre. D'autre part – c'est toujours bien d'écrire dans la presse, ça fait parler de soi, ça fait un peu mousser le débat, et ce n'est pas malsain – nous avons rencontré l'ensemble des municipalités pour un projet d'information sur «Métamorphoses». Nous avons également eu des discussions bilatérales avec de nombreuses Communes, dont Renens, Chavannes, Prilly, Saint-Sulpice. A chaque fois, ces discussions arrivent à la conclusion que le Schéma directeur de l'Ouest a eu, pour cause de moratoire, deux ans d'avance sur les autres, et que le Schéma du Centre – celui de Lausanne – a six mois d'avance sur ceux du Nord et de l'Est, qui ne se boucleront que ces prochaines semaines.

D'autre part, face aux défis posés par la Confédération, nous avons constaté qu'il ne s'agit pas de réduire les projets ou de les jouer les uns contre les autres, mais plutôt de

les promouvoir tous ensemble. En effet, s'il y a 100'000 habitants de plus dans ce canton d'ici vingt ans – comme tous les modèles statistiques vérifiés jusqu'à ce jour sur les dix dernières années le prouvent – il sera nécessaire d'ajouter tous les projets pour que la région lausannoise garde son quota d'habitants et évite le mitage du territoire, le gaspillage d'énergie et tout le reste. Lors de cette réunion récente, une syndique qui avait tenu ici ou là des propos assez peu favorables à Lausanne et à sa démarche, a reconnu que, grâce aux capacités de notre Administration et à nos possibilités financières d'assumer ensuite des frais d'entretien, nous étions les seuls à pouvoir assumer le *leadership* de l'opération du Stade du Léman.

Nous travaillons maintenant en bonne intelligence avec toutes les Communes de la région sur ce point. Néanmoins, la consultation d'il y a une année a montré qu'une bonne moitié d'entre elles ne voulait pas entendre parler d'une quelconque instance de décision et qu'elles étaient prêtes à participer à des discussions de coordination. De fait, cela laisse la tutelle de l'opération au Canton. Ce sont des réalités que nous ne pouvons pas changer, nous n'avons pas de baguette magique. Il ne nous suffit pas de lancer un coup, pour que subitement vingt-quatre syndics de la région soient favorables à la motion Hubler sur les fusions. Ça, nous ne pouvons pas le faire! Je suis désolé. Si vous avez une réponse sensée à me fournir, donnez-la moi et nous verrons si elle est compatible. Mais elle n'existe pas dès le moment où il n'y a personne pour entrer en matière sur ces préoccupations.

M. Yves Ferrari (Les Verts): – Comme l'a dit M. Hubler, la proposition n'arrive pas devant nos Conseils communaux respectifs pour être adaptée. La crainte régnait, je crois, chez les personnes qui mènent ce PALM, que l'une d'entre elles le refuse. Evidemment, pour toucher de l'argent de la Confédération, il faut une certaine assise au niveau des représentants du peuple. Alors plutôt que de le faire passer devant l'ensemble des Conseils communaux, la solution retenue a été de le soumettre au Grand Conseil. C'est le débat que nous avons eu aujourd'hui à peu près toute la journée, sur la mesure R01. C'est un paragraphe dans lequel on nous informe tout simplement qu'il y a le PALM et que le Conseil d'Etat y est représenté par le Comité de pilotage politique (Copil). Le but est d'obtenir des moyens financiers de la part de la Confédération au travers d'un élément informatif unique et extrêmement sobre.

J'ai pris acte des propos de M. Ghelfi, qui souhaite la création d'une commission susceptible d'entamer son travail le plus rapidement possible, soit dès la rentrée. J'ai aussi entendu les propos de M. Brélaz, qui nous dit qu'il y a des difficultés d'arbitrage et qu'il faudra essayer. En commission, j'étais l'une des trois abstentions. Je vous invite néanmoins à accepter le projet tel qu'il est proposé aujourd'hui dans les conclusions que le rapporteur vous lira tout à l'heure.

Comme il s'agit de quelque chose de pérenne, qui ne permet pas d'essayer, je dépose également un projet de

règlement visant à instaurer des commissions spécialisées au sein de notre Législatif. De telles commissions ont l'avantage de devenir caduques à la fin de la législature; chaque fois, le nouveau Conseil communal devra se prononcer sur leur maintien ou non pour la législature suivante. Cela permet simultanément de tester ces commissions et surtout de répondre au mieux aux demandes que notre Conseil communal pourrait traiter. Je vous invite donc à accepter le préavis aujourd'hui; nous aurons l'occasion de développer ce projet de règlement par la suite.

M. Jean-Michel Dolivo (AGT): – On peut le dire, la montagne accouche d'une souris. D'ailleurs, quand on voit la cravate de notre syndic, l'image paraît pertinente. La montagne accouche d'une souris, ce d'autant que l'intervention de M. le syndic passe absolument à côté du problème principal posé par la motion d'Alain Hubler, c'est-à-dire la possibilité des habitants et des habitantes de l'agglomération lausannoise de participer aux décisions qui les concernent. Celles-ci sont aujourd'hui débattues dans des cadres feutrés de commissions, qui n'émanent même pas des Législatifs des Communes concernées. L'arrogance est plutôt, me semble-t-il, de ce côté-là.

En aucun cas M. Hubler – et dans sa motion il est clair – ne veut imposer quoi que ce soit aux habitants des communes de l'agglomération lausannoise. Il s'agit au contraire de redonner des droits démocratiques sur des questions qui concernent ces habitants. Un seul exemple, qui saute aux yeux et devrait sauter aux yeux de notre syndic: les transports publics. Leur organisation, leurs prestations, leur coût et leur politique tarifaire doivent être discutés et débattus, c'est une évidence, dans le cadre de l'agglomération. Tout le reste, au fond, n'est que décision d'en haut, dans des structures qui échappent au contrôle des habitants et habitantes de l'agglomération. Bien d'autres décisions devraient être également discutées dans de telles structures. Le groupe A Gauche Toute! s'abstiendra ou s'opposera même à ce préavis, dont les conclusions manquent totalement d'ambition et de perspectives par rapport à des projets et des nécessités qui répondent aux besoins d'une grande partie de la population de l'agglomération lausannoise.

M. Daniel Brélaz, syndic: – Si on va au bout du raisonnement de M. Dolivo, il faut supprimer la Municipalité et le Conseil communal et créer des assemblées populaires de quartier qui se réunissent au gré des circonstances et peuvent même couvrir plusieurs communes. Mais il existe des problèmes de délégation de compétences! Votre Conseil communal est en fait une délégation de compétences de la population sur tout ce qui concerne les pouvoirs d'un Législatif, la Municipalité est une délégation de compétences sur tout ce qui concerne les pouvoirs d'un Exécutif. Et il y a une possibilité, dans un certain nombre de cas, de reprendre la main par initiative ou référendum.

Nous tentons des démarches participatives à Lausanne, parce que c'est en notre pouvoir. La Commune de Renens

en a aussi développé quelques-unes. D'autres Communes entreprennent des démarches avec les habitants. Les autres ne le font pas. Mais comme il n'y a aucune structure d'agglomération, parce qu'il n'y a pas de volonté régionale d'en avoir, ce n'est pas possible de décréter une consultation régionale. Heureusement, je rassure M. Dolivo, si on annonce une séance publique, il n'y a personne qui contrôle à l'entrée si les gens viennent d'une commune ou de toutes les autres. Mais on ne peut pas faire plus.

En ce qui concerne les transports publics, on est entre le populisme et l'illusionnisme. Les transports publics, c'est une société anonyme, où la Commune de Lausanne a 40% des droits de vote, le Canton 40% aussi, en gros, et les autres Communes ont 20%. Pour pouvoir imposer ce que vous décrivez, il faudrait sortir le Canton et les autres Communes de la SA, prendre le pouvoir tout seuls – comme ça a été refusé en 1946 – sortir de la communauté tarifaire – un certain nombre de décisions se prennent à un échelon plus large – et probablement remplir encore quelques conditions de plus. C'est le régime minimal pour pouvoir réaliser ce que M. Dolivo vient de nous proposer. Je vous en laisse mesurer le réalisme et je ne polémique pas davantage.

Le président: – La discussion se poursuit. La parole n'est plus demandée. Monsieur le rapporteur, voulez-vous nous donner les déterminations de la commission. Avant que nous en arrivions aux conclusions, je crois qu'il y a une modification, que je qualifierai de style.

M. Claude-Alain Voiblet (UDC), rapporteur: – La commission rend attentif ce Conseil à la dernière phrase du paragraphe 2.5 du rapport-préavis⁷. Ce paragraphe contient une erreur concernant la commission dite consultative. En fait, il suffit de biffer ce terme de «consultative» pour qualifier cette commission. Ce n'est pas correct par rapport à l'ensemble du préavis. Je crois que le représentant de la Municipalité en commission acceptait cette remarque.

Le président: – Dont acte. Alors celles et ceux qui acceptent la suppression de ce terme le manifestent par un lever de main. Merci. ... qui n'acceptent pas. Personne. ... qui s'abstiennent. Personne. Suppression acceptée.

Venons-en maintenant aux conclusions. Monsieur le rapporteur, la conclusion 1.

M. Claude-Alain Voiblet (UDC), rapporteur: – La commission vous propose d'approuver la conclusion 1 par 6 voix favorables et 3 abstentions.

Le président: – Celles et ceux qui approuvent cette conclusion 1 le manifestent par un lever de main. Bien. ... qui n'approuvent pas. Une personne. ... qui s'abstiennent. Personne. Vous avez donc approuvé. Venons-en au point 2, Monsieur le rapporteur.

⁷BCC 2006-2007, T. II (N° 14/II), p. 419.

M. Claude-Alain Voiblet (UDC), rapporteur : – La commission vous propose également d’approuver ce point 2 par 6 voix favorables et 3 abstentions.

Le président : – Celles et ceux qui approuvent ce point 2 se déterminent par un lever de main. Merci. ... qui n’approuvent pas. Personne. ... qui s’abstiennent. Deux abstentions. C’est donc largement approuvé.

Point 3, Monsieur le rapporteur.

M. Claude-Alain Voiblet (UDC), rapporteur : – A l’unanimité, la commission vous propose de supprimer le point 3.

Le président : – Ceux qui se déclarent d’accord avec la suppression de ce point 3 le manifestent par un lever de main. Merci. ... qui s’opposent. Personne. ... qui s’abstiennent. Personne. Point 3 supprimé.

Point suivant.

M. Claude-Alain Voiblet (UDC), rapporteur : – La commission vous propose d’approuver ce point 4 par 7 voix et 2 abstentions.

Le président : – Celles et ceux qui approuvent ce quatrième point le manifestent par un lever de main. ... qui désapprouvent. Une demi-douzaine. ... qui s’abstiennent. Un peu plus. Vous avez donc approuvé ce point 4.

Nous en venons au vote global sur ce préavis, les conclusions plus la suppression du terme que vous avez acceptée. Celles et ceux qui acceptent ce préavis dans son ensemble le manifestent par un lever de main. Merci. ... qui le refusent. Personne. ... qui s’abstiennent. Un certain nombre. Ce préavis est ainsi accepté, avec remerciements à son rapporteur.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu le rapport-préavis N° 2006/46 de la Municipalité, du 14 septembre 2006;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire;
- considérant que cet objet a été porté à l’ordre du jour,

décide:

1. de prendre acte des déterminations de la Municipalité sur le projet de règlement de M. Fabrice Ghelfi portant sur l’adoption d’un nouvel article du Règlement du Conseil communal de Lausanne, visant à la création d’une commission permanente de politique régionale;
2. d’approuver le projet de règlement susmentionné;
3. d’approuver la réponse de la Municipalité à la motion Alain Hubler et consorts «pour un grand Lausanne démocratique et participatif».

Le président : – Nous en avons fini avec l’ordre du jour. Nous abordons le point 11, rapport-préavis N° 2006/66, «Dispositif lausannois en matière de toxicomanie et de marginalité. Réponse aux motions de M^{me} Solange Peters et de M. Gilles Meystre». J’appelle le rapporteur de majorité, M. Roland Philippoz, à qui je souhaite la bienvenue.

Dispositif lausannois en matière de toxicomanie et de marginalité

*Réponse aux motions
de M^{me} Solange Peters et de M. Gilles Meystre*

Rapport-préavis N° 2006/66

Lausanne, le 14 décembre 2006

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

1. Objet du rapport-préavis

Constatant que le dispositif actuel en matière de toxicomanie et de marginalité s'est construit au fil des ans, au gré des réponses apportées aux besoins qui apparaissaient, la Municipalité juge nécessaire d'apporter une plus grande cohérence à sa politique en cette matière.

Il s'agit désormais de se comporter en véritable «architecte» du dispositif, de supprimer les redondances et de combler les lacunes. Dans ce rapport-préavis, la Municipalité précise les priorités de la politique lausannoise en matière de toxicomanie et de marginalité en organisant et en hiérarchisant les prestations qui répondent aux besoins constatés.

Les questions liées à la marginalité et à la toxicomanie présentant à la fois des points de convergence et des différences, ce préavis distingue ces deux aspects, de manière à faire mieux apparaître ce qui ressort du domaine général de l'exclusion sociale et de la marginalité et ce qui a trait plus particulièrement à la lutte contre les conséquences de la toxicomanie. Il vise à développer une politique cohérente en matière de toxicomanie et de marginalité, sur la base des objectifs définis dans le préavis N° 2005/51 qui définit le cadre général de la politique sociale communale.

Ce rapport-préavis comporte trois parties distinctes. La première pose le cadre général de la situation et de la politique en matière de toxicomanie aux plans suisse, vaudois et lausannois.

La deuxième concerne plus directement le dispositif lausannois. Elle décrit les institutions actuellement soutenues par la Direction de la sécurité sociale et de l'environnement (DSS+E) et les classe en fonction des besoins auxquels elles répondent, besoins découlant des objectifs municipaux en matière de politique sociale contenus dans le préavis N° 2005/51.

Enfin, la troisième partie présente des propositions concrètes de redéploiement du dispositif, de manière à correspondre à ces objectifs. Parmi ces propositions figure l'ouverture d'un espace de consommation de stupéfiants et d'un bistrot social sur le modèle biennois.

Dès 2008, les montants nécessaires seront portés au budget ordinaire, par une hausse des subventions DSS+E.

Le présent rapport-préavis répond à la motion Peters et consorts¹ de janvier 2005, qui demandait la mise en place d'un espace de consommation de stupéfiants en ville de Lausanne, ainsi qu'à la motion Meystre et consorts² du 15 août 2004, qui proposait une réforme du dispositif lausannois d'aide aux toxico-dépendants.

¹Déposée le 15 mars 2005 et prise en compte le 7 février 2006.

²BCC 2004-2005, T. I, p. 775.

2. Table des matières

1. Objet du rapport-préavis	502
2. Table des matières	503
3. Abréviations utilisées	504
4. Toxicomanie, la situation actuelle	504
4.1 <i>Au plan suisse</i>	504
4.2 <i>Dans le canton</i>	506
4.3 <i>A Lausanne</i>	507
5. Prestations communales actuelles: toxicomanie et marginalité	509
5.1 <i>Le centre d'accueil Le Passage</i>	509
5.2 <i>Dispositif lausannois d'échange de seringues</i>	509
5.3 <i>UnISET</i>	510
5.4 <i>Action de la police en matière de trafic de stupéfiants</i>	511
5.5 <i>Coordination</i>	512
5.6 <i>Manger</i>	513
5.7 <i>Dormir</i>	514
5.8 <i>Insertion sociale</i>	515
5.9 <i>En conclusion</i>	515
6. Propositions	517
6.1 <i>Rappel du préavis N° 2005/51 «politique sociale communale»</i>	517
6.2 <i>Santé et réduction des risques</i>	517
6.2.1 Proposition 1: Améliorer l'accès au matériel stérile	518
6.2.2 Proposition 2: Créer un Espace de consommation de stupéfiants (ECStup)	519
6.2.3 Proposition 3: Drogues de synthèse et cocaïne en milieu festif: Développement d'actions préventives	527
6.3 <i>Besoins élémentaires</i>	529
6.3.1 Proposition 4: Etendre et rationaliser l'offre de repas	529
6.3.2 <i>Dormir</i>	530
6.3.3 Proposition 5: Ouverture d'un bistrot social	530
6.4 <i>Proposition 6: Espace public, rassemblements et rôle de l'UnISET</i>	532
6.5 <i>Autres structures du DSB</i>	532
6.6 <i>Coordination, mise en œuvre, évaluation</i>	533
7. Réponses aux motions Gilles Meystre et Solange Peters	534
8. Conséquences du rapport-préavis sur le budget	535
9. Conséquences sur l'effectif du personnel de l'Administration communale	536
10. Sous l'angle du développement durable	536
11. Conclusions	536

3. Abréviations utilisées

AVMCT	Association vaudoise des médecins concernés par la toxicomanie
CARL	Centrale alimentaire de la région lausannoise
CCPLT	Commission cantonale pour la prévention et la lutte contre la toxicomanie
CFQD	Commission fédérale pour les questions liées aux drogues
DSB	Dispositif à seuil bas
DSS+E	Direction de la sécurité sociale et de l'environnement
ECStup	Espace de consommation de stupéfiants
Fondation «ABS»	Fondation pour un accueil à bas seuil
IUMSP	Institut universitaire de médecine sociale et préventive
LStup	Loi fédérale sur les stupéfiants
MSI	Migrants en situation irrégulière
ODES	Office des écoles en santé
OFSP	Office fédéral de la santé publique
PMU	Policlinique médicale universitaire
Rel'ier	Relais information et réseau
SDF	Personnes sans domicile fixe
SSP	Service de la santé publique
UnISET	Unité d'intervention socio-éducative de terrain

4. Toxicomanie, la situation actuelle

4.1 Au plan suisse

Dans les années 90, les villes suisses ont été particulièrement touchées par l'apparition de scènes ouvertes de la drogue et elles ont déployé des initiatives novatrices et coûteuses pour y faire face. L'épidémie de sida et l'inquiétude de la population devant la misère visible de ces personnes consommatrices de drogue ont été à l'origine de ces initiatives.

L'Office fédéral de la santé publique (OFSP), pour sa part, a développé des programmes de mesures³ pour la coordination, la recherche, l'évaluation et l'impulsion de ces initiatives. Ces programmes, d'une importance considérable, ont pour objectifs principaux la réduction de la toxicomanie et de ses effets négatifs, tant pour les consommateurs que pour la société.

Disposant aujourd'hui de données épidémiologiques complètes, divers rapports récents⁴ nous donnent une vue synthétique du phénomène de la toxicomanie en Suisse. En 2004, la population dépendante⁵ de produits illégaux est estimée entre 25'000 et 30'000 personnes. 15'000 suivent une cure de méthadone, 1200 places sont offertes dans les programmes de remise médicale d'héroïne et plus de 1000 places sont disponibles dans des institutions résidentielles visant l'abstinence. Les traitements ambulatoires sont en constante augmentation. La médecine de l'addiction, relativement récente, s'est développée à la fois dans des polycliniques spécialisées⁶ et dans les cabinets de praticiens privés.

Depuis une quinzaine d'années, l'OFSP, qui a joué un rôle très actif en matière de coordination, de recherche et d'encouragement aux projets, a développé en Suisse une politique qui repose sur quatre piliers : *prévention, thérapie, réduction des risques et répression*. Cette approche pragmatique a été reconnue par la communauté internationale.

- La *prévention* a pour mission d'empêcher l'apparition des problèmes de santé ou d'en assurer le dépistage et le traitement précoces. L'essentiel des mesures est le fait de la Confédération (campagnes nationales) et des Cantons dans le cadre scolaire et du système de santé, les compétences communales étant faibles dans ce domaine.

³ProMeDro I (1994), puis II. Un troisième ProMeDro est sorti en 2006.

⁴Psychoaktiv.ch (CFQD 2005), Spinach (2004), ProMeDro III.

⁵Dépendante à l'héroïne ou/et cocaïne.

⁶Par exemple le Centre Saint-Martin pour l'agglomération lausannoise.

- Dans le domaine des *thérapies*, on est passé d'un système qui reposait essentiellement sur des traitements résidentiels, visant l'abstinence, à une large palette d'offres diversifiées. L'offre en traitements ambulatoires de substitution à la méthadone est aujourd'hui proposée à plus de la moitié des personnes dépendantes d'héroïne. Les Cantons sont compétents pour organiser les thérapies à travers le système de santé. Là encore, les compétences des Villes sont limitées.
- La *réduction des risques* ou aide à la survie se définit comme un ensemble d'actions qui, sans viser directement l'abstinence, ont pour but de permettre aux toxicomanes de traverser la phase de consommation et de survivre avec un minimum d'atteintes sur les plans physique, psychique et social, afin de préserver et d'améliorer leurs chances d'une sortie ultérieure. Ces offres sociales et sanitaires comprennent des lieux d'accueil, avec ou sans espaces de consommation (ECStup), la remise de seringues, ainsi que des mesures à bas seuil d'accès et d'exigences: hébergement d'urgence, petits jobs, conseil, travail de rue... Ces offres sont plus étoffées dans les villes de Suisse alémanique qu'en Suisse romande. D'importantes améliorations sanitaires ont été atteintes grâce aux mesures de réduction des risques: la santé des personnes touchées, tant sur le plan des taux de VIH que de la mortalité due à la drogue est moins précaire. L'analyse de l'évolution des indicateurs sociaux concernant la population toxicodépendante confirme les progrès réalisés.
- La *répression*, enfin, regroupe l'ensemble des mesures policières et judiciaires mises en place par les Cantons et les Villes, la Confédération agissant à travers la Loi fédérale sur les stupéfiants (LStup) ainsi que par des encouragements à la coordination.

Les constats suivants peuvent être posés aujourd'hui concernant la politique de lutte contre la toxicomanie, avec pour corollaire un certain nombre de questions pour l'avenir.

Tout d'abord, en ce qui concerne les substances, des évolutions sont constatées. La consommation d'héroïne stagne, alors que celle de cocaïne et les polyconsommations augmentent (drogues, alcool, médicaments). Les institutions sont, de plus en plus, confrontées à la violence et aux agressions liées à la prise de cocaïne, une consommation qui ne trouve pas encore de réponse satisfaisante sur le plan des thérapies ou de la réduction des risques. La consommation de drogues «récréatives», liée le plus souvent aux milieux «techno» (ecstasy, cocaïne, cannabis et divers mélanges avec l'alcool), est l'objet de vives préoccupations, tant sur le plan de la santé que sur celui d'un éventuel mélange d'une partie de ces consommateurs avec les consommateurs de drogues dures. Plusieurs villes ont d'ailleurs mis en place des projets de prévention et de «testing»⁷ dans ce milieu.

Ensuite, les modes de consommation changent: si l'on constate une diminution du nombre des injecteurs, les problèmes sanitaires liés à l'injection sont en revanche loin d'être résolus, et l'augmentation de la consommation par la fumée ou l'inhalation pose de nouveaux problèmes.

Enfin, le profil des consommateurs évolue, engendrant là encore des questions pour l'avenir. Outre le fait que les situations de dépendances se chronicisent et que les consommateurs vieillissent, les problèmes psychiques associés à la dépendance mettent les professionnels devant un nouveau défi. La question des doubles diagnostics ou de la comorbidité (toxico-dépendance + problèmes psychiques) est mise en évidence par la psychiatrie depuis quelques années, dans un contexte de réduction de la durée des hospitalisations. La visibilité des personnes qui refusent un traitement augmente, en ville en particulier.

Une attention particulière est de mise face à la consommation de cocaïne et de drogues de synthèse. Dans certains groupes spécifiques, en particulier chez les jeunes, cette consommation «récréative» est préoccupante car la majorité de ces consommateurs pratiquent une polyconsommation de cocaïne, drogues de synthèse, alcool, tabac et cannabis. Des programmes de réduction des risques sont menés dans ces milieux. Ils comportent des stands de prévention lors des soirées «techno» et autres et une approche par le «testing» grâce à un laboratoire qui analyse les produits consommés et donne des recommandations. Ces mesures devraient être renforcées.

Toutes ces questions interpellent les Autorités publiques, en particulier celles des Villes.

Le modèle actuel des quatre piliers de la politique en matière de drogue a fait ses preuves en Suisse et bénéficie d'un consensus large dans l'opinion publique. Il est utile de mentionner un nouveau modèle⁸, élaboré et discuté sur le plan fédéral. Dans une perspective à long terme, le modèle des quatre piliers est élargi, pour y intégrer également les drogues

⁷Le «testing», ou «drug checking», consiste à proposer une analyse chimique de la substance, pour mesurer la qualité (bonne ou mauvaise) du produit et mettre en garde les consommateurs en les informant avec des messages préventifs.

⁸Commission fédérale pour les questions liées aux drogues CFQD «D'une politique des drogues illégales à une politique des substances psychoactives», Huber, 2006.

légales (alcool, tabac...) et une troisième dimension est mise en avant, intégrant les différents types de consommation, de la consommation non problématique à la dépendance. Ce nouveau modèle apporte des clarifications utiles pour définir les mesures nécessaires et les champs d'interventions prioritaires. Une politique des substances psychoactives est proposée et devrait voir le jour, renforçant ainsi la cohérence de l'approche nationale.

4.2 Dans le canton

- La *prévention* des dépendances comporte différents programmes mis en œuvre dans les établissements scolaires du canton. Ils sont chapeautés par l'Office des écoles en santé (ODES). Des mesures visent à augmenter les compétences des institutions spécialisées qui prennent en charge les enfants ou adolescents en difficulté («Fil Rouge» jusqu'en 2004, puis «Supra-F»). Le projet «Départ» s'adresse aux jeunes (12-20 ans) et cherche à répondre aux consommations problématiques de cannabis, principalement par une activation du réseau existant.
- En matière de *thérapie*, on peut distinguer les offres résidentielles proposées par la Fondation du Levant, le Foyer du Relais, Bartimée et d'autres institutions qui s'adressent à la fois aux personnes alcooliques et toxicodépendantes. Au total, ces institutions proposent environ 100 places dans le canton, ce qui représente un dixième des places en Suisse. Généralement, les séjours durent entre six mois et une année. En outre, une unité cantonale de sevrage, la Calypso à Cery, a mis au point des programmes personnalisés de sevrage physique qui durent deux semaines. C'est le plus souvent un préalable requis pour entrer dans un traitement résidentiel. Les traitements ambulatoires consistent principalement en programmes de substitution à la méthadone, administrés par des praticiens privés (Association vaudoise des médecins concernés par la toxicomanie, AVMCT) et par les quatre centres spécialisés dans les différentes régions du canton: Zone bleue à Yverdon-les-Bains, Entrée de secours à Morges, l'Unité ambulatoire spécialisée UAS à Montreux, le Centre Saint-Martin à Lausanne. Au total, ce sont quelque 1400 personnes⁹ qui ont été suivies dans le cadre d'un programme de substitution à la méthadone en 2005. Pour l'agglomération lausannoise, le Centre Saint-Martin offre des prises en charge médicalisées à la plupart des patients. Une équipe pluridisciplinaire (médecins psychiatres ou non, psychologues, infirmiers et travailleurs sociaux) gère le suivi des personnes les plus gravement atteintes sur le plan sanitaire, psychologique et social. De manière générale, l'importance des problèmes psychiques liés à la consommation et les comorbidités, cumul de problèmes psychiques et de dépendance, rend la collaboration avec la psychiatrie indispensable. Il est nécessaire de la renforcer, même si les ressources financières ne sont pas suffisantes.
- Même si la *réduction des risques* ne fait pas officiellement partie de l'approche cantonale, les trois centres d'accueil à bas seuil régionaux (Zone bleue à Yverdon-les-Bains, Entrée de Secours à Morges et Action communautaire en toxicomanie [ACT] à Vevey) sont financés par le canton; ils proposent à la fois un échange de seringues et un accompagnement des usagers de drogue en phase de consommation. L'accès au matériel stérile, mis en place à Lausanne dès 1996, fait l'objet depuis 2001 d'un «Programme cantonal de prévention des maladies transmissibles. Echange de matériel stérile pour les personnes toxicodépendantes». Ce programme assure la coordination et la formation des différents intervenants du canton (onze structures différentes, dont cinq à Lausanne). Le Service de santé publique (SSP), avec Rel'ier, s'occupe de la gestion de ce programme et du financement du matériel stérile (Fr. 243'000.– en 2004, Fr. 174'000.– en 2005). Toutefois, les heures de travail des intervenants ne sont pas comprises dans ce financement.
- Quant à la *répression* dans le canton, elle est le fait, pour l'essentiel, de la Brigade des stupéfiants. Une opération nommée «Strada» a été pérennisée en 2004. Au départ, la Police cantonale et les Polices municipales collaboraient sur le terrain de la chasse aux dealers de rue, en particulier dans le centre ville et l'agglomération lausannoise. La chaîne pénale a été renforcée par l'engagement de magistrats (juges) spécialement affectés à ces dossiers pour accélérer les procédures.

Les données sur les plans sanitaire et épidémiologique, de même que l'évaluation des centres à bas seuil, sont fournies par l'Institut universitaire de médecine sociale et préventive (IUMSP) dans son mandat cantonal. Son dernier rapport¹⁰ comporte des éléments épidémiologiques sur les personnes qui consomment dans le canton, sur les structures de prise en charge, une enquête sur les pharmacies et un chapitre spécifique sur les drogues de synthèse et cocaïne en milieu festif.

On estime à 2500 le nombre de personnes dépendantes de drogues dans le canton.

Les données épidémiologiques indiquent que l'état de santé de la population des toxicomanes est préoccupant; on estime à environ 35% la prévalence rapportée à l'hépatite B, à près de 60% celle pour l'hépatite C et à 14% la prévalence rapportée

⁹Donnée fournie par le Service de la santé publique: 1454 personnes au 5 décembre 2005.

¹⁰Huissoud Th., Samitca S., Arnaud S., Balthasar H., Zobel F., Dubois-Arber F., *Epidémiologie de la toxicomanie dans le canton de Vaud: 2002-2004*, Lausanne: IUMSP, 2006.

au VIH¹¹. La consommation par injection et les mauvaises pratiques en matière d'hygiène, ainsi que le partage du matériel d'injection sont les principales causes de ces infections virales.

Au cours de ces cinq dernières années, il y a eu près de 1500 personnes pour lesquelles un test de dépistage a révélé une hépatite C¹², dans le canton. La consommation de drogues est le facteur de risque pour 70% d'entre elles (1035 toxicomanes actifs ou anciens toxicomanes). Le pourcentage de la population touchée par ce virus varie en fonction du mode de consommation et du nombre d'années de consommation. Parmi les personnes consommant depuis plus de dix ans, on compte jusqu'à 90% de personnes porteuses de l'hépatite C.

D'autre part, 550 personnes¹³ ont été contaminées par le virus de l'hépatite B depuis 2001, et près d'un tiers d'entre elles l'ont été suite à des injections de drogues. Ces constats sont inquiétants, en terme de santé publique, ces deux virus étant particulièrement virulents.

Les risques de transmission sont élevés. Plus une population donnée est contaminée, plus grands sont ces risques. En limitant la contamination des personnes toxicomanes, on prévient également la diffusion de ces maladies dans la population en général. Pour ces deux virus, les statistiques vaudoises sont légèrement supérieures à la moyenne nationale.

Selon les mêmes sources, le nombre de tests positifs au VIH a diminué entre 1991 et 2000 en Suisse. En 2001-2002, ce nombre a connu une légère augmentation avant de se stabiliser en 2003. Le nombre estimé de tests positifs, chez les consommateurs de drogues, a fortement diminué depuis 1989 pour se stabiliser vers 1998. Cependant, on observe une tendance à la hausse pour les années 2001-2003. Les données vaudoises suivent les mêmes tendances.

Le nombre de décès dus à la drogue est difficile à estimer. Ne serait-ce que par les multiples causes de décès liés au mode de vie des consommateurs. Ainsi, les décès liés aux maladies ne sont pas répertoriés dans la statistique tenue par l'Office fédéral de la police. Bien que partielles, ces statistiques permettent de mesurer l'évolution des décès au cours du temps. Durant ces cinq dernières années, le nombre¹⁴ d'overdoses mortelles dans le canton a varié entre 10 et 25.

Notons encore que le coût du traitement d'une hépatite C est compris entre 25'000 et 50'000 francs, avec un taux de guérison de 20-80%¹⁵ et que celui d'un traitement du VIH peut être estimé à Fr. 20'000.–/30'000.– par an et par patient¹⁶.

4.3 A Lausanne

On estime entre 1000 et 1500 le nombre de personnes qui dépendent de drogues dans l'agglomération lausannoise. Ce nombre, élevé en regard de la population totale de personnes toxicodépendantes du canton (2500), s'explique par le fait que le trafic de produits stupéfiants s'effectue essentiellement en ville.

Une grande partie de ces toxicomanes est intégrée et bénéficie de traitements médicaux, a un domicile et parfois une famille et un revenu. Il reste toutefois un groupe plus faible, estimé par les professionnels du terrain à une centaine de personnes environ, qui sont en proie à une multitude de problèmes conjoints. Les problèmes psychiques associés à la dépendance sont particulièrement vifs dans ce groupe, composé en bonne partie de polytoxicomanes (drogues, alcool, médicaments) chroniques.

Ces consommateurs sont engagés dans un processus de désinsertion très préoccupant. Installés initialement sur le parvis de l'église Saint-Laurent, ils se rassemblent aujourd'hui à la Riponne. Les questions que ce groupe pose ne sont pas encore résolues à satisfaction, notamment les problèmes liés à la consommation d'alcool et aux perturbations occasionnées dans l'espace public.

L'autre grave problème qui se pose est d'ordre sanitaire. La remise gratuite de matériel stérile (seringues) a été mise en place à Lausanne dès 1996. A partir de l'année 2001, elle fait l'objet d'un programme et d'un financement cantonaux. Cette situation est cependant loin d'être optimale.

¹¹ *Idem*, «Statistiques des traitements de substitution à la méthadone du canton de Vaud».

¹² Il n'existe pas de vaccin préventif contre le virus de l'hépatite C.

¹³ Huisoud Th., Samitca S., Arnaud S., Balthasar H., Zobel F., Dubois-Arber F., *Epidémiologie de la toxicomanie dans le canton de Vaud: 2002-2004*. Lausanne, IUMSP, 2006, Source OFSP.

¹⁴ Source: Office fédéral de la police. Notons que ces données ne comprennent que les personnes décédées pour lesquelles une intervention de la police a eu lieu.

¹⁵ Selon le génotype. Source: Dr M. Monnat, Centre Saint-Martin, Lausanne.

¹⁶ Estimation faite par Dr Cavassini au CHUV.

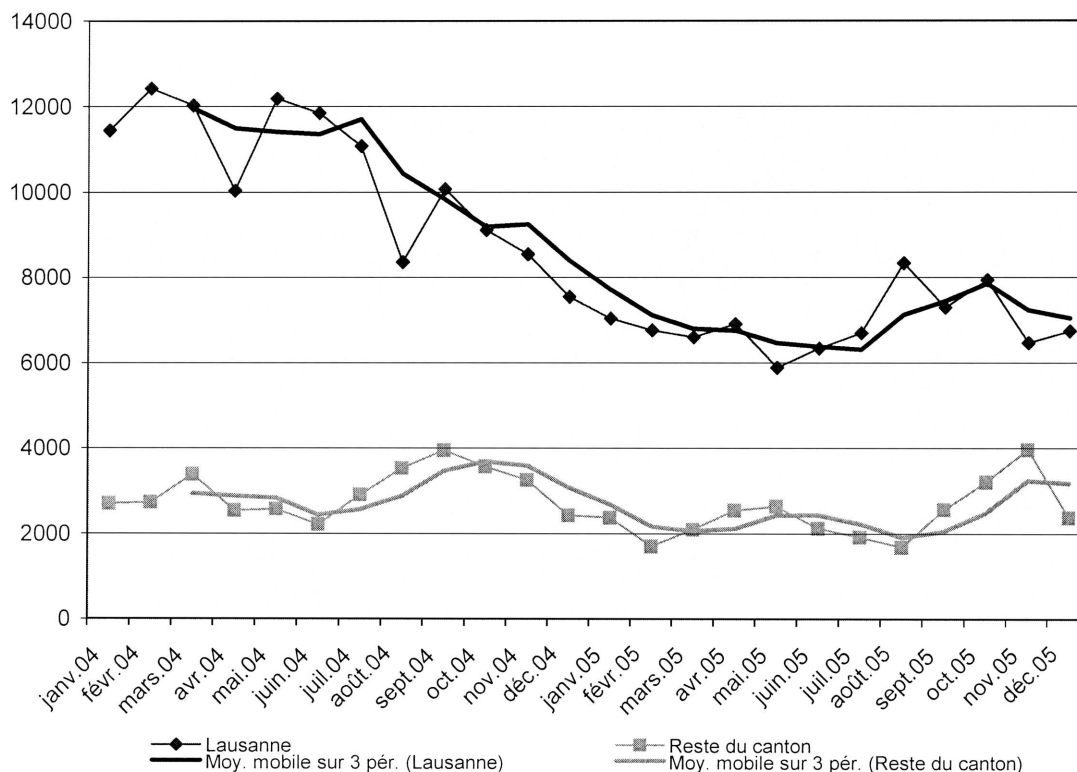
Depuis la mise en place du Programme cantonal, ce sont un peu plus de 920'000 seringues qui ont été remises par les différentes structures participantes. Les données qui suivent ont été fournies par l'IUMSP.

Tableau I Nombre total de seringues remises depuis la mise en place du Programme cantonal

	Total
2001 (2 ^e semestre)	160'643
2002	343'959
2003	202'416
2004	160'497
2005	112'153

La Figure I ci-dessous met en perspective la situation lausannoise et celle du reste du canton. Ce sont les structures lausannoises qui remettent la grosse majorité du volume de seringues distribuées au niveau cantonal.

Figure I Evolution de la remise de seringues dans les structures lausannoises et dans les autres structures du canton entre janvier 2004 et décembre 2005



La courbe lausannoise présente un profil similaire à celle de la situation cantonale générale. La remise de seringues a diminué progressivement jusqu'à la fin de l'année 2004, pour se stabiliser au début 2005 autour de 7000 unités remises chaque mois. On relève une légère augmentation en fin d'année.

Par contre, si on étudie le taux de retour annuel sur l'ensemble des structures vaudoises, il s'élevait à 97% en 2003 et il est de 78% en 2005. Il est donc nécessaire d'améliorer la situation.

Malgré diverses mesures prises, le matériel est encore, malheureusement, retrouvé parfois dans la nature ou au centre ville, créant des réactions vives dans la population. On déplore d'ailleurs trois piqûres accidentelles en été 2005.

Ajoutons à cela que cinq structures lausannoises proposent l'échange de seringues et s'efforcent d'être complémentaires, en termes d'horaire, mais que le résultat est une grille horaire assez complexe à intégrer pour les personnes bénéficiaires. Ces structures seront décrites plus loin, au point 5.2.

Aujourd'hui, la moyenne quotidienne des seringues remises en région lausannoise¹⁷ se monte à 240 environ. Par rapport au nombre de toxicomanes qui pratiquent l'injection dans la région lausannoise et à la moyenne des injections hebdomadaires (8,9 par semaine), ce nombre est nettement insuffisant.

Les sérieuses inquiétudes à propos des maladies transmissibles (hépatites, voir plus haut) sont renforcées par une étude récente, portant sur les séroconversions en matière de VIH, mettant en lumière que 36 d'entre elles ont eu lieu à Lausanne sur une période de quatre ans (2000-2004)¹⁸ alors qu'aucun nouveau cas n'a été observé à Genève.

L'accès au matériel stérile pose à Lausanne les problèmes suivants, évoqués dans le cadre du programme cantonal :

- L'augmentation des nouvelles infections VIH et la large diffusion de l'hépatite C indiquent que les mesures mises en place actuellement ne sont pas suffisantes.
- La baisse continue du volume de seringues remises peut être le signe de deux tendances qui se combinent, une stabilisation, voire une baisse du nombre d'injecteurs, ainsi qu'une accessibilité au matériel insuffisante.
- L'accès au matériel n'est pas suffisant en particulier pendant la nuit et durant la plus grande partie du week-end.
- L'éloignement des lieux de remise par rapport au lieu de rassemblement des usagers rend l'accès au matériel difficile pour une partie de cette population.

S'agissant uniquement de la population toxicomane, il est nécessaire d'améliorer l'accès au matériel stérile mais aussi de considérer la question du rassemblement de personnes dans l'espace public et les troubles provoqués par leur consommation: injections sauvages dans les W.-C. publics ou autres cages d'escaliers, seringues abandonnées et autres déchets, présence indésirable de ces rassemblements en ville.

5. Prestations communales actuelles: toxicomanie et marginalité

Depuis 1993, le Conseil communal s'est penché sur une dizaine de préavis, touchant de près ou de loin à la toxicomanie¹⁹ et à la désinsertion sociale ou à la marginalité.

En matière de toxicomanie, les prestations spécifiques sont fournies principalement par le centre d'accueil Le Passage, par le dispositif lausannois de remise de matériel stérile qui regroupe cinq associations différentes, par l'UnISET à travers les mesures socio-éducatives, ainsi que par les diverses actions de la Police municipale dans le domaine de la répression du trafic de stupéfiants. Un travail important de coordination interinstitutionnelle a été mis en place dès l'année 2000.

Les autres prestations actuelles sont destinées à une population victime d'exclusion sociale, ou marginalisée. Elles sont décrites ci-dessous dans les catégories manger, dormir, et insertion sociale.

5.1 Le centre d'accueil Le Passage

Le Passage, ouvert en 1999 et géré par la Fondation ABS, est un centre d'accueil de jour pour les personnes toxicodépendantes, ouvert 7 jours sur 7, de 9 h à 16 h en semaine et de 10 h à 14 h le week-end. Des petits-déjeuners et des repas de midi y sont proposés, ainsi que l'échange de seringues et un accompagnement social de personnes le plus souvent en phase de consommation. Quelques petits jobs sont en outre proposés aux bénéficiaires, comme des tournées de ramassage de seringues, organisées dans les alentours et au centre ville. Cette structure est centrale dans le dispositif, tant par ses heures d'ouverture que par l'importance de la subvention accordée par la Commune (Fr. 1'230'000.- prévus en 2007). Elle fera l'objet d'une réflexion particulière dans les propositions qui suivent.

5.2 Dispositif lausannois d'échange de seringues

Le dispositif lausannois de remise de seringues est composé de cinq structures (Le Passage, le Rel'aids, l'UnISET, La Soupe populaire, Fleur de Pavé) qui remettent du matériel stérile, selon des heures et des modalités différentes; il faut ajouter que

¹⁷Source: IUMSP, *Monitoring du programme d'échange de seringues dans le canton de Vaud: mise à jour pour 2004-2005*, S. Arnaud, Th. Huissoud.

¹⁸«Infections récentes par le VIH: Une comparaison entre Genève et Lausanne», D^r Véronique Schiffer, Prof. Bernard Hirschel, Unité VIH/SIDA, Hôpitaux Universitaires de Genève, novembre 2004.

¹⁹Voir liste en annexe.

presque toutes les pharmacies lausannoises vendent ce matériel, pendant leurs heures d'ouverture. Comme déjà évoqué, cette remise de matériel devrait être améliorée selon des propositions faites par la coordination cantonale, à la fois qualitativement et quantitativement.

C'est dans ce sens qu'un projet d'échange et de distribution de seringues en fin de journée, le Distribus a été mis en place et testé entre mars et décembre 2005, avec les mêmes partenaires. Une évaluation²⁰ a été rendue par l'IUMSP en septembre 2005 et les conclusions de cette étude proposent de pérenniser cette offre.

Le «Rel'aids», l'une des antennes de l'association du Relais, est une équipe de travailleurs de rue, active dans le canton, qui offre depuis plus de quinze ans un suivi social à des consommateurs de drogues parfois très désinsérés ou en phase de crise. Attentifs à la situation de quelques appartements qui servaient à certains de lieux d'injection sauvages, les intervenants cherchent actuellement à développer une approche de prévention par les pairs, en privilégiant une démarche collective. Ils ont contribué à mettre sur pied des groupes d'usagers de drogue, par exemple, à Lausanne, le PIF (Pour une Injection Futée). Le Rel'aids intervient également auprès de jeunes adultes polytoxicomanes, vivant dans la précarité et fréquentant peu les structures du dispositif. Subvention communale Rel'aids: Fr. 80'000.–.

L'association «Fleur de Pavé» est active depuis 1996 auprès des personnes qui se prostituent à Lausanne. Quatre nuits par semaine, des permanences ont lieu dans un bus mobile pour offrir à la fois du matériel (préservatifs, seringues, etc.) ainsi qu'aide et conseils aux femmes sur leur lieu de travail. Les objectifs du projet sont de diminuer les risques liés à l'exercice de la prostitution, aux maladies transmissibles et à la consommation de psychotropes, et de proposer une halte, un point de rencontre et d'écoute entre personnes concernées. Fleur de Pavé a également développé un travail de prévention du sida dans les salons de massages, grâce à des médiatrices issues du milieu. Elle conduit en parallèle des actions dans le domaine juridique, afin d'être reconnue comme partenaire dans les discussions avec le canton sur les métiers du sexe. Plusieurs femmes prostituées sont actives dans l'association, bénévoles ou rétribuées. Cela permet d'assurer un équilibre qui contribue à l'acceptation et au succès des actions entreprises dans un milieu très difficile d'accès. Le travail de cette association est reconnu, à la fois par les usagères et par le réseau. Cette reconnaissance se traduit notamment par des subventions de la région et du Canton de Vaud. Subvention communale 2007: Fr. 200'000.–.

5.3 UnISET

Depuis une dizaine d'années, un rassemblement de personnes marginales et toxicomanes est visible au centre ville. C'est une situation bien connue, qui a fait couler beaucoup d'encre dans la presse et occupé le Conseil communal et la Municipalité à de nombreuses reprises.

La Municipalité sait que ce phénomène n'est pas spécifiquement lausannois, car la plupart des villes suisses d'une certaine importance sont confrontées à cette situation, due à l'augmentation du trafic de drogue et, dans une moindre mesure, à l'évolution des traitements en psychiatrie qui a réduit la durée des hospitalisations et au manque de ressources pour le suivi ambulatoire des patients psychiatriques.

Installé à Saint-Laurent depuis 1994, le rassemblement lausannois fut d'emblée l'objet de mesures et de discussions. L'église s'est mobilisée pour accueillir cette population en mettant sur pied une distribution de nourriture hebdomadaire et en instaurant un «groupe de travail des escaliers de Saint-Laurent», cherchant le dialogue et des solutions collectives. La police municipale n'a pas ménagé ses efforts pour gérer et cadrer les troubles de l'ordre public, mais aussi pour lutter contre le trafic de stupéfiants. De nombreuses approches répressives se sont succédé, alternant la tolérance zéro et des opérations destinées à rassurer la population. La zone de Saint-Laurent est ainsi toujours restée sous contrôle et n'a jamais dérivé en «scène ouverte». Néanmoins, aucune solution satisfaisante ne s'est dégagée. Si les mesures du Corps de police se sont révélées efficaces sur le plan de la lutte contre le trafic, elles n'ont pas permis de mettre fin, faute d'un lieu alternatif, à cette présence perçue avec une certaine inquiétude par des habitants et commerçants du quartier, dont les plaintes ont été nombreuses. Ces mesures ont cependant réduit le sentiment d'insécurité.

Pour trouver une solution à ce problème, l'UnISET²¹ (Unité d'intervention socio-éducative de terrain), s'inspirant d'un projet zurichois (Sicherheit Intervention Prävention SIP), a vu le jour en 2002. La mission confiée à l'UnISET a été définie suivant deux axes: l'axe socio-éducatif (incitation au dialogue et à la tolérance réciproque, information et orientation des personnes dans le dispositif sociosanitaire, réduction des risques) et l'axe ordre public (prévention des incivilités et des comportements inadéquats, maintien du calme dans les espaces publics). L'équipe en uniforme de l'UnISET (6 EPT) assure

²⁰Evaluation Distribus, IUMSP 2005.

²¹Préavis N° 236, BCC 2002, T. I, pp. 371 ss.

une présence sur le terrain de 9 h à 21 h en semaine et de 10 h à 19 h les samedis. L'équipe a été spécialement formée pour désamorcer des conflits ou faire face à des situations de violence²². Elle a pu entrer en relation avec les toxicomanes et bénéficier de leur confiance. Elle a mené une action de réduction des risques en remettant du matériel stérile. La plupart des commerçants ont admis et reconnu l'action de l'UnISET en faisant appel à eux lors d'incidents.

Dès le démarrage du projet, une collaboration active et satisfaisante avec le Corps de police a été instituée. L'UnISET a permis à la police de se retirer du «plantonage» sur la place, tout en préservant ses prérogatives en matière de lutte contre le trafic de stupéfiants. Un événement inattendu a toutefois bouleversé le précaire équilibre instauré. L'effondrement de la place Saint-Laurent (février 2005) a provoqué une migration des personnes, qui se sont installées quelques mètres plus loin, dans un carrefour particulièrement inadéquat du point de vue de l'espace et de la circulation. Plusieurs interventions ont été nécessaires afin de les inciter à se déplacer et la Riponne est devenue lieu de rassemblement, un moindre mal pour la Municipalité. Ce déplacement a mis en lumière la fragilité de l'équilibre qui s'était installé et la complexité du phénomène. De nouveaux commerçants se sont plaints, alors même que l'espace de la Riponne est plus propice à un tel rassemblement. Les commerçants de Saint-Laurent ont, de leur côté, été satisfaits de retrouver une certaine sérénité.

L'équipe de l'UnISET, obligée de changer à plusieurs reprises son contexte de travail, a été déstabilisée par ces événements ; les toxicomanes ont eu le sentiment d'être «déplacés» et ont eu de nombreuses réactions négatives. Finalement, il a été décidé que la police serait à nouveau présente durablement sur la place de la Riponne.

5.4 Action de la police en matière de trafic de stupéfiants

Pour lutter efficacement contre le trafic de stupéfiants, la Brigade des stupéfiants de la Police de Lausanne cible son action sur trois axes principaux, la prévention, le trafic de rue et les filières d'approvisionnement.

En matière de **prévention**, la seule présence sur le terrain d'inspecteurs de la Brigade des stupéfiants, lesquels sont souvent connus du milieu, a un effet dissuasif en soi. Elle permet de détecter la création de foyers criminogènes, de rendre plus difficile l'accès aux produits, de repérer un nouveau consommateur et d'entrer en contact avec lui, de connaître le «milieu», de discuter avec les consommateurs de différentes drogues et d'obtenir des informations sur les trafiquants (qui/quoi/où/comment).

Pour le **trafic de rue**, le groupe CELTUS (cellule de lutte contre le trafic urbain de stupéfiants), composé de 6 policiers en civil, lutte principalement contre la visibilité du trafic. Il sillonne la ville et, grâce à des surveillances et filatures de courte durée, interpelle les trafiquants en flagrant délit. Il défère ensuite ces trafiquants au juge STRADA qui les incarcère et les condamne rapidement. Ces actions quotidiennes rendent le trafic plus difficile, mais elles ne suffisent évidemment pas à rendre les drogues inaccessibles.

Enfin, pour remonter les **filières d'approvisionnement**, les inspecteurs de la Brigade des stupéfiants exploitent et analysent les renseignements obtenus sur le terrain. Par le biais de surveillances, d'observations, de filatures et d'écoutes téléphoniques de moyenne et longue durées, ils interpellent en flagrant délit les fournisseurs, revendeurs, commanditaires et clients (démantèlement d'une filière).

Ces actions permettent de déstabiliser les trafiquants, de faire disparaître la source d'approvisionnement, et de rendre les drogues plus difficiles d'accès pendant une certaine période. Indissociables et complémentaires, ces actions permettent, menées simultanément, de garder une certaine «maîtrise» de ce phénomène.

La Police municipale de Lausanne collabore avec la Police cantonale lorsqu'une situation concerne d'autres communes.

Voici quelques données quantitatives, portant sur l'année 2005, et sur l'activité de la Brigade municipale des stupéfiants.

Nombre d'infractions LStup: 2842, dont 8% commises par des mineurs. Ce nombre, stable dès les années 2000, est en baisse en 2005.

Opérations menées : saisies de 18,53 kg de haschisch, 1,73 kg d'héroïne, 5,05 kg de cocaïne, 36'556 comprimés d'ecstasy, 14 réseaux démantelés, contre 12 en 2004.

Nombre de trafiquants (dès 50 g) déférés: 185, contre 222 en 2004.

Il n'existe pas de données différenciées des infractions commises par type de produits (cannabis ou héroïne/cocaïne).

²² Voir «Evaluation du projet UnISET», IUMSP, 2004 (Raisons de santé, 100).

5.5 Coordination

Dans le champ de la toxicomanie, de nombreuses structures de coordination et d'échange d'informations coexistent en raison du nombre élevé de partenaires concernés. L'adjointe aux questions de toxicomanie est membre de la Commission fédérale pour les questions liées aux drogues (CFLD) et elle a présidé avec un officier de police lausannois la Conférence des délégués des Villes suisses aux problèmes toxicomanie (CDVT) en 2005. Sur le plan cantonal, le Directeur DSS+E est membre de droit de la Commission cantonale de prévention et de lutte contre la toxicomanie (CCPLT) ainsi que de son conseil consultatif.

La Ville est aussi active dans la commission toxicomanie de Lausanne Région. Cette commission attribue annuellement des subventions pour plus de Fr. 500'000.– à des associations ou à des projets qui font partie du dispositif de l'agglomération. Pour 2006, le budget de Lausanne Région s'est monté à Fr. 6.75 par habitant, dont Fr. 2.10 sont attribués au budget «Toxicomanie». La gestion de ce montant se fait dans le cadre de la commission, en accord avec le Bureau de coordination de Lausanne Région. Des subventions sont ainsi attribuées aux associations suivantes: Rel'ier, Rel'aids, Centre Saint-Martin, Fleur de pavé et Projet Départ. Cette commission a organisé en 2006 une journée de réflexion sur le thème «Espace public et toxicomanie», destinée aux professionnels, aux politiques et au grand public. La participation de l'agglomération aux problèmes de toxicomanie pourrait se renforcer encore à l'avenir.

Ce sont là des preuves de l'importance accordée par la Ville à participer à l'échange d'informations et à faire entendre sa voix de «Ville centre» dans un domaine qui touche particulièrement les centres urbains.

Sur le terrain, la Ville a été très active pour favoriser et développer la coordination entre les structures privées subventionnées. L'antenne Rel'ier de l'Association du Relais a été mandatée en 1999 pour assurer la coordination du dispositif. Depuis l'année 2000, les diverses structures participent au DSB (Dispositif Seuil Bas) qui regroupe une quinzaine d'associations dans le champ de la toxicomanie et de la marginalité. Cet important travail de mise en réseau a débouché sur un dispositif de collaboration, avec des séances de travail et d'informations régulières selon des thématiques spécifiques: réduction des risques, groupe «ramassage seringues» lausannois, occupation et insertion. La mission confiée à l'équipe de Rel'ier se développe tant sur le plan de l'organisation des séances que de l'échange d'information entre les partenaires. Il faut noter aussi qu'en plus des partenaires privés subventionnés, l'UnISET et le Corps de police font partie de cette organisation, de même qu'un certain nombre de services (Assainissement, Routes et Mobilité, Parcs et promenades) directement concernés par l'abandon de seringues usagées sur la voie publique.

De 2002 à 2005, le temps consacré à la coordination par les structures privées a été rétribué selon une règle simple, à savoir 0,2 EPT par an pour les institutions comptant moins de neuf collaborateurs et 0,3 EPT par an pour les plus grandes. En 2005, c'est ainsi une somme de Fr. 225'000.– qui a été attribuée aux structures, en sus de leurs subventions annuelles. Cette reconnaissance tant symbolique que financière a sans doute constitué un élément clé du succès du DSB. Néanmoins, cette rétribution a été supprimée dès l'année 2006. Les raisons en sont les suivantes: d'une part, la mise en place de la coordination, jugée indispensable à l'époque, a pris moins de temps une fois le système rodé; d'autre part, le mode de rétribution, au prorata de la grandeur des institutions représentées, a perdu de son sens, voire est devenu difficile à justifier.

Rel'ier, dont l'une des missions consiste à animer et à organiser le DSB, est subventionné par Lausanne Région, ainsi que par le Canton, pour ses activités de renforcement du réseau, d'aide à la réflexion, de mise en œuvre et de développement de projets. Cette coordination est essentielle. Une subvention de Fr. 30'000.– a été accordée par la Ville à Rel'ier, spécifiquement pour sa mission d'information (par exemple le périodique *Zoom*) et pour son appui à la mise en œuvre des projets lausannois.

Enfin, du côté de l'Administration communale, le poste d'adjointe aux questions de toxicomanie, créé en 2002 conjointement à la mise en place de l'UnISET, a été complété en 2005 par la création d'un poste de «responsable de l'équipe UnISET». Ce recentrage du poste d'adjointe sur la coordination permet un regroupement des informations au plan suisse, cantonal ou communal ainsi qu'une disponibilité plus grande.

Les autres prestations du dispositif sont regroupées ci-dessous par «besoins élémentaires». Les structures décrites s'adressent à une population plus large, composée de personnes en grande difficulté, toutes problématiques confondues (pauvreté, problèmes psychiques, sans papiers, dépendances).

5.6 Manger

Les aides alimentaires et les repas proposés dans le dispositif lausannois se déclinent de la manière suivante :

La CARL²³ (Centrale alimentaire de la région lausannoise), dont la gestion a été confiée à Caritas, est une centrale qui a pour mission de collecter des denrées alimentaires, puis de les redistribuer aux différents partenaires du réseau lausannois en fonction de leurs besoins. Dotée d'un important matériel frigorifique, la CARL peut stocker plusieurs jours ces denrées en respectant la chaîne du froid. Les tâches de collecte, stockage et distribution sont le fruit d'une forte coordination entre institutions de la place et garantissent une efficacité et une efficience maximales. Si Caritas gère la CARL, c'est un groupe de coordination réunissant toutes les institutions actives dans la distribution de denrées qui la dirige. Les principes de base sont les suivants :

- Partager gratuitement les denrées reçues.
- Distribuer la nourriture dans le cadre d'une action sociale visant à développer une solidarité avec les personnes en difficulté en tenant compte tant de leurs habitudes alimentaires et de leur dignité que de leur besoin de dialogue et de relations humaines.
- Travailler en réseau avec les institutions publiques et privées compétentes, dans la perspective d'une prise en charge coordonnée des personnes suivies dans le cadre du dispositif.
- Interpeller les autorités sur les situations de détresse rencontrées dans le travail quotidien de distribution d'aide alimentaire et formuler des propositions pour mieux venir en aide à ces personnes.

Les locaux de la CARL sont installés à Sévelin. Le dispositif permet à la fois de disposer d'un stock important de nourriture à répartir entre les diverses associations, et d'offrir une possibilité d'insertion à des personnes en recherche d'emploi. La subvention annuelle accordée à la CARL est de Fr. 460'000.–.

La **Soupe populaire**, qui dépend de la Fondation Mère Sofia, offre des repas sept soirs par semaine, dans ses locaux de la rue Saint-Martin. Depuis son emménagement sous toit après des années de travail en pleine rue, environ 120 habitués viennent chaque soir manger un repas chaud. Le profil des bénéficiaires a quelque peu changé, les toxicomanes étant moins nombreux que lorsque la Soupe était à la Riponne. Une équipe importante de bénévoles appuie les responsables salariés. La subvention annuelle a été portée dès 2007 à Fr. 275'000.–.

La Fondation Mère Sofia a créé en 2003 une distribution de **Colis alimentaires** pour lutter contre toute forme de précarité. Utilisant les stocks de la CARL, cette remise de nourriture effectuée avec un bus aménagé obéit à des règles précises : entrer en contact avec le bénéficiaire, rechercher ensemble – via des entretiens réguliers – une stratégie visant à l'autonomie. En 2005, 356 colis ont été distribués à 168 bénéficiaires, et 594 entretiens ont été effectués. Certainement utile, cette distribution, ou plutôt le suivi social qui l'accompagne, fait peut-être double emploi avec la mission du CSR, ou avec d'autres accompagnements sociaux. La subvention annuelle destinée aux Colis alimentaire est de Fr. 153'000.–. Cette subvention sera réexaminée plus loin.

Egalement géré par la Fondation Mère Sofia, le Parachute est un lieu de vie temporaire pour des jeunes adultes en voie d'insertion. Six chambres sont mises à disposition et le financement de cette unité est cantonal. Simultanément, le Parachute propose un accueil de jour comme de nuit à toute personne marginalisée. Des repas de midi sont également proposés. Une forte fréquentation de cet accueil (jusqu'à 80 passages en vingt-quatre heures) a forcé l'équipe à recadrer son offre, pour éviter les problèmes de violence à l'intérieur et les conflits avec le voisinage. La Ville octroie au Parachute une subvention annuelle de Fr. 70'000.–.

Le **Passage** propose à ses usagers des repas de midi pour Fr. 2.–. Chaque jour, entre 20 et 40 personnes y mangent. Les bénéficiaires ont, par ailleurs, la possibilité d'effectuer des petits travaux s'ils veulent obtenir la gratuité de leur repas.

De plus, les **structures d'hébergement nocturnes** (voir ci-dessous) offrent une collation avant la nuit et un petit-déjeuner.

En outre, les **Epiceries de Caritas** permettent à des personnes, sous condition de ressources financières minimales, d'acheter de la nourriture à bas prix.

Enfin, l'association des **Cartons du Cœur** récolte de la nourriture et la distribue aux personnes démunies.

Il faut signaler que d'autres groupes, liés aux Eglises, recourent aussi à la CARL pour distribuer de la nourriture selon des modalités propres. Ces distributions, bien qu'utilisant les ressources de la CARL, sont le fait d'organismes privés, et ne sont pas financées par la Commune.

²³Préavis N° 225, BCC 2001, T. II, pp. 307 ss.

5.7 Dormir

Depuis 1993, l'hébergement d'urgence nocturne est assuré par deux structures dont l'offre est semblable: La Marmotte et le Sleep-in. Les personnes SDF sont accueillies dès 21 h et pour le prix de Fr. 5.–, elles peuvent dormir, se doucher et recevoir un petit-déjeuner; elles doivent quitter les lieux avant 9 h du matin.

En décembre 2001, réagissant à des demandes réitérées et à une intense vague de froid, la Municipalité a décidé d'ouvrir un abri de protection civile à la Vallée de la Jeunesse pendant une période de trois mois. Cette expérience se poursuit désormais chaque année, de décembre à avril, avec un encadrement professionnel et salarié, ce qui augmente d'environ 25 places la capacité d'hébergement en période hivernale. Ces trois structures collaborent de façon satisfaisante, offrant des prestations analogues dans des cadres et ambiances différents. Aucun critère d'accès n'a été posé jusqu'ici, le choix communal s'étant porté sur un hébergement à seuil bas destiné à toute personne dans le besoin.

La **Marmotte** a une capacité d'accueil de 28 places, qui passera à 31 en 2007, grâce à un déménagement dans de nouveaux locaux. Cette structure est gérée par l'Armée du Salut. Elle affiche très souvent complet pendant l'année et reçoit essentiellement des hommes. Une partie des personnes reçues souffre de troubles psychiques importants. Le taux d'occupation moyen était, en 2005, de 89% (en 2004: 90%).

Le **Sleep-in** peut accueillir 22 personnes et affiche également complet la plupart du temps. Une association éponyme gère cet accueil et diverses stratégies ont été mises en place pour définir une priorité d'accès aux personnes qui se présentent. Les femmes et les personnes en mauvaise santé ont la priorité, de même que les personnes qui ont essuyé un refus dans les jours précédents. Deux chambres, respectivement de 3 et 5 places, sont réservées aux femmes, de même que la moitié d'un étage, ce qui explique que le taux d'occupation par des femmes est plus élevé qu'ailleurs. Les personnes hébergées souffrent également, pour une partie d'entre elles, de troubles psychiques. Le taux d'occupation moyen était en 2005 de 99% (en 2004: 98%).

L'**Abri PCi** de la Vallée de la Jeunesse peut accueillir 25 à 30 personnes au maximum. Il a connu une grande fluctuation de sa fréquentation l'hiver dernier. Si, à trois reprises, il a affiché complet pendant une semaine, la situation est redevenue plus calme par la suite. La présence de personnes venues de l'Est est constatée par intermittence, de même que celle d'un certain nombre de migrants en situation irrégulière originaires du Maghreb. La cohabitation dans cet abri se déroule sans problème particulier, malgré des conditions d'hébergement plus spartiates que dans les autres structures: dortoirs collectifs, abri en sous-sol et absence de lumière du jour. Selon certains bénéficiaires, ces conditions sont dissuasives. Le nombre de femmes hébergées est très faible. Le taux d'occupation était, du 13 décembre 2004 au 2 mars 2005, de 87% (du 13 décembre 2005 au 2 mars 2006 de 67%).

Pour l'essentiel, les personnes qui font appel à ce dispositif sont des personnes sans domicile fixe (SDF) de notre région, marginalisées ou souffrant de problèmes de dépendance. Une part de cette population est constituée de migrants en situation irrégulière et de quelques «voyageurs» ou musiciens de rue. Leur proportion est variable selon l'époque de l'année. Ce mélange de population est apprécié dans les structures, les intervenants estimant que cette forme de mixité contribue à atténuer les tensions inhérentes à ce type d'hébergement.

La capacité d'accueil totale de ce dispositif, c'est-à-dire 50 places durant l'année, augmentée de 25 en période hivernale, est insuffisante pour répondre en tout temps aux demandes. La Municipalité est consciente de ce problème, sans pouvoir y apporter à elle seule une solution. L'absence d'autres structures d'hébergement d'urgence dans le canton, à l'exception d'Yverdon-les-Bains qui offre quinze places dans la structure La Lucarne, produit vraisemblablement un effet d'attraction vers l'agglomération lausannoise. La présence de personnes de passage, de musiciens des rues ou de personnes MSI, sans qu'il soit possible de la chiffrer avec précision, contribue à charger le dispositif.

A cet hébergement nocturne d'urgence, il faut encore ajouter l'accueil offert par le **Parachute**, presque 24 heures sur 24: l'accueil de nuit est sollicité par une quinzaine de personnes en moyenne, mais il n'est pas possible d'y dormir. Divers problèmes de cohabitation et de voisinage se sont posés et cet accueil nocturne a été modifié, suite à une réflexion de la Fondation Mère Sofia.

Les coûts de cet hébergement d'urgence sont partagés à parts égales entre Ville de Lausanne et Etat de Vaud. Voici les dépenses totales portées au budget 2007:

La Marmotte	800'000.–
Sleep-in	689'000.–
Abri PC (ouvert quatre mois)	142'000.–
Total:	1'631'000.–

dont la Ville supporte la moitié.

Pour d'autres éléments financiers, on voudra bien se référer au préavis N° 2004/49, «Coût des structures nocturnes d'hébergement d'urgence»²⁴.

Pour être complet, il faudrait inventorier ici les autres projets mis en place à travers le rapport-préavis N° 2003/43 «Nouvelle politique communale du logement»²⁵. Le projet «Logement de transition» ou Alamo, géré par l'Association du Relais, est conçu comme un apprentissage au logement destiné aux personnes qui fréquentent les structures d'hébergement d'urgence en vue de les stabiliser, autant que faire se peut, dans le marché du logement. Les dimensions de ce projet sont certes modestes, puisqu'il ne compte, pour l'instant, que huit studios.

5.8 Insertion sociale

Les autres prestations du dispositif actuel relèvent principalement du domaine de l'insertion (activités sportives, manuelles ou créatrices). Certaines comprennent une dimension thérapeutique, domaine où le Canton est prépondérant.

Béthraïm propose des camps et week-ends sportifs, des activités dans son centre à Lausanne ainsi qu'une vie communautaire dans un appartement situé à Cheseaux. Ces prestations sont destinées à des toxicomanes qui ont déjà entrepris une démarche de réinsertion. Béthraïm est active dans le réseau depuis de nombreuses années et bénéficie d'une subvention annuelle de la Ville de Fr. 83'000.–, les autres sources de financement provenant principalement de l'Eglise catholique.

Tandem est un service social destiné à des personnes en grande difficulté, en particulier des artistes de cabaret. Des actions de défense juridique des droits des personnes prostituées ont été menées conjointement entre Tandem et Fleur de Pavé, ceci depuis plusieurs années. Tandem dispense un suivi individuel tandis que Fleur de Pavé offre une approche collective. Subvention annuelle: Fr. 110'000.–.

L'atelier Caritas, aujourd'hui CASI (Centre d'appui social et d'insertion) propose, cinq jours par semaine, des occupations en vue de réinsertion sociale et professionnelle, avec des repas de midi sur place, des activités de confection de repas et des actions collectives. Les bénéficiaires sont en grande partie des migrants. Ces ateliers sont au bénéfice d'une subvention de Fr. 100'000.– par an.

L'atelier d'art-thérapie **L'Eveil**, installé sur la place Saint-Laurent, a pour but d'offrir à des personnes marginalisées un lieu de création artistique et thérapeutique. Ouvert cinq jours par semaine, il reçoit une dizaine de personnes par demi-journée, pour la plupart au bénéfice d'une rente AI, dont une majorité de femmes. Cet atelier propose à la fois une activité créatrice (peinture, sculpture, dessin ou écriture), de l'art-thérapie et une approche par la méditation et la relaxation. Un camp a lieu chaque été, ainsi que des expositions ou des animations en ville. Principalement toxicomanes dans les débuts de l'Eveil, les bénéficiaires sont aujourd'hui en majorité des personnes présentant des troubles psychiques. Subvention annuelle: Fr. 178'000.–.

L'association **Sport'ouverte** s'efforce de promouvoir une activité sportive auprès des personnes marginalisées, et partant, tenues éloignées des sociétés sportives bien structurées. Elle a rencontré un succès inespéré auprès d'une population par définition difficile à mobiliser, ceci grâce à l'énergie de ses fondateurs et de nombreux bénévoles. Diverses activités sportives (football, piscine, vélo, parapente) sont organisées à l'extérieur, de même que des heures de fitness dans les locaux propres de l'association, situés à Sébeillon depuis 2002. Plusieurs camps sportifs ont lieu dans l'année, et l'association participe avec des bénéficiaires à diverses compétitions collectives: les 20 km de Lausanne ou le Marathon, la Rominger Classique, etc. Sport'ouverte travaille en lien étroit avec les autres partenaires du réseau. Subvention annuelle: Fr. 200'000.–.

Point d'Eau Lausanne répond aux besoins d'hygiène (lessives et douches) et permet un accès aux soins de base et aux soins dentaires. Point d'Eau accueille aujourd'hui principalement des migrants en situation irrégulière. Le subventionnement de cette structure ayant été traité dans le préavis N° 2005/16²⁶, il n'y a pas lieu d'y revenir ici.

Le tableau II (infra) résume l'offre actuelle ainsi que les participations financières de la DSS + E.

5.9 En conclusion

Le dispositif actuel présente un avantage majeur, à savoir une grande diversité et une complémentarité des compétences qui sont le résultat logique du nombre important d'acteurs impliqués dans le dispositif lausannois.

²⁴BCC pas encore publié.

²⁵BCC 2004-2005, T. I, pp.127 ss.

²⁶Adopté en octobre 2005, pas encore publié BCC.

Toutefois, cette diversité pose des problèmes de coordination non négligeables – et ceci indépendamment de la bonne volonté, par ailleurs avérée, des partenaires. Il devient par conséquent aujourd’hui indispensable d’évaluer à la fois la mission des structures et la population desservie. La mission actuellement confiée par l’Administration lausannoise aux diverses structures devra être précisée. Sans doute existe-t-il aussi parfois une tendance de ces partenaires à préserver un certain flou concernant leur mission, afin de garder une latitude et flexibilité qui, il faut le reconnaître, constituent aussi la force du secteur privé en regard du secteur public.

Quant à la population desservie, elle est de toute évidence très hétérogène, regroupant des toxicomanes, des personnes « marginalisées » ou atteintes de troubles psychiques, des étrangers en situation irrégulière, etc. S’il est possible d’estimer le nombre des personnes toxicodépendantes, il est beaucoup plus délicat d’estimer le nombre de personnes marginalisées ou exclues à Lausanne (voir à ce propos le rapport que l’équipe du professeur Cunha a réalisé en 1995, cité dans le préavis N° 2005/51).

Du fait de cette mixité des populations et de la « superposition » de certaines problématiques, la flexibilité des structures et l’hétérogénéité de leur offre deviennent une conséquence toute naturelle et logique. Mais cette mixité présente l’inconvénient majeur de rendre très difficile la fourniture de prestations professionnelles, spécifiques et systématiquement adéquates. En outre, la volonté des acteurs de garder un caractère « généraliste » freine la collaboration interinstitutionnelle.

Tableau II: Le Dispositif à seuil bas (DSB) lausannois

Structure	Mission				Intervenants		Population	Subv. 2006	Budget 2007
	Manger	Dormir	Réduction des risques	²⁷ Autres	Professionnels	Bénévoles	Seuls toxicomanes	En francs	En francs
Béthraïm				X	X	X	X	83'000.—	²⁸ 0.—
Caritas atelier				X	X			100'000.—	100'000.—
CARL	X				X			460'000.—	460'000.—
DSB				X				50'000.—	²⁹ 0.—
Fleur de Pavé			X		X	X		200'000.—	200'000.—
L'Eveil				X	X	X		178'000.—	178'000.—
La Marmotte	X	X			X			560'000.—	800'000.—
La Soupe et Colis	X		X		X	X		³⁰ 406'400.—	428'000.—
Le Parachute	X	X	X		X	X		70'000.—	70'000.—
Le Passage (ABS)	X	X	X		X		X	1'200'000.—	1'230'000.—
Point d'Eau			X		X	X		470'000.—	480'000.—
Rel'aids			X		X		X	80'000.—	80'000.—
Rel'ier				X	X			30'000.—	³¹ 0.—
Sleep In	X	X			X			687'500.—	688'900.—
Sport'Ouverte				X	X	X		200'000.—	200'000.—
Tandem				X	X			110'000.—	110'000.—
Structure communale									
Abri PC	X	X			X			142'000.—	142'000.—
UnISET			X		X			681'000.—	681'000.—
Total annuel								5'707'900.—	5'847'900.—

²⁷Ne répond pas à un des besoins élémentaires identifiés dans le préavis N° 2005/51.

²⁸Repris dans le budget de Lausanne Région dès 2007.

²⁹Subvention supprimée dès 2006.

³⁰Y compris les crédits supplémentaires 2006.

³¹Repris dans le budget de Lausanne Région dès 2007.

6. Propositions

6.1 Rappel du préavis N° 2005/51 «politique sociale communale»

La politique sociale communale définie dans le préavis N° 2005/51 rappelle la nécessité d'intégrer la réalité du contexte financier actuel, marqué par la rareté des ressources. Le préavis donne le cadre des propositions qui suivent.

Visant l'intégration sociale des habitants de Lausanne, la politique sociale communale se fonde sur des principes généraux comme le respect de la dignité humaine; elle fixe trois objectifs principaux, ainsi que six principes de base. Le présent rapport-préavis va utiliser ces objectifs et principes pour organiser et mettre en œuvre la politique communale dans le champ de la toxicomanie et de la marginalité.

Les trois objectifs principaux ont été définis comme suit: satisfaire les besoins élémentaires de la personne, diffuser les connaissances élémentaires permettant d'accéder à l'autonomie et favoriser la compréhension de l'environnement social. La nécessité, la subsidiarité et la territorialité des prestations, la responsabilité des bénéficiaires, l'efficacité des prestations et l'adaptation aux ressources financières sont les principes de base énoncés.

En guise de rappel, il faut relever qu'un chapitre du préavis «politique sociale communale» annonçait que le champ de la toxicomanie et de l'exclusion sociale³² allait être réexaminé. Il est utile de préciser ici qu'en matière d'objectifs, c'est principalement le premier, c'est-à-dire les besoins élémentaires de la personne, qui sera utilisé dans la présente réflexion, puisque les mesures de réduction des risques, destinées aux toxicodépendants, font partie intégrante des besoins élémentaires de santé. On parle aussi **d'aide à la survie** pour qualifier ces mesures.

Si on examine la réduction des risques sous l'angle du principe de subsidiarité, on comprend aisément que c'est avant tout dans les Villes que ces mesures sont indispensables, et que le Canton est moins sollicité pour résoudre des questions qui se posent d'abord dans les zones urbaines. C'est pourquoi une Commune comme Lausanne doit assumer son rôle de Ville-centre et être particulièrement active dans ces mesures. Quant aux mesures thérapeutiques, de par leur nature sanitaire, elles relèvent de la compétence cantonale.

Après avoir analysé l'ensemble du dispositif à la lumière de cette politique générale, la Municipalité estime qu'il y a lieu de le redéployer en tenant compte des priorités suivantes:

- Sur le plan de la population cible: il faut s'assurer que le dispositif permette de répondre aux besoins généraux de la population marginale (cf. «Besoins élémentaires») et aux besoins spécifiques des toxicomanes, qui, comme on l'a vu plus haut, ne sont pas encore couverts de manière satisfaisante (cf. «Santé et réduction des risques»).
- Sur le plan du dispositif: il faut clarifier les missions et les prestations des institutions, renforcer leur professionnalisme et instaurer une collaboration plus rationnelle.
- Sur le plan de l'espace et de l'ordre public: il faut organiser le dispositif de manière à diminuer les atteintes à l'ordre public (incivilités), tout en réduisant les risques pour la santé de la population.

Les propositions qui suivent s'inscrivent dans ce cadre.

6.2 Santé et réduction des risques

La Municipalité juge prioritaire le volet de la réduction des risques: il est indispensable d'empêcher que les problèmes sanitaires et sociaux des consommateurs de drogue ne s'aggravent. Parallèlement, il faut protéger le reste de la population des conséquences négatives de cette consommation et réduire au minimum les divers troubles constatés dans l'espace public (seringues abandonnées, utilisation des W.-C. publics ou des cages d'escaliers pour des injections, etc.), les risques de transmission de maladies et la crainte que suscite le comportement des personnes toxicomanes. Les mesures d'amélioration proposées iront dans les directions suivantes:

- Amélioration de l'accès au matériel stérile.
- Réduction des risques sanitaires liés à la consommation.
- Développement d'actions préventives destinées aux consommateurs de drogues «récréatives» ou festives.

³²Préavis N° 2005/51, p. 20.

6.2.1 Proposition 1 : Améliorer l'accès au matériel stérile

Le chapitre 4.3 décrit la situation lausannoise dans le domaine de l'échange de matériel stérile et expose les constats et problèmes actuels. Pour améliorer le dispositif, la Municipalité propose la pérennisation du «Distribus», avec comme complément les deux automates à seringues installés en ville. Il faut relever ici que ces actions s'inscrivent à la fois dans la ligne des recommandations élaborées par le «Programme cantonal seringues» et des conclusions de l'IUMSP dans l'évaluation du Distribus. Elles ont été mises en œuvre en août (automates) et en novembre (Distribus), grâce au soutien financier du canton. Ce qui suit vise à mieux informer le Conseil communal à leur propos.

Le «Distribus»

De mars à décembre 2005, un projet de «Distribus» a été mené à titre expérimental à Lausanne. Deux fois par semaine, dans un bus stationné près de la Riponne, une permanence pour l'échange de seringues a été tenue. L'objectif était d'atteindre des usagers non utilisateurs des autres institutions du réseau et d'améliorer ainsi l'échange de matériel. Cette expérience visait aussi à décharger en partie l'UnISET de la remise de seringues. Cet essai a été réalisé avec les moyens du bord, en mobilisant sans coût supplémentaire les intervenants du réseau actuel, et dans un bus prêté par l'association «Fleur de pavé». La Fondation ABS, via son équipe du Passage, s'est chargée de l'organisation du projet en mobilisant les compétences de son personnel infirmier.

L'expérience s'est interrompue fin 2005, pour des raisons financières; il est possible d'en tirer les enseignements suivants:

Le Distribus a fait la preuve de la faisabilité d'une telle expérience et a favorisé les collaborations entre les intervenants du réseau, qui se sont montrés très motivés; il est à relever qu'il n'a provoqué aucune plainte dans le voisinage. Un certain nombre de personnes qui en ont bénéficié n'étaient pas connues des institutions du réseau. Il faut compléter ce tableau par les recommandations principales émises par l'IUMSP dans son évaluation, afin d'améliorer le fonctionnement du Distribus.

«L'horaire du Distribus devrait être fixe et régulier et sa présence devrait être étendue de manière à garantir l'accès à du matériel stérile en dehors des heures d'ouverture du Passage. Ceci permettrait de simplifier le dispositif actuel et de limiter l'alternance des lieux d'échange selon les jours et selon les heures.»

«La mise sur pied d'un projet de bus de qualité nécessite la mise à disposition de ressources financières adaptées et propres au projet.»

Le remplacement de l'UnISET par le Distribus, pour ce qui concerne l'échange de seringues, est l'une des simplifications du dispositif proposée par la Municipalité.

La mobilité du Distribus lui permet à la fois de s'adapter à d'éventuels changements de zones ou de quartiers lausannois fréquentés par les personnes qui consomment des drogues et de se déplacer dans d'autres communes de l'agglomération, si des besoins ou des demandes sont exprimés.

Pour pérenniser et améliorer ce projet, il faut lui consacrer les ressources nécessaires et fixer un horaire régulier, de 17 h à 21 h³³, six jours par semaine et durant toute l'année. Les structures qui pratiquent actuellement du dépannage dans de mauvaises conditions n'auront ainsi plus besoin d'intervenir.

Le Distribus sera alors accessible à tous les consommateurs qui s'injectent, qu'ils fréquentent les structures existantes ou que, mieux intégrés, ils ne souhaitent pas être trop visibles. Le Distribus sera géré par la Fondation «ABS» de façon professionnelle; la présence de deux intervenants (dont au moins un au bénéfice d'une formation sanitaire) a été jugée indispensable.

Dès lors, deux structures principales, le Distribus et l'espace de consommation de stupéfiants (voir ci-dessous), pourront assurer tout au long de la journée l'accès au matériel stérile pour les toxicomanes. La vente par les pharmacies et par les automates compléteront le dispositif. Finalement, un dépannage sera maintenu dans le bus de Fleur de Pavé, lors de ses quatre soirs de permanence hebdomadaire.

Coûts du Distribus

La Fondation ABS a fait les démarches nécessaires auprès de la Loterie Romande afin d'obtenir un don permettant l'achat d'un bus «Distribus» (bus neuf, adapté au projet sur le modèle du bus BIPS à Genève: environ Fr. 65'000.-).

³³L'horaire de base doit pouvoir s'adapter, en fonction du contexte.

Tableau III: Budget de fonctionnement annuel du Distribus

	Montant Fr.	Total Fr.
Traitement du personnel sociosanitaire (2,1 EPT, charges patronales comprises)	210'000.–	
Charges véhicule (assurances, place parc, essence, entretien...)	15'000.–	225'000.–

Les charges salariales sont calculées de la façon suivante: pour une permanence de quatre heures par jour, six fois par semaine, à raison de deux personnes, il faut compter dix heures de travail par jour d'ouverture³⁴. Cela représente 3120 heures annuelles de travail dans le bus, soit 2 EPT³⁵. De plus, il faut compter 0,1 EPT pour la gestion administrative du projet, cette gestion comprend la direction du projet, la confection des horaires et les aspects comptables.

Il faut préciser que le Distribus a pu être réactivé, dès novembre 2006, grâce au soutien et à l'attention du Canton, qui a regretté l'arrêt précédent d'une structure jugée utile. Un financement conjoint a pu être trouvé (Confédération, Canton et Commune) mais cela à titre transitoire (6-8 mois) en attendant les décisions contenues dans le présent rapport-préavis.

Automates à seringues

Le principe de mise à disposition d'automates à seringues a été admis par la CCPLT en 2005. De tels automates sont déjà disponibles dans quinze villes de Suisse, sans que cela pose de problèmes particuliers en termes de tranquillité ou de sécurité publique.

La pose de deux distributeurs automatiques de matériel stérile a permis de compléter l'offre, en particulier pendant la nuit ou durant les week-ends. Rappelons que les pharmacies ne permettent d'acquérir du matériel stérile (seringues ou boîtes Flash) que pendant leurs heures d'ouverture. En dehors de ces heures, il est nécessaire que les personnes puissent acheter du matériel.

Deux automates ont été installés en ville, l'un dans le secteur Riponne et l'autre dans le secteur du Flon. La maintenance est confiée à la Fondation ABS, ce qui permet de fournir des petits jobs à des usagers, pour recharger les automates et vider les caisses. Un bac à seringues usagées (conteneur rouge) est posé dans les environs immédiats des automates, pour le retour du matériel usagé. L'éclairage public a été renforcé sur les sites.

Après une étude approfondie des différents modèles utilisés en Suisse, le choix s'est porté sur l'achat d'appareils Resto-mat, analogues aux modèles pour cigarettes, vendus dans le commerce et suffisamment solides. Le prix d'achat, Fr. 4700.–, a été financé pour l'un des appareils, par le budget du «Programme cantonal de prévention des maladies transmissibles – Echange de matériel stérile pour les personnes toxicodépendantes», et pour l'autre, par une entreprise pharmaceutique collaborant avec le Centre Saint-Martin. Les boîtes sont vendues pour le prix de Fr. 3.– la pièce. Comme le matériel stérile est fourni globalement et pris en charge par le fonds cantonal, les sommes récoltées dans les automates permettent ensuite à cette activité de se poursuivre. La Ville a participé à la mise en œuvre de cette action et assure son suivi, en lien avec les autres partenaires.

6.2.2 Proposition 2: Créer un Espace de consommation de stupéfiants (ECStup)

Contexte

La question de l'espace de consommation ne constitue pas un nouvel objet pour le Conseil communal lausannois. Rappelons que le Conseil communal a adopté, en 2003, le préavis N° 2003/9³⁶, reconnaissant l'importance d'un tel projet à Lausanne. Il a finalement renoncé à créer un ECStup pour des motifs financiers, ne souhaitant pas que la Ville soit seule à supporter les charges inhérentes à un tel projet.

Ce préavis comprenait un second objet, c'est-à-dire le renforcement du pôle sanitaire de l'équipe du Rel'aids et le développement d'une action de prévention par les pairs. Cette option a été abandonnée, sa mise en œuvre étant jugée trop complexe et les résultats incertains.

³⁴Les intervenants travaillent une heure de plus que l'ouverture de la permanence, car ils doivent conduire le bus et organiser la permanence.

³⁵Les heures de travail sont estimées à 1536 par an, une fois les vacances, les jours fériés, la formation et les colloques déduits.

³⁶Rapport-préavis N° 2003/9, «Réduction des risques sanitaires liés à la consommation de stupéfiants ou à l'exclusion et prescription médicale d'héroïne, réponse aux motions de M. Jean-Daniel Berset», BCC 2003-2004, T. II, pp. 277, 290-291.

Depuis, interpellé par des questions de santé publique, le chef du Département de la santé et de l'action sociale a confié à l'IUMSP le mandat de *soutenir la réflexion sur l'apport de mesures de réduction des risques supplémentaires pour les consommateurs à haut risque d'infection par le VIH et les hépatites*. Ce rapport³⁷, élaboré à la demande du canton, fait apparaître des recommandations positives, en matière d'ECStup; il est actuellement en discussion auprès des instances cantonales.

En parallèle, la motion S. Peters³⁸, demandant la mise en place d'un espace de consommation de stupéfiants en ville de Lausanne, a été adoptée par le Conseil communal dans sa séance du 7 février 2006.

Si la problématique des ECStup et la situation lausannoise sont bien documentées dans le préavis précédent, il semble utile de prendre en compte ici les récentes modifications, tant des modes de consommation que du contexte lausannois. Les dernières données³⁹ indiquent une baisse de l'injection au profit de l'inhalation des drogues. Cette pratique consiste à inhaler les vapeurs des produits stupéfiants chauffés. Elle induit, comme l'injection, des prises de risques particulières. Cette évolution des modes de consommation est observée en Suisse comme en Europe. L'ECStup lausannois doit, par conséquent, être adapté à cette évolution et offrir un espace d'injection ainsi qu'un espace d'inhalation. Cela explique l'appellation espace de consommation utilisée ici, et non *local d'injection*.

A Lausanne, l'utilisation de l'espace public par la population toxicodépendante crée des nuisances particulières comme à la place de la Riponne. La Municipalité propose une réponse double, l'ECStup et le bistrot social, qui devrait permettre de limiter les rassemblements au centre ville, diminuant ainsi les inconvénients ressentis par la population générale et par les commerçants, et contribuer à l'amélioration de la situation.

Par ailleurs, Lausanne peut bénéficier de l'expérience de la dizaine d'ECStup ouverts durant ces vingt dernières années en Suisse⁴⁰, les derniers en date étant ceux de Bienne et de Genève en 2001.

Les connaissances acquises dans ces différents lieux permettent de disposer de solides expériences à intégrer dans le présent projet. A noter qu'aucun décès n'a eu lieu dans les ECStup suisses, l'intervention de professionnels ayant permis de rapides mesures de réanimation dans les cas de malaises enregistrés. Du point de vue juridique, les bases légales de tels espaces sont claires⁴¹. Elles permettent la mise sur pied d'un tel projet.

Compte tenu de la réorganisation du dispositif lausannois voulue dans ce préavis, la Municipalité propose de confier la responsabilité et la réalisation de l'ECStup à la Fondation Accueil à Bas Seuil (ABS) qui gère actuellement «Le Passage».

Plusieurs raisons expliquent ce choix, notamment le fait qu'ABS dispose d'une équipe de professionnels formés à l'accueil et à la réduction des risques pour la population toxicomane. Le centre d'accueil actuel a traversé des difficultés par le passé. Sa mission a été recadrée par la DSS+E en 2001, et il n'accueille dès lors que des personnes toxicodépendantes. D'autres problèmes de collaboration, au sein du réseau, ont pu être surmontés; la confiance est désormais rétablie face au travail de cette équipe, à sa direction et à son Conseil de fondation. Ces éléments ont amené la DSS+E à utiliser les compétences à disposition, tout en prenant la décision de ne pas installer l'ECStup dans les locaux du Passage, mais d'en chercher d'autres, mieux adaptés. En effet, la direction du Passage s'est toujours engagée, vis-à-vis de la gérance et du quartier, à ne pas offrir de lieu de consommation. De plus, il a paru préférable d'installer l'ECStup dans des locaux spécialement aménagés à cet effet.

Objectifs de l'ECStup

Réduire les conséquences sanitaires négatives liées à la consommation de drogues, en améliorant les conditions de consommation. Il s'agira d'offrir un cadre permettant de limiter les risques sanitaires (transmission des maladies infectieuses et overdoses).

Renforcer l'accès au matériel stérile et améliorer le retour du matériel usagé. L'ouverture de l'ECStup favorisera l'échange du matériel stérile selon les directives cantonales. Des seringues stériles seront remises aux consommateurs, et un échange de matériel sera proposé aux personnes qui se présenteront dans les locaux. Des actions de ramassage des seringues usagées par les personnes toxicodépendantes seront développées autour de l'ECStup, comme elles le sont aujourd'hui au Passage.

³⁷Huissoud Th., Samitca S., Arnaud S., Zobel F., Dubois-Arber F. «Contribution à la réflexion sur l'apport de mesures de réduction des risques en complément au dispositif actuel Programme de prescription d'héroïne Local d'injection», Lausanne, 2006, IUMSP.

³⁸Motion déposée le 15 mars 2005.

³⁹Toxicomanie dans le canton de Vaud 2002-2004 déjà cité.

⁴⁰Bâle-3; Bienne-1; Genève-1, Schaffhouse-1; Soleure-1; Zurich-1.

⁴¹Avis de droit du Professeur Schultz, 1989.

Préserver la santé des consommateurs en renforçant leurs capacités à adopter des comportements de prévention. L'ECStup permettra d'effectuer un travail sur l'hygiène d'injection à travers l'apprentissage «des bonnes pratiques». Sachant que seule une partie des consommations aura lieu dans cet espace, l'apprentissage des gestes nécessaires pourra se répercuter sur les consommations hors de l'ECStup. D'autres conseils seront donnés en matière de santé (alimentation, safer-sexe, contraception et autres).

Offrir des soins et diminuer les risques d'hospitalisation. La supervision des consommations (injection et inhalation) permettra un repérage rapide des problèmes de santé. Les soins (sur les abcès en particulier) dispensés sur place permettront également d'intervenir afin d'éviter une hospitalisation.

Offrir un soutien psychosocial et favoriser l'entrée dans le réseau sociosanitaire. Eviter les processus d'exclusion doit être une priorité face à toute population en grande difficulté. L'ECStup permettra d'entrer en contact avec la population ne se rendant pas dans les structures actuelles. L'ECStup pourra ainsi être une porte d'entrée dans le réseau de soins. A travers des activités de type «travail de rue», d'autres contacts pourront être établis avec les personnes particulièrement marginalisées⁴².

Orienter les personnes toxicodépendantes. L'ECStup permettra non seulement une entrée dans le réseau seuil bas, mais également la mise en contact avec les autres structures comme les centres de traitement, l'unité cantonale de sevrage «La Calypso» ou les lieux de prise en charge résidentielle. La mise en place d'une plate-forme de collaboration entre les divers secteurs impliqués est nécessaire à la réalisation de cet objectif.

Diminuer les nuisances dans l'espace public. L'ouverture de l'ECStup permettra de réduire l'usage inapproprié des lieux comme les W.-C. publics, les parkings ou autres, actuellement utilisés pour la consommation de drogues, diminuant ainsi la confrontation de la population à ces pratiques.

Diminuer les risques de blessures avec du matériel usagé retrouvé dans l'espace public. La diminution des injections faites dans les lieux inappropriés devra produire une diminution du nombre de seringues abandonnées. Les risques de blessure seront réduits, tant pour la population que pour les professionnels en charge des espaces publics.

Contribuer à l'amélioration de la situation au centre ville. Ces objectifs se fondent à la fois sur les problèmes de santé publique évoqués et sur la sécurité publique et les nuisances constatées.

Population cible

La structure mise en place doit prendre en compte les modifications apparues ces dernières années dans les modes de consommation.

Selon l'IUMSP⁴³, le nombre de passages en salle d'injection pourrait varier entre 6000 et 16'000 par an. L'offre biennoise comprenant une salle d'injection et une salle d'inhalation apporte des éléments complémentaires pour calibrer la dimension de l'ECStup lausannois : à Bienne, le nombre d'inhalations représente les deux tiers des passages en salle d'injection. Dès lors, pour l'ECStup lausannois, on peut envisager de 4000 à 10'670 passages en salle d'inhalation, ce qui, au total, représenterait de 10'000 à 26'670 passages dans les deux espaces de consommation.

A ces estimations, il faut encore ajouter le nombre de personnes qui viendront uniquement échanger du matériel d'injection. Durant l'année 2005, 15'650 contacts ont été enregistrés à Lausanne.

Au vu des chiffres précédents, nous pouvons estimer entre 25'650 et 42'320 le nombre de passages annuels dans l'ECStup lausannois et donc **le nombre de passages par jour entre 82 et 135**.

Mentionnons encore que les estimations fournies dans le rapport de l'IUMSP font état de 270-400 personnes potentiellement concernées par un local d'injection pour l'ensemble du canton ; 200 à 300 personnes pour Lausanne selon les mêmes estimations.

⁴² Les expériences actuelles des éducateurs de rue indiquent qu'un nombre difficile à estimer de personnes vivent enfermées dans leurs appartements servant de lieux d'injection sauvage. Les conditions d'hygiène y sont déplorables.

⁴³ «Contribution à la réflexion...», *op. cit.*

A titre de comparaison, Cactus à Bienne estimait à 250-300 personnes son potentiel d'usagers avant l'ouverture. En 2005, 22'500 injections y ont été effectuées (72 injections par jour en moyenne) par plusieurs centaines de personnes différentes. 800 personnes différentes y ont été rencontrées en quatre ans. A Genève, Quai 9 a vu 20'000 injections en 2005 (55 injections par jour en moyenne), effectuées par plusieurs centaines de personnes. 1500 personnes différentes ont été rencontrées depuis quatre ans et 1000 personnes différentes par an.

L'ECStup lausannois sera accessible pour les personnes de Lausanne, du canton, voire pour des usagers des autres régions. C'est la pratique à Genève par exemple, où Quai 9 constate qu'un certain pourcentage de personnes provient du canton de Vaud ou de France voisine. Après réflexion, il est apparu trop difficile d'introduire une condition de résidence: cela pourrait même être contre-productif dans la mesure où ces personnes sont probablement déjà en ville pour chercher des produits stupéfiants, et qu'elles contribuent aussi aux inquiétudes relatives à la santé publique ou à l'ordre public décrites plus haut. Il vaut mieux les accepter, tout en cherchant à convaincre les collectivités publiques cantonales ou communales de participer au dispositif.

Organisation de l'ECStup

a) Locaux

Les besoins en locaux et en personnel sont définis sur la base de l'expérience des espaces de consommation suisses. L'ECStup comprendra:

- *Une salle d'accueil* avec une petite cafétéria (boissons sans alcool) et un endroit pour l'échange de matériel⁴⁴ stérile. Cet espace permet de procéder à l'échange du matériel stérile pour les personnes ne souhaitant pas fréquenter la salle d'injection. Il sert de lieu d'attente avant l'accès aux salles de consommation et de lieu de repos permettant d'assurer la surveillance des personnes venant de consommer. L'anonymat et la confidentialité sont garantis.

Deux espaces de consommation avec des caractéristiques spécifiques sont nécessaires, soit:

- *Une salle d'injection* comptant six places. Un temps limité à trente minutes est accordé par personne. L'accès à cet espace se fait selon un système de tickets géré depuis la salle d'accueil. Des directives strictes concernant les types de consommation, l'interdiction d'échange ou de vente de produits et les règles d'hygiène doivent être respectées. Limiter le nombre de places à six permet à un seul collaborateur de surveiller les injections, tout en facilitant le travail de contrôle du respect des règles en vigueur. La supervision des injections par un professionnel se fera selon un système de tournus chaque heure en raison de la pénibilité du travail.
- *Un espace d'inhalation* comptant quatre places, largement ventilé et fermé de manière à ce que les vapeurs des produits y restent confinées. La surveillance nécessaire est exercée à travers une vitre, ceci pour préserver la santé des professionnels.
- *Une salle de soins* équipée de matériel de réanimation et un local pour les entretiens avec les consommateurs.

D'autres *locaux annexes* doivent également être prévus (bureaux pour les collaborateurs, rangements et autres) complétés par trois W.-C. et une douche.

L'ECStup nécessite une surface de 200 m² minimum.

L'aménagement des locaux doit comprendre plusieurs sorties de secours en cas d'événements particuliers (violence, feu et autres).

b) Horaire d'ouverture

L'horaire d'ouverture doit tenir compte des contingences liées au temps de travail des collaborateurs et des habitudes des usagers. Le temps de travail des collaborateurs doit comprendre les tâches devant être effectuées avant l'ouverture et après la fermeture (travail administratif, tenue des statistiques, rangements et autres).

Dès lors et tenant compte de ces aspects, l'accès est prévu sept heures par jour de 12 h 30 à 19 h 30 et ceci six jours sur sept, soit 2191 heures d'ouverture par année.

Des modifications de cet horaire seront envisagées, si nécessaire, en lien avec les besoins spécifiques des bénéficiaires.

⁴⁴Selon les consignes du Programme cantonal de prévention des maladies transmissibles.

c) Fonctionnement

Pour assurer le bon fonctionnement de l'ECStup, il est nécessaire, en plus de la direction, du secrétariat et de l'entretien des locaux, de mettre en place une équipe composée de cinq professionnels pour la gestion interne de l'ECStup et d'un collaborateur⁴⁵ dont la mission est orientée sur l'extérieur de la structure, soit :

- 1 poste pour l'accueil des usagers, l'échange de matériel stérile et la gestion de la cafétéria.
- 2 postes pour la gestion de l'espace d'accueil, les entretiens avec les usagers et les soins.
- 1 poste en salle d'injection pour gérer le flux des personnes, surveiller les usagers, donner des conseils d'hygiène et intervenir en cas de malaise (overdose).
- 1 poste « tournant » pour assurer une surveillance de l'espace d'inhalation et un renfort en cas de problèmes (violence, malaise, non-respect des règles institutionnelles, etc.).
- 1 poste pour des activités extérieures à l'ECStup soit : effectuer et coordonner l'orientation des usagers vers les professionnels du réseau sociosanitaire, remplissage des distributeurs automatiques à seringues, activités de lien avec le quartier. Ce collaborateur pourra également assumer des tâches à l'interne en cas de forte fréquentation ou d'absence d'un des collaborateurs.

Une collaboration sera mise en place avec l'équipe Rel'aids, qui effectue déjà un travail de rue et d'accompagnement des usagers. La poursuite de ces prestations aurait l'avantage de contenir les charges de l'ECStup tout en renforçant la collaboration avec le poste de travailleur de rue. Cette collaboration doit faire l'objet d'un accord préalable et un protocole de collaboration sera élaboré. De façon plus générale, l'équipe de l'ECStup s'efforcera de développer les collaborations avec le réseau en clarifiant les rôles et les cahiers des charges.

d) Personnel

La formation et l'expérience professionnelles des collaborateurs, ainsi que la dotation en personnel, doivent être adaptées à la pénibilité et à la complexité du travail. L'équipe est composée de collaborateurs formés dans le travail social ou sanitaire. Afin d'assurer la présence simultanée de cinq professionnels à l'interne tout au long de l'ouverture annuelle, l'équipe est composée de la manière suivante :

- 1 poste de direction et de coordination.
- 4,9 EPT de travailleurs sociaux : accueil et échange de matériel stérile, supervision des consommations, entretiens de soutien et d'orientation au sein du réseau sociosanitaire.
- 3,25 EPT d'infirmiers : accueil et échange de matériel stérile, supervision des consommations, entretiens de soutien et d'orientation au sein du réseau sociosanitaire, soins.

Comme c'est le cas dans les autres ECStup, le personnel sociosanitaire est amené à travailler à tour de rôle dans l'espace d'injection. La responsabilité des actes délégués, sur le plan sanitaire, fera l'objet d'une réflexion particulière et d'une clarification avec les institutions médicales, en particulier le Centre Saint-Martin et la PMU.

- 1 travailleur social ou de rue, dont les activités sont orientées sur l'extérieur de la structure.
- 1 médecin à 30 %, pour offrir des soins particuliers aux personnes toxicomanes et procéder à des bilans de santé.
- 1,5 secrétaire-comptable pour la gestion de l'ensemble du personnel, la comptabilité ainsi que les tâches administratives usuelles. Il faut préciser que 0,5 EPT ont été admis dans cette rubrique pour qu'un processus « qualité » puisse se poursuivre, selon les exigences de QuaThéDa⁴⁶.
- 0,5 EPT pour l'entretien des locaux. Compte tenu des mesures d'hygiène nécessaires à un tel lieu, cette tâche est estimée à 3 heures par jour d'ouverture.

⁴⁵ Les horaires de travail de ce collaborateur seront adaptés à sa mission.

⁴⁶ QuaThéDa pour « qualité thérapie drogue alcool » est un projet de développement de la qualité, développé par l'OFSP dans le domaine des addictions. Il a pour but d'unifier, autour d'une norme commune, l'approche qualité de l'ensemble des secteurs ambulatoires et résidentiels.

Tableau IV: Dotation en personnel pour une ouverture six jours sur sept, soit 2191 heures d'ouverture

Fonction	EPT
Direction de l'ECStup	1.0
Fonction socio-éducative	4.9
Fonction sanitaire	3.25
Administration	1.5
Entretien des locaux	0.5
Fonction éducation de rue	1.0
Fonction médicale	0.3
Total	12.45

Sécurité dans l'ECStup et ordre public dans le quartier

L'expérience des autres villes met en évidence que l'ouverture de l'ECStup provoquera sans doute une redistribution géographique des activités liées aux produits stupéfiants. L'ouverture de cet espace modifiera les habitudes des consommateurs, leur circulation en ville et aura une incidence sur le trafic. Garantir la tranquillité des voisins de l'ECStup et poursuivre la répression des délits, sans empêcher l'accès à l'ECStup, implique des mesures d'ajustement et d'accompagnement.

Des mesures spécifiques assurant l'ordre public, tout en garantissant un libre accès à l'ECStup, doivent être mises en place⁴⁷. L'expérience des autres ECStup⁴⁸ a attiré l'attention sur les questions de sécurité vis-à-vis des consommateurs et des collaborateurs à l'intérieur de l'espace. Ces structures ont rencontré des problèmes de violence et ont été amenées à travailler avec des auxiliaires de sécurité. Leur présence permet de diminuer les risques de violence et d'assurer une protection des personnes présentes dans de tels espaces.

La sécurité, à l'intérieur de l'ECStup (zone A), est sous la responsabilité de l'équipe de ce dernier. L'entrée et les abords immédiats du bâtiment (pourtour) (zone B) sont sous la surveillance d'auxiliaires de sécurité privés, dans le but de maintenir l'ordre et la tranquillité publics et de prévenir le trafic de stupéfiants.

Un projet de contrat, qui sera validé préalablement par la DSS+E et le Corps de police, a été élaboré avec des auxiliaires de sécurité, s'agissant des inévitables risques de trafic qui pourraient se développer autour de l'ECStup⁴⁹.

Ce contrat fera l'objet d'un appel d'offre, selon les règles usuelles. Dans un premier temps, une offre demandée à une entreprise précise permet d'estimer un montant, étant entendu que ce contrat pourra être revu à la baisse, après une période d'activité effective de l'ECStup.

Le Corps de police, à l'instar de ce qui se fait dans d'autres villes suisses, adoptera une attitude allant dans le sens d'un fonctionnement optimal de l'ECStup. Il laissera aux toxicomanes la possibilité d'accéder à l'ECStup, mais continuera, bien évidemment, à intervenir en cas de trafic. Une information préalable lui sera donnée quant aux buts poursuivis par l'ECStup et aux attitudes à adopter.

La police peut intervenir en zones A et B à la demande des auxiliaires de sécurité et du personnel de l'ECStup, s'agissant des interventions habituelles (RGP) ou des problématiques liées aux stupéfiants (LFS). Elle intervient de son propre chef dans les situations graves, liées aux crimes et délits graves.

Ce concept permettra de surmonter les difficultés pratiques liées au paradoxe de rendre possible l'accès à un lieu autorisé avec en poche des produits interdits.

⁴⁷L'expérience de Quai 9 à Genève est en ce sens révélatrice. Les situations de violence et le trafic de stupéfiants ont augmenté dans le quartier depuis que des mesures soutenues de répression ont été rendues effectives à la gare Cornavin (ancien lieu de trafic).

⁴⁸En Suisse alémanique, des problèmes de violence sont apparus depuis plusieurs années déjà et les collaborations établies avec des professionnels de la sécurité ont permis de diminuer le nombre d'épisodes de violence. Quai 9 à Genève, ayant connu à l'été 2005 des épisodes majeurs de violence, s'est adjoint les services d'auxiliaires de sécurité, bien que cela n'ait pas été prévu dans le projet initial.

⁴⁹Comme le bistrot social (voir plus loin) pourrait être dans le même bâtiment, il pourra bénéficier du soutien d'agents privés, en cas de besoin.

Dans un souci d'anticiper les problèmes, et d'en faire un bilan, ce concept de sécurité sera évalué de manière régulière par le groupe de référence de l'ECStup.

Montant annuel indicatif pour un agent-portier à l'entrée de l'ECStup, durant toutes les heures d'ouverture, ainsi que des surveillances dans les environs immédiats: Fr. 210'000.– par an.

Evaluation

Compte tenu de l'importance du projet d'ECStup et de son caractère sensible, un suivi rigoureux de sa mise en place et de ses missions est nécessaire. Une fois le cadre et les missions clairement définis, un processus d'évaluation permettra de vérifier la qualité des prestations.

Pour être pertinente, une telle évaluation doit se concevoir dès la première phase du projet. Il importe en effet de décrire la situation initiale de manière à pouvoir déterminer la nature et l'ampleur des résultats de l'opération. Il est important que les mesures d'évaluation prennent aussi en compte les éléments externes à l'ECStup, comme, par exemple, l'incidence de son ouverture sur la gestion de l'espace public.

Conduite par un organisme professionnel dans le domaine de la recherche, cette évaluation doit être externe à l'Administration communale.

Les coûts engendrés par cette évaluation doivent également être planifiés. Ils varient en fonction du dimensionnement de l'évaluation et des méthodes choisies. A titre indicatif, le coût d'une telle démarche est habituellement estimé à environ 10% du budget annuel de la structure. Déjà en charge de l'évaluation des projets d'ECStup à Genève et à Bienne, ainsi que de l'évaluation du dispositif vaudois, l'Institut de médecine sociale et préventive de Lausanne (IUMSP) est l'organisme compétent et reconnu pour une telle démarche. Le mandat d'évaluation sera l'objet d'un accord entre la Municipalité, l'institution chargée de la gestion de l'ECStup et l'IUMSP. Cet institut, déjà sollicité par la Ville à plusieurs reprises, est favorable à une entrée en matière.

Estimation des dépenses **annuelles** pour l'évaluation: Fr. 180'000.–.

Il faut mentionner ici que la CCPLT, lors de sa discussion de principe sur un ECStup, a décidé de proposer au canton de financer son évaluation. Comme cette décision n'a pas encore été prise, cette dépense figure ici, mais il est probable qu'elle soit prise en charge par l'Autorité cantonale.

Groupe de référence

En plus de l'évaluation externe, il est nécessaire de prévoir un groupe de référence, chargé de suivre le projet, de réfléchir aux adaptations nécessaires, de discuter des problèmes rencontrés et de favoriser la cohérence des mesures dans le cadre du dispositif lausannois.

Ce groupe de référence sera formé dès la décision du Conseil communal. Il sera constitué, au moins, de représentants des partenaires suivants: le Conseil de fondation «ABS», la direction de l'ECStup, la DSS+E, le Corps de police, un expert extérieur issu d'un autre ECStup, le Centre Saint-Martin, le service de psychiatrie communautaire et Rel'ier. La personne chargée de l'évaluation y participera également, avec un rôle d'observateur. Une des premières tâches de ce groupe pourrait être d'élaborer une charte, à faire signer par les usagers de l'ECStup.

Budget annuel et investissements

Les charges salariales qui suivent ont été estimées sur la base des effectifs du Tableau IV.

Tableau V: Charges salariales annuelles

Fonction	Salaires 100 % (y.c. 22 % charges sociales)	Effectif EPT	Montant annuel
Direction ECStup (Cl.15-5)	153'720.—	1.0	153'720.—
Fonction socio-éducative (Cl. 20-10)	118'510.—	4.9	580'699.—
Fonction sanitaire (Cl.20-10)	118'510.—	3.25	385'157.—
Administration (Cl.21-12)	107'289.—	1.5	160'934.—
Entretien des locaux (Cl.23-21)	76'324.—	0.5	38'162.—
Fonction travail de rue (Cl.20-10)	118'510.—	1.0	118'510.—
Fonction médicale (Cl.04-01)	202'520.—	0.3	60'756.—
Total des charges salariales			1'497'938.—

Les travailleurs sociaux sont engagés aux conditions définies dans le cadre de la convention collective de travail dans l'éducation spécialisée (AVOP-AVTES).

Les charges variables d'exploitation sont estimées à **16%** au minimum de la masse salariale et prennent en compte les frais imputables au fonctionnement administratif, aux assurances, achats divers (frais pharmaceutiques, produits désinfectants etc.). Elles comprennent également la formation continue des collaborateurs et autres dépenses inhérentes aux activités développées. Le montant de ces charges doit encore être complété par les frais de loyer dont le montant ne peut être qu'estimé tant que les locaux n'ont pas été trouvés.

Le fonctionnement de l'ECStup entraînera une dépense annuelle de:

Charges salariales annuelles (selon Tableau VI)	1'498'000.—
Loyer estimation	60'000.—
Charges variables (16%)	249'000.—
Total annuel ECStup	1'807'000.—
Autres charges annuelles:	
Evaluation (estimation à 10% des charges)	180'000.—
Concept de sécurité (selon offre provisoire)	210'000.—
Dépenses annuelles totales pour l'ECStup	2'197'000.—

Mise en œuvre et calendrier

La Fondation «ABS», à qui la responsabilité de l'ECStup lausannois sera confiée, devra mettre un terme à l'accueil actuellement effectué par Le Passage, mettre en œuvre le projet d'ECStup dans d'autres locaux, puis l'exploiter.

Durant la phase de préparation du projet, le groupe de référence devra apporter des réponses aux questions liées à la mise en place du projet lui-même, ainsi qu'à diverses questions éthiques comme la question des mineurs ou les questions liées à l'insertion dans le quartier et à la collaboration avec les forces de l'ordre. Un règlement interne devra également être élaboré.

Dans une logique de mandat, l'institution choisie recevra une subvention couvrant l'intégralité des dépenses consenties.

A l'heure actuelle, la durée de la phase préparatoire est difficile à estimer et ceci principalement en raison de la recherche de locaux et de l'ampleur des transformations qui devront être effectuées.

La Municipalité estime que les questions de la préparation de l'implantation dans le quartier, la collaboration avec le Corps de police et le réseau, la communication avec les médias devront être prises avec le plus grand sérieux dans la phase de mise en œuvre. La durée de cette phase est estimée à six mois au moins, à partir de l'adoption du présent rapport-préavis.

L'engagement d'une personne spécifique pour mener à bien cette tâche semble indispensable, sur une période de six mois, avec une aide administrative. Les coûts de l'engagement de cette personne, du travail administratif, de même que les frais engendrés par la formation des futurs collaborateurs de l'ECStup sont estimés à Fr. 60'000.–, sous la forme d'une dépense unique.

Pendant ce temps, l'équipe du «Passage» poursuivra sa mission actuelle, tout en faisant l'objet d'une formation spécifique (stages auprès des autres ECStup et renforcement des connaissances en matière de pratiques de consommation, réanimation cardio-vasculaire et autres).

La transition entre la fermeture du «Passage» et l'ouverture de l'ECStup devra faire l'objet d'une attention particulière, de manière à ce que les personnes toxicodépendantes ne se trouvent pas sans lieu d'accueil. A cet effet, une collaboration avec le «bistrot social» et toutes les autres structures du dispositif sera mise sur pied.

Il y a lieu de préciser aussi les frais de mobilier et d'installation, en sachant que Le Passage viendra s'installer avec une partie de son matériel. Estimation: Fr. 80'000.–.

Ces dépenses uniques seront incluses dans le budget des subventions de la DSS+E.

Enfin, il est clair que des transformations et des investissements seront nécessaires pour l'installation de l'ECStup dans les locaux appropriés. Dans l'état actuel des choses, ces transformations ne peuvent pas être chiffrées, sans savoir où cet espace se situera.

6.2.3 Proposition 3: Drogues de synthèse et cocaïne en milieu festif: Développement d'actions préventives

La consommation et l'usage de drogues dans les milieux «techno» ou les milieux nocturnes liés aux loisirs est un phénomène qui inquiète les professionnels depuis plusieurs années, sans pour autant que des données véritablement fiables sur le plan scientifique puissent encore relayer ces inquiétudes et les traduire en mesures politiques fortes. De plus, la population cible diffère du groupe de personnes «toxicomanes» qui font l'objet de l'essentiel des mesures de ce rapport-préavis. En effet, la population qui consomme des drogues de synthèse⁵⁰ et de la cocaïne est bien intégrée, assez jeune, particulièrement pour la consommation d'ecstasy liée au milieu «techno» (16-25 ans). La consommation «récréative» de cocaïne touche des milieux plus larges et des catégories d'âge plus élevé.

Seule une faible partie des toxicomanes désinsérés consomment également des drogues de synthèse; le phénomène décrit ici s'inscrit dans un contexte résolument différent. Il faudra être vigilant, à l'avenir, afin que les deux populations ne se mélangent pas.

L'OFSP a organisé une conférence nationale «Drogues de synthèse et cocaïne» en 2004, permettant aux experts de se pencher sur cette problématique croissante et complexe. Les résultats de cette réflexion font apparaître que bien que n'étant pas considérée comme un problème urgent de santé publique, ou une priorité absolue, «*la tendance croissante de la consommation de ces drogues, surtout parmi les jeunes, montre qu'il existe un important besoin d'action*⁵¹. [...] A l'heure actuelle, les drogues de synthèse sont moins répandues en Suisse que la cocaïne. Cette consommation peut cependant engendrer des problèmes considérables pour les groupes à risque spécifique.» Les mesures de prévention et de réduction des risques qui s'imposent dans ce domaine sont la remise de matériel d'information, les entretiens conseils sur place grâce aux stands dans les soirées, le «testing» ou la distribution d'eau et de matériel pour favoriser le dialogue avec cette clientèle. La prévention par les pairs, associant les personnes concernées aux actions préventives, est particulièrement appréciée et valorisée dans ce contexte.

⁵⁰ Ecstasy et amphétamines pour la plus grande part.

⁵¹ *Op. cit.*, p. 78.

Le Canton de Vaud s'est aussi penché sur cette question, en commandant à l'IUMSP un chapitre spécifique «Drogues de synthèse et cocaïne en milieu festif» dans l'évaluation effectuée tous les deux ans sur la toxicomanie. «*Le milieu festif et en particulier la scène < techno > se présentent comme les principaux lieux de consommation de drogues de synthèse et de cocaïne. A ce titre, il s'agit d'une cible privilégiée pour les interventions de santé publique. Les stands de prévention et de réduction des risques – pouvant comprendre des activités de < testing > – ainsi que des activités de dépistage et de conseil vis-à-vis des jeunes qui sont engagés dans des consommations problématiques doivent être développés.*»⁵² La question du «testing» a fait l'objet d'une réflexion particulière du Conseil consultatif en 2005, sans pour autant que des décisions soient prises.

Sur le plan communal, aucune mesure dans ce domaine n'a été prise à ce jour. Il existe pourtant une vie nocturne – culturelle et musicale – particulièrement intense avec une quarantaine d'établissements en ville. Le Corps de police, de même que le Conseil communal, connaissent bien les effets indirects et indésirables de cette vie nocturne : bagarres, troubles dus à l'alcool à la sortie des boîtes et des concerts. Pour faire face à ces nuisances, la Direction de la sécurité publique collabore avec un «pool» de gérants et d'organisateur·s d'établissements nocturnes. Clarifiant les responsabilités de chaque partenaire, une charte de collaboration a été signée. Si les premières actions⁵³ ont été focalisées sur les questions de sécurité et de violence dans le périmètre de ces établissements, ainsi que sur la consommation d'alcool, il est facile d'imaginer que ce pool de gérants déjà constitué devienne une excellente porte d'entrée dans ce milieu, en vue d'instaurer dans une étape ultérieure des actions de prévention et des stands informatifs sur les drogues de synthèse. La question a déjà été brièvement évoquée dans le rapport-préavis N° 2005/87 «Sécurité et sentiment d'insécurité à Lausanne».

L'association **Prevtech** est active dans le milieu «techno» de Suisse romande depuis plus de six ans⁵⁴. Ses objectifs consistent à prévenir et à réduire les risques liés à la consommation de produits et à promouvoir un réseau de santé communautaire propre au milieu festif pour le canton de Vaud. Pour l'essentiel, ses actions sur le terrain se traduisent par la tenue de stands de prévention lors des soirées (plus de 20 stands dans des soirées en 2005), à promouvoir le «drug checking» et à sensibiliser les nombreux partenaires (organisateur·s de soirées, réseau sanitaire, collectivités publiques) aux risques et dangers liés à l'usage de drogues de synthèse pour le public. Malgré des ressources très limitées (0,8 EPT salarié en 2005), et une reconnaissance financière modeste de la part des collectivités publiques, cette association a réussi à se faire admettre comme partenaire par les organisateur·s de soirées. En négociant avec eux sa participation, en se faisant reconnaître par les experts dans ce domaine (y compris sur le plan international) et finalement en développant un réseau chargé d'instaurer un dispositif de prévention en Suisse romande, cette association a fini par s'imposer. Prevtech a aussi été sollicitée à diverses reprises pour fournir des données dans les rares recherches menées sur la question⁵⁵.

Le milieu des soirées techno ou raves est en effet difficile d'accès, une partie de ces soirées ayant lieu en campagne ou en dehors des circuits officiels. Prevtech a développé d'emblée une approche «par les pairs», qui consiste à s'appuyer sur des personnes concernées au sein de l'association. Des bénévoles sont recrutés parmi le public de ces soirées, permettant une meilleure crédibilité et une entrée facilitée dans ce milieu.

Cette association bénéficie d'une longue expérience et elle a récemment acquis une structure solide et une légitimité qui lui a permis d'élaborer un projet de dispositif de prévention dans le canton de Vaud. Une demande a été déposée à la CCPLT en septembre 2005. Les discussions préliminaires ont montré un préavis positif de la commission, mais la décision a dû être reportée à l'automne 2006, pour des motifs financiers.

A ce stade, il est nécessaire de préciser que Lausanne n'a pas l'intention d'être porteuse de ces inquiétudes. C'est au Canton qu'il incombe d'agir. Accompagnant ces mesures cantonales, Lausanne se limiterait à focaliser l'attention de Prevtech sur le milieu festif urbain lausannois, en favorisant son implantation à travers le travail commun du pool des établissements signataires de la charte.

Le budget total annuel, qui devrait faire l'objet d'une décision cantonale, est établi à Fr. 267'000.–. Une subvention de Fr. 185'000.– est demandée au Canton, et une subvention de Fr. 50'000.– sollicitée de la Ville.

Il serait regrettable que des problèmes de calendrier (Vaud ou Lausanne) bloquent à nouveau les tentatives d'action de Prevtech. A ce stade, la Municipalité souhaite accorder à l'Association Prevtech une subvention annuelle de Fr. 50'000.–, étant assurée que le projet cantonal retardé verra le jour. La mission lausannoise de Prevtech sera définie en lien avec le

⁵²Toxicomanie dans le canton de Vaud: 2002-2004. IUMSP, 2005, p. 105.

⁵³Préavis N° 2005/87 «Sécurité et sentiment d'insécurité à Lausanne», BCC 2006, à paraître.

⁵⁴Prevtech, rapport d'activité 2005.

⁵⁵Voir SUPEA et en particulier «Enquête dans les soirées < techno >: nouvelles consommations et accès au réseau de soins» Médecine et Hygiène, Genève, 2003.

Canton, sur la base du travail mis en place par la Direction de la sécurité publique, en collaboration avec les principaux clubs lausannois. Cela permettra de quantifier les interventions de Prevttech par année. Subvention annuelle proposée: Fr. 50'000.—. Si le Canton, pour une raison ou une autre, renonce à s'engager, la subvention sera supprimée.

6.3 Besoins élémentaires

Les propositions précédentes ne portent que sur les besoins spécifiques de la population toxicomane. Celles qui suivent sont plus généralement destinées à la population marginale ou victime d'exclusion sociale. Elles tiennent compte également des changements envisagés et de leurs effets sur le dispositif général. La Municipalité estime que ces prestations devraient en priorité répondre aux besoins élémentaires de toute personne, se fondant sur le principe selon lequel tous les habitants de Lausanne devraient être en mesure de se nourrir et de se loger.

6.3.1 Proposition 4: Etendre et rationaliser l'offre de repas

En matière d'aide alimentaire, les offres décrites sous chiffre 5.2 sont organisées selon une logique adéquate et respectent les principes posés dans la nouvelle politique sociale communale. Des structures procurent des repas sur place à leurs bénéficiaires, dans un cadre donné et selon leur logique de prestations. Les achats, dons et stockage de nourriture sont centralisés et redistribués par l'intermédiaire de la CARL et, dans l'ensemble, le système fonctionne de manière satisfaisante. Néanmoins, la Municipalité estime que le système peut être amélioré, s'agissant des repas de midi destinés à tous.

La Soupe populaire a tenu pendant de longues années un stand à l'extérieur, au centre ville, pour distribuer cinq soirs par semaine une soupe chaude. Le public, s'il a toujours été hétérogène, comprenait beaucoup de toxicodépendants, du fait de la proximité géographique de la zone de Saint-Laurent. Dès l'installation de la Soupe dans un local, à la rue Saint-Martin, à l'abri du froid et des intempéries, c'est une population nombreuse, de 120 à 150 personnes par soir, qui bénéficie d'un accueil au chaud et de conditions plus conviviales. Il faut noter aussi que les situations de violence ou les appels à la police, phénomènes liés à la distribution dans la rue, ont pratiquement cessé. Aujourd'hui, la Soupe fonctionne sept soirs par semaine. Considérant que ces locaux pourraient être mieux exploités et que l'équipe (bénévoles et salariés) a acquis une expérience et des compétences reconnues dans ce domaine, la Municipalité propose de leur confier une mission supplémentaire, à savoir étendre cette offre aux repas de midi. En effet, la fermeture du Passage dont l'équipe s'occupera de l'ECStup a pour effet la suppression des repas de midi proposés actuellement à environ 40-50 personnes. Cette suppression doit être comblée par une offre différente, et la Soupe populaire est la mieux à même d'y suppléer. Dans un autre registre, cette rationalisation de l'offre en repas s'accompagnera aussi d'une répartition des missions: la Soupe est renforcée dans sa mission «alimentaire»; elle sera déchargée de sa mission «réduction des risques sanitaires» et ne distribuera plus de matériel stérile.

La Soupe populaire a déjà fait des propositions à la DSS+E dans ce sens. Il a été estimé qu'un EPT supplémentaire par année, ainsi que des ressources pour l'achat de denrées alimentaires représenteraient un montant supplémentaire de Fr. 93'000.—. En résumé, cette proposition peut se chiffrer de la manière suivante:

Subvention annuelle à la Soupe (sept soirs par semaine) dès 2006: Fr. 275'000.—;

Subvention annuelle (sept soirs et sept midis) selon proposition 4: Fr. 368'000.—.

Si la Municipalité souhaite renforcer les missions de la Soupe populaire, elle propose également une suppression, appliquant en cela les principes de subsidiarité des prestations et d'adaptation aux ressources financières. Il s'agit d'une autre prestation délivrée par la Fondation Mère Sofia, et intitulée «Colis alimentaires». Cette remise de colis, subventionnée par la DSS+E depuis 2003, consiste à fournir des colis de nourriture, personnalisés selon le ménage et livrés à domicile dans un véhicule. Les personnes qui en font la demande sont d'abord rencontrées individuellement par le responsable; plusieurs entretiens sont proposés en vue de comprendre la situation et de fournir une aide sur le plan social ou administratif. C'est à cette condition que les bénéficiaires reçoivent ensuite régulièrement des colis de nourriture.

Le responsable des Colis travaille seul, et il a été confronté à plusieurs épisodes de violence, moments délicats à assurer par un seul intervenant. Si cette prestation correspond probablement à un besoin (356 colis distribués en 2005 et 593 entretiens sociaux réalisés), la Municipalité propose toutefois de la supprimer. Tous les services sociaux généralistes, publics ou privés, s'efforcent d'offrir de l'aide aux bénéficiaires sur le plan social et administratif, et cela par des interlocuteurs formés et coordonnés entre eux. Cette aide fait donc double emploi. L'économie annuelle réalisée avec la suppression des Colis alimentaires est de Fr. 153'000.—.

6.3.2 Dormir

Décrite en détail dans le chapitre 5, l'offre actuelle d'hébergement d'urgence est nécessaire, de bonne qualité et les collaborations établies dans ce domaine sont satisfaisantes. Un problème, récurrent depuis quelques années, préoccupe cependant la Municipalité: la capacité totale des places disponibles est estimée insuffisante par les structures en place et par le réseau. Cela occasionne des tensions et des files d'attente, toujours plus difficiles à gérer.

La première idée évoquée consiste à augmenter de façon substantielle la capacité d'accueil et le nombre de places disponibles, soit en pérennisant l'abri PC de la Vallée de la jeunesse pendant toute l'année (+ 25 places) soit en créant de toutes pièces une nouvelle structure. Une augmentation de cette capacité d'accueil aurait un coût important, difficile à estimer. Par ailleurs, la question doit absolument être posée sous l'angle de la subsidiarité des prestations, ainsi que de la territorialité. Même si le Canton paie la moitié de la facture totale de cet hébergement d'urgence, il n'y a pas d'autre Commune qui pratique un tel hébergement, exception faite de celle d'Yverdon. Il n'est pas juste que Lausanne supporte, à elle seule, cette absence de mesures dans les autres localités du canton. Reste une question importante liée au principe de territorialité: qui sont les personnes qui viennent loger dans ce dispositif? Quelle est la proportion de résidents vaudois ou lausannois, de personnes de passage? En effet, pour des musiciens de rue ou des personnes momentanément présentes à Lausanne et qui sont dans la précarité, cette solution présente des avantages, même si les conditions d'hébergement sont sommaires. Ces usagers savent d'ailleurs qu'ils ne peuvent pas se loger dans des structures semblables ailleurs en Suisse, la plupart des villes (Berne, Zurich et Fribourg, en particulier) n'hébergeant que leurs propres résidents.

La Municipalité a, dès lors, étudié la possibilité de n'accepter que des personnes résidant à Lausanne ou dans le canton, mais elle est consciente que cette décision se heurterait à une certaine opposition des structures sur le terrain. Le Sleep-in, La Marmotte et l'ensemble du réseau sont en effet d'avis qu'il faut maintenir le système actuel, ce critère favorise la mixité de population à l'intérieur, élément qui amène calme et sérénité. De plus, n'accepter que des résidents lausannois ou vaudois pose un problème concret et non négligeable: quelle sorte de papier ou de preuve faut-il exiger à l'entrée, s'agissant de SDF? Un certain nombre de personnes n'ont pas de papiers, et leur dossier administratif est lacunaire, voire inexistant...

Consciente également du caractère sensible de cette décision, la Municipalité a décidé que, dorénavant, l'abri PCi de la Vallée de la Jeunesse hébergera prioritairement des personnes SDF de la région, laissant aux autres structures la liberté de pratiquer différemment. Cette décision n'aura, a priori, aucune incidence financière. Elle devrait uniquement garantir que les SDF, de la région ou du canton, puissent bénéficier d'une place dans le dispositif.

6.3.3 Proposition 5: Ouverture d'un bistrot social

La Municipalité estime que la création d'un ECStup ne suffira pas, à elle seule, à diminuer suffisamment les rassemblements perturbateurs de personnes marginales au centre ville. Les observations de l'UnISET permettent d'affirmer qu'en sus des allées et venues expliquées par le trafic de stupéfiants, c'est aussi l'alcool, et l'effet de cette consommation sur l'attitude des personnes concernées, qui est un facteur particulièrement pesant sur l'ordre public. Les établissements publics de la place ne montrent pas une tolérance particulière face à cette «clientèle», qui ne rapporte que peu de bénéfice, mais souvent des ennuis.

L'expérience de la Ville de Bienne a attiré l'attention des Autorités communales lausannoises, qui s'y sont rendues à deux reprises en 2005. A Bienne, un bâtiment, propriété de la Ville, abrite la brasserie «Yucca», gérée par une association, et fréquentée essentiellement par des personnes marginales ou en difficulté. Cette brasserie fonctionne comme un établissement public normal, mais bénéficie d'une subvention communale, car un autofinancement est impossible. A l'étage supérieur, le local d'injection «Cactus» est dirigé par une équipe médico-sociale étroitement encadrée par la Fondation Contact, qui gère les institutions destinées aux toxicomanes dans tout le canton de Berne. Le voisinage immédiat de ces deux structures est perçu comme positif de part et d'autre. Le Yucca peut compter sur un appui de l'équipe du Cactus, en cas de problèmes liés à la consommation de stupéfiants ou au «deal».

Aussi, l'ouverture à Lausanne d'un bistrot social a-t-elle été envisagée. Dans un premier temps, la DSS+E a cherché à confier cette tâche à une institution sociale, imaginant une sorte de «cafétéria sociale» ou de local de réunion, admettant que les personnes puissent y apporter leurs boissons alcoolisées. C'est l'option que la Ville de Zurich a testée, à travers son projet «Talk». Cette option a d'ailleurs été choisie, provisoirement, depuis l'hiver 2005-2006 à Lausanne, en confiant à la Fondation ABS le soin d'installer une «Terrasse» pour abriter les marginaux pendant les plus grands froids. Cette option a fait apparaître une certaine réticence des institutions sollicitées face à la gestion de la consommation d'alcool.

La question du degré de tolérance nécessaire vis-à-vis de cette population a été étudiée avec soin. En matière de consommation de cannabis, et malgré le souhait de la DSS+E de faire preuve d'ouverture, force a été de constater que tant la Loi

fédérale sur les stupéfiants que les pratiques particulièrement strictes du Canton de Vaud en matière de cannabis et de gestion des établissements publics rendaient une telle tolérance impossible à envisager. Finalement c'est l'option du bistrot social qui a été retenue.

Le projet consiste à trouver des locaux au centre ville, et de confier à une association (à créer) le mandat d'exploiter et de gérer l'établissement, conformément aux dispositions générales de la LADB, d'engager une personne chargée de la gestion, au bénéfice d'une licence d'exercer. La clientèle, formée de personnes majeures, devrait être composée d'une grande partie des marginaux qui se rassemblent actuellement au centre ville. Pour cela, il est essentiel de trouver des locaux bien situés géographiquement, c'est-à-dire dans le périmètre du centre ville et dans un quartier soigneusement choisi pour sa mixité sociale. Cette clientèle, peu volontiers admise dans les autres établissements publics, trouvera là un accueil adapté à ses besoins, son comportement, son état physique, etc.

Ainsi, les **objectifs** de ce bistrot social sont définis de la façon suivante :

- Assurer l'existence d'un lieu où des personnes marginales, exclues ou consommatrices de drogue, puissent maintenir un réseau social entre elles et passer du temps dans un espace qui leur est destiné.
- Diminuer les tensions dans l'espace public et réduire fortement les incivilités qui découlent du rassemblement sur la voie publique.

Le **comité de l'association** comprendra nécessairement en son sein un représentant de la DSS+E et de la Police du commerce, ainsi que la personne chargée de la gestion.

Un **groupe d'accompagnement** sera mis sur pied, comportant dans la mesure du possible des représentants des bénéficiaires, des représentants du quartier, la déléguée à l'Observatoire de la sécurité et les différentes instances du réseau socio-sanitaire. Ce groupe aura pour but de faire adhérer les partenaires au projet et de faciliter la cohabitation dans le quartier. La Municipalité souhaite que les institutions du dispositif toxicomanie s'investissent dans cet espace, proposent des animations ou des présences sous forme de permanences « sociales » et tissent des liens avec les habitués du bistrot. On pense ici particulièrement au pôle « intervention dans le milieu » de la psychiatrie communautaire ou aux diverses instances médicales « de rue », particulièrement au Centre Saint-Martin. La clientèle du bistrot social ne doit pas être mise à l'écart du restant du monde ; au contraire, le bistrot pourrait servir de porte d'entrée dans le réseau.

Le **fonctionnement** du bistrot a été prévu de la manière suivante : ouvert 7 jours sur 7, de 10 h à 21 h, avec un horaire d'été décalé, le bistrot doit pouvoir recevoir jusqu'à 40 personnes à l'intérieur, plus une terrasse d'une trentaine de places. Il est prévu d'y vendre et d'y servir des boissons avec ou sans alcool. Il n'est pas envisagé, dans un premier temps, d'y servir des repas chauds (voir à ce propos l'ouverture de la Soupe populaire à midi), mais une petite restauration (sandwichs, salades, et produits de boulangerie).

Les alentours immédiats du bistrot feront l'objet d'une attention particulière : il y aura lieu de concevoir des aménagements adéquats (nuisances sonores, sécurité). Les effets du **concept de sécurité**, décrit dans le chapitre ECStup sous chiffre 6.2.2, seront perceptibles aussi pour le bistrot social, puisque les locaux recherchés devront permettre à ces projets d'être voisins. La présence d'auxiliaires au maintien de l'ordre dans le périmètre immédiat, si elle est prévue prioritairement pour l'ECStup, doit aussi contribuer à maintenir le calme autour du bistrot et à rassurer son personnel, qui pourra compter sur une aide ponctuelle en cas de comportements violents ou difficiles.

L'estimation des **coûts et des investissements** n'est pas possible, à ce stade, puisque les démarches en vue d'obtenir des locaux n'ont pas encore abouti.

Compte tenu du caractère social de cet établissement, ainsi que de la nature de la clientèle visée, il est illusoire d'imaginer qu'il puisse s'autofinancer. A titre de comparaison, le Yucca à Bienne reçoit une subvention des pouvoirs publics qui couvre plus de la moitié de son budget. Le budget d'exploitation a été élaboré selon les données de GastroVaud et les normes en vigueur dans les conventions collectives. Il est proposé l'engagement de 3,65 EPT pour une ouverture sur sept jours, incluant la gérante de l'établissement.

Un loyer de Fr. 25'000.– par an a été prévu dans cette estimation. La perte estimée étant, au maximum, de l'ordre de Fr. 200'000.–, la subvention ne devrait pas excéder cette somme. Subvention annuelle : **Fr. 200'000.–**.

6.4 Proposition 6: Espace public, rassemblements et rôle de l'UnISET

Evoquées plus haut, les solutions au problème de la présence des toxicomanes dans l'espace public reposent sur un équilibre délicat. La Municipalité estime que les différentes mesures proposées dans ce rapport-préavis, en particulier l'ECStup et le bistrot social, doivent contribuer à diminuer ces problèmes de manière significative. Sachant qu'il n'est pas exclu que des rassemblements perturbateurs persistent un certain temps, ou se reforment ponctuellement, la Municipalité a étudié avec soin l'opportunité de se doter de mesures réglementaires, à l'instar de certaines villes en Suisse, qui se sont dotées récemment de bases légales donnant compétence à la police «d'évacuer ou de maintenir à distance provisoirement d'un lieu public toute personne qui appartient à un rassemblement de personnes qui mettent en danger ou troublent l'ordre et la sécurité publics». Néanmoins, au terme de cette étude, la Municipalité a renoncé à aller dans ce sens.

La Municipalité estime donc que les règlements et compétences policières existants offrent déjà des solutions pour atteindre l'objectif visé, à savoir une diminution significative des rassemblements perturbateurs et des incivilités. Dès l'ouverture du bistrot social, elle agira avec détermination, comme elle l'a fait pour empêcher la reconstitution du rassemblement de Saint-Laurent, pour encourager les marginaux à se retrouver dans cette nouvelle structure.

Dans ce nouveau contexte, l'UnISET perdra une grande partie de sa mission initiale et de son sens: sa suppression et les économies qui en résultent, Fr. 681'000.– au budget 2007, permettront de financer en partie le nouveau dispositif. Afin de ne pas perdre les acquis, il faudra que le travail social de proximité et les liens établis avec les toxicomanes soient repris dans le cadre de l'ECStup. Pour ce faire, il sera proposé aux membres de l'UnISET un poste dans les nouveaux projets lausannois. La décision de suppression de l'UnISET est en outre une réponse à la motion G. Meystre et consorts, qui proposait de «rétablir une force policière à Saint-Laurent pour rassurer les passants, commerçants et visiteurs» et «remplacer l'équipe actuelle de l'UnISET par des représentants des institutions en vue d'orienter les toxico-dépendants».

6.5 Autres structures du DSB

Les autres structures, rattachées actuellement au groupe «occupation et insertion sociale» du DSB, ont chacune leurs spécificités, et n'entrent pas dans les catégories de prestations «réduction des risques» ou «besoins élémentaires». Il y a lieu de préciser ici que suite à la réorganisation de la DSS+E, les subventions à ces institutions sont désormais placées sous la responsabilité du Service social (SSL) et qu'à ce titre, elles feront l'objet d'une réévaluation, selon les objectifs et principes du rapport-préavis «politique sociale» déjà cité. Cela permettra une meilleure coordination entre les prestations du service public et les prestations des institutions privées.

Béthraïm

Le 14 septembre 2006, l'assemblée générale de Lausanne Région a décidé d'accorder un franc supplémentaire par habitant pour alléger la charge de Lausanne, en matière de toxicomanie. Béthraïm sera financée dès 2007 par ces moyens nouveaux, le montant qui lui est accordé ne changeant pas.

Tandem

Les prestations offertes par l'association Tandem sont à la périphérie des besoins élémentaires. Il s'agit d'un service social généraliste qui a développé des outils spécifiquement tournés vers des personnes en difficulté, souvent en lien avec les métiers du sexe. On peut considérer que Tandem offre des prestations individuelles, là où Fleur de Pavé offre une approche collective. Il est proposé de maintenir la subvention actuelle, tout en définissant la mission de Tandem dans le domaine de l'aide individualisée, spécifiquement dans le monde des métiers du sexe. Les prestations de Tandem seront réexaminées dans le cadre d'une réflexion ultérieure sur l'ensemble des services sociaux généralistes.

Subvention: Fr. 110'000.– (sans changement).

Atelier Caritas (CASI)

L'atelier de Caritas à Lausanne s'est adapté à une population aujourd'hui majoritairement composée de migrants, souvent en situation irrégulière. Les activités menées, en particulier la confection de repas, cherchent avant tout à insérer ou à réinsérer les personnes. Là encore, la Municipalité est d'avis de maintenir le soutien financier, mais la mission spécifique de Caritas devra faire l'objet d'une réflexion ultérieure, liée à toutes les prestations dans le domaine de l'intégration et de la réinsertion. Les responsables de Caritas sont d'accord d'entrer dans cette réflexion, voire de modifier la mission actuelle de l'atelier. On peut donc considérer que le CASI va sortir du DSB, tel que défini ici.

Subvention: Fr. 100'000.– (sans changement).

L'atelier l'Eveil

L'Eveil, qui a fêté ses dix ans en 2005, a consolidé des offres d'accompagnement de personnes par la créativité, la peinture, et l'art-thérapie. Il s'agit d'une des rares associations qui compte une majorité de femmes dans sa clientèle. L'Eveil n'a pas d'autre source de financement que la subvention communale.

Sans remettre en cause la qualité du travail effectué et en soulignant l'engagement de l'animatrice de l'atelier, la Municipalité propose de supprimer la subvention accordée à l'Eveil. En effet, il apparaît que ces prestations ne peuvent pas figurer dans les priorités décrites dans ce rapport-préavis, à savoir la réduction des risques et les besoins élémentaires des personnes marginalisées. Par contre, des discussions ont déjà eu lieu et se poursuivront pour faire reconnaître les prestations de l'Eveil comme appui à diverses mesures thérapeutiques dans le cadre des traitements mis en place par la psychiatrie. Cette reconnaissance pourrait prendre la forme d'un financement par personne et par jour d'atelier. Il se pourrait également que les compétences développées dans le cadre de cet atelier soient reconnues au sein des programmes d'insertion destinés aux jeunes. Cette piste sera aussi soutenue par la DSS+E.

Subvention supprimée, économie: Fr. 178'000.– par an.

Sport'ouverte

L'association Sport'ouverte, créée il y a quatre ans grâce à la subvention lausannoise, offre une large palette d'activités sportives. La population qui utilise ces offres est composée de marginaux, de migrants souvent en situation irrégulière et de personnes toxicomanes.

Comme évoqué plus haut, ce n'est pas la qualité du travail mené au sein de l'association qui motive la Municipalité à proposer une réduction de la subvention, mais la possibilité de rattacher les activités de Sport'ouverte à la Fondation Mère Sofia, dont la population est identique. Un tel regroupement de forces permettrait de maintenir la salle de fitness et d'autres activités (camps, offres sportives) et de maintenir les synergies existantes. La discussion est en cours tant avec la Fondation Mère Sofia qu'avec l'association. La subvention 2006 (Fr. 200'000.–) sera réduite à Fr. 100'000.– dans cette hypothèse, permettant néanmoins de maintenir des activités sportives destinées aux personnes marginales.

Subvention réduite, économie: Fr. 100'000.–.

6.6 Coordination, mise en œuvre, évaluation

Les propositions exposées ici auront un impact important sur le fonctionnement du dispositif actuel. Des déplacements géographiques dans la zone, et des conséquences sur la visibilité du phénomène sont aussi attendus; il est probable que des effets inattendus puissent se produire. La coordination des structures et du dispositif, si elle prend un tour différent avec les priorités établies ici, doit absolument être maintenue, voire renforcée.

Cette coordination **sur le terrain**, actuellement confiée à Rel'ier, sera maintenue, tout en intégrant les changements importants du dispositif exposés ici. Par exemple, l'essentiel de la mission de réduction des risques sera désormais confié à la Fondation ABS. Les autres structures pourront entrer dans une coordination souple et plus ouverte. La fréquence, le contenu, et l'organisation de cette coordination seront définies conjointement par la DSS+E et Rel'ier, dans le cadre du mandat actuel confié à Rel'ier. Le franc supplémentaire voté par Lausanne Région servira aussi à financer cette association, à hauteur de Fr. 30'000.–. Dans cette logique de changement, le terme même DSB sera remplacé par un autre, à trouver, qui illustre mieux la cohérence présentée ici.

L'adjointe aux questions toxicomanie va continuer à être l'interlocutrice principale des institutions évoquées dans le présent document; elle tiendra également ce rôle dans le cadre de la coordination, en lien avec l'équipe de Rel'ier. Un important travail de mise en œuvre des nouveaux projets sera requis. Un calendrier des différentes étapes sera établi qui tiendra compte de l'imbrication de ces projets.

Aucune évaluation globale portant sur l'ensemble du dispositif lausannois n'a été réalisée jusqu'à présent. Une partie des institutions l'avaient été, isolément ou englobées dans l'évaluation confiée à l'IUMSP par le Canton. Dans les projets présentés aujourd'hui, seul l'ECStup fera l'objet d'une évaluation spécifique et systématique. Pour le reste la Municipalité s'efforcera, puisque la cohérence de vues avec l'Autorité cantonale se renforce, de faire reconnaître les efforts financiers de la Ville centre dans les priorités cantonales.

Sur le plan politique et opérationnel, il est nécessaire que la Municipalité suive de près le déroulement des propositions exposées ici. Il est rappelé qu'aux côtés de la DSS+E, la DSPS est une actrice centrale du dossier toxicomanie, s'agissant des questions d'ordre public mentionné ici. De plus, la DEJE est chargée de la prévention dans les écoles, et porteuse des

activités des travailleurs sociaux hors murs (TSHM). La Municipalité a donc décidé de **rattacher la réflexion «toxicomanie» à la Délégation «Sécurité, éducation, prévention»**, composée des directions évoquées ci-dessus et qui fonctionne déjà depuis trois ans; il s'agit en fait d'ajouter une mission spécifique à cette délégation.

Enfin, sur le plan de la coordination, la Municipalité se réjouit des discussions qui ont eu lieu, au sein de la commission toxicomanie de Lausanne Région. Plusieurs motions ont en effet été déposées dans des Communes voisines, demandant une participation à l'ECStup lausannois. Ces motions ont été refusées, sauf à Renens, d'où une proposition alternative a été émise: contribuer financièrement aux efforts lausannois en matière de toxicomanie, sous forme d'une participation supplémentaire d'un franc par habitant. Cette décision, on l'a vu, a été prise lors de l'assemblée générale de Lausanne Région, de septembre 2006. Elle aboutit à la reprise du financement de Béthraïm (Fr. 83'000.- annuels) et de Rel'ier (Fr. 30'000.- annuels) par la Commission toxicomanie de Lausanne Région, et ceci dès 2007.

L'évaluation de l'ECStup pourra probablement être déduite de ce total, car la CCPLT a décidé de la financer. Elle ne serait ainsi plus à la charge de la Commune.

7. Réponses aux motions Gilles Meystre et Solange Peters

Rappel de la motion Gilles Meystre

Dans sa motion⁵⁶, M. Gilles Meystre propose une réforme du dispositif d'aide aux toxico-dépendants lausannois pour réduire ses coûts, tout en garantissant son existence et son efficacité. Il souhaite que la Municipalité dresse sa vision de l'ensemble du dispositif sociosanitaire, y compris un local de consommation (alcool, injection, inhalation). Il demande également une réforme de l'UnISET en rétablissant une force policière pour rassurer passants, commerçants et visiteurs; enfin il souhaite que soit examiné un éventuel regroupement de l'ensemble du dispositif à seuil bas (DSB) en un seul lieu, à l'exemple de Bienne.

Réponse de la Municipalité

La Municipalité estime avoir répondu dans ce rapport-préavis aux questions soulevées par le motionnaire. Elle fait connaître une vision d'ensemble, met en avant des priorités et propose tant des nouveaux projets tels que l'ECStup ou le bistrot social, que des suppressions d'autres projets pour équilibrer les coûts. Le regroupement de l'ensemble du dispositif sous le même toit n'est pas envisagé ici; par contre, la question de la proximité géographique de l'espace de consommation et du bistrot a été traitée.

Rappel de la motion Peters

M^{me} Solange Peters a déposé une motion⁵⁷ demandant la mise en place d'un espace de consommation de stupéfiants («local d'injection») en ville de Lausanne. Elle juge qu'un tel espace est indispensable pour compléter le dispositif actuel et que même sans le soutien du Canton, la Ville se doit de poursuivre, à elle seule, ce projet. Elle décrit les six buts poursuivis par un tel projet et demande également qu'un large travail d'information soit fait dans le quartier choisi. Enfin, la motion demande aussi que ce projet soit évalué par une instance extérieure.

Réponse de la Municipalité

A travers ce rapport-préavis, la Municipalité estime avoir répondu aux vœux de la motionnaire avec le projet d'ECStup décrit. Le projet présenté ici est plus large et comprend des aspects qui n'avaient pas été développés dans la motion, l'espace d'inhalation ou le travail de rue autour de l'ECstup. Les questions de l'information dans le quartier, comme celle de l'évaluation ont été prises en compte. Enfin, l'espace de consommation s'inscrit dans une réorganisation et une clarification de l'ensemble du dispositif.

⁵⁶BCC 2004-2005, T. I, p. 775.

⁵⁷Déposée le 15 mars 2005 et prise en compte le 7 février 2006.

8. Conséquences du rapport-préavis sur le budget

Tableau VI: Le nouveau Dispositif lausannois, dépenses annuelles en francs

	Budget nouveau dispositif	Budget 07 DSB
Santé et réduction des risques		
Centre accueil Le Passage (ABS)	0.—	1'230'000
Fondation ABS	ECStup (6 jours)	1'807'000.—
	Distribus	225'000.—
Autres coûts ECStup : évaluation	180'000.—	0.—
Surveillance périmètre	210'000.—	
Rel'aids	80'000.—	80'000.—
Fleur de Pavé	200'000.—	200'000.—
Prévention milieu nocturne (Prevtech)	50'000.—	0.—
Nourriture		
CARL	460'000.—	460'000.—
La Soupe populaire (repas du midi et du soir)	368'000.—	275'000.—
Colis alimentaires (FMS)	0.—	153'000.—
Logement⁵⁸		
La Marmotte (accueil de nuit)	800'000.—	800'000.—
Sleep In (accueil de nuit)	689'000.—	688'900.—
Le Parachute (accueil de nuit, sans possibilité de dormir)	70'000.—	70'000.—
Bistrot social	200'000.—	0.—
Autres structures		
Tandem	110'000.—	110'000.—
Caritas CASI	100'000.—	100'000.—
Atelier Eveil	0.—	178'000.—
Sport'ouverte	100'000.—	200'000.—
Point d'Eau	495'000.—	480'000.—
Total des subventions	6'144'000.—	5'024'900.—
Différence entre 2007 et nouveau dispositif	+1'119'100.—	
Structures internes à l'administration		
UnISET	0.—	681'000.—
Abri PC hivernal	150'000.—	142'000.—
Total DSSE	150'000.—	823'000.—
Différence entre 2007 et nouveau dispositif	-673'000.—	
Total Général	6'294'000.—	5'847'900.—
Différence	+446'100.—	

Le budget de la DSS+E sera modifié dès 2008, selon les indications du tableau VI.

Au cas où les projets peuvent débiter pendant l'exercice 2007 déjà, la Municipalité se réserve la possibilité de demander des crédits supplémentaires.

Il y a lieu de prévoir en plus, la première année, une dépense unique de Fr. 140'000.— comme complément à la subvention de la Fondation ABS. Il s'agit de l'engagement d'une personne pour la mise en œuvre et des frais de mobilier et d'installation, voir section 6.2.2 (*in fine*).

⁵⁸ Cette somme est remboursée à moitié par l'Etat.

9. Conséquences sur l'effectif du personnel de l'Administration communale

L'effectif de l'Administration communale sera diminué de six EPT, s'agissant des collaborateurs de la DSS+E, projet UnISET.

10. Sous l'angle du développement durable

Comme indiqué dans le rapport-préavis N° 211/2001, le développement durable repose sur le sens de la responsabilité collective, la consolidation du lien social et la promotion d'une société qui procure à ses membres ce qui leur est nécessaire pour vivre dignement, pour favoriser leur développement personnel et établir des relations interpersonnelles harmonieuses. La politique sociale communale, adoptée précédemment, définit et organise les mesures proposées. Le présent rapport-préavis s'insère dans cette politique et constitue un apport au développement durable à Lausanne.

11. Conclusions

Eu égard à ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le rapport-préavis N° 2006/66 de la Municipalité, du 14 décembre 2006 ;
ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'accepter l'ouverture d'un espace de consommation de stupéfiants, d'un bistrot social et le réaménagement du dispositif lausannois en matière de toxicomanie, ainsi que ses conséquences sur le budget 2008 de la Ville, telles que mentionnées sous chiffre 8 du présent rapport-préavis ;
2. d'accepter la réponse à la motion de M. Gilles Meystre demandant une réforme du dispositif d'aide aux toxicodépendants lausannois ;
3. d'accepter la réponse à la motion de M^{me} Solange Peters demandant la mise en place d'un espace de consommation de stupéfiants (« local d'injection ») en ville de Lausanne.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Daniel Brélaz

Le secrétaire remplaçant :
Philippe Meystre

Pour mémoire:

Liste des préavis communaux portant sur la toxicomanie et la marginalité

Rapport-préavis N° 1993/273, «Financement de deux structures d'accueil pour sans-abri. Réponse à la motion du conseiller communal Henri Benzo relative au maintien de la structure d'accueil pour sans-abri», BCC 1993, T. II, pp. 683 ss.

Rapport-préavis N° 1995/119, «Eléments d'une politique communale dans le domaine de la toxicomanie», BCC 1996, T. II, pp. 113 ss.

Rapport-préavis N° 1997/215, «Prévention de la toxicomanie et du sida dans les écoles», BCC 1997, T. I, pp. 378 ss et 428 ss.

Rapport-préavis N° 1998/54, «Politique communale dans le domaine de la toxicomanie: renforcement du dispositif de prise en charge», BCC 1998, T. II, pp. 641 ss.

Motion Jean-Daniel Berset et consorts, «Ouverture d'un local d'injection», BCC 2000, T. II, pp. 193 ss et BCC 2001, T. I, pp. 255 ss.

Préavis N° 2001/236, «Création d'une unité socio-éducative de terrain (UnISET)», BCC 2002, T. I, pp. 371 ss.

Préavis N° 2001/241, «Politique communale dans le domaine de la toxicomanie et de la marginalité (III) – Etat de situation et renforcement du dispositif de prise en charge», BCC 2002, T. I, pp. 638 ss.

Rapport-préavis N° 2003/9, «Réduction des risques sanitaires liés à la consommation de stupéfiants ou à l'exclusion et prescription médicale d'héroïne, réponse aux motions de M. Jean-Daniel Berset», BCC 2003-2004, T. II, pp. 277, 290-291.

Rapport-préavis N° 2003/43, «Nouvelle politique communale du logement et réponses à trois motions sur le logement», BCC 2004-2005, T. I, pp. 127 et ss.

Rapport-préavis N° 2004/49, «Coût des structures nocturnes d'hébergement d'urgence, réponse à la motion de M. Dino Venezia», BCC pas encore publié.

Rapports

Membres de la commission: M. Roland Philippoz (Soc.), rapporteur, M^{me} Marlène Bérard (LE), M^{me} Diane Gilliard (AGT), M. Xavier de Haller (LE), M. Grégoire Junod (Soc.), M^{me} Françoise Longchamp (LE), M^{me} Isabelle Mayor (Les Verts), M^{me} Solange Peters (Soc.), M. Laurent Rochat (Les Verts), M^{me} Adèle Thorens (Les Verts), M. Claude-Alain Voiblet (UDC).

Municipalité: M. Jean-Christophe Bourquin, municipal, directeur de la Sécurité sociale et de l'Environnement.

Rapport de majorité

Rapport photocopié de M. Roland Philippoz (Soc.), rapporteur de majorité: – La commission du Conseil communal chargée de l'examen de ce préavis a siégé à quatre reprises. L'ordre du jour des séances a été le suivant:

1^{re} séance: organisation des travaux et du calendrier de la commission et discussion générale sur le préavis (2 heures). 2^e séance: audition de plusieurs experts (4 heures).

3^e et 4^e séances: examen du préavis (2 x 4 heures). Nous exprimons ici nos vifs remerciements à M^{me} G. Ziegler pour l'organisation attentive des travaux de la commission, en particulier la séance avec les experts, et la qualité de ses notes de séances.

Première séance (13.2.07):

Membres de la commission: M^{mes} et MM. Solange Peters, Marlène Bérard (en remplacement de Martine Fiora-Guttman, pour l'ensemble des travaux de la commission), Françoise Longchamp, Isabelle Mayor, Diane Gilliard, Grégoire Junod, Xavier de Haller (en remplacement de Gilles Meystre, pour l'ensemble des travaux de la commission), Laurent Rochat, Roland Philippoz, rapporteur. Excusé: M. Claude-Alain Voiblet.

Membre de la Municipalité: M. Jean-Christophe Bourquin, directeur de la Sécurité sociale et de l'Environnement. Collaborateurs de l'Administration communale: M^{me} Geneviève Ziegler, adjointe aux questions de toxicomanie (prise des notes de séance), cap. Pascal Rossier, chef de Police-secours, représentant le directeur de la Sécurité publique et des Sports.

Présentation du préavis par M. le municipal

Il s'agit d'un préavis global qui distingue les problèmes liés à la toxicomanie et ceux qui relèvent de la grande marginalité. La réflexion repose sur le préavis N° 2005/51 qui établit les objectifs et les priorités de la politique sociale communale. Après un rappel de ce qui existe et des besoins élémentaires de cette population particulière, des propositions cohérentes sont élaborées, rompant ainsi avec la pratique des actions isolées qui ont prévalu jusque-là. Le

quatrième pilier de la politique fédérale, la réduction des risques, est ainsi fortifié à Lausanne, au moment où le Conseil national accepte, par 108 voix contre 65, d'entrer en matière sur la révision de la Loi fédérale sur les stupéfiants, qui inscrit le principe des quatre piliers (prévention, traitement, réduction des risques, répression). La Municipalité considère qu'il y a lieu de reconnaître la dépendance comme un phénomène complexe et de rester modeste: constatant que, pour certaines personnes, les programmes qui visent l'abstinence ne marchent pas, il s'agit alors de réfléchir à des propositions réalistes.

La Municipalité propose aujourd'hui de mettre en place un espace de consommation de stupéfiants (ECStup). Il ne s'agit pas d'un espace anonyme, mais d'un lieu où une relation s'établit, où des professionnels informent et préviennent des risques encourus par le consommateur. La distribution de drogue n'y est pas envisagée, car les programmes de prescription d'héroïne sont de compétence cantonale et le Canton de Vaud n'est pas entré en matière sur ce point, mais soutient des programmes de substitution à la méthadone.

Une autre proposition du préavis concerne la population qui consomme de manière festive des drogues de synthèse en soutenant l'association Prevtch, qui va également bénéficier d'un soutien cantonal pour atteindre ses objectifs de prévention.

Le préavis municipal propose également de confier à la Fondation Mère Sofia la distribution d'un repas de midi, en plus des repas du soir offerts actuellement, ce qui revient à doubler l'offre actuelle pour les personnes gravement marginalisées.

Enfin, il est prévu l'ouverture d'un bistrot social, sachant que les marginaux sont mal tolérés dans les établissements publics en raison de leurs comportements parfois dérangeants. Cette idée est un geste de compréhension et d'ouverture en faveur des personnes marginalisées; en contrepartie, les rassemblements et les comportements perturbateurs dans l'espace public, à la place de la Riponne en particulier, ne seront plus tolérés.

M. le municipal précise que la Municipalité a fixé ses priorités sur les besoins élémentaires: ainsi certaines subventions dans le domaine occupationnel seront diminuées ou supprimées, par exemple pour l'atelier l'Eveil ou pour l'association Sport'ouverte. Ce préavis répond également aux motions G. Meystre et S. Peters.

Suite à cette introduction, la commission discute de plusieurs scénarios pour organiser son travail. Les décisions suivantes sont prises: la prochaine séance de la commission (27.3.07) sera longue (quatre heures) et consacrée à l'audition d'experts (une personne qui travaille dans un local d'injections, une personne du bistrot social de Bienne, un représentant de la Fondation du Levant et une personne concernée par la dépendance, si possible sortie du

milieu de la drogue), invités à présenter leur point de vue et à répondre aux questions des commissaires.

La suite de la séance permet aux commissaires d'exprimer leur avis sur le problème de la toxicomanie, sur les avantages et les inconvénients des différentes stratégies de réponses proposées pour faire face aux difficultés et aux problèmes posés par les personnes qui abusent de substances. Les positions sont tranchées, mais permettent à chacun d'exprimer son point de vue et ses réticences, ainsi que d'apporter des informations sur les différentes options de traitements en vigueur ici et ailleurs. Des données scientifiques complètent les informations. On voit ainsi se refaire le débat sur les options « seuil bas », tolérance, abstinence, avec en complément des avis d'experts sur ce qui a des effets positifs sur l'évolution de la vie de la personne toxicodépendante et sur ce qui n'a pas été démontré scientifiquement ou par l'expérience de terrain. Les valeurs des commissaires sont mises à l'épreuve de celles de leurs collègues, chacun faisant appel à une éthique personnelle qui oriente ses options et exclut celles de l'autre (tolérer la consommation dans l'attente d'une motivation suffisante, exiger l'abstinence de suite pour valoriser la motivation, traiter ou accompagner, identifier le rôle et les responsabilités des collectivités publiques, ...).

M. le municipal précise que la Municipalité ne souhaite pas trouver une réponse exclusive au problème de la toxicomanie, mais proposer une chaîne de soins dans laquelle toutes les structures ont leur place. Pourquoi l'existence d'une structure à haut seuil et la volonté d'atteindre l'abstinence devrait-elle exclure celle d'un espace de consommation? L'ECStup ne sera pas un espace anonymisé, où les gens seront livrés à eux-mêmes (comme cela se passe actuellement dans des appartements et les arrières-cours au centre ville); ce sera un endroit dans lequel les usagers sont accompagnés, où il y a des gestes thérapeutiques, des entretiens, toute une activité pour les aider à reconnaître leurs difficultés et à y faire face. L'aide, avec des personnes qui sont souvent très déstructurées dans leur approche du monde, vise à régler des comportements problématiques comme l'injection compulsive (vingt à quarante injections par jour). Des études scientifiques sérieuses ont montré qu'il y a des effets positifs de l'espace de consommation sur les injections compulsives. La personne qui vient trente fois par jour, avec sa dose, est confrontée chaque fois au soignant, qui va lui poser des questions et lui demander ce qui se passe. Dès le moment où l'on ouvre un tel espace, on recrée un lien social, on recrée des contacts qui permettent l'orientation vers l'abstinence. Parce que les infirmiers qui travaillent dans ces lieux n'ont aucun intérêt à ce que les gens demeurent dans ces structures: ils soignent des gens qui souffrent et une fois qu'ils sont un peu stabilisés, ils sont soutenus pour aller vers des programmes qui mènent à l'abstinence. Il faut considérer l'ECStup comme un endroit dans lequel on s'occupe de la santé des personnes toxicodépendantes, dans lequel on répond à des problèmes sanitaires et où on prépare la suite. C'est complémentaire aux structures visant l'abstinence. On ne doit pas considé-

rer que parce que l'ECStup existe, les structures visant l'abstinence n'ont pas de sens. Les structures à bas seuil sont le fruit de l'histoire et des réponses apportées par la Ville à certains besoins, mais cela n'a pas toujours fait l'objet d'une approche très cohérente. L'état d'esprit de la Municipalité consiste à ne pas travailler dans l'exclusion d'une solution, car la complexité de la toxicomanie ne se satisfait pas de solutions simples: ce qui marche pour les uns ne marche pas nécessairement pour les autres.

Au-delà des questions idéologiques qui colorent ces échanges, un commissaire tient à relever la qualité du préavis qui a du recul, de l'humilité et n'exclut rien des options utiles à la prise en compte du problème de la toxicodépendance.

Trois documents sont distribués aux commissaires, à savoir le dossier du mois de février 2007 de l'ARTIAS, consacré à la politique suisse en matière de drogues, le rapport IUMSP 2006 « Contribution à la réflexion sur l'apport des mesures de traitement et de réduction des risques en complément au dispositif actuel, Programme de prescription d'héroïne, local d'injection », et le rapport IUMSP 2004 « Brève expertise sur le rôle et l'utilité des structures avec local de consommation (SLC) dans la réduction des problèmes liés à la drogue en Suisse ».

Deuxième séance (27.3.07):

Membres de la commission: M^{mes} et MM: Solange Peters, Marlène Bérard, Françoise Longchamp, Adèle Thorens (en remplacement de M^{me} Isabelle Mayor, pour l'ensemble des travaux de la commission), Diane Gilliard, Grégoire Junod, Xavier de Haller, Laurent Rochat, Claude-Alain Voiblet, Roland Philippoz, rapporteur.

Membre de la Municipalité: M. Jean-Christophe Bourquin, directeur de la Sécurité sociale et de l'Environnement. Collaborateurs de l'Administration communale: M^{me} Geneviève Ziegler, adjointe aux questions de toxicomanie (prise des notes de séance, M. François Bezençon, coordinateur SSE-SPS. Excusé: cap. Pascal Rossier, chef de Police-secours.

La commission a siégé de 8 h à 12 h avec l'ordre du jour suivant:

- 08 h 00 Préparation de la matinée: discussion sur le mode de consultation des experts;
- 08 h 30 M. Yves Lanini, directeur de la Fondation du Levant;
- 09 h 00 M. Christophe Mani, directeur de Première ligne à Genève, qui comprend « Quai 9 », espace d'accueil et d'injection;
- 09 h 30 M. Eric Moser, responsable du local d'injection Cactus, en lien avec Yucca, la brasserie de Bienne, accompagné de M. René Eschmann, commissaire de police de Bienne;
- 10 h 30 Témoignage d'un ancien toxicomane;
- 11 h 00 Vision du DVD « Parasol » comportant des interviews de marginaux de la Riponne.

*Intervention de M. Yves Lanini,
directeur de la Fondation du Levant*

Pour la Fondation du Levant, l'abstinence reste le seul objectif à proposer aux personnes dépendantes. M. Lanini est convaincu que l'on peut sortir de toute dépendance bien que cela ne soit pas facile, car c'est un vrai travail de deuil qui passe, au départ, par des contraintes. Pour lui, cette piste n'est malheureusement presque plus possible, la prise en charge médico-psychiatrique ambulatoire et le bas seuil convainquent le toxicomane qu'il est un malade chronique, qu'il doit composer avec son symptôme, passer par une médication lourde et, surtout, ne pas se mettre en situation d'échec en prenant le risque de s'engager dans un traitement dit d'abstinence. C'est ainsi que la dépendance perdure de plus en plus longtemps dans l'illusion d'interventions thérapeutiques qui, du point de vue de M. Lanini, n'en sont pas et dont la dernière en date est précisément le local d'injection qui nous met face à deux positions politiques contradictoires, à deux logiques différentes, celle de la prévention sanitaire et celle de la prévention des dépendances. Pour lui, ces deux logiques sont incompatibles et nous devons choisir, ce qu'il a fait, en se déterminant pour la prévention des dépendances par l'abstinence.

M. Lanini nous expose ensuite ses arguments, reposant sur la nécessaire confrontation du toxico-dépendant à ce qu'il vit et sur la rupture indispensable avec le milieu et la consommation pour intégrer des modèles différents et faire de nouveaux choix pour lui-même. Avec un accès aux substances et aux modes de consommation trop faciles, c'est toute la motivation de la personne qui est touchée, l'identité de malade dépendant allant également dans le sens de la passivité devant la difficulté de se sortir de la dépendance. L'offre d'un local de consommation va ainsi totalement à l'encontre de ses valeurs.

De par son expérience, M. Lanini met en évidence l'importance de l'inactivité dans la vie de la personne toxicodépendante. Pour lui, il est urgent et indispensable que les jeunes exclus puissent être «réinjectés» dans la vie sociale à travers des possibilités d'occupation, de formation et d'encadrement; il est urgent que ces jeunes puissent retrouver la réalité du quotidien, son rythme, ses contraintes bien sûr, mais également ses joies et ses satisfactions, ainsi que l'estime d'eux-mêmes. Cette idée, si elle devait être retenue, ne pourrait bien évidemment prendre réellement place comme une prestation utile, que si elle mobilisait l'ensemble des partenaires du réseau, tant le médico-psychiatrique que le socio-éducatif, tant des structures ambulatoires que des structures résidentielles qui pourraient très certainement avoir là des offres intéressantes à formuler.

Aux questions des commissaires, M. Lanini répond qu'il ne dispose pas de données chiffrées pour étayer ses perceptions de professionnel sur les effets positifs des stratégies qu'il défend. Il estime entre 40 et 50% le nombre de ceux qui s'en sortent. Il confirme soutenir la politique des 4 piliers en appelant de ses vœux le développement d'un

axe visant la réinsertion. Il déplore que le seuil bas permette aux toxico-dépendants de s'installer durablement dans la consommation, et ne les incite pas à entrer dans des structures résidentielles visant l'abstinence, contrairement à ce qui se passe dans un canton voisin. A la question de savoir s'il conteste le dispositif «seuil bas» actuel au point de le remettre en question, il assure que ce n'est absolument pas le cas, particulièrement en raison des ravages causés par la consommation de cocaïne.

*Intervention de M. Christophe Mani,
directeur de «Première ligne»⁸ à Genève*

M. Mani présente à la commission les objectifs de «Première ligne», la politique de la prévention des risques à Genève et le projet «Quai 9», espace d'accueil et d'injection, en fonction depuis cinq ans. Plusieurs questions sont posées par les commissaires sur le fonctionnement de «Quai 9» et le suivi de ses usagers.

M. Mani nous confirme qu'il n'y a jamais eu d'overdose mortelle dans aucun centre d'injection en Suisse. Tout est fait pour éviter les problèmes de santé; depuis l'ouverture, il y a eu trente et un cas de malaises, pour lesquels le 144 est intervenu. Ailleurs que dans l'espace d'accueil, ces situations auraient probablement comporté un risque vital.

A la question de savoir quels problèmes se posent avec le voisinage, M. Mani ne nie pas les difficultés et l'existence d'une pétition, mais il insiste sur la nécessité d'être en lien avec le quartier pour régler les problèmes. Les pétitionnaires sont venus à une réunion et ont exprimé leur souci pour les toxicomanes, en demandant ce qu'on faisait pour eux. A propos de la question des seringues abandonnées, il faut distinguer les impressions des gens et les chiffres qui montrent clairement qu'il y a moins de seringues qui traînent. Concernant le bruit et le stress suscité par les sirènes des ambulances, les appels représentent environ deux ambulances par mois devant le centre: il est difficile de dire à la fois qu'il faut sauver des gens, et puis se plaindre lorsque l'ambulance arrive...

La problématique du trafic et celle de la violence près de «Quai 9» se sont accentuées depuis que la police exerce une pression sur le quartier de la gare. Les personnes arrivent au centre avec leurs tensions, mais les débordements restent malgré tout assez rares. Sur la question du trafic, M. Mani reconnaît que le trafic existe à Genève comme ailleurs en Suisse; il s'est peut-être déplacé, mais «Quai 9» n'a pas la prétention de résoudre cette question, uniquement d'obtenir que le trafic ne se fasse pas devant le centre.

Concernant les habitudes de consommation, M. Mani constate une évolution vers la consommation abusive de médicaments en association avec d'autres toxiques provoquant des problèmes nouveaux et plus compliqués. Selon lui, les problèmes de santé publique s'améliorent, mais la

⁸ Association genevoise de réduction des risques liés aux drogues.

dégradation psychosociale des toxico-dépendants est plus importante et difficile à expliquer. Au début du projet, 50% des usagers étaient en lien avec les structures de soins. On peut considérer aujourd'hui que près de 100% des personnes sont dans un lien thérapeutique.

Interventions de MM. Eric Moser (responsable de Cactus, local de consommation, associé à Yucca, café social) et René Eschmann (représentant de la Police municipale), Bienne

M. Moser nous présente le projet Yucca-Cactus comme un projet SMART: Spécifique – Mesurable – Acceptable – Réaliste – Temporel.

Le Yucca-Cactus est smart, car il est **Spécifique** pour des gens en souffrance qui ont eu des problèmes dans leur enfance, des maltraitances, voire des traumatismes; ils ont beaucoup de peine de s'intégrer socialement mais ne sont pas des réfractaires à la société. La plupart d'entre eux souhaiteraient une intégration sociale sans y parvenir. Pour les travailleurs sociaux de proximité, le contact avec cette population est très difficile; les gens sont fuyants, ils évitent le contact avec les structures sanitaires: manque de soins, d'assistance psychosociale, de réponse immédiate, mais aussi de travail de motivation, de travail de confrontation.

Mesurable Pour la population cible, la police cantonale estimait à 1500 le nombre de consommateurs de drogue en région biennoise. Trois cents étaient attendus au Cactus; actuellement plus de mille personnes sont inscrites, soit une utilisation de 80% en termes de places de consommation. Le projet est mesurable également parce qu'il n'y a pas de scène ouverte les jours d'ouverture de Yucca-Cactus et qu'elle a tendance à apparaître les dimanches et jours fériés. Le bistrot est ouvert plus longtemps que le local, les horaires ont été choisis en fonction de la recherche d'une diminution des inconvénients pour les commerçants et les habitants.

Acceptable Sur le plan éthique: on recherche l'idéal de l'abstinence, en travaillant avec les gens là où ils en sont; on les motive, on les accompagne, on les amène par la main vers les centres de consultation. C'est acceptable, au niveau de l'environnement, car cela permet de ne pas avoir de scène ouverte.

Il est très important d'être attentif à l'environnement, et à l'impact sur le voisinage immédiat. Il faut donc toute une série de mesures d'accompagnement pour être en contact avec la population. Une collaboration étroite entre la réduction des risques et la répression, avec des policiers qui sont régulièrement sur place, et développer d'autres mesures, comme des équipes de nettoyage encadrées par des pairs, afin de sensibiliser les usagers à respecter le voisinage.

Réaliste Cela signifie faisable. Après vingt ans d'expérience et une certification de qualité spécifique, QuaTheDa,

de l'Office fédéral de la santé publique, pour les centres d'accueil à bas seuil, il est possible d'affirmer que le projet est réaliste.

Enfin le **Temps** Pour la prise en compte de la dimension du temporel.

Yucca-Cactus est le seul exemple en Suisse d'un bistrot social avec un local d'injection. C'est économiquement très intéressant. Le Yucca a aussi un haut taux d'autofinancement (plus de 60%). Le Yucca est donc un bistrot social, qui dépend d'une association indépendante. Avant son ouverture, une petite scène ouverte s'était développée dans un parc avec chaque jour, soixante à septante personnes qui s'y réunissaient. Yucca permet aussi un autre contact avec cette population souvent marginalisée, qui souhaitait un «bistrot social» dans lequel ils recherchaient un lieu de vie normal, sans être pris en charge dans un espace géré par des soignants et des socio-éducatifs. Pour cela, l'équipe du Yucca est constituée de professionnels de la restauration et de l'hôtellerie.

René Eschmann. Pour la Police municipale, deux ou trois choses sont importantes: 1) on n'a plus vraiment de scène ouverte, grâce à Yucca-Cactus; le dimanche, lorsque les locaux ne sont pas ouverts, les usagers se retrouvent toujours dans le même endroit avec le risque de recréer une scène ouverte 2) il y a une scène assez importante de l'alcoolisme, à trois endroits de Bienne; le dimanche, ces groupes se rencontrent et pour la police, ce mélange est difficile à gérer, car il y a souvent des bagarres 3) pour la police, c'est une bonne chose que cette population se concentre dans et autour de ces locaux; si on cherche quelqu'un, on sait où on doit le chercher; quel que soit le lieu, on aura malheureusement toujours quelques problèmes avec les voisins. La police souhaite que le Yucca-Cactus soit ouvert 7 jours sur 7, ce qui n'est pas le cas maintenant.

Des ressources policières sont mobilisées, car il faut patrouiller davantage autour de ces locaux. Un groupe spécialisé de cinq personnes fait chaque jour des contrôles dans le restaurant; ils sont bien connus de tout le monde, en particulier les toxicomanes. Il est clair que, par ces contrôles, on veut éviter le trafic dans le restaurant. C'est un travail très important.

A la question de savoir combien d'usagers ont été convaincus de faire une cure de sevrage grâce au local d'injection, M. Moser nous dit ne pas disposer de données, mais que les liens avec les structures de haut seuil se sont intensifiés. Concernant le risque de la polytoxicomanie induit par la proximité des deux lieux, M. Moser précise que ce n'est pas la structure en place qui provoque la surconsommation, car les usagers le font déjà, et que comme cela se passe, il vaut mieux que ça le soit à l'intérieur des locaux que dans la rue. M. Eschmann précise la nécessaire collaboration avec la Police cantonale et sa brigade des stupéfiants pour gérer les aspects répressifs.

Les deux intervenants se disent très satisfaits de la collaboration qu'ils ont établie et entretiennent pour gérer la question de la toxico-dépendance à Bienne.

*Intervention de M. J. L.,
ancien toxicomane et usager des structures
socio-thérapeutiques lausannoises*

M. L. est suisse, il a trente-quatre ans, et il travaille dans la même entreprise depuis maintenant trois ans. Il a fait une maturité, et a commencé des études à l'EPFL (deux ans). Son parcours dans la dépendance l'a amené à la Fondation du Levant, au Foyer du Relais, au centre Saint-Martin. Il a été suivi pour une cure à la méthadone ainsi que pour divers traitements, liés à une hépatite. Il situe le début de ses consommations et de sa dépendance au moment d'une blessure qui l'a empêché de poursuivre une activité sportive de haut niveau. Il souffre d'un trouble bipolaire (maladie psychique qui se manifeste par des troubles de l'humeur, qui évolue par périodes, sous forme d'exaltation, à d'autres moments sous forme de dépression grave). Il s'est rendu à Bienne, tant au bistrot qu'au local d'injection. Il a aussi bénéficié de Sport'Ouverte pour diverses activités sportives et valorise beaucoup les objectifs de cette association. Il remercie les intervenants qui lui ont donné des chances et l'ont aidé à s'en sortir. Il est favorable aux projets d'ECStup, en mettant en avant la réduction des risques pour protéger la santé des personnes. Il réclame de la part du monde politique davantage de cohérence dans l'offre de soins et de soutien aux toxicomanes en formulant une pensée émue à l'intention de ses compagnons disparus soit en raison d'une overdose, soit d'une maladie infectieuse contractée en raison des injections.

Diffusion du film *Parasol II*, réalisé à la demande de la Ville. Ce film est constitué de témoignages des personnes issues du groupe des marginaux présents à la Riponne. Ils se prononcent sur les questions de l'utilité ou non d'un local d'injection, d'un bistrot social ainsi qu'à celle de leur localisation.

Troisième séance (17.4.07):

Membres de la commission: M^{mes} et MM: Solange Peters, Marlène Bérard, Françoise Longchamp, Adèle Thorens, Diane Gilliard, Grégoire Junod, Xavier de Haller, Claude-Alain Voiblet, Roland Philippoz, rapporteur. Excusé: Laurent Rochat.

Membre de la Municipalité: M. Jean-Christophe Bourquin, directeur de la Sécurité sociale et de l'Environnement. Collaborateurs de l'Administration communale: M^{me} Geneviève Ziegler, adjointe aux questions de toxicomanie (prise des notes de séance). Excusé: cap. Pascal Rossier, chef de Police-secours.

La commission siège de 8 h à 12 h. Le préavis est examiné point par point.

L'objet du rapport-préavis et les points 2, 3 et 4 «Toxicomanie: situation actuelle» ne donnent pas lieu à beaucoup de commentaires, les discussions générales et les témoignages des deux premières séances ayant déjà permis de soulever ces points et à chacun de faire part de ses positions. Seule la question de la diminution du nombre de seringues distribuées a suscité des interrogations et a permis à M. le municipal de fournir des compléments d'information sur les habitudes de consommation et de formuler des hypothèses de réponses. La récupération des seringues, avec le but d'améliorer le taux de retour, nécessite la mise au point de techniques pour compter le nombre de seringues récupérées et obtenir ainsi des résultats plus fiables.

Au point 5 «Prestations communales actuelles: toxicomanie et marginalité», la mission, le rôle et les résultats de l'UniSET ont été longuement discutés. Des explications ont été données sur les choix de la Municipalité, sur les moments de crise avec les déplacements de la population marginale de Saint-Laurent à la rue de l'Ale (déplacement «spontané» en raison de l'effondrement de la place Saint-Laurent) puis la tentative de déplacement à la Promenade de la Solitude, refusée par tous, collaborateurs d'UniSET y compris, puis la Riponne, localisation actuelle du groupe.

Le point 5.4 «Action de la police en matière de stupéfiants» soulève des questions. Un commissaire souhaite savoir dans quelle mesure les moyens policiers dans ce domaine ont été renforcés, à Lausanne et dans le canton. Des informations complémentaires seront fournies par le Corps de police lors de la prochaine séance.

Les points 5.6 et 5.7 «Manger» et «Dormir» suscitent des observations sur l'absence de la dimension humaine lorsque l'on se concentre surtout sur les besoins de base comme manger et dormir. Traitant à la fois les besoins spécifiques des toxicomanes et la question de la marginalité, le préavis peut induire une certaine confusion, au détriment de certaines personnes issues de la marginalité et qui ne consomment pas de toxiques. Des données complémentaires sur les Colis alimentaires (point 5.6) ont été fournies par la Fondation Mère Sofia et seront abordées au moment de la discussion des propositions. La question de l'extension nécessaire ou non de l'offre pour dormir est longuement discutée. Faut-il augmenter la capacité du dispositif par une ouverture 12 mois par an de l'Abri PC, par exemple? Des explications sont données sur les changements de priorités effectués cet hiver dans les structures et sur la question délicate des musiciens de rue. Il est demandé que la Municipalité fournisse en fin d'année les taux de fréquentation des trois structures, pour évaluer à nouveau cette question. M. Bourquin annonce que ces données figureront dans le rapport de gestion DSSE.

Le point 5.8 soulève des questions sur Béthraïm, Tandem et l'Eveil. La discussion est repoussée à la discussion des propositions.

Le tableau II, p. 20 [p. 516], suscite quelques commentaires et demandes de précisions. Une commissaire souhaiterait que les montants liés à la prévention apparaissent, mais en l'état, cela n'est pas possible. Pour la prochaine séance, il est demandé de fournir un tableau comportant les montants totaux des subventions et non seulement les subventions communales.

La commission aborde ensuite le point 6 «Propositions». Une assez longue discussion porte sur le traitement, au Grand Conseil, de la motion «Leuba» visant à interdire ou à légiférer sur les automates à seringues. Un commissaire s'appuie sur cette motion et sa discussion en commission pour tenter de montrer l'illégalité de la décision lausannoise d'installer des distributeurs de seringues. La décision du Grand Conseil, avec rapports de majorité et de minorité, devrait tomber en mai. A ce point, la commission a appris qu'il n'y a pas de base légale pour de tels appareils et donc qu'aucune demande d'autorisation n'était nécessaire pour pouvoir les installer. S'agissant du Distribus, il est demandé que les horaires du Distribus et ceux de l'ECStup soient bien coordonnés pour maximiser l'accès.

Le point 6.2.2 «Proposition 2: Créer un espace de consommation de stupéfiants (ECStup)» est abordé sur ses aspects généraux: contexte, objectifs et population cible. L'avis de droit du Pr. Schultz (Hans Schultz: Gutachten zur rechtlichen Zulässigkeit von «Fixerräumen», OFSP Berne, 1989) est discuté, situant l'ECStup dans le cadre légal. La question des overdoses dans les ECStup et des responsabilités en cas d'accidents à l'intérieur et dans les environs immédiats suscite des commentaires. L'attribution du mandat ECStup à ABS s'est faite sur la base d'une consultation des milieux concernés. Aucune autre institution n'était prête à s'engager dans ce mandat et ABS, active dans le milieu de la toxicodépendance, gérant Le Passage, s'est imposée naturellement. Concernant la population cible, des commentaires sont faits sur la précision des données et sur les exigences qui seront posées aux futurs usagers. L'accès ne sera pas limité aux résidents lausannois ou vaudois, les objectifs de prévention étant les plus importants. Les usagers potentiels, venus de l'extérieur de la ville ou du canton, consommeront où qu'ils soient: autant qu'ils le fassent dans de bonnes conditions sanitaires. Si on sait qu'il n'y aura pas de contrôle d'identité, chacun devra donner son nom pour s'identifier et devra accepter les règles de fonctionnement de l'ECStup.

Quatrième séance (24.4.07):

Membres de la commission: M^{mes} et MM: Solange Peters, Marlène Bérard, Françoise Longchamp, Adèle Thorens, Diane Gilliard, Grégoire Junod, Xavier de Haller, Claude-Alain Voiblet, Laurent Rochat, Roland Philippoz, rapporteur.

Membre de la Municipalité: M. Jean-Christophe Bourquin, directeur de la Sécurité sociale et de l'Environnement. Collaborateurs de l'Administration communale: M^{me} Geneviève Ziegler, adjointe aux questions de toxicomanie (prise

des notes de séance), M. François Bezençon, coordinateur SSE-SPS, cap. Pascal Rossier, chef de Police-secours.

La commission siège de 8 h à 12 h.

La séance débute avec la présentation par le cap. Rossier d'un document qui donne des chiffres sur les effectifs policiers entre 2002 et 2005 et décrit les opérations CELTUS et ALPHA. Ce document et les explications du cap. Rossier montrent à la commission l'efficacité des mesures prises par la police pour diminuer l'impact du trafic de rue.

Le document contenant les informations complémentaires sur les subventions et les budgets des institutions concernées par le préavis est présenté par M^{me} Ziegler.

L'examen du préavis se poursuit au point 6.2.2 «Organisation de l'ECStup».

Diverses rumeurs circulent concernant la localisation de l'ECStup. M. le municipal répond qu'il doit attendre que les documents soient signés, ce qui se fera dans les prochaines semaines. Les voisins et le quartier en seront immédiatement informés, car l'expérience a montré tant la nécessité de dédramatiser ces projets que l'importance de ce travail de proximité. Il réaffirme que le Conseil communal votera en connaissance de cause. L'annonce sera faite de façon transparente, car il ne sert à rien de dire «ce sera à Lausanne ou au centre ville». Le travail de proximité avec les habitants du quartier est nécessaire au moment de l'annonce et par la suite. Concernant la surface de l'ECStup, elle dépendra des locaux trouvés mais un minimum de 200 m² est demandé.

Sur la question des horaires d'ouverture, le choix d'ouvrir 6 jours et non 7 est lié d'une part à la question des coûts et d'autre part au fait que la Municipalité estime qu'un des buts de la structure est de faire acquérir des automatismes aux usagers; l'espace ne fonctionnera pas 24 heures sur 24, ni 7 jours par semaine, mais ce public peut supporter cela et apprendre des règles à pratiquer lorsque ce lieu est fermé. Si la nécessité est avérée, une motion pourra être déposée, comme à Bienne, pour une ouverture de 7 jours. Et, contrairement à Bienne, le bistrot social fonctionnera 7 jours par semaine. Concernant les coûts, M. Bourquin évoque les débats au Grand Conseil, pour souhaiter que le Canton participe dans ce domaine, car Lausanne est seule à faire beaucoup en matière de «réduction des risques». Revenant sur les horaires restreints en matière de remise de seringues, une commissaire plaide pour l'efficacité d'un tel espace: s'il est jugé efficace, en termes de santé et de réduction des maladies, alors il ne faut pas de demi-mesure et il y a lieu d'investir l'argent nécessaire. Pour le conseiller municipal, il est clair qu'avec une participation du Canton on pourrait reprendre la réflexion et développer l'offre en augmentant les heures d'ouverture et l'accessibilité.

En ce qui concerne les horaires, un commissaire s'étonne que la récolte de données et le travail administratif se fasse

en dehors des heures d'ouverture du centre. Le conseiller municipal met l'accent sur le côté très problématique de cette population d'usagers, leur comportement parfois violent, et sur ce lieu où l'on ne peut pas se permettre une absence de concentration dans la surveillance des personnes. Pour une commissaire, cette activité professionnelle est particulièrement délicate et elle nécessite de la concentration et de la disponibilité, car elle est soumise à des risques sanitaires (de se piquer par exemple). Pour ces raisons, il est préférable que ces activités administratives se fassent en dehors des heures de présence des usagers. Ainsi, les professionnels, comme à «Quai 9», travailleront 8 heures par jour, alors que le centre sera ouvert durant 7 heures.

Des questions se posent sur la responsabilité de la Ville et des professionnels en lien avec la consommation de stupéfiants. Pour ce qui est du bistrot social, il sera fermement interdit d'y consommer des drogues, même si des usagers futurs ont déjà fait des remarques sur le fait qu'il n'auront pas le droit d'y consommer du cannabis, alors qu'il sera possible de consommer des drogues dures à l'ECStup. Une commissaire s'interroge sur la responsabilité du personnel, en cas d'overdose, après une injection sous surveillance: une personne va-t-elle porter plainte contre la Ville, après avoir été réanimée, à cause d'un mauvais produit acheté au marché noir? L'intervenant, qui aura en quelque sorte autorisé la personne à effectuer son injection, risque-t-il d'être inquiété par la justice en cas de problème? L'avis de droit du Prof. Schultz spécifie que les conséquences négatives sont moindres, puisque des actions préventives ont été entreprises sur le plan sanitaire; il vaut mieux cela que de laisser les injections se faire dans la rue ou dans des lieux non protégés. Ainsi, on peut comparer cette situation avec celle d'un ambulancier qui prend en charge une personne qui a fait une overdose sur la place publique; il aura des automatismes, des bons gestes pour éviter le pire, mais on ne peut pas l'accuser de ce qui s'est passé avant. Pour cette raison, en aucun cas un professionnel ne fera une injection; ils surveillent et donnent des conseils en fonction de l'état de santé du toxicomane qui peut aussi entendre qu'il n'est pas en état de faire cette injection et être amené à y renoncer. Des panneaux ou des affiches précisant que la responsabilité du personnel n'est pas engagée en cas d'accident lié à la consommation seront apposés dans le local. La RC de la Ville est-elle susceptible d'intervenir en cas de problèmes? Comme le personnel sera engagé par la Fondation ABS, la réponse est non, mais M. le municipal assure que cette question sera étudiée.

Aucune surveillance n'est prévue en salle d'inhalation: n'y a-t-il pas également des risques? En matière d'inhalation, les risques sont liés aux éventuels problèmes de comportement des personnes, à leur éventuelle violence, mais les risques d'overdoses n'existent pas. A Bienne, le local d'inhalation est vitré, ce qui permet aux soignants une surveillance depuis l'extérieur, car il ne faut pas que le personnel inhale les vapeurs en étant présent dans le local.

Des questions se posent sur la dotation en personnel et sur l'évaluation du coût des postes. Une commissaire s'interroge sur le faible pourcentage du médecin (30%) et demande quelles seront ses activités spécifiques. Ce praticien donnera des consultations médicales à raison de trois demi-journées par semaine, sans être présent dans la salle d'injection. A titre de comparaison, à Genève, la dotation en médecins est de 10 ou 15%. Pour ce qui est des autres intervenants, la dotation en personnel semble bien, voire trop bien comptée par rapport aux valeurs habituellement admises au Canton. M. Bourquin explique que la Municipalité souhaite assurer des conditions de travail meilleures que celles du Canton qui, avec ses mesures d'économies dans la santé publique, a provoqué des effets catastrophiques sur le personnel, souvent en sous-effectif. Une commissaire relève la pénibilité du travail dans un local de consommation, les risques et la nécessité de prendre le temps de se parler après des événements difficiles. Cette population n'est pas gratifiante et le tournus parmi le personnel risque d'être particulièrement élevé. Les difficultés de recrutement pourront également être importantes, raison pour laquelle les conditions de travail devront être attractives pour pouvoir engager du personnel. A noter que ces conditions ont été discutées avec la Fondation ABS et qu'il n'est pas évident qu'ils soient d'accord de poursuivre la collaboration si elles sont modifiées.

Concernant les salaires, ils apparaissent comme surévalués, particulièrement pour le personnel sociosanitaire; habituellement, c'est un coût annuel moyen de Fr. 100'000.- par poste qui est admis, alors qu'il est supérieur dans le préavis. S'agissant d'une estimation, les montants prévus ont été quelque peu tirés vers le haut pour conserver une marge en fonction des professionnels qui seront engagés, de leur formation et de leur niveau de compétences compte tenu de la spécificité de cette activité. On peut ainsi estimer qu'une marge de 10% a été prise dans l'estimation de ces salaires. Concernant les conditions de travail du personnel de ABS, elles sont globalement calquées sur celles du personnel communal.

Les collaborateurs de l'Administration communale expliquent le concept de sécurité proximal mis en place. Partout en Suisse, la même réflexion a eu lieu. Il s'agit de concilier des intérêts de santé publique avec les intérêts de sécurité publique. Si on laisse le Corps de police devant l'ECStup, personne ne se rendra dans ce lieu, car les policiers devraient intervenir par rapport au produit illicite transporté. Confier le concept de sécurité proximale à des agents privés résout en partie ce problème car, même si ils ne sont pas assermentés, ils peuvent, à l'instar de ce qui se fait dans les boîtes de nuit, interpellé des personnes pour flagrant délit. Il faut dire que la mission de ces agents sera déterminée par la Municipalité, d'entente avec le Corps de police et la DSSE. Cette mission consistera à lutter contre le trafic, inacceptable autour de ces locaux. Plus loin, la police pourra intervenir, soit à la demande des agents de sécurité, soit à la demande du personnel à l'intérieur de l'ECStup. Pour les agents de sécurité, il s'agira de repérer

les personnes qui trafiquent et de les faire partir, ou alors d'appeler la police s'ils n'y parviennent pas. Les agents privés n'ont aucun pouvoir judiciaire, mais ils doivent intervenir dans un certain périmètre et dans certains cas définis au préalable. C'est ce qui se passe avec la charte signée par les établissements de nuit, concept qui a été mis en place avec les autorités judiciaires et qui fonctionne bien.

Un commissaire exprime ses réserves à l'idée de confier cette tâche à des privés, d'une part parce qu'il estime que c'est une tâche de l'Etat, et d'autre part à cause des conditions de travail de ces employés d'entreprises privées. La réponse est simple: on ne peut pas mettre les policiers face une double contrainte, être obligés d'arrêter et de dénoncer les personnes parce qu'elles transportent des substances illicites et ne pas le faire parce que ces personnes se rendent à l'ECStup. Avec des agents de sécurité, on a choisi la solution la moins mauvaise, car ils ne sont pas obligés de dénoncer les délits. A Genève et à Berne, l'option de ne pas engager d'agents de sécurité dans un premier temps a été un échec qu'ils peinent à rattraper maintenant, les ressources financières n'ayant pas été prévues d'emblée. Il est rappelé que tout trafic sera interdit dans l'ECStup et que les éventuelles transgressions seront combattues par le personnel, avec l'aide de la police si nécessaire. Il n'y aura pas d'espace de non-droit.

Des séances d'information seront mises sur pied à l'intention de tous les agents de Police-secours, pour présenter le projet, répondre aux questions et établir une bonne collaboration.

Le Conseil communal sera informé des résultats de l'évaluation faite par l'IUMSP. La Municipalité sera transparente vis-à-vis des données.

La Municipalité prévoit l'ouverture de l'ECStup 6 mois après la décision finale (du Conseil ou alors du peuple). Ce qui signifie dans le courant de l'année 2008.

La question du *testing* par Prevtch fait l'objet d'une discussion sur ses objectifs et sur l'impression d'une commissaire d'un encouragement à la consommation de substances illicites. M. le municipal rappelle les objectifs de ces actions en précisant que ce soutien à Prevtch ne se fera que si le Canton intervient aussi par un financement. Aujourd'hui, Prevtch ne fait pas de *testing*, car le Canton ne l'autorise pas encore.

Concernant la suppression de la subvention pour les colis alimentaires, M. Bourquin explique que la Municipalité considère cette prestation comme redondante, car elle se situe dans la mission du CSR et que celui-ci la remplit. Le fonctionnement du service social n'est pas parfait, mais sa mission est claire et il est en mesure d'agir dans l'urgence, lorsque la situation l'exige, par des interventions dans l'heure qui suit, avec chèque à l'appui si nécessaire. Il reprend les données fournies sur les bénéficiaires des Colis

pour souligner qu'à part les migrants en situation irrégulière (MSI), toutes les autres personnes sont susceptibles d'être prises en charge par le CSR. Si une réorientation vers un autre service est nécessaire, elle se fait. La dotation en personnel pour le CSR est réévaluée de façon régulière, en fonction du nombre de dossiers et elle permet d'accueillir les personnes qui ne seront plus soutenues dans le cadre des Colis. Une commissaire est convaincue qu'il existe de multiples cas limites, dans lesquels des personnes ne peuvent pas être suivies par le CSR, comme des SDF, ou des personnes âgées, ou des étrangers dans des situations exceptionnelles. Dans ces cas, les colis sont très utiles. Elle estime que des moyens manquent pour l'accompagnement des personnes, pour les aider à accéder aux structures à haut seuil ou aux structures spécialisées nécessaires.

A la question de savoir ce qui sera perdu en termes d'encadrement social par rapport au dispositif actuel, pour l'ensemble des personnes marginales considérées ici, et non spécifiquement des toxicomanes, M. Bourquin évoque l'intervenant extérieur, qui pourra aller au bistrot social; de même, tous les autres intervenants du réseau sociosanitaire pourront y venir pour entrer en contact avec cette population. Il décrit aussi le futur bistrot comme un espace associatif, ou plusieurs initiatives seront possibles, mais qui restera dans une logique de bistrot et non de lieu d'accompagnement.

Un commissaire souligne que les personnes souffrant de troubles psychiques, qui fréquentent actuellement Le Passage n'auront plus ce lieu et ne trouveront ni à l'ECStup, ni au bistrot social, l'encadrement qui leur a été favorable au Passage. La commission souhaite qu'on ne crée pas un trou dans le filet social, que la Fondation ABS soit saisie d'une mission de continuité et qu'elle puisse se donner les moyens pour l'accompagnement social nécessaire en gérant au mieux les ressources du dispositif et l'activité de l'intervenant de rue.

Une commissaire s'inquiète de la consommation d'alcool, qui serait favorisée par l'ouverture du bistrot social; elle évoque les problèmes liés à la polyconsommation, très néfaste pour ces personnes, et se demande si la Municipalité ne cautionne pas cette consommation d'alcool. Pour la Municipalité, la consommation de plusieurs produits est un problème grave, mais le bistrot ne favorise pas cette consommation, qui a lieu de toute façon sur la place publique; le bistrot aura pour effet de canaliser ces consommateurs vers un lieu, qui aura des règles de fonctionnement et des messages de prévention. M. Bourquin précise encore que dans les possibilités envisagées, le bistrot social et l'ECStup seront dans le même immeuble mais avec des entrées tout à fait séparées, contrairement à la situation biennoise.

Le chapitre 6.5 sur les autres structures du DSB provoque plusieurs commentaires, les commissaires souhaitant que l'axe occupationnel ne soit pas abandonné. Les diminutions de subventions pour l'Eveil et Sport'Ouverte mettent cette question sur le tapis. Selon M. Bourquin, les choses

doivent se faire les unes après les autres, et le préavis «politique sociale» doit nous donner les axes principaux de la réflexion. La Municipalité va porter son attention sur le cinquième pilier, celui de la réinsertion, qu'elle entend étudier sérieusement.

Au point 8 «Conséquences du rapport-préavis sur le budget», un commissaire propose que le tableau VI, à la page 44, soit inclus dans la conclusion 1, pour que la commission, puis le Conseil communal, puissent amender les lignes avec les montants.

Un autre commissaire propose quant à lui de scinder la conclusion et de mettre dans la conclusion 1 le principe de l'ECStup, ainsi que du bistrot social, et d'ajouter la réorganisation du dispositif à la conclusion 2.

Une discussion s'engage sur la formulation de ces conclusions et de ses conséquences sur le vote que sera amené à faire le Conseil communal, et en cas de référendum, le peuple. Une partie de la commission est d'accord avec toutes les propositions du préavis, sauf l'ECStup et le bistrot social. Pour la Municipalité, le dispositif ne peut pas être réaménagé sans que l'ensemble du préavis ne soit accepté.

Deux propositions émergent ainsi de la discussion :

- il est nécessaire de joindre le tableau VI à la conclusion 1 pour être clairs avec le peuple et qu'il dispose d'une information complète;
- il faut séparer la conclusion 1 pour dissocier l'ECStup et le bistrot social du réaménagement du dispositif.

Finalement les deux propositions d'amendement de la conclusion 1 ci-dessous sont opposées :

- 1) d'accepter l'ouverture d'un espace de consommation de stupéfiants, d'un bistrot social et le réaménagement du dispositif lausannois en matière de toxicomanie, ainsi que ses conséquences sur le budget 2008 de la Ville, telles que présentées ci-dessous;
- 2) A. d'accepter l'ouverture d'un espace de consommation de stupéfiants et d'un bistrot social;
B. d'accepter le réaménagement du dispositif lausannois en matière de toxicomanie, ainsi que ses conséquences sur le budget 2008 de la Ville, telles que présentées ci-dessous.

Au vote, la première proposition est acceptée par 6 voix contre 4.

L'amendement 1 tel que formulé ci-dessus est adopté par 8 oui, 1 non et une abstention.

Enfin les conclusions sont votées une par une :
La conclusion 1 amendée est acceptée par 6 oui et 4 non.
La conclusion 2 est acceptée par 7 oui, deux non et une abstention.
La conclusion 3 est acceptée par 6 oui et 4 non.

Une commissaire annonce au nom de son groupe qu'elle va rédiger un rapport de minorité. Le rapporteur soussigné souhaitant rendre son rapport dans un délai bref demande que le rapport de minorité soit également rédigé rapidement, ce qui pourra vraisemblablement être le cas.

Rapport de minorité

Rapport photocopié de M^{me} Françoise Longchamp (LE), rapportrice de minorité : – Face à la déferlante doctrinaire des représentants des partis majoritaires, les commissaires de LausanneEnsemble et de l'UDC de la commission entendent faire connaître les raisons politiques, philosophiques, de santé publique et pragmatiques qui motivent leur opposition à la création d'un espace de consommation de produits stupéfiants.

Nous le ferons en traitant les points qui nous paraissent essentiels, sans reprendre dans l'ordre et un par un les thèmes abordés par le préavis.

La question initiale d'éthique

Nous affirmons que la drogue est le contraire de la vie, la négation de l'homme. Elle est destructrice des personnes, des familles et de la société. Nous en concluons que rien, absolument rien ne peut être utilisé comme prétexte ou argumentation pour en faciliter la consommation, développer son commerce et lui donner une apparence de légalité. Cette position de principe impose au départ le refus de la création d'un espace de consommation (ECStup) tel que présenté dans le préavis 2006/66.

La politique du « toujours plus » si chère aux toxicomanes

C'est dans cette tendance que s'inscrit depuis de trop nombreuses années la politique suivie en matière de toxicomanie par les Autorités lausannoises notamment. Elle a pour première conséquence inéluctable l'acceptation progressive de la drogue et son implantation dans notre société. Elle est à l'origine des dramatiques conséquences que vivent les toxicomanes, ainsi distraits des véritables solutions qui s'offrent à eux. Reprenons quelques paliers de cette banalisation de la drogue dans notre société :

- Les Autorités ont commencé par ne plus faire la chasse systématique aux dealers ni aux consommateurs.
- Elles ont ensuite proposé de permettre aux drogués d'obtenir des seringues neuves en échange des seringues usagées. On faisait ainsi coup double : on diminuait le risque sanitaire d'infection des toxicomanes d'une part et on nous promettait des parcs et des places publiques propres, d'autre part.
- La réalité est que cela n'a strictement rien changé et que l'on a passé au pas suivant : les distributeurs de seringues propres, indépendamment de la restitution de la seringue usagée. On sait en outre que les «poubelles» à seringues ne récoltent que peu des seringues distribuées.

- Les institutions à bas seuil ont été multipliées. Une institution à bas seuil est un endroit dans lequel on fait en sorte que le drogué ne subisse pas d'autres atteintes que celles que lui inflige la consommation de drogue: on le soigne, on le lave, on le nourrit, on le désaltère, on le réchauffe... mais on le laisse consommer sa drogue. Or, ces institutions n'ont de véritable sens sanitaire et politique que si elles sont flanquées à des meilleurs éducateurs en la matière. Charge à ceux-ci de diriger les toxicomanes vers la seule issue possible pour eux: une thérapie axée sur l'abstinence et la réhabilitation physique et morale. Telle n'est pourtant pas la réalité lausannoise.

On voit clairement qu'à chaque étape on se retrouve au même stade: celui où la question se pose de faire un pas de plus! Et qu'à chaque fois, la drogue marque une avancée supplémentaire dans la légitimité que lui donne notre société.

Est-ce bien cela que nous voulons proposer aux Lausannoises et aux Lausannois?

L'argument sanitaire

Il est à notre sens particulièrement grave et pervers: affirmer qu'un tel local permettrait de diminuer le risque d'infection d'hépatite C ou de VIH pour les toxicomanes est un leurre. Prétendre que nos enfants seront ainsi «mis à l'abri du risque» est une affirmation dépourvue de réelle substance.

Quatre cents à 500 drogués seront là, qui s'injectent entre trois et vingt doses de leur poison par jour. L'ECStup, tel qu'il est prévu, ne permet que d'en traiter une centaine par jour, à raison d'une dose chacun... on est loin du compte. La consommation dans ces locaux ne remplacera évidemment pas la consommation «sauvage». Elle s'y ajoutera, contribuant à un accroissement de la consommation.

Il faut ajouter que de tels centres d'injection sont essentiellement fréquentés par des toxicomanes «aguerris» qui se droguent depuis des années. Ils y verront là d'abord un confort supplémentaire qui leur est offert par la société. Mais aussi une forme de reconnaissance de leur déchéance et, plus encore, une légitimité du comportement qui les a amenés là.

La réalité est évidemment tout autre: le local d'injection, pas plus que les distributeurs de seringues, ne limite réellement les risques d'infection par des seringues usagées. Un toxicomane se drogue quand il en ressent le besoin, la nécessité. Il le fait là où il se trouve avec le matériel qu'il a à disposition. Imaginer qu'il puisse se déplacer pour aller chercher une seringue est une dangereuse illusion.

La réalité est visible à Lausanne: malgré les cinq structures lausannoises qui proposent l'échange de seringues, les échanges ont diminué progressivement jusqu'à la fin de l'année 2004, à environ 7000 unités par mois. Les pages 9 et 10 du rapport-préavis sont extrêmement instructives à

cet égard. Cette mesure permet de banaliser un peu plus la drogue sans vraiment lutter contre les effets qu'elle prétend abolir.

L'argument de l'ordre public

Pense-t-on vraiment éviter les rassemblements et libérer les rues du centre, commerçantes et d'habitation, des toxicomanes et des dealers, comme le promet la main sur le cœur M. le municipal Bourquin? Là également, le leurre est total. La réalité connue est que tout endroit qui facilite ou qui autorise la consommation de stupéfiants est un puissant signal pour les dealers. Ils accourront de Lausanne, des environs, probablement d'autres cantons et de la France voisine. Les expériences faites à Genève de ce point de vue sont significatives.

Puis les toxicomanes se rendent inévitablement là où se trouvent les dealers.

Le résultat est programmé: nous allons assister à une augmentation de la population de toxicomanes et de dealers que l'on retrouvera dans les rues, dans les halls de nos maisons, dans nos caves, où le trafic se pratiquera et où les injections se feront. Criminalité en hausse, agressions, vols, insécurité, bagarres, règlements de comptes: c'est programmé.

La drogue gagne du terrain tous les jours

A chaque fois que la société abaisse le seuil de ses exigences face au trafic et au marché de la drogue, la conséquence est immédiate et inéluctable: on assiste à une augmentation du commerce et de la consommation de stupéfiants.

Aujourd'hui, à Lausanne, les espaces de deals et de consommation s'étendent à partir de leurs points de fixation. Ils se ramifient dans les rues et les quartiers voisins... comme la drogue se répand dans le corps des malheureux qui y sont accrochés. De plus en plus de quartiers sont aujourd'hui contaminés. Il faut mettre un terme à cette politique de fuite en avant. La création d'un ECStup va dans la direction opposée.

Quel message à l'attention des plus jeunes?

A juste titre leurs parents, leur patron d'apprentissage, tous ceux qui d'une manière ou d'une autre sont chargés d'exercer l'autorité sur les plus jeunes, leur disent et leur répètent que la consommation de stupéfiants est mauvaise, dégradante, dangereuse, mortelle. Et voilà que les autorités publiques, non seulement en tolèrent de plus en plus le commerce et la consommation, mais encore font en sorte de la faciliter, de la rendre «confortable». Quelle incohérence dans les messages!

La responsabilité morale et financière

Que se passerait-il dans le cas d'une overdose suite à une injection dans le local communal? Quelle serait la

responsabilité non seulement morale mais aussi financière de la Commune? La question n'a pas été étudiée sérieusement.

L'abandon pur et simple de la population toxicomane?

Une partie non négligeable de la population, de même que des hommes et femmes politiques, est tentée par l'abandon de cette population toxicomane. La déchéance des drogués et la persistance apparemment volontaire de leur marginalisation irrite et indispose. On entend des messages tels que: «Après tout, s'ils veulent se droguer, qu'ils se droguent et laissons-les tomber malades et mourir. On en sera débarrassé!»

Un tel langage n'est pas rare. Il est notamment tenu par ceux qui font comme si le toxicomane était un homme libre qui décidait souverainement de se droguer. Il faut dire et répéter à quel point ce langage est indigne. Qu'ils en soient conscients ou non, ceux qui prônent l'implantation d'un espace libre et sanitaires surveillé de consommation de stupéfiants s'inscrivent pourtant précisément dans cette ligne d'abandon.

Les toxicomanes sont des malades qui doivent être soignés. Il en va également de la responsabilité des Autorités publiques de faire en sorte que leur addiction ne prenne pas le dessus plus que ce n'est déjà le cas, en multipliant les occasions pour eux de se défilier devant une thérapie axée sur l'abstinence, nécessairement longue et douloureuse, mais en dehors de laquelle il n'y a pas de salut.

Partout dans le monde, la simple multiplication des institutions à bas seuil n'a eu pour effet que d'ancrer toujours plus les toxicomanes dans leur dépendance, les éloignant ainsi des institutions qui seules peuvent leur apporter la rémission.

Nous refusons cette approche simpliste et irresponsable.

Notre proposition découle très directement de nos positions telles que défendues ci-dessus:

Nous demandons que le Conseil communal rejette le préavis N° 2006/66.

Considérant que ce local n'est pas une solution mais, bien plus, une lâcheté supplémentaire, nous demandons que les montants que la Municipalité propose d'affecter au local d'injection et d'inhalation soient dirigés, selon une répartition à déterminer:

- à la prévention, notamment en dotant les centres actuellement ouverts d'intervenants qualifiés, investis de la mission de diriger celles et ceux qui les fréquentent en direction du sevrage et de l'abstinence;
- aux institutions proposant des thérapies axées sur l'abstinence et la réhabilitation physique et morale.

Nous demandons que, pour un projet si important pour la ville, véritable enjeu de société, votre Conseil décide, dans la vision de démocratie participative à laquelle les majoritaires sont si attachés, de soumettre spontanément sa décision à la population.

Le président: – Nous allons procéder de la façon suivante: nous aurons tout d'abord une discussion générale au cours de laquelle chaque groupe pourra donner sa position. Nous aborderons ensuite les interventions personnelles et passerons à l'étude du préavis. Mais avant, il importe que chaque groupe puisse donner sa position dans une déclaration initiale.

J'ouvre la discussion, groupe après groupe.

Discussion générale

M^{me} Diane Gilliard (AGT): – Ce soir, A Gauche Toute! réitère son soutien au projet de la Municipalité d'ouvrir un espace de consommation de stupéfiants et, dans la foulée, de repenser globalement l'ensemble du dispositif destiné aux personnes durement marginalisées de la ville. Notre groupe votera donc unanimement ce préavis. L'enjeu est important et nous ne nous attarderons donc pas sur les aspects touchant à la «rationalisation» du dispositif, qui mériteraient peut-être quelque commentaire.

Depuis quelques années, le débat sur la politique lausannoise en matière de toxicomanie est revenu à intervalles réguliers dans ce Conseil, au fil des motions, des postulats et des préavis. C'est peu de dire que les positions sont tranchées, et les opinions faites. Je serai donc brève.

Je dirai seulement que je ne crois pas que l'ouverture d'un espace permettant aux toxicomanes d'injecter ou d'inhaler leurs produits dans des conditions respectueuses de l'hygiène, de la protection contre les épidémies et de la dignité humaine soit une affaire de gauche ou de droite. Je ne suis pas sûre que toutes les villes canadiennes, ou britanniques, ou même alémaniques, qui ont choisi de soutenir de telles structures sur leur territoire, aient toutes été des villes gouvernées à gauche. M^{me} Peters, à partir de sa connaissance médicale du sujet, nous l'a longuement expliqué à diverses reprises: c'est une question de pragmatisme. Un espace de consommation de stupéfiants n'est de loin pas la seule réponse, il n'est qu'une des pièces du puzzle entier (lieux d'accueil à bas seuil, traitements ambulatoires, traitements résidentiels, mesures d'insertion diverses), qui doit permettre, à terme, aux personnes consommant des produits stupéfiants au-delà de toute mesure de retrouver une certaine stabilité existentielle, sinon l'abstinence totale.

Un aspect tient particulièrement à cœur de A Gauche Toute! dans ce projet. Un aspect, à notre avis, trop peu évoqué dans les débats: celles et ceux qui pourront recourir à cet espace sociosanitaire sont, dans leur majorité, des personnes vivant dans une grande pauvreté. Non seulement dans la pauvreté matérielle (parce que vivant d'une rente

AI ou du revenu d'insertion, et parfois sans logement), mais aussi dans la pauvreté sociale et culturelle. Donc psychique et affective. En effet, ce sont trop souvent les fils et les filles des couches les plus dominées de la population qui paient le plus lourd tribut à la drogue. Et qui, faute de moyens sociaux, culturels et professionnels construits dans leur enfance et leur prime jeunesse, ne parviennent plus à s'en sortir, comme on dit. Et donc se retrouvent en situation de consommer leurs produits illicites dans la rue, dans les couloirs d'immeubles, dans les parkings, etc., apparemment indifférents au regard social, et suscitant crainte, indignation et dégoût – bien compréhensibles – chez nos concitoyens.

La toxicomanie frappe certains individus et pas d'autres. Elle frappe des individus de toutes les classes sociales, de tous les milieux, de tous les niveaux socioculturels. Par son ampleur numérique (pensons aux profits dégagés par le commerce de stupéfiants) et symbolique, elle n'en reste pas moins une question sociale, qui demande donc une réponse sociale. En proposant au Conseil communal d'ouvrir un espace de consommation de stupéfiants offrant de bonnes conditions sociosanitaires aux personnes toxicodépendantes, la Municipalité donne précisément une réponse sociale. Nous l'approuvons pleinement et nous la soutenons.

M^{me} Solange Peters (Soc.) : – Le débat que nous ouvrons pour la dixième fois devant ce Conseil communal touche à des aspects délicats. Nous avons pu lire dans la presse et entendre à la radio, ces deux ou trois derniers jours, que les débats de ce soir seraient polémiques, difficiles, durs, agressifs. Je souhaiterais, franchement, l'éviter. Les personnes qui viendront à cette tribune ont déjà eu largement l'occasion de s'exprimer à ce sujet. J'aimerais donc, à titre exceptionnel, et comme je ne l'ai jamais fait jusqu'à présent, aborder la question par un raisonnement inverse de celui que je développe d'habitude, où j'oppose mes arguments à ceux des adversaires. Je souhaite commencer mon intervention en relevant les points communs apparus dans tous les débats menés dans les diverses commissions sur la toxicomanie, à droite comme à gauche, au niveau communal comme au niveau cantonal. Et je soulignerai tout d'abord ces manières communes de penser la toxicomanie, parce que cela révèle combien il est délicat de prendre position sur ces questions.

Nous partageons fondamentalement l'idéal qu'un jour, grâce à notre politique, nous pourrions vivre dans une société où la consommation de drogues serait quasi inexistante, une société dans laquelle tout le monde connaîtrait le risque que représente la drogue, où elle ferait peur à tout le monde, ce qui serait un moyen de prévention en soi. Pour ce faire, il est important que dans ces débats, on parle d'abstinence, et de complète éviction de la drogue. C'est un point que nous avons en commun : toute la politique que nous menons, peut-être différemment, à droite comme à gauche, vise à cette société dans laquelle la drogue serait devenue un défi mineur. Ce n'est malheureusement pas le

cas aujourd'hui. Nous avons donc en commun aussi qu'au niveau fédéral, nos parlementaires, nos représentants, ont décidé d'une voie commune et l'ont réitérée à la fin de l'année dernière. Cette politique en matière de drogue s'appuie sur des grands principes sur lesquels nous avons pu nous mettre d'accord – en tout cas au niveau de la Confédération. Cette politique repose sur des aspects que nous partageons : l'importance d'une prévention la plus précoce et la plus efficace possible, l'importance d'une répression interdisant à tous les niveaux que quelqu'un puisse s'enrichir sur le dos de personnes affaiblies et dont on peut malheureusement profiter. Enfin sur la thérapie, c'est-à-dire l'importance d'offrir à ceux qui veulent s'en sortir des moyens médicaux durs, pénibles physiquement, mais efficaces pour ne plus jamais toucher à la drogue. C'est ce que nous avons en commun. Cela correspond à trois piliers sur quatre, vous remarquerez. Le quatrième pilier est bien sûr beaucoup plus délicat et c'est celui dont nous discutons ce soir.

Le quatrième pilier, celui qu'on qualifie de réduction des risques ou d'aide à la survie – un terme assez provocateur, mais qui décrit bien la situation – est probablement le pilier le plus éthique, le plus moral et le plus difficile à discuter, et une polarisation politique s'est formée à son propos au cours des années. C'est regrettable, parce que la polarisation devrait porter davantage sur des faits et des représentations personnels que sur l'appartenance politique. Ce pilier de la réduction des risques exige de chacun qu'il se pose la grave question de ce qu'on fait des gens qui se droguent, en évitant le raccourci facile selon lequel il suffirait de les empêcher de se droguer pour résoudre la question et en acceptant le fait que la personne est là, qu'elle se drogue et qu'il faut essayer de l'aider. C'est moralement très difficile à soutenir, c'est aussi assez difficile à défendre politiquement. C'est un argument qui ne tient compte que de la diversité des gens, des situations et des parcours de vie. Notre but politique, en soutenant ce pilier, est précisément de respecter cette diversité. Ce pilier est évidemment le parent pauvre de la politique de la drogue, puisqu'il pose ces problèmes éthiques. C'est aussi le parent pauvre parce qu'il a été renvoyé à l'échelon cantonal d'abord, puis communal. Aujourd'hui nous débattons à l'échelon communal des propositions possibles pour réduire les risques qu'encourent les personnes toxicodépendantes.

Je ne pense pas que le dispositif lausannois soit critiquable dans son intégralité ; il parvient à couvrir les différents besoins de ces personnes très marginalisées de façon planifiée. Il est cohérent, avec un bistrot social et un local d'injection, mais aussi avec toutes les structures déjà existantes, c'est-à-dire celles qui permettent de se laver, de se nourrir, de recevoir de l'aide sociale, de nouer des contacts. Ce dispositif est un tout.

Ce soir nous allons discuter surtout d'un local d'injection et d'un bistrot social. De telles structures sont déjà mises à l'épreuve dans plusieurs villes suisses, depuis plus de vingt ans, et elles ont montré leur efficacité, notamment en

termes scientifiques. Alors en essayant d'éviter toute polémique par rapport aux valeurs, il est important de rappeler que l'existence d'un local d'injection a démontré plusieurs avantages, sur trois plans: un plan médical, ou médico-sanitaire, un plan social et un plan sécuritaire.

Sur un plan médico-sanitaire, vous l'avez lu dans le préavis, les études internationales, notamment canadiennes et allemandes, ont pu démontrer qu'avec un tel local, on peut améliorer la santé globale des toxicomanes par rapport aux infections ou à une surveillance médicale inexistante d'habitude chez ces personnes. Sur le plan social, les personnes démunies de tout contact peuvent y bénéficier du seul contact social de la journée, lors des injections, avant ou après. Sur le plan sécuritaire, la scène de la drogue nous choque et nous trouble tous à chaque fois que nous la voyons. Ouvrir un bistrot social et un local d'injection serait peut-être une manière de l'affaiblir, voire de l'éliminer. Evidemment, il faut s'en donner les moyens. La Municipalité a dit clairement que ça fait partie de ses objectifs.

Ce préavis n'est pas la panacée. Il ne va pas résoudre le problème de tous les toxicomanes, il ne nous évitera pas de réfléchir encore et encore – ma motion demande notamment une évaluation à court et à moyen terme de ces structures. Il n'évitera pas de nouveaux débats ici. Ces nouvelles structures soulèveront probablement d'autres problèmes, par exemple ce qui se passe aux alentours des locaux, les gens touchés parce qu'ils habitent les quartiers. Nous aurons beaucoup de problèmes à résoudre, mais c'est la politique de l'aide la plus large et la plus respectueuse de la diversité de chacun que nous tentons d'assumer avec ce préavis très complet.

Si on théorise sur la politique de la drogue, on trouvera un jour d'autres moyens, plus efficaces, d'aider les gens à s'en sortir. Un toxicomane – cela vaut pour une grande partie d'entre eux – met dix à vingt ans pour faire son parcours et arriver à une conclusion, la plupart du temps l'abstinence. La durée de ce parcours nécessite d'atténuer les risques que courent ces gens, les problèmes de manque d'entourage sanitaire et de suivi médical. Ce préavis vise à le faire au mieux, modestement et pragmatiquement, sans émoi, sans vagues, de façon la plus scientifique possible. En espérant toutefois qu'à l'avenir, un jour ou l'autre, ces structures ne seront plus nécessaires. C'est là mon souhait le plus cher.

M. Claude-Alain Voiblet (UDC): – Revenons à une autre réalité. Aujourd'hui, nous sommes amenés à parler d'un problème social important, qui mine notre société. Les prémisses du débat de ce soir ont déjà eu lieu à cette tribune, lors de différentes interventions sur la politique de la drogue souhaitée par notre Ville. Dès lors, les positions des groupes politiques sont partiellement connues. Je tiens néanmoins, en préambule, à rappeler que le fait de ne pas approuver la politique souhaitée par l'écrasante majorité de ce Conseil n'est pas un rejet des personnes dépendantes des drogues. Il s'agit d'une autre vision, qui privilégie la pré-

vention, l'abstinence, la répression, voire dans certains cas l'internement à des fins d'assistance.

Au sein de notre Conseil, il y a des personnes respectables, qui vont pleinement faire valoir leur expérience professionnelle ou leur parfaite connaissance du dossier. Ces connaissances trop parfaites laissent parfois entendre que ceux qui ne partagent pas leur analyse politique sont contre les drogués, contre les personnes en marge de la société et contre le progrès dans la prise en charge de ce type de problèmes de santé publique. Les expériences diverses faites ailleurs montrent qu'il faut rester humble devant cette situation. La vérité d'un jour n'est pas forcément celle du lendemain et certains médecins se prononcent pour une tolérance zéro dans la consommation de stupéfiants.

Cela étant dit, je ne suis pas un professionnel de ce secteur de la santé publique. Mais je suis un élu communal qui, sur la base de propositions, de connaissances politiques et d'un esprit d'analyse, est parfaitement capable de se forger une appréciation sur ce préavis important en évacuant toute pression psychologique liée au fait de ne pas plonger les yeux fermés dans le moule de la majorité de gauche.

Si ce dossier est une question de santé publique, c'est aussi une affaire de dépenses publiques. Celles-ci nécessitent un résultat probant, en fonction de l'argent du contribuable engagé dans sa réalisation. Notre groupe, l'UDC, vous demande ce soir de procéder à un vote d'entrée en matière sur ce préavis. Il vous propose de rejeter ce dernier. Nous estimons que le projet n'a pas été correctement mené par la Municipalité.

Nous étayons notre position à la lumière des faits suivants. Le rapport-préavis s'inscrit en marge de l'art. 19 de la Loi fédérale sur les stupéfiants, qui proscrit la fabrication, le transport, la détention et la consommation des stupéfiants. C'est la législation actuellement en vigueur, contrairement à ce qu'a dit M^{me} Peters. L'expérience faite en ville de Berne, l'ouverture d'une telle structure, a généré une nouvelle offre auprès des personnes concernées. Les structures ont été rapidement débordées par l'arrivée de consommateurs externes à la ville. Cette situation nécessita des moyens supplémentaires que ce préavis ne nous permet pas de maîtriser aujourd'hui. Comme personne n'a été consulté par la Municipalité avant cet après-midi, hier, ce matin ou je ne sais quand, il n'y a aucun concept sérieux d'implantation en ville. Ce concept devrait au moins comprendre une étude d'impact sur le quartier concerné, en prévoyant la participation des personnes touchées par le projet.

L'acquisition de l'immeuble, mentionnée par M. le municipal Bourquin dans le journal d'hier, est une dépense directement liée au projet. Pourtant, elle ne figure pas dans le rapport préavis que nous soumet la Municipalité. Celui-ci ne dit mot sur l'extrême complexité du maintien, par les forces de police municipale, de l'ordre et de la sécurité aux abords du bâtiment concerné par cette implantation. Selon les dires du municipal en charge du dossier, il ne pourrait

être fait appel à la police municipale, car elle est dans l'obligation légale de dénoncer – de dénoncer! – les consommateurs de drogue, donc les utilisateurs du local d'injection. On ferait donc appel à un service de vigiles privés, ces derniers n'ayant aucune obligation de dénoncer les infractions à la Loi sur les stupéfiants, contrairement aux agents de la police, qui se verraient dans l'obligation de trahir leur serment en ne dénonçant pas les effractions commises. Comme ce fut le cas pour Le Passage, le projet n'apporte aucune garantie crédible pour résoudre définitivement les problèmes liés à la zone alternative de la Riponne.

À la lumière des faits que je viens d'évoquer, l'UDC vous demande de ne pas entrer en matière et vous propose de rejeter ce préavis. Contourner la Loi sur les stupéfiants, ne pas reconnaître l'afflux des drogués externes en ville de Lausanne, ne pas avoir impliqué les représentants et les habitants du quartier concerné par l'implantation de ces structures, ne pas intégrer toutes les dépenses consenties en faveur de la réalisation du préavis et devoir éloigner la police de cette zone de non-droit, sont pour l'UDC des éléments suffisamment expressifs pour vous inviter à refuser ce préavis.

M^{me} Adèle Thorens (Les Verts): – J'ai déjà eu l'occasion de le dire à cette tribune: le groupe des Verts soutient ce projet depuis plusieurs années. Au fil de toutes les discussions passées, nous n'avons pas changé de position. Nous considérons que le dispositif proposé constitue des mesures humaines et vraiment indispensables. J'aimerais rappeler à ce propos que les bénéficiaires de ce dispositif ne sont pas seulement les toxicomanes, à qui nous devons évidemment ces mesures, mais également la population lausannoise, qui souffre depuis plusieurs années de la scène ouverte sur la Riponne. Ce dispositif ne facilite en aucun cas la consommation. Nous ne sommes pas dans le registre de la facilité, du confort ou du choix. Nous sommes vraiment dans le registre de l'aide à des personnes malades et dépendantes, qui ont besoin de notre soutien. D'une part, ce dispositif leur permet d'échapper aux injections qui ont actuellement lieu dans des endroits absolument sordides. C'est intolérable, et j'aimerais qu'on me dise que proposer d'autre sinon laisser ces gens s'injecter dans des toilettes publiques ou dans des recoins sombres en pleine rue. Ce local évite que ces injections aient lieu dans des conditions d'hygiène dégradantes et dangereuses pour ces personnes. Enfin, il évite ces rassemblements de rue, qui sont négatifs pour la population lausannoise, bien entendu, mais aussi pour ces personnes qui sont laissées à elles-mêmes dans des lieux pas du tout accueillants. Ce dispositif constitue une aide à la survie, sur le chemin de l'abstinence.

Sur ce point, je vais tout à fait dans le sens de M^{me} Peters. Le groupe des Verts adhère aussi à ce point de vue: l'abstinence reste l'objectif final de l'ensemble de ces mesures. Simplement, pendant la période où les personnes sont sous l'emprise de cette dépendance, nous ne pouvons pas les abandonner en attendant qu'elles y parviennent.

L'abstinence est difficile à atteindre, nous le savons. Nous devons absolument les encadrer et les appuyer pendant ce chemin de vie qui dure jusqu'à la sortie de la dépendance. Nous aimerions éviter leur dégradation sanitaire, car l'abstinence sera plus facile à atteindre si la personne n'est pas porteuse de toutes sortes de maladies, associées et dues à sa dépendance. Nous aimerions également offrir un lien à ces personnes toxicomanes, au moment où elles vont consommer ces produits. Dans cet espace de consommation, un lien fort pourra s'instituer avec les toxicomanes, qui permettra, dans le dialogue avec des professionnels chaque fois que ces personnes consommeront, de donner une chance, sur le chemin vers l'abstinence.

Enfin, avec le bistrot social, nous aimerions proposer à ces personnes un lieu de convivialité adapté, afin d'éviter qu'elles errent en pleine rue, comme c'est le cas actuellement, sans lieu pour se réunir, pour se rencontrer et pour reconstruire des liens sociaux. Dès lors, je vous encourage chaleureusement à voter ce préavis. Si, au début des travaux de la commission, j'avais encore passablement de questions, au fil des discussions, parmi toutes les informations qui m'ont été données, j'ai acquis la conviction de soutenir ce préavis vraiment sans aucun doute. J'ai trouvé les exemples qui nous ont été présentés tout à fait convaincants, y compris le thème de la sécurité, qui nous a été présenté avec des témoignages très probants dans ce contexte.

M. Tristan Gratier (LE): – Quel paradoxe! Quelle complexité dans ce débat! Complexité et, en même temps, émotion. Une émotion bien palpable chez les uns et les autres. Beaucoup d'arguments ont été donnés, beaucoup le seront encore, mais en même temps nous avons tous le sentiment d'en avoir déjà entendu beaucoup, pour une bonne partie convaincants. D'un côté comme de l'autre. C'est une situation paradoxale, où on a envie de continuer à débattre, de convaincre encore, parce qu'il ne s'agit pas de décider de l'élargissement de quelques centimètres d'un rond-point. Nous ne sommes pas en train de parler d'un préavis d'extension ou autre. Nous parlons de nos frères, de nos sœurs, de nos enfants. Cette émotion fait que nous ne pouvons pas nous inscrire dans un débat aussi simplificateur que gauche-droite. Tant à gauche qu'à droite, nous avons nos convictions. Mais celles-ci sont à l'évidence perturbées, il y a une émotion, il y a une discussion qui fait naître en nous des sentiments partagés, à l'instar de ce que nous a dit tout à l'heure la gauche de ce Conseil, sur toute une série de piliers. Néanmoins, il se trouve qu'aujourd'hui, nous ne parlons que d'une seule partie. Et c'est la pierre d'achoppement. C'est même un rocher! C'est un rocher qui fait que nous avons du mal à trouver un accord. Pourtant cet accord serait nécessaire, car nous parlons d'êtres humains qui ont besoin d'aide.

Comme nous sommes dans un débat général, je ne vous ferai pas l'affront de revenir sur une série d'éléments qui ont déjà pu être évoqués. En revanche, il m'apparaît nécessaire de vous donner la position des radicaux, libéraux et

PDC : nous demandons que le Conseil communal rejette ce préavis. Nous ne considérons pas que le local est une solution, c'est bien plus une fuite en avant. Nous demandons que le montant de plus de Fr. 2 millions que la Municipalité propose d'affecter au local d'injection et d'inhalation soit dirigé, selon une répartition à déterminer, à la prévention d'une part – notamment les centres actuellement ouverts d'intervenants qualifiés, investis de la mission de diriger celles et ceux qui les fréquentent en direction du sevrage et de l'abstinence. Deuxièmement, aux institutions proposant des thérapies axées sur l'abstinence et la réhabilitation physique et morale. A ce stade, la proposition amenée par l'UDC d'arriver à un débat d'entrée en matière, dans notre processus démocratique pour ce soir, est une option qui mérite d'être entendue et considérée avec attention.

En même temps, c'est pour nous, une fois de plus, une situation un peu paradoxale. Un débat d'entrée en matière veut dire : êtes-vous d'accord qu'on en discute ? Ici, nous sommes 100 conseillers communaux, habitués à dialoguer, même si la majorité est écrasante et que le groupe Lausanne-Ensemble ne représente que 30% des voix. Trente pour cent, en même temps, ce n'est rien du tout : vous pouvez faire ce que vous voulez ce soir, Mesdames, Messieurs. Vous pouvez tout décider sans nous, nous pouvons nous rhabiller, partir. En même temps, nous avons envie d'arriver quand même à une solution. Cette solution a encore été évoquée ce soir, et nous savons que vous y êtes sensibles : la participation. Dialoguer entre nous d'une part, mais aussi réaliser qu'à un certain niveau, le dialogue des 100 conseillers communaux ne suffit plus, il faut élargir ce champ. Ce champ nous conduira ce soir à refuser l'entrée en matière pour profiler l'ensemble de cette confrontation sur ce choix social. Parce que vous avez vos convictions, et nous avons les nôtres, sur un vote. Nous souhaitons que ce vote passe par un référendum. Nous y reviendrons. Nous en sommes à l'entrée en matière. Nous aurons l'occasion, si vous souhaitez continuer ce soir sur ce débat, de vous exposer nos positions. Mais, une fois de plus, ce n'est pas ce que Lausanne-Ensemble ni, manifestement, l'UDC souhaitent.

M. Jean-Christophe Bourquin, municipal, directeur de la Sécurité sociale et de l'Environnement : – On pouvait craindre que ce débat prenne la forme d'une affirmation de la lutte cosmique du Bien contre le Mal, chacun voyant évidemment le Bien chez soi et le Mal chez l'autre. J'ai entendu beaucoup de choses et en particulier que nous ne sommes pas dans une discussion gauche-droite. Je souhaite vivement que ce soit le cas, lorsque j'entends les prises de position. Mais il me semble bien que nous soyons en face d'un bloc de gauche et d'un bloc de droite.

Le refus d'entrer en matière sur les propositions de la Municipalité relève d'une autre vision, nous dit M. Voiblet. Mais que fait cette autre vision des personnes qui ne parviennent pas à s'en sortir ? Que fait-on avec les personnes pour lesquelles la prévention a échoué ? Pour lesquelles la répression échoue ? Qui n'arrivent pas à prendre seules la

voie de l'abstinence, parce que ça ne se fait pas facilement ? La réponse de la Municipalité n'est pas une réponse de gauche : dans des villes comme Lucerne, les partis de droite y étaient favorables. Le PDC était pour, l'UDC était le seul opposant au local d'injection à Lucerne. Ce n'est pas une réponse de gauche. C'est une réponse qui dit : nous sommes aussi responsables de ceux qui ne parviennent pas à faire le pas vers les structures d'abstinence, il faut les accompagner.

Ce que j'entends, c'est qu'il faut fonctionner par la privation de liberté à des fins d'assistance. La liberté, même pour les personnes qui en font un usage qu'on peut discuter, est quelque chose de précieux. Nous vivons dans une société libérale au sens propre du terme. Je ne crois pas que notre société admettrait des solutions qui préconisent d'enfermer les gens pour voir ce qui va se passer. Ce n'est pas dans les traditions démocratiques de ce pays de mettre en prison – pour leur bien, évidemment – des personnes qui ne fonctionnent pas comme elles le devraient. Et la solution ? Qui a une solution ? Nous reconnaissons, la Municipalité reconnaît, avec humilité, qu'il n'y a pas de solution univoque et définitive au problème de la toxicomanie. Nous le regrettons tous, mais nous devons le reconnaître. Il s'agit de faire avec. Faire avec, c'est s'occuper de ces personnes aussi, malgré le mouvement de recul dont parlait l'intervenante pour A Gauche Toute !, M^{me} Diane Gilliard. La difficulté à laquelle nous confrontent les toxicomanes lorsqu'on les voit, c'est peut-être qu'ils nous mettent en face de nos propres faiblesses, face à notre difficulté à vivre, parfois, et à la tentation de se laisser aller à recourir à des substances qui facilitent la vie. C'est une réalité assez largement partagée dans la société.

Il n'y a pas de solution et cependant nous disons qu'il faut faire quelque chose. Nous avons beaucoup parlé d'éthique, de morale. Tout le monde sait que je suis athée. Je sais qu'il y a dans cette salle des personnes qui se réclament d'une foi chrétienne. J'aimerais leur dire très tranquillement : qu'a fait le Bon Samaritain ? Il n'a pas dit : « D'abord, il faut que tu fasses ça... » Il a dit : « Je t'aide et je ne discute pas ta condition. » Louis Pasteur, qui est plus proche de mes références personnelles, disait ça autrement. Il disait : « Je ne te demande pas qui tu es, je ne te demande pas d'où tu viens, je te demande de quoi tu souffres. » C'est cette attitude que la Municipalité a décidé d'adopter. Je ne crois pas que c'est une attitude de gauche, fondamentalement. C'est une attitude humaine et humaniste. Je ne dis pas que les personnes qui ne la partagent pas sont inhumaines et opposées à toute dimension humaniste. Néanmoins, je pense qu'à droite, il y a des personnes capables de se rallier à ce point de vue. Je regrette vivement la polarisation du débat et la manière dont les fronts se sont constitués et se constituent ce soir.

J'aimerais encore dire une ou deux choses à propos de l'intervention de M. Voiblet. Il est évident qu'on ne peut pas demander à des policiers d'être en faction devant un espace de consommation de stupéfiants, parce que leur

devoir, c'est d'arrêter les personnes qu'ils savent être en infraction. On ne va pas construire une structure pour la vider de son sens. Vous dites: «Il faut investir l'argent pour avoir des intervenants qualifiés dans les structures du dispositif à seuil bas ...» Les intervenants dans les structures du dispositif à seuil bas sont qualifiés. Leur travail est lourd. Ils sont confrontés quotidiennement à la prise en charge de personnes difficiles à aider. Mais ils sont qualifiés, et je n'aimerais pas qu'on retienne de vos paroles qu'il y a des bricoleurs dans le dispositif à seuil bas. Les gens travaillent bien. J'en resterai là.

Le président: – Après l'intervention de M. le syndic, j'ouvrirai la discussion sur la demande formelle d'entrée en matière. Monsieur le Syndic, vous avez la parole.

M. Daniel Brélaz, syndic: – Comme il y a explicitement un débat d'entrée en matière, je place ici l'intervention que j'ai prévue de faire ce soir.

Je voudrais tout d'abord vous parler des autres villes, des douze lieux et locaux ouverts dans une dizaine de villes de ce pays, donc quasiment – on peut le dire maintenant avec Lucerne – toutes les grandes villes du pays, sauf Lausanne aujourd'hui. Dans toutes ces villes, les fronts n'étaient pas formés sur le clivage gauche-droite traditionnel. A part peut-être à Schaffhouse au tout début – et je ne suis même pas sûr – dans tous les autres cas, la majorité acceptante de tels projets, au niveau du Législatif, allait bien au-delà de la gauche, puisque dans plusieurs de ces villes, la gauche n'était pas majoritaire au moment des décisions. Même pas la gauche et les verts.

Partout où ces locaux ont été implantés, on a constaté une stabilisation de la situation, on a aidé à la survie. On n'assiste plus non plus à des scènes de type Riponne, à Zurich par exemple. Il y a certes la casse du 1^{er} mai, pour d'autres raisons; sur ce plan, ce n'est pas mieux, mais des scènes traditionnelles de type Riponne n'existent plus dans ces villes depuis que de tels lieux sont ouverts. D'ailleurs, Messieurs et Mesdames les commissaires, le commissaire de police UDC de la ville de Bienne, est venu sauf erreur témoigner à votre commission qu'en effet il préférerait une zone dite «de non-droit», qui lui permet de faire respecter strictement le droit dans tout le reste de la ville. C'est ce genre de considérations qui, lors de la dernière législature, ont amené notre ex-collègue, M^{me} Doris Cohen-Dumani, en tant que responsable de la Sécurité publique à l'époque, à soutenir ce projet.

Je voudrais également dire, en réponse à M. Voiblet, que comme vous avez pu le lire, l'immeuble acheté va servir à des appartements de secours. Cela signifie que si ce Conseil ou le peuple venait à refuser ce projet, nous aurions les mêmes appartements de secours, avec probablement toujours un bistrot à l'étage inférieur. Et si ce projet passe, ce bistrot cèdera la place au local dont on parle. En inférer que c'est une dépense liée, c'est simplement se moquer du monde! Nous avons besoin d'appartements de secours

dans cette ville et ce besoin a été démontré à plusieurs reprises. La Municipalité a dit qu'elle allait agir dans ce sens. En effet, elle a voulu éviter le risque de se procurer un local qui, en cas de refus, lui resterait sur les bras. Elle aurait alors mérité des reproches pour sa mauvaise gestion.

A la place de la Riponne, tant que le problème n'est pas résolu, tant qu'il n'y a pas d'endroit où nous pouvons demander aux personnes d'aller, nous sommes dans l'impossibilité d'agir comme nous l'avions fait à l'époque à Saint-Laurent pour pousser les gens ailleurs. Nous l'avions fait alors parce qu'il y avait urgence. En revanche, la Municipalité a dit très clairement que si le local d'injection et le bistrot social s'ouvrent, après quelques semaines ou mois permettant l'adaptation, nous prendrions sur la Riponne ou sur toute autre place se trouvant dans la même situation des mesures semblables à celles de Saint-Laurent. Cela pour que le contrat de confiance avec la population, avec les toxicomanes, avec les marginaux et avec les partis politiques, soit globalement rempli. Il ne s'agit pas d'avoir à la fois le local d'injection, le bistrot social et la place de la Riponne, évidemment.

Je crois que cela doit être rappelé, car cela signifie également qu'en plus du lieu de survie déjà évoqué dans les structures du dispositif à seuil bas, nous résolvons de cette manière-là un problème lancinant pour les Lausannois. Tous ceux qui souhaitent que Lausanne soit un centre commerçant vivant, où les touristes et ceux qui viennent faire leurs achats ne sont pas confrontés à ce type de réalité, devraient se rallier au projet.

Je comprends bien la situation politique aujourd'hui. Mais nous appelons au dialogue, chacun en son âme et conscience. Sur un tel sujet, c'est peut-être difficile, il y a la force de la conviction ou du sentiment de solidarité. Mais plus tard dans la campagne, et au moment de la votation, il serait bon que chacun se rappelle que si on en appelle au peuple, on fait un vote citoyen. Chacun devrait aussi peser ses arguments. C'est un débat important, fondamental. Or, à certains moments, il a ressemblé davantage à une croisade qu'à un débat politique. Je me félicite que ce soir, et jusqu'à maintenant – j'espère que ça durera jusqu'à la fin – le débat ait été de très haute tenue. Mais il est évident que pour la Municipalité, le dialogue ne consiste pas seulement à refuser son projet.

Le président: – Comme je l'ai annoncé avant l'intervention de M. le syndic, une proposition formelle de vote d'entrée en matière a été faite. J'ouvre la discussion sur cette proposition, et cette proposition seulement. Il n'y aura donc pas, pour l'instant, de discussion croisée, d'arguments et de contre-arguments sur le fond. Nous discutons exclusivement du vote d'entrée en matière.

Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer avant que nous passions au vote? Non. Celles et ceux des conseillers communaux qui se prononcent en faveur d'une entrée en matière le manifestent par un lever de main. Merci. Celles et ceux

qui se prononcent contre l'entrée en matière le manifestent par un lever de main. Merci. Celles et ceux qui s'abstiennent? Aucune abstention. Dans des proportions équivalentes aux résultats électoraux, vous vous êtes prononcés pour l'entrée en matière. Celle-ci est donc accordée, et nous entrons dans le vif du sujet. J'ouvre la discussion.

Discussion

M. Claude-Alain Voiblet (UDC): – Suite à la discussion que j'ai lancée devant ce Conseil, deux personnes de la Municipalité m'ont répondu. Ensuite, malheureusement, vous ne m'avez pas donné la parole pour que je puisse m'exprimer sur les arguments avancés par M. le syndic ou M. Bourquin. Non, par M. le syndic, je crois.

A propos de la ville de Bienne. En effet, on peut dire que le chef de la police est un représentant de l'UDC. Mais Bienne est une ville à majorité écrasante de gauche, et je vois mal ce chef de la police venir à Lausanne et y critiquer son employeur. (*Rumeurs.*)

Cela étant dit, concernant l'immeuble de César-Roux, je pense, Monsieur le Syndic, que les personnes qui se moquent du monde ici, c'est plutôt la Municipalité. J'ai pu lire comme tous les citoyens de cette ville, les propos de M. Bourquin dans *24 heures*, selon lesquels la Municipalité a acquis cet immeuble cette semaine, avant la séance du Conseil communal, pour pouvoir informer ce dernier sur l'emplacement de ce local d'injection. Et maintenant, M. le syndic vient me dire que cet immeuble aurait été acheté pour des besoins sociaux autres, notamment des appartements pour des personnes en difficulté. Certainement, mais je prétends devant ce Conseil qu'il s'agit d'une dépense liée. On savait que cet objet allait servir de base au préavis, étant donné que la Loi sur les communes prévoit que lorsqu'on a une dépense liée, on doit la passer devant l'assemblée en toute connaissance de cause. Je ne partage pas l'avis de M. le syndic. Ce n'est pas moi qui me moque des gens dans cette affaire, c'est plutôt le Conseil municipal qui se moque du Conseil communal.

M. Xavier de Haller (LE): – Notre syndic était heureux, car le débat était jusqu'à présent de relative haute tenue. Ayant malheureusement moins d'expérience que mes préopinants, je vais peut-être le rabaisser. Néanmoins, je vais essayer d'être assez bref.

On a dit qu'il fallait rester pragmatique sur le problème de la drogue. Je ne pense pas. L'objet dont nous débattons ce soir touche en somme directement à nos valeurs morales. Pourtant, les partisans de la création d'un espace de consommation de stupéfiants vous demandent d'être pragmatiques et de donner raison aux statistiques et aux études. Eh bien moi, n'en déplaise à toutes les personnes qui ont un doctorat en médecine, au risque d'être traité de dogmatique, je ne vais pas me plier à cette demande! Je vais continuer à suivre mes principes moraux. Ainsi, comme je l'estime et le pense au fond de moi-même, la drogue doit

être considérée comme un fléau. Je dis bien: un fléau. Pour moi, un être humain libre se caractérise avant tout par le fait qu'il est capable de se déterminer et de faire usage de son libre arbitre. Or, une personne dépendante d'une drogue, quelle qu'elle soit, ne peut plus se déterminer librement. En effet, la dépendance et le manque font que le besoin physique la prive de cette possibilité. L'ouverture d'un espace de consommation de stupéfiants ne peut que conforter le toxicomane dans sa situation de dépendance. Ce n'est pas en lui offrant la possibilité de se shooter sous le regard bienveillant des Autorités qu'on va le pousser à sortir de la drogue. C'est même l'effet contraire qui va se produire. L'idée même de la création de ce local ne peut être défendable, que ce soit face aux établissements qui proposent des thérapies axées sur l'abstinence, face aux policiers qui luttent chaque jour afin de réduire le trafic de produits stupéfiants, face aux parents et à tous ceux, éducateurs, enseignants, qui travaillent avec des jeunes, et enfin face aux toxicomanes eux-mêmes. En effet, l'ouverture d'un local pour l'injection et l'inhalation de drogues illicites aurait pour effet de brouiller le message de prévention adressé aux jeunes. Elle donnerait un faux signal aux toxicomanes tout en portant préjudice aux thérapies prônant l'abstinence. Elle ne résoudrait ni les problèmes sanitaires liés aux infections virales, ni le problème des seringues abandonnées. Enfin, au plan de la sécurité, elle ne constituerait pas une solution à la criminalité et aux actes de violence induits par la drogue, mais serait au contraire un puissant signal pour les dealers. Ainsi, accepter ce projet ne serait qu'une fuite en avant et une solution privilégiant la lâcheté. Une telle décision ne ferait qu'accréditer l'idée qu'il faut vivre avec la drogue et non la combattre. Je ne peux me rallier à une telle opinion. Pour moi, la drogue doit être combattue.

Maintenant, j'aimerais terminer sur une note qui concerne davantage la façon dont se sont déroulés les travaux de la commission, notamment sur le point déjà débattu mais sur lequel nous allons revenir, à savoir l'information – extrêmement importante pour moi – sur la localisation du futur local. Durant les travaux de la commission, la Municipalité a refusé de dévoiler le quartier où seront situés le local d'injection et le bistrot social. Elle nous a en revanche affirmé que cette information serait donnée en plenum afin que nous puissions voter en connaissance de cause. Merci beaucoup. Heureusement – ou malheureusement, c'est selon – la presse a quelque peu bouleversé les plans de la Municipalité, en annonçant dans son édition d'hier où sera situé le local. Il n'en demeure pas moins que le comportement de la Municipalité reste critiquable. En effet, pourquoi attendre le dernier moment pour donner une information de cette importance sur un sujet aussi sensible? La réponse est très simple: la Municipalité a peur de la réaction des citoyens lausannois, notamment de ceux qui résident à proximité du lieu choisi pour accueillir le local. La majorité de la Municipalité est habituellement disposée à accorder un droit pour n'importe quoi à n'importe qui, ou à peu près, mais en l'espèce, elle nous a refusé le droit élémentaire à une information détaillée et objective.

Pour une Municipalité qui prône la transparence, qui ne jure que par la démarche participative et la volonté du peuple, voilà un bel exemple de manipulation ! En effet, refuser à la population ainsi qu'aux élus la possibilité d'obtenir une information complète, sauf juste avant le vote de notre Conseil, n'est qu'une tentative de manipulation motivée par la crainte de la réaction des citoyens. Elle invoque des arguments juridiques, liés à la conclusion du bail... A ce sujet, doit-on encore parler de contrat de bail ? En commission, on nous avait parlé de la location de la surface en question, maintenant nous avons appris hier, grâce à la presse, qu'il s'agissait en réalité de l'acquisition d'un immeuble tout entier. De l'autre côté, la Municipalité présente des arguments liés à l'information des gens du quartier. Ces deux faisceaux d'arguments réunis ont permis à la Municipalité de refuser de nous dévoiler la localisation de cette structure. En réalité, la seule raison objective de dissimuler cette information est la crainte de perdre des voix lors du vote devant notre Conseil ou d'un éventuel référendum. (*Rumeurs.*)

La Municipalité nous demande de lui faire confiance sur la façon dont sera géré le local. Mais elle, de son côté, refuse de faire confiance aux citoyens ainsi qu'aux élus, en ne donnant que tardivement le nom du quartier choisi pour abriter cette structure. Nous ne pouvons accepter un tel comportement. Pour les raisons qui viennent d'être présentées, le groupe LausannEnsemble vous propose de rejeter ce préavis et je pense que nous ne pouvons entrer en aucun cas en matière sur un quelconque point.

M^{me} Rebecca Ruiz (Soc.): – Je souhaite intervenir à ce stade du débat pour mettre en avant quelques arguments qui feront peut-être davantage sens pour mes collègues situés à ma droite que les arguments de type sanitaire ou de santé publique. J'aimerais en effet plutôt mettre l'accent sur des aspects sécuritaires, et c'est aussi en tant que criminologue que je m'exprime.

Plusieurs études scientifiques et sérieuses, réalisées dans divers pays où les espaces de consommation existent, ont démontré qu'avec ce type d'espace, l'insécurité liée à la présence de toxicomanes diminuait de façon générale. Que ce soit en termes d'altercations ou de bagarres, d'interpellations policières ou de désordres publics liés à la présence sur l'espace commun de matériel d'injection ou de consommation d'alcool, ces études ont mesuré l'impact positif de ce type de local. Plus précisément, en ce qui concerne l'activité policière, il a également été montré que le travail judiciaire des forces de l'ordre subissait une baisse, notamment de par la diminution de leurs interpellations et du travail administratif qui s'ensuit.

Ensuite, subjectivement, le sentiment d'insécurité des citoyennes et des citoyens ne peut, sur le moyen et le long terme, que diminuer. Ce sentiment n'existe pas seulement dans l'espace public lorsque l'on se retrouve nez à nez avec une personne qui, sous l'effet de la drogue, ne semble pas maîtriser ses capacités motrices. Ce sentiment existe égale-

ment lorsque l'on est habitant du centre ville et que l'on retrouve dans son hall d'entrée ou dans la cave de son immeuble du matériel d'injection usagé. Un local d'injection paraîtrait indéniablement à ce type de désagréments.

Aux personnes qui voudraient rétorquer qu'il a été observé dans les villes possédant ce type de dispositif une présence du deal autour de l'espace de consommation, j'aimerais leur signifier deux choses : premièrement qu'il faut distinguer l'insécurité liée aux consommateurs de l'insécurité engendrée par le deal et les dealers. Dès lors, et deuxièmement, agir sur l'insécurité engendrée par les consommateurs n'impliquerait pas une augmentation de l'insécurité liée aux dealers, au contraire, dans la mesure où un trafic concentré et connu est plus maîtrisable qu'un trafic épars.

M. Jean-Christophe Bourquin, municipal, directeur de la Sécurité sociale et de l'Environnement: – Aux questions précises de M. Voiblet je répondrai qu'il y a longtemps que nous sommes à la recherche d'appartements d'urgence dans cette ville. Dans son programme de législature, la Municipalité explique que la Ville a décidé d'augmenter son parc de logements d'urgence. Vous pouvez dire que ceci est faux, il reste que c'est une politique voulue, constante. Et annoncée ! Cet immeuble, ce n'est pas un étage sur rez, c'est un immeuble de 59 studios et appartements. Des familles sont mises à la rue, actuellement, pour défaut de paiement de leur loyer. Nous pourrions les reloger à cet endroit, et c'est ce que nous ferons.

Monsieur de Haller, vous opposez des valeurs morales au pragmatisme. Pourquoi pas ? Aider quelqu'un dans toutes les circonstances relève aussi d'une éthique et d'une morale. Je ne vais pas dire où est le Bien, où est le Mal, mais je constate que c'est difficile d'affirmer que nous sommes détenteurs d'une vision morale et éthique et que vous ne l'êtes pas. De même, je crois que vous nous taxez de lâcheté, de peur, de manière un peu hâtive. C'est dommage que vous n'ayez pas été là à 17 h 30, Monsieur de Haller, lorsque j'étais en face des habitants de ce quartier, inquiets, fâchés, et que je leur ai expliqué ce qui allait se passer. Nous ne laisserons pas ces habitants livrés à eux-mêmes, avec des structures que nous mettrions en place et que nous laisserions vivre comme ça, en nous moquant de l'avenir. Je me suis engagé auprès des habitants et je m'engage devant vous ici, avec la Municipalité : nous allons mettre en place – et vous le savez, parce que vous étiez dans la commission – une structure d'accompagnement régulière de cette nouveauté, animée par les personnes qui seront responsables de l'espace de consommation de stupéfiants et du bistrot social. Elle permettra aux habitants, en tout temps et rapidement, sans détour administratif, d'expliquer ce qui ne va pas. Ce type de fonctionnement a été éprouvé au Vallon. Lorsque Le Passage, l'espace d'accueil des toxicomanes, s'est ouvert, les inquiétudes étaient extrêmement fortes au Vallon, les gens étaient persuadés qu'ils allaient vivre en permanence dans l'insécurité. Ils craignaient pour leurs enfants, pour les visites de leur mère et de leur père âgés, c'était une crainte extrêmement

forte. Le Passage est au rez-de-chaussée d'un immeuble. Pas un locataire de cet immeuble n'a quitté son appartement à la suite de cette ouverture, à cause de l'ouverture du Passage. Il y a eu un véritable travail d'accompagnement, l'équipe du Passage a apporté des preuves que lorsque quelque chose clochait, elle agissait pour le rectifier. Cette attitude ne va pas changer parce qu'on se déplace. Elle va rester exactement la même parce que c'est la seule que l'on peut avoir dans une démocratie. Nous respectons tous les habitants de cette ville. Nous estimons qu'il y a des mesures difficiles à prendre, qui peuvent inquiéter, à juste titre, les habitants d'un quartier. Je prends l'engagement ici que les choses se feront avec régularité et constance, comme je l'ai dit aux habitants avec lesquels j'ai discuté – parce que ce n'était pas une confrontation, c'était une discussion : au bout d'un moment, quand les gens sentent qu'on les écoute, ils ne sont pas là pour se battre. Je leur ai dit que si certaines réponses ne les satisfaisaient pas, ils devaient venir me parler à moi. Nous discuterons avec l'équipe du Passage, qui s'occupera de l'espace de consommation de stupéfiants, pour résoudre les problèmes dans la mesure du possible.

C'est revenu à plusieurs reprises dans les interventions que nous agissions comme des irresponsables. J'aimerais vraiment souligner qu'il n'était possible de donner cette information qu'hier au plus tôt, ou aujourd'hui, parce que nous n'étions pas propriétaires de cet immeuble. J'ai donné la même réponse à la question de M. Voiblet. Nous n'allions pas alarmer tout un quartier pour dire ensuite que la vente ne s'est finalement pas faite. C'est du simple bon sens. Maintenant, la vente est faite, les habitants sont informés qu'ils seront entendus et nous leur demanderons d'accompagner cette expérience dans leur quartier. Que faire d'autre lorsqu'on prend ces responsabilités ? L'alternative, c'est évidemment de ne rien faire. Au nom de je ne sais quoi, une morale ou autre chose... Nous avons choisi de faire quelque chose, nous le ferons le mieux possible.

M^{me} Marlène Bérard (LE) : – Je reviens un instant sur la question sécuritaire. La décision de créer un local d'injection à Lausanne va susciter de gros problèmes d'ordre public. Premièrement, il ne sera pas possible à la police de maintenir une présence devant le local ou à ses alentours, sinon aucun toxicomane n'osera s'y rendre de peur d'être interpellé avec de la drogue dans les poches. A moins, évidemment, que des instructions soient données aux officiers de ne pas opérer de contrôle aux abords de ce local. Mais comment les policiers comprendront-ils cette requête ? Et surtout, comment la population va-t-elle prendre la nouvelle ? Il y aurait une sorte de zone de non-droit où les policiers ne pourraient intervenir alors que pour la même infraction, voire pour une infraction mineure tel du vol à l'étalage ou un horaire de stationnement dépassé, le policier devrait alors appliquer la loi ! On retourne à l'époque de la justice privée, pourtant tant combattue par la gauche. En effet, le préavis prévoit que ce seront des agents de Securitas qui veilleront à la sécurité à l'entrée du local.

M. Bourquin, à la demande d'un commissaire socialiste, s'explique – je cite – « Si on décide de mettre le Corps de police à la place des Securitas, les policiers seront obligés d'arrêter les toxicomanes détenant des produits illicites. » Donc pour éviter d'appliquer la loi sur les stupéfiants, on met des agents de sécurité privés, qui ne sont pas assermentés et ne peuvent donc pas procéder à des arrestations. C'est, d'après moi, la définition de la zone de non-droit, quoi qu'en dira M. Bourquin.

Concernant maintenant le deal. Pour aller dans un local, il faut de la drogue, car heureusement le local n'en fournit pas. Mais pour avoir de la drogue, il faut des dealers. Le local va donc les attirer et engranger de la toxicomanie. Pour exemple, l'ancien toxicomane venu témoigner en commission nous a dit : « Je suis allée à Bienne pour trouver de la drogue. » Le fait d'avoir un local va donc exercer une force attractive au niveau du deal et de la consommation. Au lieu de rendre plus difficile l'accès aux drogues, nous faciliterons la fourniture des substances illicites et nous alimenterons les personnes déjà dépendantes et fortement malades.

Au sujet de la Riponne. Dans le préavis, en pages 12 et 13 [p. 511], il est écrit – je cite : « L'effondrement de la place Saint-Laurent, datant de février 2005, a provoqué une migration des personnes, qui se sont installées quelques mètres plus loin, dans un carrefour particulièrement inadéquat du point de vue de l'espace et de la circulation. Plusieurs interventions ont été nécessaires afin de les inciter à se déplacer et la Riponne est devenue lieu de rassemblement, un moindre mal pour la Municipalité. [...] De nouveaux commerçants se sont plaints, alors même que l'espace de la Riponne est plus propice à un tel rassemblement. » M. Bourquin nous a expliqué en commission qu'après la forte réaction des commerçants se trouvant aux abords du café Le National, la Municipalité a décidé d'interdire ces rassemblements. Elle a alors proposé la promenade de la Solitude, mais les toxicomanes ont refusé. La solution médiane était la Riponne, le lieu le plus propice pour ce genre de rassemblement, d'après le préavis. Propice pour quoi ? Parce qu'il y a du dégagement, nous dit M. Bourquin. Il reconnaît néanmoins qu'il n'y a pas moins de passage et il est conscient que le parking est fortement touché. Mais cela reste pour lui moins problématique pour une plus grande partie de la population. Il nous a été clairement dit que la Municipalité a accepté que la Riponne soit un lieu de rassemblement. C'est donc une décision municipale de rester passif devant cette situation.

Cette situation n'est pas acceptable et je crois que la Municipalité en a conscience, car M. Bourquin nous a annoncé que du moment que le café social serait en activité, la police interviendra de façon coercitive s'il le faut pour vider les rassemblements sur cette place. A ce sujet, je voulais m'assurer que cette décision était aussi municipale et non « bourquienne ». Je remercie donc M. Vuilleumier de confirmer ou d'infirmer ces propos pour plus de clarté dans le débat.

Imaginons que M. Vuilleumier confirme les propos de M. Bourquin. Ce dernier ajoute en commission que c'est la Municipalité – je cite – «qui décide et non les intervenants des rues. Donc si on envoie la police, ils devront s'y faire.» Cela sous-entend qu'il y aura des interpellations et que des toxicomanes seront mis en détention. Le capitaine Rossier nous a également dit que cette détention ne pouvait pas dépasser douze heures. Cependant, les toxicomanes ne seront pas détenus dans le café social, mais bien en prison. Je ne comprends dès lors pas pourquoi il faut attendre l'ouverture du café social, si c'est pour mettre des toxicomanes récalcitrants en prison... Ça doit être une vision socialiste du bien-être commun que je ne comprends pas!

M. Claude-Alain Voiblet (UDC) : – Excusez-moi de revenir, mais je n'aimerais pas passer pour un naïf. Si, effectivement, le but de l'acquisition de cet immeuble était d'en faire des appartements à but social, je ne pense pas qu'il aurait été nécessaire de cacher cette possibilité à la commission et d'attendre cet après-midi pour en informer le quartier. J'en suis désolé, je reviens sur cet élément. J'ai ici – mais vous l'avez tous lu – les propos de M. Bourquin dans *24 heures* du 14 mai. Il ne parle pas d'appartements sociaux, il parle de cet immeuble pour y implanter le café social et le local d'injection!

M. Thi Nguyen (LE) : – Il y a un peu plus de deux ans que je fais partie de ce Conseil communal. J'entame ma deuxième législature, mais c'est la première fois que je monte sur cette tribune pour m'exprimer. Ceci pour dire combien le sujet me tient à cœur.

Il me tient à cœur en tant que parent et citoyen, mais aussi en tant que professionnel de la santé. Rassurez-vous, je ne vais pas vous bombarder de statistiques et d'études! C'est déjà fait. Je ne suis ni statisticien ni chercheur. Je n'ai rien à démontrer. D'ailleurs, les statistiques, on peut les manipuler comme on veut! Je suis plutôt un médecin généraliste praticien, autrement dit médecin de terrain, de premier recours. Je vais donc vous parler de mes expériences dans la lutte contre la toxicomanie.

Je suis médecin diplômé depuis 1976. Je me suis occupé de drogués durant plus de 20 ans. Je peux donc dire que j'ai une certaine expérience en la matière. Chaque fois qu'un patient vient me trouver pour me demander de l'aider dans sa cure de désaccoutumance à l'héroïne ou toute autre forme d'addiction, je lui pose toujours cette première question: «Pourquoi voulez-vous vous désintoxiquer?» La réponse est pratiquement la même à chaque fois: «J'en ai marre de cette drogue. Je veux m'en sortir, car quand on est en manque, on est très mal! Par ailleurs, une fois qu'on a la drogue, il faut encore trouver du matériel d'injection (je parle évidemment d'avant la distribution gratuite des seringues) et enfin où pour s'injecter!» Après ce laps de temps, je peux tirer deux conclusions. La première, les toxicomanes ne viennent demander de l'aide et ne désirent se désintoxiquer que s'ils sont en manque! La deuxième, l'obstacle

qui les pousse à se défaire de la drogue, c'est la difficulté de trouver du matériel ou le lieu d'injection!

Comme vous le savez tous, la lutte contre la drogue repose sur quatre piliers: la prévention, le traitement, la réduction des risques et la répression. Offrir un local d'injection diminue probablement le risque d'infection. Mais c'est encore à voir! En tous les cas, il n'aide en rien à diminuer le nombre des drogués! S'ils obtiennent tout facilement, ils ne voient pas la nécessité de s'en sortir. Ils ont besoin d'un suivi thérapeutique individuel par un professionnel, qui doit être ferme. Je signe avec mes patients un contrat qui doit être respecté de part et d'autre. Et je suis ferme sur ce point. L'autre condition pour se sortir définitivement de la drogue, c'est d'arrêter de fréquenter le milieu. Il ne faut pas être trop répressif, mais en tous les cas, il ne faut surtout pas être laxiste.

Il faut donc savoir si nous voulons essayer de lutter contre la drogue même, ou seulement empêcher la propagation des maladies infectieuses. Les infections dues à l'utilisation de seringues contaminées ne sont qu'un pourcentage relativement faible. De toute façon, un local d'injection n'apportera rien de plus. C'est le nombre des drogués qui est inquiétant. Avec la drogue, il n'y a pas que les infections, mais aussi l'overdose et surtout la déchéance humaine. Nous ne pouvons pas contrôler la qualité des drogues ni la quantité qu'ils s'injectent. Ce n'est pas dans un local qu'on aura ce contrôle. Mais de toute façon l'héroïne, comme toutes les autres drogues, amène l'individu tôt ou tard à la déchéance. Ça détruit sa personnalité, ses facultés intellectuelles et la relation humaine et sociale. Ce qui est le plus terrible, c'est donc la «déchéance humaine». Quand on voit son propre enfant qui se dégrade ainsi, c'est certainement la pire expérience dans sa vie! Je me pose donc la question: sous quel pilier dans la lutte contre la drogue se situe la création d'un local d'injection? Ne vaut-il pas mieux consacrer ces dépenses, qui, si j'ai bien compris, se chiffrent à des millions de francs, à des institutions professionnelles s'occupant individuellement des drogués comme la Fondation du Levant ou autres?

En effet, la toxicomanie est un phénomène mondial et ça peut toucher n'importe quelle couche sociale. Aussi, je me demande: si un de mes enfants sombre dans la drogue, ferai-je tout pour l'aider à sortir de ce mauvais pas ou choisirai-je de l'aider seulement à éviter de contracter une maladie infectieuse? J'ai ma propre réponse, après plus de 20 ans de pratique dans ce domaine. Mais je vous laisse aussi le soin de réfléchir à ce problème de votre côté.

M. Albert Graf (UDC) : – Il y a déjà trois programmes pour obtenir des seringues propres. Les pharmacies sont soutenues depuis des années, on peut y obtenir les seringues, à condition de ramener les usagées. Deuxièmement, il y a un Distribus subventionné par la Ville, qui remet aussi des seringues avec les conseils médicaux. On a installé des automates où n'importe qui peut se procurer des seringues, aussi bien les enfants que les adultes. J'ai une question à la

gauche: si vous avez un enfant, et ne souhaitez pas qu'il se drogue, allez-vous le prendre par la main pour l'amener au local d'injection? Quelle sera alors votre démarche?

M^{me} Solange Peters (Soc.): – J'ai été interpellée en tant que docteur en médecine par M. de Haller et je vais lui répondre en rehaussant un petit peu le niveau et en ajoutant une dose de respect à l'égard des personnes dont nous sommes en train de parler. Parce que ces personnes, peut-être, nous écoutent ce soir.

Je reviens sur une notion assez intéressante, que la droite utilise souvent, celle de la contrainte qu'on pourrait légalement exercer sur une personne pour l'empêcher de se droguer et pour qu'elle devienne abstinente. Cette contrainte fait appel à la notion de discernement. Grave problématique médicale – et on voit là que M. de Haller n'a aucune compétence dans ce domaine – qui n'a jamais pu faire l'objet d'une définition médicalement solide pour tous les cas de figure. Le discernement à proprement parler – c'est-à-dire la capacité de juger de soi-même et des risques qu'on prend par rapport à sa personne – est souvent une notion psychiatrique. Elle est si peu claire qu'elle n'est la plupart du temps pas applicable et n'est pas utilisable en termes légaux. Connaissant bien la population toxicomane de Lausanne pour l'avoir fréquentée dans mon activité professionnelle quotidienne, je peux vous assurer que la plupart d'entre eux, si ce n'est tous, ont complètement leur discernement. C'est une partie de la population fragilisée, blessée par la vie, enfoncée dans des situations familiales, sociales et professionnelles tellement impossibles qu'ils n'en voient pas le bout, mais ce sont des gens qui ont tous leur discernement. Et j'aimerais, si quelqu'un nous écoute ce soir, qu'on rehausse un peu l'opinion qu'on a d'eux: ce sont des gens faibles, qui ont besoin qu'on les aide et qu'on les soigne, mais ils ne sont pas fous. Et s'il vous plaît, je n'aimerais pas qu'on débâte de cela, parce que rehausser le débat, c'est aussi respecter les gens dont on parle.

Cela m'amène à ce que le local ne va pas faire. Puisque ce sont des personnes faibles et influençables, il faut aussi dire qu'en effet, il y a toujours des risques par rapport à elles. Contrairement à ce que montrait Burki très joliment dans *24 heures* ce matin, le local ne donnera jamais de drogue aux toxicomanes. Je tiens à ce que ce soit précisé. Ce n'est pas le cas aujourd'hui, ça ne sera jamais le cas: dans un espace de consommation, on ne donnera jamais de drogue à qui que ce soit.

Autre aspect très clairement démontré à propos de Zurich dans la plus grande revue médicale mondiale: l'existence d'un espace de consommation de stupéfiants n'augmente pas le nombre de consommateurs, c'est-à-dire ne chronicise pas les gens dans leur consommation de drogue. Au contraire, il favorise l'accession à ce qu'on appelle les structures à haut seuil, c'est-à-dire des structures d'abstinence et de passage à un autre stade de l'existence, une vie sans drogue. Dans ce contexte, ce sont certes des personnes

faibles, mais elles sont renforcées par une structure comme un espace de consommation.

Je ne suis pas juriste et je me limite à ma compétence. Dans notre implication professionnelle au CHUV, tous les jours, plusieurs fois par jour, nous vérifions que l'urgence des soins, la grande fragilité ou la grave maladie sont plus importantes que tous les termes légaux. Nous soignons des criminels, nous acceptons depuis très longtemps de traiter des cancers du poumon chez des fumeurs, et tous les jours, quand l'urgence est là, quand les situations ne sont pas expliquées, quand les gens sont malades, les soins priment sur l'application stricte des lois. Quand nous essayons de réduire les risques que courent ces gens ou d'aider à leur survie, nous sommes exactement dans ce cas de figure. Comparer, dans ce contexte, les soins ou la prison me semble simplement inadéquat.

M^{me} Françoise Longchamp (LE): – L'ouverture de salles de consommation de stupéfiants est un développement prévisible de la désastreuse politique de réduction des risques. Ce projet sort des cartons du narco-marketing pour entrer dans sa phase de réalisation. Cette nouvelle étape n'a rien à voir avec une véritable politique de soins. Elle va au contraire aggraver la situation des toxicomanes en les enfermant dans leur dépendance, en offrant aux dealers des conditions idéales pour leur commerce sordide, avec pour corollaire une criminalité grandissante – agressions, vols, insécurité – en franchissant un nouveau pas dans l'organisation publique d'une intoxication des plus démunis, et conduisant, en matière de drogue, à un partage de la population en deux. Celle qui sera protégée par une politique de prise en charge élevée et celle qui sera abandonnée à l'asservissement par une politique de consommation élevée. Nous ne saurions laisser faire une telle ignominie: des assistants sociaux aidant les toxicomanes à se droguer au crack et à l'héroïne, des médecins, venant contrôler la tension des drogués pour que leur empoisonnement n'entraîne pas d'overdose. Mais le serment d'Hippocrate n'énonce-t-il pas clairement: «Je ne remettrai à personne du poison si on m'en demande, ni ne prendrai l'initiative d'une telle suggestion»? Il faut soigner de la toxicomanie, et pas seulement du sida, les toxicomanes qui relèvent de la maladie et aider ceux qui n'en relèvent pas à s'émanciper de leur servitude volontaire. Quand va-t-on arrêter cette spirale du toujours plus, si chère aux toxicomanes? Jusqu'où va-t-on aller? Quand va-t-on oser dire «stop!»? Car plus on va dans le sens de la consommation et de la gestion de ses conséquences, moins on va dans le sens de la motivation et de l'abstinence.

Les Autorités ont d'abord proposé de permettre aux drogués d'obtenir des seringues neuves en échange de seringues usagées. Les partis composant LausanneEnsemble avaient accepté cette proposition, car elle n'était pas anonyme. Elle instaurait un dialogue préventif entre le toxicomane et l'intervenant. On espérait ainsi faire coup double en diminuant le risque sanitaire d'infection des toxicomanes d'une part, et on nous promettait des parcs et des

places publics propres d'autre part. La réalité est que cela n'a strictement rien changé. Les institutions à bas seuil ont été multipliées. Une institution à bas seuil est un endroit dans lequel on fait en sorte que le drogué ne subisse pas d'autres atteintes que celles que lui inflige la consommation de drogues. On le soigne, on lui permet de se laver, on le nourrit, on le désaltère, on le réchauffe, mais on le laisse consommer sa drogue. Or ces institutions n'ont de véritable sens sanitaire et politique que si elles sont flanquées des meilleurs éducateurs en la matière. Charge à ceux-ci de diriger les toxicomanes vers la seule issue possible pour eux: une thérapie axée sur l'abstinence et la réhabilitation physique et morale. Telle n'est pourtant pas la réalité lausannoise.

On voit clairement qu'à chaque étape, on se retrouve au même stade. Celle où la question se pose de faire un pas de plus. Et à chaque fois, la drogue marque une avancée supplémentaire dans la légitimité que lui donne notre société. Est-ce bien cela que nous voulons proposer aux Lausannoises et aux Lausannois? Aujourd'hui, on veut nous faire franchir un nouveau seuil, avec l'ouverture d'un local de consommation de stupéfiants, flanqué du bistrot social. Avec un local d'injection et de consommation s'inscrivant dans une logique de dépendance, on entre dans le monde de la codépendance, c'est-à-dire une manière qui évite à un dépendant d'assumer les conséquences de sa dépendance. Les Autorités politiques étant les responsables de l'ouverture d'un local d'injection, on peut ainsi affirmer que l'on entrerait dans une codépendance politique.

Il est particulièrement grave et pervers d'affirmer qu'un tel local permettrait de diminuer le risque global d'infections d'hépatite C et de VIH pour les toxicomanes. C'est un leurre. Il n'existe aucune preuve scientifique démontrant que les locaux d'injection contribuent à réduire la progression du nombre d'infections par le HIV en Suisse. L'explosion de l'hépatite C dans la population toxicomane d'un canton équipé de plusieurs locaux d'injection, comme Zurich, est là pour l'attester. Prétendre que nos enfants seraient mis à l'abri du risque est une affirmation dépourvue de réelle substance. La réalité est évidemment tout autre. Le local d'injection ne limite réellement pas les risques d'infection par des seringues usagées. Un toxicomane se drogue quand il en ressent le besoin, la nécessité. Il le fait là où il se trouve, avec le matériel qu'il a à disposition. Imaginez qu'il puisse chaque fois se déplacer pour aller chercher une seringue est une dangereuse illusion, la motionnaire l'a d'ailleurs reconnu en commission. La consommation dans ces locaux ne remplacera évidemment pas la consommation sauvage. Elle s'y ajoutera, contribuant à un accroissement de la consommation.

On a mis les toxicomanes dans un créneau qui les retient dans la toxicomanie et qui les dévalorise. On les maintient dans l'assistanat. Aucune contrepartie ne leur est demandée pour participer au changement. On les aide à rester dans leur logique de toxicomane. Or nous devons au contraire les aider à retrouver la volonté de ne plus être assistés, de

ne pas rester au fond de la grotte de Platon. Nous devons remonter la barre, leur redonner leur fierté d'être humain, leur montrer qu'on les respecte et qu'ils sont capables de faire quelque chose de leur vie. Nous voulons aider le toxicomane à s'en sortir parce que nous l'aimons et non pour les raisons cyniques évoquées par M. Bourquin, qui, lors d'un débat télévisé, a affirmé qu'il fallait sortir le toxicomane de sa toxicomanie, car il était incapable d'entreprendre une lutte sociale, indispensable dans notre société, incapable de se révolter contre un patron injuste.

Là est la grande différence. Nous ne sommes pas contre l'aide. Nous sommes contre cette sorte d'aide. Malheureusement, tout le dispositif a été nivelé vers le bas, éjectant des lieux qui posaient encore un regard d'espérance sur les toxicomanes. Ce nivellement a pour conséquence d'amputer le dispositif lausannois d'une finalité, d'une visée autre que la survie. Etre uniquement considéré comme un survivant, c'est être maintenu dans un naufrage permanent. Ce sort, sur la durée, est révoltant. En effet, lors de catastrophes, n'est-il pas d'usage de quitter les lieux au plus vite?

Les toxicomanes sont des malades qui doivent être soignés. Il en va également de la responsabilité des Autorités publiques de faire en sorte que leur addiction ne prenne pas le dessus plus que ce n'est déjà le cas, en multipliant les occasions pour eux de se défilier devant une thérapie axée sur l'abstinence, nécessairement longue et douloureuse, mais en dehors de laquelle il n'y a pas de salut. Partout dans le monde, la simple multiplication des institutions à bas seuil n'a plus pour effet que d'ancrer toujours plus les toxicomanes dans leur dépendance, les éloignant ainsi des institutions qui seules peuvent apporter la rémission. Les parents, les enseignants, les patrons d'apprentissage, tous ceux qui, d'une manière ou d'une autre, sont chargés d'exercer l'autorité sur les plus jeunes, leur disent et leur répètent: «La consommation de stupéfiants est illégale, mauvaise, dégradante, dangereuse, mortelle.» Et voilà que les Autorités publiques non seulement en tolèrent le commerce et la consommation, mais encore font en sorte de les faciliter en tout impunité, de la rendre confortable. Quelle incohérence dans ces messages! Nous refusons cette approche simpliste et irresponsable.

Tout à l'heure, M. Bourquin – ou le syndic – a parlé du chef de la police de Bienne. M^{me} Micheline Spoerri, ancienne conseillère d'Etat de Genève, m'a priée de tout faire pour qu'un local d'injection ne s'ouvre pas à Lausanne, au vu des conséquences de l'ouverture d'un local tel qu'il existe à Genève. Vous devez le savoir: une pétition a été lancée par des habitants voisins du local d'injection à cause du nombre toujours plus important de seringues abandonnées. Du nombre toujours plus important de dealers qui sont dans la région. On a même dû prendre à Genève des mesures pour repousser les toxicomanes. Les anciens toxicomanes que je connais – je suis très proche d'une institution en Valais – eux-mêmes nous disent: «Poursuivez la lutte contre un local d'injection!»

Quant aux appartements d'urgence, qui seraient dans le même bâtiment que le local d'injection et le bistrot social, je trouve cela scandaleux. Je ne suis pas contre les appartements d'urgence, il en faut. Mais mêler dans le même immeuble des personnes fragilisées parce qu'elles ont été expulsées de leurs appartements avec des personnes marginalisées comme les toxicomanes, je trouve tout simplement cela indigne.

On parle des communes comportant des locaux d'injection et où tout va bien, paraît-il. Eh bien en France, où il n'y a pas de locaux d'injection, le nombre d'overdoses est proportionnellement moins élevé qu'en Suisse, où il y en a!

M. Jean-Christophe Bourquin, municipal, directeur de la Sécurité sociale et de l'Environnement: – J'espérais lors de ma première intervention que nous échapperions à cet affrontement cosmique entre le Bien et le Mal. Je vois, hélas, que nous y sommes... (... *rumeurs, protestations...*) Une intervention a dit, en substance: «Ce que je fais, ce que nous faisons est juste, ce que vous projetez de faire est faux, est mal.» Je regrette que nous soyons enfermés dans des alternatives aussi manichéennes.

La Municipalité n'a rien contre les institutions menant à l'abstinence. Nous estimons qu'elles sont une partie du dispositif, elles sont nécessaires mais pas suffisantes. Lorsqu'on laisse entendre que les professionnels intervenant dans le dispositif à seuil bas ne sont pas qualifiés, c'est faux. Vous avez dit qu'il faut «les meilleurs éducateurs», ça laisse entendre – je comprends aussi les discours au deuxième degré – que nous n'avons pas les meilleurs à cet endroit. J'aimerais m'élever contre cette affirmation: les éducateurs et les personnes qui interviennent dans le dispositif à seuil bas sont bien formés, ils font un travail difficile au mieux du possible, et ce n'est pas juste de laisser entendre qu'ils ne le font pas bien.

Je laisserai M^{me} Longchamp refuser les évidences scientifiques, les publications nombreuses dans des revues à jury, vérifiées, des revues scientifiques qui montrent que les choses vont mieux lorsque tout au fond du dispositif à seuil bas, une relation s'installe pour permettre aux gens de s'en sortir. Et que ça va moins bien lorsque cette relation n'existe pas.

Pour revenir à l'intervention de M^{me} Bérard, à propos de la sécurité, je dirai que... M^{me} Bérard est-elle encore là? Elle est partie? Elle est partie. Je lui réponds quand même: elle aurait dû écouter la précédente intervention de M^{me} Ruiz. Lorsqu'elle affirme que Bienne constitue un espace de fixation du trafic et qu'elle cite le témoin toxicomane venu parler devant la commission où il a dit: «Oui, je suis allé à Bienne chercher de la drogue», elle devrait faire la citation complète. En effet, ce monsieur a continué en disant: «J'ai été chercher de la drogue, mais je n'en ai pas trouvé!» Vous aurez l'honnêteté, Madame, d'admettre que c'est bien ces propos qui ont été tenus. Pour ce qui concerne la

Riponne, je laisserai mon collègue Vuilleumier répondre, si le président le veut bien.

Un espace de consommation de stupéfiants, ce n'est pas un *peep show*, où on entre, on fait ce qu'on a à y faire et on sort. C'est un endroit où s'établit une relation sociale et médicale avec un toxicomane lorsqu'il est au plus profond de sa dépendance. M. Nguyen a indiqué qu'il fallait s'occuper individuellement des toxicomanes. C'est exact. Et c'est ce qui va se passer dans l'espace de consommation de stupéfiants, avec du personnel médicalement qualifié, qui sera présent lorsque les personnes viendront pour s'injecter. On ne les laissera pas juste vaquer à leurs occupations, on les accompagnera, on leur posera des questions sur leur santé, on s'efforcera de savoir si le produit qu'ils ont acheté n'est pas plus dangereux qu'il ne doit l'être, hélas. On ne laissera pas les gens livrés à eux-mêmes. C'est important de le souligner: ce n'est pas une aventure, il y a un véritable accompagnement. Il ne faut pas insinuer qu'on ne s'occupe pas des personnes dans le dispositif à seuil bas.

M. Claude-Alain Voiblet (UDC): – Evidemment, on peut, devant cette assemblée, évoquer des revues scientifiques, avec des statistiques que nous n'avons pas sous les yeux d'ailleurs, pour débattre de cette affaire. Permettez-moi de revenir sur un article que j'ai trouvé il y a cinq semaines dans la presse suisse. Cet article fait référence à une information donnée par les représentants socialistes de la Ville de Berne à propos du local d'injection de cette ville: «Le local d'injection explose. Deux cents drogués visitent chaque jour le local d'injection de la Hodlerstrasse. En ville de Berne, plus de cent s'y arrêtent pour une prise d'héroïne ou de cocaïne. C'est beaucoup trop pour l'espace disponible et le personnel, qui est au bord de l'explosion. Le centre a été conçu en effet pour 70 à 80 drogués. La Fondation Contact, qui gère le Centre, a lancé un avertissement dans la presse bernoise. Un Securitas sera désormais à la porte de l'institution pour limiter les entrées à 100, les autres devant se débrouiller ailleurs. Les services responsables ont constaté que les drogués viennent de partout pour se shooter chez eux. Ce n'est pas à la Ville de gérer les problèmes de tout le canton, disent les Autorités communales bernoises, en exigeant qu'un local d'injection soit ouvert à Thoune, par exemple.» Voilà le résultat de cette politique. Ce n'est pas une statistique, c'est une réalité d'il y a cinq semaines.

M. Marc Vuilleumier, municipal, directeur de la Sécurité publique et des Sports: – Quelques mots sur la police. La police lausannoise, au travers de la démarche éthique, au travers de la déontologie, essaie de développer une vision globale de la sécurité et de la société. Elle essaie de connaître le mieux possible les divers problèmes sociaux existant dans notre ville. A ce titre, je me réjouis que la police lausannoise participe avec intelligence – j'insiste: avec intelligence – à un programme social et de santé publique.

Qu'en est-il? A l'intérieur de ce local d'injection, à ses abords immédiats, ce sont les intervenants de ce local qui

sont responsables de la sécurité. Ils en va ainsi du local d'injection, il en va également ainsi des discothèques, des établissements publics, des cinémas, des transports publics, etc. Cela ne veut pas dire, évidemment, que la police ne peut pas agir en tout temps si elle le juge utile, pour une enquête ou pour une intervention. Donc il n'y a pas de zone de non-droit, mais une volonté d'appliquer la politique municipale avec intelligence. Dans les abords immédiats, je le répète, la sécurité est du ressort du local d'injection, mais la police peut aussi intervenir tout le temps. La police collabore à ce projet avec la Municipalité. Evidemment, pour les raisons évoquées par mon collègue Bourquin, elle ne va pas planter douze plantons autour du local d'injection, tout simplement parce que ça rendrait le fonctionnement de ce local impossible.

Pour tout ce qui est en dehors de ce périmètre, la police, c'est normal, garde pleinement son droit. Je m'étonne un peu de lire dans le rapport de minorité que les Autorités ont renoncé à chasser systématiquement les dealers. Je peux vous rassurer: la Brigade des stupéfiants lausannoise est très active. C'est une brigade de rue, qui remporte des succès qui lui sont enviés par d'autres, et elle continuera à faire son travail, notamment au niveau des dealers, car c'est une de ses tâches principales.

La Riponne n'est pas laissée en zone de non-droit non plus. Outre UniSET – qui, c'est vrai, a des difficultés ces temps – une patrouille de police y passe plusieurs fois par jour. Je lis d'ailleurs quotidiennement les rapports de ces visites. Le problème, nous l'avons déjà évoqué à cette tribune, c'est que la police n'a pas de base légale pour interdire à des gens d'être sur la Riponne et de se rassembler si aucun délit n'est commis. En revanche, elle a la possibilité d'intervenir en cas de délit. Ce sont souvent des incivilités: injures à des passants, jets de bouteilles, comportements à caractère scandaleux, etc. L'un des problèmes de la police, lorsqu'elle intervient, c'est qu'elle ne sait pas quoi dire aux gens, elle ne sait pas où leur dire d'aller. Elle peut naturellement les déférer à l'Hôtel de Police, mais cela pose des problèmes importants de surveillance, au niveau médical, au niveau sécurité, etc. Le local d'injection, et surtout le bistrot social, sont attendus par la police, car il sera possible de demander aux personnes de s'y rendre, ce qui devrait, au moins partiellement, éliminer les grosses concentrations qu'il pourrait y avoir à la Riponne.

Encore un mot sur l'actualité toute récente. Nous avons constaté il y a un ou deux mois une augmentation très sensible des gens à la Riponne, outre les habitués que les policiers connaissent parce qu'ils développent aussi des contacts et ont aussi une relation d'aide avec eux, ainsi que de répression lorsque c'est nécessaire. Et pourtant le local n'est pas encore là. Ces gens avaient tendance à essaimer sur toute la place. Des contrôles ont été faits, beaucoup venaient de l'extérieur de Lausanne, de Fribourg, d'autres villes vaudoises. Lausanne n'a pas pour vocation d'accueillir tous les marginaux ou tous les toxicomanes d'ailleurs. Elle a pour mission de s'occuper de ceux d'ici. Alors une

action douce a été entreprise, qui a d'ailleurs rencontré pas mal de succès. Les chiffres de quarante, voire de cinquante personnes à certains moments sur la Riponne sont très sensiblement redescendus depuis un mois, pour rejoindre le nombre «normal» et retrouver les habitués. C'est modeste, mais réjouissant quand même.

Donc la police agit avec intelligence et humanité, mais aussi avec sévérité lorsque des délits sont commis.

M. Thi Nguyen (LE): – M. Bourquin a dit qu'il y a une structure dans ce local. J'aimerais lui poser deux questions. A combien estime-t-il le nombre de passages de drogués par jour? Y a-t-il des médecins et sont-ils à plein temps?

M. Marc-Olivier Buffat (LE): – Je ne parlerai pas du fond, mais surtout de la forme. Sur le fond, tout le monde l'a compris, chacun a son système de valeurs et ses convictions. La moindre des choses, c'est de les respecter et surtout, pour moi, d'agir avec transparence et de respecter le système démocratique, l'avis de la population, dont nous sommes ici les représentants.

Comme l'a très bien dit M. de Haller, pas d'informations, pas de négociations, pas de concertations sur l'emplacement de ce local. On foule aux pieds les principes mêmes de la démarche participative, dont la Municipalité *in corpore* nous a vanté les vertus ce matin dans le cadre du projet Métamorphoses. Monsieur le Municipal, je prends acte avec regret du fait que vous refusez d'admettre que vous saviez de longue date, sans doute bien avant la fin des travaux de la commission, que l'immeuble de César-Roux allait être acquis et qu'en bonne logique, on y mettrait le local d'injection. En principe, Monsieur le Municipal, dans le domaine immobilier, on signe des promesses de vente qui ne peuvent être annulées qu'à des conditions extrêmement strictes. Quand on achète un immeuble, on mène des négociations, ne serait-ce – je l'espère pour nos contribuables – que sur le prix. En résumé, on n'achète pas un immeuble comme un petit pain, la veille d'un débat au Conseil communal.

Je trouve pour le moins curieux que cet achat intervienne comme par hasard la veille de la présente séance. Monsieur le Municipal, je ne crois pas aux hasards en politique. En effet, si la vente avait eu lieu plus tôt, la publication serait intervenue dans la *Feuille des avis officiels (FAO)*, fort logiquement, et des questions auraient peut-être surgi dans la commission. Quant à l'argument du vendeur, Monsieur le Municipal, je serai très clair: il me fait tomber les chaussettes. Lorsque l'on considère le nombre de débats au sujet du local d'injection, à quoi ce fameux vendeur, dont on connaîtra sans doute un jour l'identité, a-t-il cru que cet immeuble allait servir? Vous parliez de *peep show*, je doute que ce fût son avis.

Alors que l'on sait de longue date que la Commune cherchait à faire l'acquisition de locaux pour des appartements d'urgence, on pouvait bien imaginer, à la vue des photos de

cet immeuble, qu'il allait également servir à abriter le local d'injection. Au fait, Monsieur le Municipal, combien cet immeuble a-t-il coûté? Peu importe, en l'état, on le saura bien un jour.

Résultat: un projet d'implantation inachevé et totalement insuffisant d'un local, sans examiner le périmètre de sécurité imparti à la police. On nous dit qu'un périmètre sera réservé à des Securitas, pour le reste la police interviendra. Jusqu'où? A quelle distance? Comment? Pas de réponse. Cela, sans déterminer l'impact sur la vie du quartier, son hygiène, sa vie sociale et ses commerces. Un projet, je l'ai dit, incomplet. Imaginons, mes chers Collègues, que l'on fasse la même chose dans un projet de construction. Il serait immédiatement renvoyé à son auteur. En réalité, nous avons la conviction que l'on tente aujourd'hui un passage en force, et cela ne nous paraît pas acceptable. Cela témoigne à notre avis, d'une certaine légèreté pour ne pas dire d'un certain mépris des règles démocratiques et de fonctionnement de notre Conseil et de leurs commissions. Et tout cela nous paraît tout à fait précipité.

En conclusion, cela ne peut susciter de notre part que de la colère. Et, Monsieur le Municipal, comme l'a dit votre Royal collègue d'outre-Jura, il y a des colères qui sont saines, ne vous en déplaise.

Le président: – La discussion se poursuit. Mais ne vous creusez pas la tête pour savoir quelle intervention fleuve vous pourriez faire à 22 h 20. Cependant le sujet est suffisamment sérieux, si vous avez quelque chose sur le cœur, pour qu'il soit encore possible de vous exprimer.

M. Philippe Jacquat (LE): – Tout le monde est pour une aide aux toxicomanes et à la marginalité. On se focalise maintenant sur l'aide à la survie, en particulier sur le local d'injection. Tout d'abord, il faut dire bravo au travail fait par les intervenants pour l'amélioration des conditions sanitaires, qu'ils ont déjà prouvées. Maintenant, ce local de consommation suscite un grand malaise. D'abord par le double message qu'il transmet. C'est un mauvais signal, cela a déjà été relevé, je ne vais pas aller beaucoup plus loin. En revanche, je suis surpris que dans le préavis, à propos de la Terrasse, les intervenants manifestent d'importantes réticences à l'égard de la gestion de la consommation de l'alcool. Est-elle différente pour la drogue? Laissez-moi en douter. Concernant le risque sanitaire, dans le préavis toujours, je relève que l'accès au matériel n'est pas suffisant, en particulier la nuit et le week-end. Donc un local de consommation ouvert six jours sur sept, sept heures sur vingt-quatre, est vraisemblablement insuffisant. Il ne résoudra pas le risque sanitaire des injections par échange le dimanche, quand le local est fermé. Contrairement au préavis, qui cite le rapport de l'Institut universitaire de médecine sociale et préventive (IUMSP), notant une augmentation de la prévalence du VIH entre 2000 et 2002, on voit dans le rapport de 2006 du même institut, que le taux d'infection est stabilisé. Ce rapport ajoute encore que pour l'hépatite C, c'est l'accès au traitement qui est

encore insatisfaisant. Il demande de s'en charger de manière plus importante. Or pour un tel traitement, il faut un arrêt de la consommation. Est-ce que le local de consommation apportera ces réponses?

Le président: – Le débat a eu lieu, je doute qu'il ait fait changer fondamentalement une seule position dans cette salle, mais il était normal de le tenir. M. Bourquin se ravise-t-il? Alors il obtient la parole.

M. Jean-Christophe Bourquin, municipal, directeur de la Sécurité sociale et de l'Environnement: – J'attendais que toutes les questions soient posées...

Question posée par M. Nguyen: combien de patients par jour, combien de médecins? L'estimation est assez difficile à faire, parce qu'il y a des variations dans la fréquentation. On sait que la population cible sur Lausanne compte entre 100 et 150 personnes. Il est possible que des personnes viennent chaque jour, d'autres une fois par semaine. C'est une population assez fluctuante. Pour les soins, il ne s'agit pas d'un cabinet médical. Que les choses soient tout à fait claires. Les chiffres figurent dans le préavis d'ailleurs. Il y aura un médecin à 30%, qui aura des fonctions de supervision de l'équipe médicale; il verra les patients qui le demanderaient spécifiquement. Il aura évidemment la compétence d'orienter ces patients vers d'autres structures, comme je l'ai indiqué précédemment. Ce médecin supervisera une équipe d'infirmiers qualifiés pour cette démarche, composée de 3,25 équivalents plein temps, afin d'assurer un roulement régulier.

Monsieur Buffat, j'étais aussi à la séance Métamorphoses ce matin et je crois que la démarche participative a été assez bien expliquée par ma collègue Silvia Zamora. Une démarche participative intervient à partir du moment où une décision est prise, dans le but d'impliquer la population. La démarche participative, ce n'est pas essayer de bloquer les choses en demandant que tout soit élaboré à la base, dans une espèce de démocratie spontanée et polymorphe. Cela poserait d'ailleurs des problèmes. La Municipalité vous propose une décision, le Conseil communal va la prendre bientôt, j'espère. Lorsque cette décision sera prise, l'accompagnement des habitants du quartier sera soutenu et précis. Je me suis engagé devant eux, je me réengage ici auprès de vous.

A M. Jacquat, qui dit que «ouvrir six jours sur sept et sept heures par jour ce n'est pas assez», je réponds que ça a été discuté abondamment en commission. Je regrette que l'information n'ait pas circulé au sein de Lausanne Ensemble. La réponse est assez claire: si nous décidons d'ouvrir six jours sur sept, c'est parce que nous pensons aussi, n'en déplaise à certains qui pensent que tout doit être donné, qu'il est juste qu'il y ait une interruption dans la mise à disposition de cette structure. La consommation des toxicomanes peut être parfois compulsive, en particulier pour la cocaïne, mais on sait que les injecteurs expérimentés – et la population d'injecteurs vieillit, donc l'expérience, hélas,

augmente avec le temps – maîtrisent leur niveau de dépendance. Ils maîtrisent la pression de la demande et du besoin. Le but, dans cet espace de consommation de stupéfiants, est d'arriver à des conditions de consommation dignes, tant du point de vue humain que du point de vue sanitaire, mais aussi de demander aux toxicomanes de mieux gérer leur consommation. En particulier en leur disant de ne plus aller s'injecter dans les toilettes du centre ville, parce qu'ils pourront le faire dans le local, et qu'ils essaient de maîtriser leur consommation pendant les périodes de fermeture de manière à s'injecter lorsque le local est ouvert. Deuxièmement: quand vous dites qu'il faut un espace de consommation sept jours sur sept, vingt-quatre heures sur vingt-quatre, j'apprécie cette proposition. Elle montre que vous reconnaissez l'utilité de ces espaces. J'attends, la Municipalité attend, un engagement cantonal, par exemple, pour financer une telle structure sur une plus longue durée. Je ne pense pas que ce serait très utile, parce qu'ils dorment, quand même! A part l'aide que le Canton donne pour les programmes de distribution de seringues, le quatrième pilier dans le canton de Vaud est entièrement financé par la Ville de Lausanne. La majorité actuelle au Conseil d'Etat – et je crois pouvoir dire sa majorité future – n'est pas favorable au pilier qui nous occupe ce soir. Le Grand Conseil actuel n'est pas favorable à cette politique de réduction des risques. Je ne sais pas ce qui arrivera – il ne faut jamais dire jamais –, mais je souhaite vivement qu'un jour un appui soit accordé à la Ville de Lausanne pour les efforts qu'elle fait pour l'état sanitaire de toute la population. Ce jour n'est pas arrivé, j'espère qu'il arrivera une fois et qu'on parviendra aussi, au niveau cantonal, à envisager la problématique de la toxicomanie avec sérénité et pragmatisme.

Le président: – Nous sommes apparemment arrivés au terme de la discussion. Nous nous approchons du vote des conclusions. (*Protestation dans la salle.*) Madame Longchamp, rapportrice de minorité, vous avez la parole. Excusez-moi, je n'avais pas vu votre main levée.

M^{me} Françoise Longchamp (LE): – Je croyais que vous alliez prendre le préavis chapitre par chapitre. Si ce n'est pas le cas, j'aimerais revenir sur le bistrot social. Brièvement, n'ayez crainte. La description des locaux de consommation donne à réfléchir, mais heureusement, il y a le bistrot social en contrepartie pour humaniser le tout. Mais un tel établissement n'est-il pas une forme de parc à marginaux, pour évacuer des rues et garantir la paix sociale? Une forme de ghetto? On nous rassure en ajoutant que le bistrot social pourrait servir de porte d'entrée dans le réseau. La promesse était déjà faite lors de la création du DSB. Cela n'a guère été concluant. La plupart des professionnels sont d'avis que le mélange alcool-drogue est extrêmement dangereux. Pour appuyer cette affirmation, je citerai certains extraits des réponses de professionnels du DSB et de l'unité d'alcoologie du CHUV à un questionnaire de février 2006 au sujet, précisément, de l'ouverture d'un bistrot social: «Alcool + drogue: augmentation des risques d'overdose, les deux produits se potentialisant.

Risque encore plus grand si consommation de drogue et de sédatifs de type benzodiazépines. Renforcement de la dépendance à la cocaïne et à l'alcool, puisque le mélange alcool + cocaïne a pour conséquence la formation dans le foie d'un composé, le cocaéthylène, dont l'effet est semblable à la cocaïne, mais de façon prolongée. Augmentation des comportements agressifs et des violences en cas de prise simultanée d'alcool et de cocaïne.» La Municipalité veut-elle réellement la consommation d'alcool en proposant d'ouvrir un bistrot social?

Le président: – La discussion se poursuit. (*Protestations dans la salle.*) Elle ne se poursuit pas. Nous en arrivons au vote des conclusions. Et je demande à M. le rapporteur de nous donner les déterminations de la commission relatives à la première des conclusions.

M. Roland Philipoz (Soc.), rapporteur: – Merci, Monsieur le Président. Donc nous avons un amendement à la première conclusion, qui est reformulée comme suit:

Amendement

Conclusion 1 (nouvelle)

d'accepter l'ouverture d'un espace de consommation de stupéfiants, d'un bistrot social et le réaménagement du dispositif lausannois en matière de toxicomanie, ainsi que ses conséquences sur le budget 2008 de la Ville, tels que présentés ci-dessous

Et le «ci-dessous» sera constitué par le tableau 8 à la page 44 du préavis. Je rectifie: au point 8, le tableau 6 [p. 535]. Mes excuses.

Cet amendement a été accepté par la commission par 8 voix pour, 1 contre et 1 abstention.

Le président: – Bien, je vais vous faire voter cet amendement. Celles et ceux qui se déclarent favorables à cet amendement tel que décrit le manifestent par un lever de main. Merci. ... qui s'opposent? Merci. ... qui s'abstiennent? Merci. Avec une abstention, cet amendement est accepté.

Je vous fais voter cette conclusion amendée. Et je demande le résultat à M. le rapporteur.

M. Roland Philipoz (Soc.), rapporteur: – La conclusion 1 amendée a été acceptée par 6 voix pour et 4 contre.

Le président: – Celles et ceux qui se déclarent d'accord avec cette conclusion amendée le manifestent par un lever de main. Merci. ... qui sont contre? ... qui s'abstiennent? Dans exactement les mêmes proportions, vous avez accepté cette conclusion amendée.

Conclusion 2, Monsieur le rapporteur.

M. Roland Philipoz (Soc.), rapporteur: – Monsieur le Président, elle était acceptée par 7 voix pour, 2 contre et 1 abstention.

Le président: – Celles et ceux qui sont d'accord avec la conclusion 2 le manifestent par un lever de main. Merci. ... qui s'opposent? ... qui s'abstiennent? Sans abstention, vous avez massivement accepté cette conclusion 2.

Nous en arrivons à la troisième conclusion, Monsieur le rapporteur.

M. Roland Philippoz (Soc.), rapporteur: – La troisième conclusion est acceptée par 6 voix pour et 4 contre.

Le président: – Celles et ceux qui acceptent la troisième conclusion le manifestent par un lever de main. Merci. ... qui s'opposent? Merci. ... qui s'abstiennent? Avec une abstention, et dans les mêmes proportions qu'avant, vous avez accepté la troisième conclusion.

Je vous fais voter l'ensemble du préavis. Celles et ceux qui acceptent ce préavis le manifestent par un lever de main. ... qui ne l'acceptent pas? ... qui s'abstiennent? Avec une, deux abstentions... Ce n'est pas une abstention, c'est une demande de parole.

M. Laurent Rochat (Les Verts): – Selon l'article 80 du Règlement de notre Conseil, je demande le vote nominal. Sur l'ensemble.

Le président: – Est-ce que cinq conseillers approuvent et soutiennent cette demande? C'est largement le cas. Laissez quelques instants à Monsieur le secrétaire pour se préparer. Faites revenir celles et ceux qui par hasard ne seraient pas dans cette salle. Je demande le plus grand silence afin que nous puissions entendre si votre oui est oui ou si votre non est non.

Silence s'il vous plaît, le vote à l'appel nominal commence.

Appel nominal

Oui: Alvarez Caroline, Amarelle Cesla, Apothéloz Stéphanie, Attinger Doepper Claire, Biéler Benoît, Bonnard Claude, Brélaz-Buchs Marie-Ange, Chessex Luc, Cosandey Monique, Cosandey Roger, Deveaud Marie, Doepper Ulrich, Dolivo Jean-Michel, Eggli Andrea, Favre Truffer Sylvie, Ferrari Yves, Freymond Sylvie, Gabus Aline, Ghelfi Fabrice, Gilliard Diane, Girardet Lucas, Guidetti Laurent, Hofner Marie-Claude, Hubler Alain, Huguenet François, Junod Grégoire, Knecht Evelyne, Mach André, Mayor Isabelle, Mivelaz Philippe, Müller Elisabeth, Nsengimana Nkiko, Ostermann Roland, Payot David, Peters Solange, Philippoz Roland, Pitton Blaise Michel, Rapaz Roland, Rastorfer Jacques-Etienne, Rochat Laurent, Rossi Vincent, Ruiz Rebecca, Salzman Yvan, Santschi Pierre, Schwaar Valérie, Sellathurai Jeyarasasingam, Stettler Maxline, Tétaz Myriam, Thavathurai Kugathan, Thorens Adèle, Torriani Elena, Trezzini Giampiero, Uffer Filip, Velasco Maria, Wermelinger Elisabeth, Zuercher Magali, Zürcher Anna.

Non: Abbet Raphaël, Ansermet Eddy, Béboux Jean-Pierre, Blanc Jean-Louis, Buffat Marc-Olivier, Cachin Jean-François, Calame Maurice, Cavin Yves-André, Da Silva Adozinda, Gaudard Guy-Pascal, Gillard Nicolas, Graf Albert, Gratier Tristan, Grin Nicole, de Haller Xavier, Jacquat Philippe, Junod Sandrine, Longchamp Françoise, Martin Olivier, Mettraux Claude, de Meuron Thérèse, Nguyen Thi, Pache Denis, Pernet Jacques, Perrin Charles-Denis, Pittet Francis, Schaller René, Segura Serge, Truan Isabelle, Voiblet Claude-Alain.

Abstentions: Bergmann Sylvianne.

Le président: – Vous avez accepté ce préavis par 57 oui, 30 non et 1 abstention.

Il y a deux demandes de parole, M. Grégoire Junod et M. Tristan Gratier.

M. Grégoire Junod (Soc.): – Vous savez l'attachement du Parti socialiste, des Verts et de A Gauche Toute! à ce projet, qui apporte une réponse nécessaire à un problème sanitaire, à un problème social et à un problème sécuritaire. Je ne reviendrai pas sur tous les arguments qui plaident en faveur du soutien de ce qui est aujourd'hui le chaînon manquant, celui de l'aide à la survie, pour une politique lausannoise cohérente de la toxicomanie. Néanmoins, au-delà des aspects de sécurité, sociaux, sanitaires, de santé publique, ce projet soulève une série de questions éthiques et morales pour chacune et chacun d'entre nous. Sur la toxicomanie, sur la conception qu'on s'en fait, sur la place du toxicomane dans la société et sur le type de soutien qu'on souhaite lui apporter. Parce qu'il renvoie à des valeurs éthiques et à des valeurs morales, ce problème, et en particulier la question de l'ouverture d'un local de consommation, suscite un besoin de discussion et un désir important de débat démocratique. On le constate dans les rangs de l'opposition, mais aussi beaucoup plus largement, au sein de la population. Nous sommes d'avis – et ici je m'exprime au nom du Parti socialiste, des Verts et de A Gauche Toute! – qu'il faut répondre favorablement à cette demande de débat et de discussion. C'est pourquoi nous souhaitons, en application des articles 88 et 115 de notre Règlement, que la question puisse être soumise au peuple par voie de référendum. Cela nous paraît également la meilleure solution pour que nous puissions avoir, dans les semaines qui viennent, un débat serein sur cette question – qui le mérite. Nous nous y engagerons avec détermination, avec énergie et avec toutes nos forces. Vous connaissez nos positions, mais nous sommes aujourd'hui soucieux, sur cette question qui renvoie à des questions éthiques et morales, de répondre favorablement à ce besoin de débat et ce besoin de discussion.

M. Yves Ferrari (Les Verts): – Nous avons fait un réel choix de société ce soir. Certes, nous sommes les représentants du peuple, nous sommes délégués pour prendre un certain nombre de décisions. Mais certaines d'entre elles méritent que le peuple soit écouté et que nous tenions

compte de son avis. Je ne reviens pas sur l'ensemble des arguments de M. Grégoire Junod et, au nom des Verts, je vous propose de soutenir ce référendum spontané.

M. Jean-Michel Dolivo (AGT): – Je ne vais pas non plus ajouter d'autres arguments, sinon pour rappeler que notre collègue Buffat a utilisé l'expression «passer en force». Eh bien, vous constaterez – et tous les habitants et toute la population lausannoise constateront aussi – que les Roses, les Verts et A Gauche Toute! ne passeront pas en force. Nous sommes très soucieux de l'opinion de la majorité de la population sur une question aussi importante et qui divise la société, et c'est normal, vu les problèmes posés par la dépendance à la drogue. Nous soutenons donc la proposition de référendum spontané.

M. Tristan Gratier (LE): – Durant cette soirée, chacun a pu donner ses références. Des références politiques, des références éthiques, des références sociales, des références religieuses, des références sanitaires. Chacun a pu exprimer ses convictions, voire ses dogmes. Chacun a noté qu'il n'y a pas une seule et unique solution. Chacun a eu la sagesse de ne pas faire exagérément appel au monopole du cœur, au monopole de la science. Chacun est conscient que cette problématique dépasse même les frontières de notre ville. En conséquence, chacun de nous, et pour toutes ces raisons, est convaincu que seule une démarche participative sera de nature à légitimer ou à invalider le choix de ce soir. Pour ce faire, les groupes radicaux, libéraux et PDC saluent la sagesse dont fait preuve la gauche de ce Conseil. (*Brouhaha, rires.*)

Le président: – Chacun a pu s'exprimer dans ce bel ensemble. J'ouvre donc la discussion relative à cette proposition de référendum spontané.

Discussion

M. Grégoire Junod (Soc.): – J'apporte seulement une précision formelle, qui n'a été mentionnée par aucun des intervenants. C'est évidemment la conclusion 1 que nous souhaitons voir soumise à référendum, et pas l'ensemble des conclusions du préavis.

Le président: – La Municipalité donne-t-elle une réponse à cette question précise? Monsieur le Syndic.

M. Daniel Brélaz, syndic: – Si vous insistez pour que nous parlions d'aspects formels, je crois que personne ici ne demande qu'on vote sur des réponses à des motions. Seule la conclusion 1, qui a été volontairement amendée par la commission pour comprendre le tout, mérite un débat démocratique et un vote populaire.

Le président: – La parole est-elle encore sollicitée sur cette demande de référendum?

M. Tristan Gratier (LE): – Je suis troublé par cette dernière intervention de la gauche. C'est assez... inquiétant.

Vous montrez patte blanche, nous nous en félicitons, nous voyons que certains de nos arguments ont dû vous ébranler, vous convaincre ou en tout cas vous mettre sur une voie que nous évoquons dans le débat général, vous donnez ce sentiment d'aller dans ce sens. On vous remercie, le débat va pouvoir continuer, puis vous revenez par la bande, à la fin, nous dire que nous ne voterons que sur le point 1. Pourtant, durant tout le débat vous nous avez expliqué que c'était un tout, une logique, qui ne se saucissonnait pas. (*Rumeurs.*) C'est un peu surprenant et je vous invite à vous expliquer là-dessus.

M. Grégoire Junod (Soc.): – A mon tour d'être surpris, Monsieur Gratier. Il me semblait que ce qui faisait débat au sein de la population, et au sein de l'opposition, c'était l'ouverture d'un local de consommation, la création d'un bistrot social et la refonte de l'ensemble du dispositif toxicomanie. Tout ce qui est contenu dans la conclusion 1. Il ne m'a pas semblé, dans le débat de ce soir, ni dans les échos émanant de la population, que les réponses aux motions Meystre et Peters suscitaient un besoin de débat démocratique. Si c'est le cas, je serais très surpris de l'apprendre ce soir... Il n'y a pas d'entourloupe. C'est la conclusion 1 qui doit être soumise au peuple, parce que c'est la conclusion qui contient l'ensemble des enjeux dont nous avons débattu ce soir.

M^{me} Françoise Longchamp (LE): – Il est clair que le référendum portera sur la conclusion 1. La seule précision que j'aimerais entendre de M. le syndic, c'est que la loi ne nous permet pas d'adjoindre l'annexe. C'est la seule différence par rapport à ce que la commission a demandé qu'on vote.

M. Daniel Brélaz, syndic: – Ça ne peut être évidemment que la question 1, pour une seule raison: les réponses à des motions ne sont pas objet à référendum, sauf si elles ont des conclusions pour elles-mêmes, au sens d'un décret, d'un projet de loi et ainsi de suite. Cela fait partie, si j'ose dire, de notre cuisine interne.

Ensuite, nous avons évidemment pris quelque avance puisqu'il fallait, comme M^{me} Longchamp le sait, que dans tous les cas de figure nous puissions valider un texte, car le référendum démarrerait d'une autre manière demain matin. Nous avons une validation de la Chancellerie sur un texte que vous connaissez, puisque vous prépariez un référendum. Il ne reprend évidemment pas une question illisible, mais les trois premières lignes de la conclusion, afin que la question soit claire pour l'électeur. Néanmoins, dans la brochure d'explication, les détails seront donnés pour que l'électeur se prononce en connaissance de cause.

Le président: – Ces explications vous satisfont-elles et nous entendons-nous sur le fait que la demande de référendum porte sur la conclusion 1? Fort et clair. Pouvons-nous considérer que la discussion relative à cette demande de référendum est close et que nous pouvons nous prononcer? Fort et clair. Celles et ceux qui soutiennent cette

demande de référendum le manifestent par un lever de main. (*Eclats de rire, exclamations.*) Celles et ceux qui s'opposent, ou s'opposeraient... Personne. Celles et ceux qui s'abstiennent. Une abstention. Vous avez donc accepté massivement de soutenir cette demande de référendum. Cet objet est ainsi traité.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu le rapport-préavis N° 2006/66 de la Municipalité, du 14 décembre 2006;
- vu les rapports de majorité et de minorité de la commission nommée pour examiner cette affaire;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

A) décide:

1. d'accepter l'ouverture d'un espace de consommation de stupéfiants, d'un bistrot social et le réaménagement du dispositif lausannois en matière de toxicomanie, ainsi que ses conséquences sur le budget 2008 de la Ville, telles que présentées ci-dessous;
2. d'accepter la réponse à la motion de M. Gilles Meystre demandant une réforme du dispositif d'aide aux toxicodépendants lausannois;
3. d'accepter la réponse à la motion de M^{me} Solange Peters demandant la mise en place d'un espace de consommation de stupéfiants (« local d'injection ») en ville de Lausanne.

B) décide:

à l'unanimité, avec une abstention, de soumettre la conclusion N° 1 à l'assemblée de commune conformément aux articles 88 et 115 du Règlement du Conseil communal.

Rapport-préavis N° 2006/66 du 14 décembre 2006**8. Conséquences du rapport-préavis sur le budget**

Tableau VI: Le nouveau Dispositif lausannois, dépenses annuelles en francs

	Budget nouveau dispositif	Budget 07 DSB
Santé et réduction des risques		
Centre accueil Le Passage (ABS)	0.–	1'230'000.–
Fondation ABS	1'807'000.–	0.–
	225'000.–	0.–
Autres coûts ECStup: évaluation	180'000.–	0.–
Surveillance périmètre	210'000.–	
Rel'aids	80'000.–	80'000.–
Fleur de Pavé	200'000.–	200'000.–
Prévention milieu nocturne (Prevtech)	50'000.–	0.–
Nourriture		
CARL	460'000.–	460'000.–
La Soupe populaire (repas du midi et du soir)	368'000.–	275'000.–
Colis alimentaires (FMS)	0.–	153'000.–
Logement⁹		
La Marmotte (accueil de nuit)	800'000.–	800'000.–
Sleep-in (accueil de nuit)	689'000.–	688'900.–
Le Parachute (accueil de nuit, sans possibilité de dormir)	70'000.–	70'000.–
Bistrot social	200'000.–	0.–
Autres structures		
Tandem	110'000.–	110'000.–
Caritas CASI	100'000.–	100'000.–
Atelier Eveil	0.–	178'000.–
Sport'ouverte	100'000.–	200'000.–
Point d'Eau	495'000.–	480'000.–
Total des subventions	6'144'000.–	5'024'900.–
Différence entre 2007 et nouveau dispositif	+ 1'119'100.–	
Structures internes à l'Administration		
UnISET	0.–	681'000.–
Abri PC hivernal	150'000.–	142'000.–
Total DSSE	150'000.–	823'000.–
Différence entre 2007 et nouveau dispositif	– 673'000.–	
Total général	6'294'000.–	5'847'900.–
Différence	+ 446'100.–	

⁹Cette somme est remboursée à moitié par l'Etat.

Le président: – La discussion fut passionnante, passionnée. En mon nom personnel, je vous remercie de la tenue, de la qualité, du respect, malgré tout, qui n'a pas empêché la passion. Il serait déraisonnable de poursuivre l'ordre du jour. Relisez bien l'heure de convocation pour la prochaine séance, car si nous n'avons pas de sujet «mammouth» à l'horizon, nous vous convoquerons à une séance simple. Et comme disait mon défunt père, la nuit porte conseil. Alors bonne nuit à chacun.

La séance est levée à 22 h 55.

La rédactrice
Diane Gilliard
Lausanne

Composition
Entreprise d'arts graphiques
Jean Genoud SA
1052 Le Mont-sur-Lausanne
Tél. 021 652 99 65

On s'abonne au
Bureau des huissiers
Place de la Palud
Case postale
1002 Lausanne
Tél. 021 315 22 16